



HISTOIRE  
DU  
**65<sup>ÈME</sup> RÉGIMENT**  
CARABINIERS  
MONT-ROYAL

PAR LE  
CAPITAINE ERNEST J. CHAMBERS  
(DES GUIDES).









*J. Mackay*

Lieutenant-Colonel Commandant du 65<sup>ème</sup> Régiment "Carabiniers Mont-Royal."



HISTOIRE DU

65<sup>ème</sup> Régiment  
Carabiniers  
Mont-Royal

PAR

LE CAPITAINE ERNEST J. CHAMBERS (des Guides).

AUTEUR DE

l'histoire du 1er Régiment (Princes of Wales),  
de la 5ème Batterie de campagne de Montréal, du 2ème régiment (Queen's Own Rifles),  
des Gardes du corps du Gouverneur-Général, du 5ème régiment (Royal  
Scots of Canada), du 10ème régiment (Royal Grenadiers), du  
90ème régiment (Winnipeg Rifles), du bataillon des  
Cadets (Montréal Highland Cadets), etc.

1905



*J. Mackay*

Lieutenant-Colonel Commandant du 65<sup>ème</sup> Régiment "Carabiniers Mont-Royal."



HISTOIRE DU

# 65<sup>ème</sup> Régiment Carabiniers Mont-Royal

PAR

LE CAPITAINE ERNEST J. CHAMBERS (des Guides),

AUTEUR DE

l'histoire du 1er Régiment (Prince of Wales),  
de la 3ème Batterie de campagne de Montréal, du 2ème régiment (Queen's Own Rifles),  
des Gardes du corps du Gouverneur-Général, du 5ème régiment (Royal  
Scots of Canada), du 10ème régiment (Royal Grenadiers), du  
90ème régiment (Winnipeg Rifles), du bataillon des  
Cadets (Montreal Highland Cadets), etc.

1906.



- UA 602  
• 13  
C 3  
C 53  
fol.

CHAMBERS, E. J.

✓

i  
c  
l  
a  
d  
d  
  
p  
cc  
ac  
C.  
M  
m



**J**'ESPÈRE que cet ouvrage aura quelque intérêt pour les nombreux amis du 65<sup>ème</sup> et pour les membres du régiment, et je serais heureux s'il pouvait être de quelque utilité pratique pour ce corps, en présentant sous cette forme un peu durable la narration du travail de son organisation et de quelques-uns des actes qu'il a accomplis jusqu'à ce jour. L'histoire du 65<sup>ème</sup> ne peut qu'inspirer une juste fierté à la population canadienne-française de Montréal généralement et en particulier aux dignes officiers, sous-officiers et soldats qui le composent. Si ce modeste volume peut aider à démontrer à la jeunesse canadienne-française de cette noble ville où j'ai vécu longtemps, les droits bien mérités qu'a le 65<sup>ème</sup> régiment à leur grande estime, à leur intérêt et à leur participation active, je trouverai que je suis amplement récompensé pour le travail considérable que j'ai dû m'imposer pour recueillir les documents nécessaires à la composition de cette histoire, sans avoir à ma disposition aucun livre ou rapport officiel du régiment pour me renseigner.

J'ai appris avec plaisir que le présent commandant du régiment a l'intention de remédier à l'avenir au défaut regrettable dans le passé de toutes archives régimentaires, car le sentiment d'honneur d'un régiment repose en grande partie sur la fierté qu'il a de son passé, et certes le 65<sup>ème</sup> a un passé dont il a le droit d'être fier.

Le 65<sup>ème</sup> régiment occupe une place si éminente parmi les corps canadiens-français de la milice active, que je ne crois pas avoir besoin de m'excuser pour avoir cherché à faire ressortir avec quelque ampleur, dans cette histoire spéciale, la part prise par la population canadienne-française au développement des forces défensives du Canada.

L'histoire des nations ne montre pas d'exemple plus remarquable, plus honorable, de la loyauté d'un peuple naturellement fier et confiant en lui-même envers un pouvoir autrefois ennemi,—que le dévouement constant et quelquefois enthousiaste des Canadiens-Français à la couronne d'Angleterre depuis la cession de leur pays. Aussi longtemps que l'amour de la patrie et une inaltérable loyauté seront considérés comme des vertus faisant vibrer les plus nobles sentiments de l'âme, aussi longtemps les historiens—et à plus forte raison les historiens canadiens qui pressentent ardemment la grandeur future de cette Puissance—seront tentés d'insister sur ce qui a été accompli pour la défense et pour l'honneur de l'étendard britannique par les descendants des héros qui l'ont autrefois combattu et porté haut jusqu'au dernier moment le drapeau fleurdelisé de la vieille France.

J'ai à exprimer ici mes remerciements, pour l'aide bienveillante que j'ai reçue dans la préparation de ce volume, à mon vieil ami et frère d'armes, le lieutenant-colonel Mackay, commandant le 65<sup>ème</sup>, au capitaine Alfred LaRocque, autrefois du même régiment, qui m'a donné accès aux papiers de son père, le défunt chevalier LaRocque; à M. Arthur Doughty, R.S.C., C.M.G., etc., archiviste de la Puissance, et à ses adjoints; à Messieurs L. P. Sylvain, M. C. MacCormac et C. A. Pothier, de la bibliothèque du Parlement à Ottawa; et je ne dois pas oublier mon laborieux et habile traducteur, M. L. G. Hugo-Gilbert, de Montréal.

Dans la préparation de cet ouvrage j'ai consulté entre autres les autorités suivantes, sans mentionner les livres officiels, rapports et pamphlets innombrables, ni les documents particuliers qui m'ont été obligeamment communiqués :

"Règne Militaire en Canada" (Mémoires de la Société Historique de Montréal, 1870) ; "Histoire de la Milice Canadienne-Française" par Benjamin Sulte (Montréal, 1897) ; "La Bataille de Châteauguay" par Benjamin Sulte (Québec, 1899) ; "1812 ; The War, and its Moral" by lieutenant-colonel William F. Coffin, (Montréal, 1868) ; "La Famille Juchereau Duchesnay" par Pierre Georges Roy (Lévis, 1903) ; "Le Héros de Châteauguay" par l'Hon. L. O. David.

J'ai éprouvé, je l'avoue, pendant que je travaillais à ce livre, un certain plaisir à penser que je pourrais peut-être contribuer à encourager l'esprit de corps chez les Carabiniers Mont-Royal et aider ainsi, dans la mesure de mes moyens, à maintenir la valeur d'un régiment pour lequel j'ai toujours éprouvé, tout particulièrement, du respect et de l'admiration et dont un grand nombre d'officiers, depuis vingt-cinq ans, ont été pour moi de loyaux camarades et de bons amis.

Le 65ème n'est-il pas en effet, dans notre milice canadienne, le représentant par excellence de la race vaillante, franche et aimable avec laquelle j'ai eu le plaisir d'être associé depuis de longues années et de laquelle j'ai toujours reçu des marques de grande bonté et de considération courtoise ?

Mon plus grand regret en rapport avec ce livre, c'est que l'historien ne soit pas plus digne de son sujet.

ERNEST J. CHAMBERS,

325 Avenue Daly, Ottawa.

1er août 1906.



# TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE
PREFACE .....	5
CHAPITRE I.—LA MILICE CANADIENNE ET LES TROUPES DES COLONIES SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS .....	9
CHAPITRE II.—LE CHANGEMENT DE DRAPEAU .....	17
CHAPITRE III.—LES MILICIENS ET LES VOLONTAIRES SOUS L'ADMINISTRATION DE SIR GUY CARLETON .....	27
CHAPITRE IV.—SIGNES AVANT-COUREURS DE LA GUERRE .....	45
CHAPITRE V.—LA GUERRE DE 1812-1814 .....	53
CHAPITRE VI.—DEVELOPPEMENT DE LA MILICE ACTIVE .....	63
CHAPITRE VII.—LA MILICE VOLONTAIRE .....	67
CHAPITRE VIII.—ORGANISATION DU 65ÈME RÉGIMENT.—Son recrutement et ses premiers officiers.—Les Canadiens-Français dans le service militaire .....	71
CHAPITRE IX.—LE RÉGIMENT A UNE CROISSANCE LABORIEUSE.—Mutations fréquentes parmi les officiers du 65ème pendant les dix premières années de sa carrière.—Sentiments des Canadiens-Français sur le service volontaire .....	75
CHAPITRE X.—RÉORGANISATION DU 65ÈME.—Un nouvel élément entre dans la composition du bataillon.—Le nombre des compagnies est porté à huit .....	84
CHAPITRE XI.—LA REVOLTE DES MÉTIS AU NORD-OUEST.—Surprise générale en Canada.—Mobilisation de la milice active, y compris le 65ème bataillon.—Celui-ci répond à l'appel promptement et énergiquement.—Rude voyage au nord du Lac Supérieur.—Marches pénibles de la colonne d'Alberta depuis Calgary jusqu'à Fort Pitt .....	89
CHAPITRE XII.—COMBAT DE LA BUTTE-AUX-FRANÇAIS.—Une bataille de deux jours, suivie de la dislocation de la bande de Gros-Ours.—Le 65ème se distingue au feu —Dure campagne au nord de Fort Pitt.—Reentrée triomphale du bataillon à Montréal .....	107
CHAPITRE XIII.—VINGT ANNÉES DE TRAVAIL PRATIQUE.—Le régiment change quatre fois de commandant.—Distribution des médailles de la campagne du Nord-Ouest.—Réceptions de grands personnages et cérémonies publiques.—Mort de la reine Victoria et visite du duc de Cornwall et d'York.—Camps, revues, inspections et voyages.—La pratique du tir.—L'uniforme du régiment et ses armoiries .....	123
CHAPITRE XIV.—SERVICE ACTIF EN CANADA ET A L'ÉTRANGER.—La part du 65ème dans les contingents canadiens qui sont allés à la guerre de l'Afrique du sud.—Devoirs d'ordre à Valleyfield et sur le port de Montréal .....	137
CHAPITRE XV.—NOTES BIOGRAPHIQUES sur quelques-unes des personnes qui exercent ou qui ont exercé une influence sur les progrès du 65ème.—Réminiscences touchant les premiers temps du régiment .....	143





## CHAPITRE I.



### La Milice Canadienne et les Troupes des Colonies sous le Régime Français.



Une milice actuelle du Canada se relie par tant de points avec la vaillante milice canadienne de l'ancien régime français qu'elle a quelque droit de réclamer avec elle une sorte de parenté. L'Acte de capitulation de Montréal, qui annulait l'autorité du roi de France en Canada, supprimait de ce fait ou, pour parler plus justement,—car la capitulation devait être ratifiée par un traité ultérieur—, suspendait les commissions accordées par ce souverain dans la colonie, y compris celles des officiers de la milice. Mais l'encre de ce document était à peine sèche, que les autorités britanniques pensèrent à commissioner de nouveau les anciens officiers de milice qui consentiraient à prêter le serment d'obéissance au roi d'Angleterre. A la vérité, leur but était plutôt d'utiliser ces services dans des emplois civils que dans des fonctions militaires; néanmoins c'est sur ces officiers qu'elles se reposèrent du soin de lever, en 1764, la première force armée anglo-canadienne, à Montréal, Québec et Trois-Rivières, destinée à servir contre les sauvages de l'ouest. C'est aussi les officiers de l'ancienne milice française qui organisèrent et commandèrent la plupart des corps volontaires qui non seulement aidèrent à repousser l'invasion des Américains en 1775-1776, mais qui rendirent de grands services aux armées "loyalistes" dans les campagnes poursuivies aux États-Unis, pendant la guerre révolutionnaire. Et quand on décida d'organiser régulièrement une milice canadienne sous l'autorité anglaise, les règlements et les pratiques du régime précédent furent pris en considération et eurent un effet marqué sur la législation adoptée.

Quant au personnel de la première milice canadienne-anglaise, ses rôles pourraient être facilement confondus avec ceux de l'ancienne organisation qui, sous Montcalm et Lévis, rendit à la monarchie française des services si brillants quoique si peu appréciés,—tant il y eut d'officiers qui, après avoir combattu vaillamment pour l'éternard fleurdelisé, acceptèrent de défendre l'"Union Jack".

Pratiquement, la première milice canadienne orga-

nisée sous le régime anglais était le même corps qui avait si bien servi les Bourbons jusqu'à la capitulation de Montréal. C'est pourquoi, toute histoire des origines de la milice actuelle du Canada,—et particulièrement des origines d'un corps purement canadien-français, comme le 65<sup>e</sup> régiment—serait notoirement incomplète si elle ne rappelait l'organisation et les services de la vaillante milice du régime français.

Peu de personnes se font une idée exacte de la force qu'était cette milice. L'année de la première bataille des plaines d'Abraham, 1759, Montréal ne contenait que 4000 habitants, et, cependant, l'organisation militaire du pays était si complète que cette seule ville avait une force de 1000 hommes en campagne. L'enrôlement d'une si grande proportion de la population s'obtenait par l'effet de la loi des fiefs, qui obligeait tout homme dans la colonie, la noblesse exceptée, à s'enrôler dans la milice, et appointait un capitaine par paroisse, qui était responsable au roi de l'efficacité et de la bonne conduite de ses hommes.

Quand le gouverneur de la colonie avait besoin de la milice pour des opérations militaires, les colonels, les seigneurs ou les majors de place, sur la réquisition formelle du gouverneur, envoyaient leurs ordres aux capitaines de canton, d'avoir à fournir un certain nombre de soldats. Les capitaines choisissaient les hommes et les envoyaient sous escorte à la ville la plus proche, où le major de place fournissait à chaque homme un fusil, une capote, un surtout canadien, une culotte grossière, une chemise de coton, un bonnet, une paire de gêtres, une paire de raquettes et une couverture. Le costume du milicien canadien-français devait avoir une apparence plus commode qu'élégante, surtout à des yeux habitués à la tenue pimpante et "bien ficelée" des soldats de ce temps-là; mais ceux qui le portaient prouvaient qu'ils étaient capables d'accomplir dignement la tâche qu'on attendait d'eux.

Après avoir reçu leur équipement, les miliciens étaient envoyés à la garnison où ils étaient destinés. En général, l'autorité militaire française ne paraît pas avoir fait d'effort sérieux pour les instruire comme

soldats de la ligne ou de l'artillerie. Elle avait plus de confiance aux soldats accomplis des régiments de Carignan, Carillon, Languedoc, Béarn, Guienne, La Sarre, Berry et Royal-Roussillon et aux troupes de la marine, pour les tactiques d'une ligne de bataille, et laissait à la milice le rôle, d'ailleurs aussi dangereux et vu les circonstances locales aussi important, de partisans et de batteurs de buissons. Et si on habitait ces soldats paysans d'une façon si différente des militaires réguliers, on ne prétendait pas non plus les astreindre à des exercices et à une discipline au delà de ce qui était nécessaire pour assurer quelque apparence d'ordre dans les marches. Cet emploi d'éclaireurs et de tirailleurs convenait parfaitement à ce peuple de race guerrière, et ils se présentaient avec empressement au premier ralliement des tambours.

Quelquefois la milice canadienne s'habillait exactement comme les sauvages, ses alliés. Il y en eut de capturés aux avant-postes, pendant le siège de Québec par Wolfe, qui étaient presque nus, leurs corps couverts de peintures grossières, rouges et bleues, avec des plumes plantées dans les cheveux. Selon Parkman, ils avaient la réputation de manier le couteau à scalper avec autant de dextérité que les Indiens, en quoi ils ressemblaient d'ailleurs aux "rangers" de la Nouvelle-Angleterre, leurs adversaires habituels.

La milice française était ordinairement passée en revue, d'après Warburton, une ou deux fois par année, pour l'inspection des armes; celle de Québec était exercée fréquemment, et elle comprenait une bonne compagnie permanente d'artillerie. Les capitaines de milice remplissaient de plus maintes fonctions judiciaires et de police, et avaient charge des chemins dans les cantons ruraux. Chaque année, le gouverneur distribuait en gratification à ces utiles fonctionnaires une certaine quantité de poudre et de balles.

Les "troupes de la marine", qui formaient l'établissement militaire permanent du Canada, peuvent être considérées comme faisant partie de la milice coloniale. Francis Parkman, dans son ouvrage si intéressant et si exact "Montcalm et Wolfe," parle de ce corps comme suit: "Quoique dépendant du département de la Marine, ces troupes servaient sur terre et étaient employées comme force de police à l'intérieur de la colonie ou comme garnison dans les forts des frontières, où leurs officiers s'occupaient beaucoup plus du commerce des fourrures que de leurs devoirs militaires; et, par suite, elles avaient perdu toute discipline et toute efficacité avant que la forte main de Duquesne ne les fit rentrer dans le devoir. Elles consistaient d'abord de vingt-huit compagnies séparées, et furent portées en 1750 à trente compagnies; composées d'abord de cinquante et plus tard de soixante-cinq hommes chacune, elles formaient un effectif total de 1950, officiers compris. En mars 1757, on ajouta encore dix compagnies. Leur uniforme, blanc avec revers noirs, était à peu près celui des régiments de l'armée de terre (les régiments qui servaient en Canada avaient les revers bleu, rouge, jaune ou violet). Ces troupes des colo-

nies étaient généralement recrutées en France; mais, à l'expiration de leur service, et même avant en temps de paix, on les encourageait à s'établir dans le pays, ainsi que leurs officiers. Par suite, leurs relations avec les habitants étaient assez intimes, et elles formaient un trait d'union entre les troupes de ligne et la milice."

Il n'y eut pas moins de vingt-quatre compagnies de "troupes de la marine" qui prirent part à l'énergique quoique malheureuse défense de Louisbourg par Droucourt, contre Boscawen et Amherst, en 1758.

Leur nom venait de ce que les colonies étaient administrées en France par le département de la Marine, qui fournissait les soldats nécessaires à leur défense. Leurs officiers étaient désignés comme "capitaine" ou "lieutenant", suivant le cas, "d'une compagnie des troupes de la marine détachées en Canada."

Et maintenant, parlons de l'origine de la milice française en Canada. Par le fait, tous les premiers colons, à l'exception des prêtres, étaient soldats, et équipés pour en remplir les devoirs. Avec le développement de la colonie, un élément purement commercial apparut et grandit, dont l'attention se porta sur d'autres objets que la défense du sol. L'importance de ce changement ne pouvait échapper aux autorités, et nous voyons que dès 1627 une ordonnance fut passée pour imposer un service militaire à toute la population. A cette date, en effet, un ordre du gouverneur obligea tous les habitants du sexe masculin de Port-Royal à aider les soldats dans les devoirs de garnison, quand ce serait nécessaire. En 1648, mention est faite de l'organisation des habitants en compagnies.

En 1649, le premier appel sérieux paraît avoir été fait pour un service actif de la milice. Malgré qu'à cette époque la population mâle de la colonie ne dépassât pas un mille, on fit une levée de cinquante hommes pour aider à repousser une des attaques périodiques des Iroquois. La même année, cent volontaires furent envoyés faire patrouille entre Montréal et Trois-Rivières, et ce service paraît avoir été continué sans interruption jusqu'en 1651. En 1664, toute la population masculine de Montréal capable de porter les armes fut enrôlée comme volontaires, par précaution contre le danger des sauvages. Et des mesures semblables furent sans doute prises dans les autres centres de population.

A cette époque primitive de la colonie, un puissant élément militaire fut introduit en Canada. Quand le marquis de Tracy vint prendre possession de son poste de gouverneur, en 1664, il amena avec lui le régiment de Carignan-Salières, qui venait de rentrer en France après avoir combattu les Turcs en Hongrie. Ces hommes, qui avaient contribué leur bonne part à arrêter l'envahissement mahométan, étaient admirablement qualifiés pour se fixer dans un pays où il y avait une lutte continue à soutenir contre les Iroquois et les colons anglais; et quand le régiment retourna en France, en 1669, beaucoup de ses officiers et de ses soldats demeurèrent en Canada, où leurs descendants peuvent encore être retracés de nos jours.



65ÈME RÉGIMENT (CARABINIERS MONT-ROYAL) SUR LE CHAMP-DE-MARS, APRÈS UN DÉFILÉ À L'ÉGLISE LE 13 MAI 1906.



Une grande part dans le succès des premières campagnes contre les Iroquois revient aux miliciens canadiens. Le 3 avril 1669, le roi de France écrivit à M. de Courcelles, gouverneur de la Nouvelle-France, d'organiser en compagnies tous les hommes établis en Canada, et de leur enseigner le maniement des armes (Archives de la Puissance.) De 1674 à 1676, l'énergique Frontenac réorganisa complètement la milice et lui donna la forme qu'elle a gardée jusqu'en 1760. Le 16 mai 1677, fut publié un édit créant la charge de "prévôt" en Canada et organisant six "officiers d'archers" pour exécuter ses ordres et décrets.

Mais, malgré ce progrès d'organisation intérieure, les chefs de la colonie sentaient bien qu'ils ne pouvaient se passer de troupes régulières. En 1679, M. de Frontenac, à la suite de graves désordres causés par les Iroquois et les Anglais, écrivit en France pour demander des renforts. En 1682, M. de la Barre, alors gouverneur, supplia de nouveau le Roi de lui fournir les moyens nécessaires pour se protéger contre les sauvages. La même année, l'intendant de Meulles, en faisant rapport de l'état de la colonie, se plaignait qu'il n'y eût pas de casernes pour les troupes à Montréal et à Trois-Rivières. L'année suivante, de la Barre renouvela sa demande de troupes et pétitionna le Roi d'accorder un brevet d'officier de marine à un fils de M. de Sorel, ce dernier étant mort récemment. Dans ces premiers temps de la colonie, les jeunes Canadiens avaient une vive ambition d'obtenir un brevet d'officier dans l'armée française, et beaucoup d'eux servirent avec distinction sur terre et sur mer. Le 12 novembre 1707, M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, écrivit au ministre pour le remercier d'avoir obtenu une commission pour son fils dans les Gardes de la Marine. Le 1er Novembre 1711, Ramezay écrivait au gouverneur, M. de Vaudreuil, pour solliciter un brevet d'officier pour son second fils, le premier ayant été tué l'année précédente dans une expédition au Brésil.

A partir de ce temps, une partie des miliciens du Canada furent presque constamment sous les armes, et, d'après les rapports des officiers commandants, ils s'acquittèrent de leurs devoirs avec distinction. En 1684, la compagnie de milice du Cap-Rouge, commandée par le capitaine Denis Joseph Juchereau de la Ferté, fut employée dans une expédition organisée par de la Barre contre les Iroquois; et, en 1689, ce même capitaine Juchereau servit sous Iberville dans l'expédition de la baie d'Hudson, où, à la tête d'un détachement de milice canadienne, il fit prisonnier, près de Fort Nelson, le gouverneur anglais de New-Severn.

A cette époque il y avait lutte presque continuelle avec les Iroquois, et les gouverneurs et leurs subordonnés étaient persuadés que ces sauvages étaient incités au désordre par les colons anglais d'Amérique. Le chevalier de Callières, gouverneur de l'île de Montréal, en devint si convaincu, qu'il soumit au ministre un projet pour s'emparer de New-York, s'offrant de l'exécuter lui-même, avec l'aide principalement de la milice canadienne.

Cette proposition fut bien accueillie par la Cour de France, et des instructions pour la mettre à exécution furent même envoyées à M. de Frontenac, qui venait de rentrer à Québec en qualité de gouverneur général.

Pendant l'emploi d'un si grand nombre d'habitants pour le service de la milice causait un malaise permanent dans toute la colonie, — au point d'amener souvent une grande diminution dans les récoltes. Pour obvier à ce danger, des demandes répétées furent adressées en France, par les différents gouverneurs qui se succédèrent, pour obtenir l'envoi de soldats réguliers.

Dans une lettre au ministre, du 10 novembre 1695, Champigny et Frontenac font mention d'avoir envoyé 700 hommes au fort Frontenac, et ils font de grands éloges des Canadiens qui avaient opéré avec les troupes royales. L'année suivante, le vieux gouverneur quitta Montréal, à la tête de 2200 hommes, la plupart miliciens, pour conduire sa principale expédition contre ses ennemis.

Le détachement envoyé dans la direction de Boston, en 1708, sous le commandement de d'Eschailions et de Rouville, était principalement composé de Canadiens.

Le 18 octobre 1708, l'intendant Raudot attira l'attention du ministre sur la nécessité d'accorder un traitement régulier aux conseillers, capitaines de milice, etc., en considération de l'extension considérable donnée à leurs fonctions.

En 1714, M. de Vaudreuil envoyait un memorandum au Conseil de la Marine pour exposer le danger auquel serait exposé le Canada, dans le cas d'une guerre avec l'Angleterre, par suite du petit nombre d'hommes capables de porter les armes. L'année suivante, il adressait un autre memorandum sur le même sujet au duc d'Orléans, régent du royaume. Il y faisait ressortir le contraste entre le petit nombre des habitants du Canada et la forte population des colonies anglaises d'Amérique.

En 1722, les régions régulièrement habitées furent divisées en paroisses. En mai 1725, Vaudreuil recommanda au ministre de la Marine que les soldats qui se mariaient en Canada et s'y établissaient eussent le droit de garder leur mousquet. Cette suggestion paraît avoir été adoptée; et, le 28 septembre 1726, M. de Beauharnois, le successeur de Vaudreuil, recommanda que des mousquets fussent aussi distribués aux anciens soldats qui s'étaient mariés et fixés au pays antérieurement. L'intendant Hocquart, dans une lettre datée de Québec, le 17 octobre 1730, accuse réception de la permission de donner des mousquets aux anciens soldats (Archives de la Puissance).

À Québec, on maintenait un corps d'artillerie de milice pour assister les troupes régulières dans la manœuvre des gros canons de la forteresse, et il y a un état officiel, en date du 1er octobre 1728, qui contient les noms des bourgeois et habitants de Québec qui s'étaient présentés pour prendre part à ces manœuvres d'artillerie pendant les années 1725, 1726 et 1727.

En 1747, des listes d'enrôlement furent dressées pour toute la colonie. Vers la même époque, le gouver-



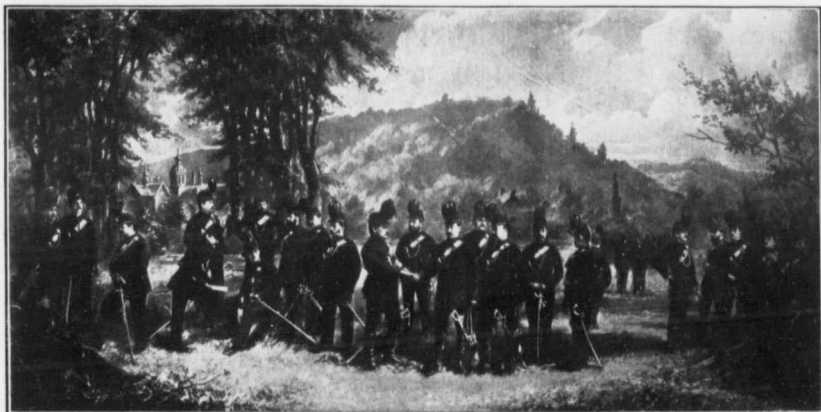
LIEUTENANT-COLONEL JOSEPH BEAUDRY,  
Organisateur du 65ème et son premier  
commandant, de 1869 à 1875.

LIEUTENANT-COLONEL NAP. LABRANCHE,  
Commandant du 65ème de 1875 à 1880.

nement français, frappé du développement rapide des ressources militaires des colonies anglaises et désirant probablement éviter de satisfaire aux demandes continuelles des gouverneurs du Canada pour des troupes régulières, attira l'attention des autorités des colonies françaises sur la nécessité de chercher à se suffire avec leurs ressources locales. Un document qui se trouve dans les archives de la Puissance, montre que la situation était clairement jugée en France. Dans une lettre du 24 mai 1748, M. deMaurepas écrivait à Dupuis, alors intendant en Canada: "La politique du peuple de la Nouvelle-Angleterre étant de vivre du produit de leurs terres, qu'ils travaillent à fond, quand la question se pose de faire campagne à de grandes distances, ils n'y veulent point consentir, parce que les dépenses en retomberaient sur eux-mêmes. Les colons de la Nouvelle-France ont

de 180 Canadiens avec lui; le reste de sa troupe, les sauvages à part, se composait de 14 officiers ou cadets et de 20 soldats. C'était à peu près la proportion ordinaire de réguliers et de miliciens dans les nombreuses et pénibles expéditions militaires de ce temps-là, car, après le départ du régiment de Carignan, les troupes régulières en garnison n'excédèrent presque jamais 300 hommes commandés par un capitaine d'infanterie. Cependant six ou sept compagnies furent envoyées de France en différents temps, de 1684 à 1715.

Pendant l'état de guerre qui exista entre les Anglais et les sauvages, d'une part, et les colons français, de l'autre, dit Rogers, dans son livre "Rise of Canada", — en 1754, pour être précis, — alors que les colonies américaines eurent formé le plan de quatre expéditions, contre Crown Point, Niagara, l'Acadie et l'Ohio, le marquis de Duques-



LIEUTENANT-COLONEL J. A. OUMET ET LES OFFICIERS DU 65<sup>ème</sup> RÉGIMENT EN 1886.

NOMS DES OFFICIERS À GÂCHE À DROITE

Lieut. Henri Galarneau (assis) Lieut. Charles Bossé (en avant, appuyé sur les genoux) Lieut. J. Roch Poirras, Lieut. Charles J. Q. Coursol, Capt. E. D. Colletet  
 Lieut. Alexandre Roy, Lieut. Joseph Giroux, Lieut. Eugène Globensky (assis en avant) Lieut. Trefflé Oumet, E. G. Piché (assis à l'extrême droite).  
 Lieut. G. Alphonse Nantel, (en arrière de Globensky) Ombrière-Maitre J. B. Labelle, (en arrière) Capt. R. des Rivières, Capt. Georges Malepart,  
 Adjudant Tancrède Terroux, Capt. P. J. Réland, (en arrière du Capt. Bossé) Major George E. A. Hughes, Lieut. Ernest Lavigne, Lieut. Alfred Thibaudan,  
 Capt. Jos. E. Robert, Major C. A. Dugas, Lt. Col. J. A. Oumet, Chirurgien-Major E. Lachapelle (en arrière) Capt. Hector Prévost.

une idée différente. Ils voudraient toujours pousser en avant, sans s'occuper de fonder d'établissements dans l'intérieur, parce que leurs gages sont plus élevés et qu'ils sont plus indépendants quand ils sont loin de chez eux. Le résultat de cette différence dans la manière d'agir, c'est que les colonies anglaises sont plus peuplées et mieux établies que les nôtres".

Les exigences du service militaire, cependant, rendirent indispensable l'emploi des miliciens canadiens à de grandes distances. Quand Celoron de Bienville partit de Lachine, le 15 juin 1749, pour sa célèbre expédition dans la vallée de l'Ohio, il n'avait pas moins

ne, qui gouvernait le Canada, réorganisa la milice de Québec et de Montréal, inspecta minutieusement et disciplina la milice des campagnes et forma des corps d'artillerie régulière dans chaque garnison. Quand le marquis de Vaudreuil-Cavagnal arriva en 1755 pour remplacer Duquesne, il trouva tout le Canada armé. Chaque paroisse était une garnison commandée par un capitaine, dont l'autorité était non seulement reconnue mais soutenue sévèrement par le gouvernement.

Les gouverneurs français avaient une haute idée de leurs forces, et quand il devint évident qu'une lutte décisive allait s'engager, vers la fin de l'année 1758,



LIEUT.-COL. L'HONORABLE J. ALDERIC OUMET  
Commandant du 65ème de 1880 à 1889.

LIEUT.-COL. L'HONORABLE C AIMÉ DUGAS,  
Commandant du 65ème de 1889 à 1892.

Vaudreuil donna l'ordre que tous les habitants du sexe masculin de la province, de 16 à 60 ans, fussent enrôlés dans la milice et se tinssent prêts à marcher au premier avertissement. Les capitaines de milice firent de leur mieux pour exécuter ces ordres, mais les hommes se montrèrent d'abord peu disposés à quitter leurs terres. En général cependant, la levée des troupes s'exécuta à la lettre, et de grandes sections du pays demeurèrent incultes, à tel point que la famine menaça bientôt le Canada.

A ce dernier appel du gouverneur français la réponse de la population fut réellement grandiose; car, d'après les rapports officiels anglais, au temps de la conquête, il n'y avait pas moins de 20,433 hommes dans la milice active, répartis entre les districts suivants: Québec, 64 compagnies, ou 7976 hommes; Trois-Rivières, 19 compagnies, 1115 hommes; Montréal, 8; compagnies, 7331 hommes. L'administration militaire, sous le régime français, était très simple: elle se composait, dans chaque district en dehors de Québec, où siégeait l'administration coloniale, d'un gouverneur, avec une paye de 3000 livres; d'un lieutenant du Roi, 2000 livres, et d'un major de place, 1200 livres.

Le système de milice du Canada semble même avoir été, à beaucoup d'égards, supérieur à celui de la vieille France. Là, les milices provinciales étaient des troupes auxiliaires recrutées seulement quand il en était besoin. Elles comprenaient, en principe, tous les hommes valides entre les âges de seize ans et de quarante ans, mais à l'exclusion des deux premiers ordres, le clergé et la noblesse. Les listes en étaient dressées, très arbitraire-

ment, par les intendants. Le Roi fixait par une ordonnance le nombre d'hommes à appeler, et ce nombre était réparti en Conseil entre les provinces. Dans chaque province, l'intendant déterminait le contingent que les villes et paroisses avaient à fournir, et un tirage faisait sortir les noms de ceux qui devaient partir, parmi ceux qui figuraient sur le rôle. Les miliciens ainsi désignés recevaient trois francs, un uniforme et des vêtements de dessous, le roi se chargeant des armes et de l'équipement; ils étaient astreints à un service de dix ans, mais n'étaient appelés qu'en cas de guerre. En temps de paix on ne maintenait que les cadres des régiments. Cette institution avait son origine dans les milices des communes et fut mise à effet pour la première fois par Louis XIV, de 1688 à 1697, pendant quel temps on maintint une force de 25,000 miliciens. Elle devint permanente en 1726, sous l'administration du duc de Bourbon; mais, à Paris, le premier tirage n'eut lieu qu'en mars 1743. En 1749 la milice de France comprenait quarante régiments de deux bataillons, treize régiments d'un bataillon et vingt-neuf bataillons séparés.

La Nouvelle-France était donc, avant tout, une colonie militaire, dont les habitants étaient organisés pour la guerre par un système de conscription exempt de privilèges. Les villages et même les châteaux des seigneurs étaient autant de postes armés dont l'emplacement était déterminé bien plus en vue des nécessités de la défense du pays qu'avec l'idée d'en faire des centres d'établissements prospères pour des colons dévoués à l'agriculture.





## CHAPITRE II.



### Le Changement de Drapeau.

Le changement de drapeau en Canada date de la capitulation de Montréal, le 8 septembre 1760; ce jour là le marquis de Vaudreuil et le général de Lévis, reconnaissant l'impossibilité de résister plus longtemps à des forces bien supérieures, rendirent les armées françaises et la Nouvelle-France tout entière au général Amherst.

En quittant le Canada, Vaudreuil rendit cet hommage au peuple canadien, dans sa lettre au ministre français: "Avec ces belles et vastes contrées, la France perd 70,000 habitants d'un rare mérite; une race d'hommes sans égale pour sa docilité, sa bravoure et sa loyauté."

Pour se rendre compte que ce témoignage était bien mérité, on n'a qu'à étudier l'histoire du Canada sous l'ancien régime.

Et, de même que les Canadiens-Français furent dociles, braves et loyaux dans leur défense héroïque du drapeau fleurdéliné de la France, de même ils ont été braves et loyaux pour défendre le drapeau à la croix rouge de l'Angleterre.

Loyaux et braves jusqu'au bout, avec du sang français dans les veines,—un sang qui ne se renie pas facilement,—les miliciens de Montréal durent éprouver de poignants regrets quand l'emblème de l'union britannique remplaça l'étendard du roi de France sur le petit fort situé près de la Gare actuelle, le lendemain de la capitulation. Toutefois, depuis longtemps ils avaient été fatigués par la rapacité et le manque d'honnêteté de plusieurs administrateurs, ainsi que par le mépris qu'affectaient pour eux quelques-uns des officiers réguliers. Ils en étaient venus aussi à comprendre que le Canada avait été trop facilement abandonné à son sort par la mère-patrie. Mais par-dessus tout, pour tant de vétérans couverts de cicatrices, le fier sentiment d'avoir fait tout leur devoir pendant de longues années d'une dure guerre, diminua beaucoup l'amertume de leur défaite. Quoique le sort de la guerre se fût prononcé contre eux et que l'Angleterre fût maîtresse de leur pays, ils avaient acquis du moins, par leur lutte prolongée, autant d'honneur que leurs vainqueurs; et de la moisson de gloire recueillie par les défenseurs de la cause des Bourbons dans cette campagne désastreuse, la vaillance, l'au-

dace remarquable et le dévouement des miliciens canadiens avaient mérité une grande part. Il n'y avait donc pas de honte pour de tels hommes dans la défaite finale d'une cause pour laquelle ils avaient combattu si héroïquement et, pendant longtemps, avec tant de succès.

Une partie de l'armée anglaise entra dans Montréal, pour en prendre possession formelle, le lendemain de la capitulation, et les soldats réguliers de la garnison s'alignèrent sur la place d'armes pour déposer leurs armes. Les Anglais placèrent immédiatement des postes et des sentinelles, et, pour la première fois ce soir là, leurs tambours battirent la retraite dans les rues de Montréal. Les soldats français et les officiers, tant civils que militaires, furent renvoyés en France sans retard. Enfin, peu de temps après, les troupes des colonies anglaises reprirent le chemin de leurs foyers.

Le 19 septembre, le général Amherst donna ordre au colonel Haldimand d'assembler les miliciens de Montréal qui avaient servi sous le régime français, pour leur faire rendre leurs armes. Après cela, s'ils voulaient prêter serment à la couronne d'Angleterre, leurs armes leur seraient rendues, ou placées dans un arsenal, selon qu'il serait décidé. Par ce qui se passa dans la suite, il semble que les autorités anglaises, devenues responsables du gouvernement de cette colonie, désiraient vivement connaître le personnel de l'ancienne milice et l'esprit dont il était animé, pour savoir jusqu'à quel point l'administration civile pouvait compter sur son assistance. L'administration de la justice, ainsi que des affaires publiques et paroissiales, y compris les travaux relatifs aux routes, ponts, etc., avait été précédemment dans les mains des officiers de la milice, et il parut possible et avantageux de les confier de nouveau à ceux qui en avaient eu charge, s'ils montraient de bonnes dispositions. Les officiers anglais paraissent avoir été parfaitement satisfaits sur ce point, car, quand le général Amherst forma son gouvernement militaire, il établit plusieurs cours de justice composées d'anciens officiers de milice, pour juger sommairement les causes, avec appel à une cour supérieure composée principalement d'officiers de l'armée anglaise, mais comprenant aussi deux Canadiens distingués, Jacques Belcourt de Lafontaine et Joseph Etienne Cugnet, sieur de Saint-Etienne.

Amherst divisa le pays en trois districts: Québec, Montréal et Trois-Rivières. A la tête du premier fut placé le général James Murray, qui devait agir aussi comme commandant en chef des troupes. Le général Gage fut le premier gouverneur militaire de Montréal, et le colonel Ralph Burton, de Trois-Rivières.

Une ordonnance parut le 13 octobre 1761 pour établir un règlement des cours de milice dans le gouvernement de Montréal. Elle est assez intéressante pour qu'on nous permette de l'insérer ici in extenso :

GOVERNEMENT  
DE  
MONTREAL. }

"Fr. G. Extrait de l'Ordonnance et Règlement des Chambres de Justice du Gouvernement de Montréal.

"Par Son Excellence THOMAS GAGE, Gouverneur de Montréal et de ses dépendances, &c. &c., &c.

"SAVOIR : Nous étant fait rendre compte de l'état actuel de l'administration de la justice dans les campagnes de notre Gouvernement, et recherchant avec zèle les moyens de la rendre plus prompte, plus aisée et moins coûteuse à ceux qui seront dans l'obligation d'y recourir; Nous avons fait le présent Règlement que nous voulons être suivi et exécuté suivant sa forme et teneur.

"Notre Gouvernement sera divisé pour l'administration de la Justice en cinq Districts, que nous avons placés au centre des campagnes de chaque district, afin de faciliter ceux qui seront obligés d'y avoir recours.

"Pour le premier District, la Chambre d'Audience se tiendra à la Pointe-Claire, et les habitants des Cèdres, Vaudreuil, Isle Perrault, Ste-Anne, Ste-Geneviève, Sault-au-Récollet, Lachine et St-Laurent seront justiciables de cette Chambre.

"Pour le second District, la Chambre d'Audience se tiendra à Longueuil, pour les habitants de Chambly, Châteauguay, La-Prairie, Boucherville et Varennes.

"Pour le troisième District, la Chambre d'Audience se tiendra à St-Antoine, pour les habitants de Soré, St-Ours, St-Denis, Contrecoeur, St-Charles et Verchères.

"Pour le quatrième District, la Chambre d'Audience se tiendra à la Pointe-aux-Trembles, pour les habitants de la Longue-Pointe, La Rivière-des-Prairies, Ste-Rose, St-François de Sales, St-Vincent-de-Paul, Terrebonne, Mascouche et Lachénaie.

"Pour le cinquième et dernier District, la Chambre d'Audience se tiendra à Lavaltrie, pour l'Assomption, Lanoraie, Repentigny, St-Sulpice, Berthier, Isle Dupas et autres isles dans cette partie.

"Dans chacune de ces Chambres il s'assemblera un corps d'Officiers de Milice, tous les premiers et quinze de chaque mois; si ces jours arrivent Dimanche ou Fête l'audience sera remise au lendemain.

"Ce corps d'Officiers de Milice sera composé au plus de sept et au moins de cinq, au nombre desquels il y aura

toujours un Capitaine; s'il s'en trouvait plusieurs, le plus ancien présidera.

"Les Officiers de Milice de chaque District s'assembleront avant toutes choses dans les paroisses ci-mentionnées, pour le 24 octobre, afin de régler leurs assises aux Audiences à tour de rôle, afin qu'ils se trouvent toujours, à leur tour, au nombre de sept.

"Chaque Chambre aura soin de tenir un Registre numéroté par première et dernière page, paraphé à chaque page d'un des Capitaines de la Chambre; dans le quel registre seront enregistrés tous les jugements de la dite Chambre et les Ordonnances qui seront par nous rendues.

"Lorsqu'il conviendra parvenir à quelques ventes par décrets ou retraits, il faut qu'elles soient faites dans les manières accoutumées.

"Dans les affaires où il y aura nécessité d'avoir des témoins, la partie qui succombera sera tenue de les payer à raison de 3 livres par jour, et si la distance excède 3 lieues, les dits témoins seront payés six livres par jour. Les plaideurs de mauvaise foi seront contraints de payer les dépenses de leurs parties adverses, suivant l'arbitrage qui en sera fait par les dites Chambres.

Chaque Chambre est autorisée à faire paraître les dits témoins malgré qu'ils demeurent dans un autre district, à peine contre chacun des témoins qui refuseront d'obéir, de 5 piastres d'amende pour la première fois, et de 10 piastres en cas de récidive.

"Lorsqu'il y aura des procès entre des particuliers de différents districts, le demandeur s'adressera à la Chambre d'où dépendra le défendeur.

"Nous exceptons cependant les habitants de Montréal, à qui nous conservons le privilège de faire venir à leur Chambre les particuliers des campagnes.

"Nous fixons le délai pour appeler des jugements de chaque Chambre à un mois du jour qu'ils seront rendus, passé lequel temps tous les dits jugements seront exécutés; en conséquence les Officiers des Chambres assemblés donneront ordre au Capitaine du perdant de le contraindre par corps ou par saisie de ses biens.

"Afin de décider sur les appels qui seront faits, Nous prévenons que tous les vingt de chaque mois, il s'assemblera un Conseil d'Officiers des Troupes de Sa Majesté, savoir: un à Montréal, pour le 1er district, un autre à Varennes pour le 2e et le 3e districts, et un autre à St-Sulpice pour le 4e et le 5e districts.

"Les parties qui voudront encore appeler du jugement des dits Officiers, seront tenues de le faire dans la quinzaine, par devant Nous, et à cet effet elles remettront leurs pièces en Notre Secrétariat dans le dit délai, faute de quoi elles n'y seront plus reçues.

"Lorsqu'il se trouvera dans quelques paroisses des gens sans aveu ou des scélérats, ils seront conduits devant la Chambre du district où il seront pris, laquelle les condamnera soit au fouet, prison ou amende, suivant l'exigence du cas.

"S'il se commettaient quelques crimes atroces, comme assassinat, vol ou autres capitaux, chaque Officier de



LIEUT.-COL. HECTOR PREVOST, A.D.C.,  
Commandant du 65ème de 1892 à 1897

LIEUT. COL. ALFRED E. D. LABELLE,  
Commandant du 65ème de 1897 à 1902.



milice est autorisé à arrêter les criminels et les complices, et à les faire conduire, sous bonne et sûre garde, à Montréal, avec l'état du crime et la liste des témoins.

"Lorsqu'il s'agira de procès qui n'excéderont pas 20 livres, chaque Officier de Milice pourra seul les décider, et les parties ne pourront appeler de leurs décisions qu'à la Chambre du District seulement.

"Pour indemniser les Officiers de Milice des Chambres de chaque district de la perte de leur temps, abandon de leurs travaux, entretien de leur Chambre et subvenir aux dépenses d'icelle pour bois et chandelles nécessaires,— Nous leur allouons ce qui suit :

"La partie qui aura succombé dans un procès de la valeur de 20 liv., jusqu'à 50 liv., payera une demi-piastre; depuis 50 liv., jusqu'à 100 liv., une piastre; depuis 100 liv. jusqu'à 250 liv., une piastre et demie; depuis 250 liv. à 500 liv., deux piastres et demie; de 500 liv. à 1000 liv. quatre piastres; de 1000 liv. à 3000 liv., six piastres; de 3000 liv. à 7000 liv. huit piastres; de 7000 liv., à 10,000 liv., dix piastres, et au-dessus de 10,000 liv., vingt piastres.

"Les amendes que les particuliers auront encourues faute d'avoir satisfait à Nos Ordonnances, leur seront allouées.

"Chaque Chambre nommera un trésorier qui touchera l'argent des parties et des dites amendes, en tiendra un compte exact et en rendra compte, tous les trois mois, aux Officiers des dites Chambres, entre lesquels le total sera partagé eu égard au nombre de leurs assises aux Audiences et à la distance du chemin qu'ils auront fait; les frais de l'entretien de leur Chambre préalablement déduits.

"Nous ne pouvons trop recommander aux dits Officiers de Milice de maintenir le bon ordre dans leurs compagnies, d'accommoder autant qu'il leur sera possible tous les différends à l'amiable, enfin de tenir la main à l'exécution du présent Règlement, lequel sera enregistré en tête de leurs Registres.

"Mandons que Notre présente soit lue, publiée et affichée ès lieux accoutumés.

"Fait à Montréal le 13<sup>e</sup> jour d'octobre 1761. Signé de Notre main, scellé du sceau de Nos armes et contresigné par notre Secrétaire.

THOS. GAGE.

"Par Son Excellence,  
G. Maturin."

Le même jour fut publié le règlement suivant, dressé par les membres de la Cour de Montréal et approuvé par le gouverneur.

8 et 17 Octobre, 1761.

Règlement du "Conseil des Capitaines de Milice de Montréal," approuvé par le Gouverneur, le 17 Octobre 1761.

Nous, Capitaines de Milice de Montréal, établis par Son Excellence le Gouverneur pour administrer la justice,—Étant nécessaire de perfectionner la justice

dont S. E. nous a confié l'administration et pourvoir à des choses absolument utiles, sous son bon plaisir,—Nous avons fait le présent Règlement.

1.—Nous administrerons la justice gratuitement ainsi que nous l'avons fait par le passé, demandant seulement comme une faveur à Son Excellence, qu'il lui plaise nous exempter du logement de gens de guerre, ainsi que de tous temps nous avons été exempts.

2.—Nous continuerons nos assemblées dans la Chambre du Greffe, qui sera destinée à cet effet.

3.—Comme il faudra que cette Chambre soit chauffée pendant l'hiver, il sera pris sur les amendes la somme nécessaire pour acheter six cordes de bois.

4.—Étant juste que M. Panet, notre greffier, soit dédommagé de ses travaux, ne jouissant plus des avantages qui l'en récompensaient, il lui sera payé trente sols par chaque sentence, prix qu'il avait ci-devant.

Les sentences qui par leur nature exigent du temps seront taxées eu égard à leur longueur.

5.—Comme nos sergents de milice ne savent point écrire, ou ne le font qu'imparfaitement, et par cette raison ne peuvent point mettre nos jugements à exécution, nous choisirons deux sergents capables, auxquels nous ferons un tarif de leurs ouvrages capable de les faire vivre sans molester le public.

Nous aurons, chaque jour de nos audiences, un de nos sergents de milice qui appellera les causes, et il lui sera alloué deux sols par chaque appel de cause suivant le passage.

6.—Les amendes seront remises ès-mains de M. Panet, dont l'emploi sera fait par la Chambre pour les sergents qui seront employés, tant pour ce qui regardera leurs corvées pour le service, que pour la justice.

7.—Ayant délibéré sur la cherté du bois, et craignant qu'il n'augmente encore, sur le rapport à nous fait par M. Hervieux des sentiments de Son Excellence à ce sujet,—Nous croyons qu'il est indispensablement nécessaire de le taxer à neuf livres la corde de bois franc. Nous la supplions d'interposer son autorité à cet effet, pour faire publier cette taxe, et ceux qui excéderont ce prix seront condamnés à douze livres d'amende, avec confiscation de leur bois. Laquelle amende aura pareillement lieu contre les acheteurs.

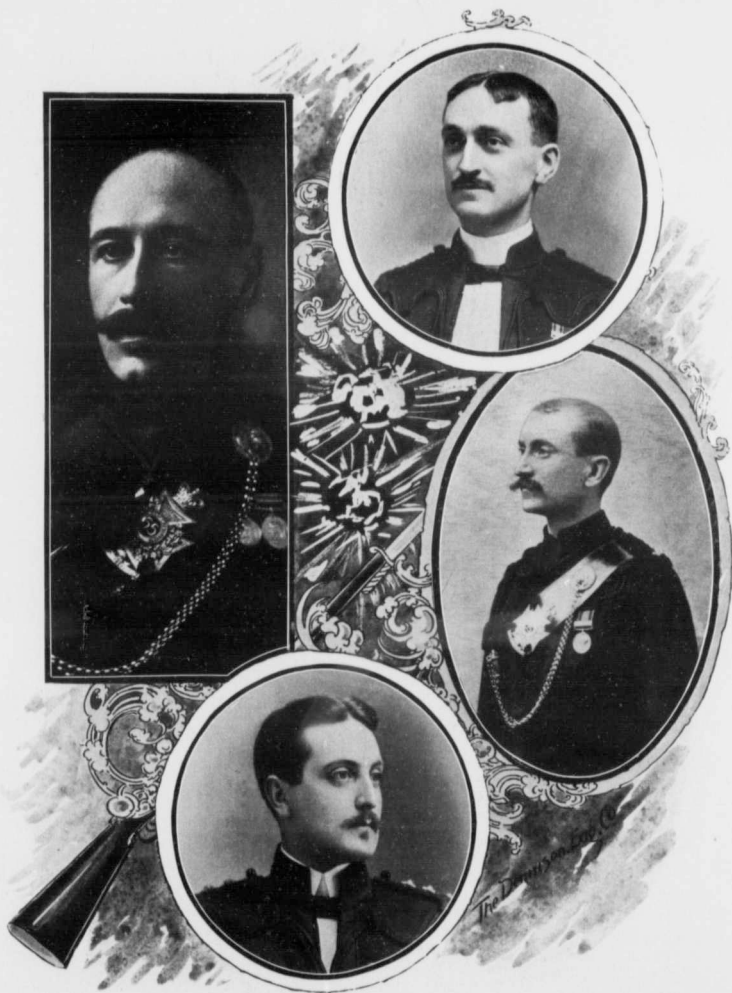
Fait à Montréal, le 8 Octobre 1761.

(Signé) R. DECOUAGNE.

J'approuve les propositions ci-dessus de MM. les officiers de milice. Comme leur greffier ne se croit pas suffisamment récompensé par les règlements ci-mentionnés, il est permis à ces messieurs de faire quelque changement à son égard, s'ils le jugent nécessaire. Au Château de Montréal, le 17 Octobre, 1761.

THOS. GAGE.

Laisser ainsi l'application des lois aux officiers de l'ancienne milice française, c'était faire un essai honnête de faire interpréter les lois françaises qu'on avait promis



MAJOR JOSEPH E. PELTIER  
MAJOR HENRI JODOIN.

MAJOR JOSEPH THOMAS OSTELL  
MAJOR ZEPHIRIN HEBERT.

au peuple canadien de lui conserver tant qu'il y aurait paix permanente, par ceux qui étaient considérés comme les connaissant le mieux. Les commissions dans l'ancienne milice avaient été généralement données aux seigneurs et aux autres notables, dans chaque district, non seulement parce qu'ils étaient les personnes les plus instruites et les mieux considérées du pays, mais aussi parce qu'ils avaient fait leurs preuves comme bons soldats. Les chefs de l'armée victorieuse, par une sorte d'esprit de corps qui engendre une certaine solidarité même entre officiers d'armées ennemies, inclinaient naturellement à se fier plutôt à l'honneur de frères d'armes, bien qu'ils eussent été jusque dernièrement leurs ennemis, qu'à des personnes de l'ordre civil. Et c'est avec plaisir qu'on constate, à cette période difficile de l'histoire du Canada, que cette confiance ne fut pas mal placée.

A la veille d'abandonner le poste de gouverneur de Montréal, pour assumer un rôle de plus grande responsabilité dans les anciennes colonies anglaises, le général Gage adressa à ses anciens adversaires la lettre qui suit :

A MM. les Capitaines de la )  
Chambre de Milice de Montréal. )

Montréal, le 15 octobre 1763.

MESSEIERS,

Je ne dois par garder le silence sur la satisfaction que j'ai toujours eue en votre conduite, depuis que j'ai eu l'honneur d'être votre chef; et il m'importe, avant que de quitter votre pays, de vous témoigner ma vive reconnaissance pour les services que vous avez rendus au Roi et à la Patrie. Continuez les mêmes soins pour le bien public, qui vous ont déjà acquis tant de réputation parmi vos compatriotes, et qui ne manqueront certainement pas de vous attirer la bienveillance et la protection du Roi.

Acceptez, Messieurs, mes remerciements pour l'adresse affectionnée que vous avez eu la bonté de me présenter et je vous prie d'être persuadés que je suis et que je serai toujours,

Messieurs,  
Votre très-humble et  
obéissant serviteur,  
THOS. GAGE.

Le brigadier-général Burton, qui fut déplacé de Trois-Rivières pour remplacer le général Gage à Montréal, annonça, en entrant en charge, qu'il continuerait la politique de son prédécesseur. Voici sa proclamation :

"RALPH BURTON, Ecuier, Brigadier-Général, Colonel  
"d'Infanterie, Gouverneur de Montréal et de ses dé-  
"pendances, etc.

"Sa Majesté ayant jugé à propos d'appeler à la Nouvelle-York, pour le bien de son service, Son Excellence M. le Major-Général Gage :

"Nous faisons savoir à tous bourgeois, marchands et habitants quelconques de la Ville et Gouvernement de Montréal, qu'il a plu à son Excellence M. le Général Amherst, de Nous nommer Gouverneur de cette ville et gouvernement.

"Voulons que tous les Ordres et Règlements pour le bon ordre et la police de ce gouvernement, ci-devant donnés et publiés par Son Excellence, M. le Général Gage, soient exactement suivis en tous points et sous les peines y portées, à moins d'un ordre de notre part au contraire.

"Entendons que la justice civile continuera à être administrée par-devant les Chambres de Milice et Militaires, et par appel par-devant Nous, avec les mêmes formes que ci-devant.

"La présente Ordonnance sera lue, publiée et affichée en la manière accoutumée, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. Signé de notre main, scellé du sceau de nos armes et contresigné par notre Secrétaire.

"Mandons, etc. Donné au Château de Montréal, le 29 octobre, 1763.

RALPH BURTON.

"Par Monsieur le Gouverneur,  
J. Bruyères."

Le traité de Versailles, qui céda le Canada à la Grande-Bretagne, fut signé en février 1763, mais il ne fut proclamé en Canada qu'en mai suivant. Le 7 octobre de la même année, parut une proclamation royale qui organisait le gouvernement de la colonie sous le nom de Province de Québec, et qui maintenait à peu près le système déjà suivi, en tant que cela ne venait pas en conflit avec les lois anglaises.

Trois différentes interprétations furent données quant à l'effet de cette proclamation. Quelques-uns prétendaient qu'elle abrogeait toutes les lois françaises et les remplaçait par la loi anglaise. D'autres étaient d'opinion que les anciennes lois demeuraient intactes, par la raison que, selon l'esprit de la loi anglaise, les lois d'un pays civilisé conquis continuaient d'avoir force tant qu'il n'en était pas expressément ordonné autrement. Enfin d'autres pensaient que l'effet de la proclamation et des Actes qui la suivirent, était d'introduire en Canada les lois criminelles d'Angleterre, tout en confirmant la loi civile existante.

En dépit des différences d'opinion sur la portée exacte de la proclamation, on continua le système de s'en reposer sur les officiers de milice pour l'administration des affaires. Et les officiers et sous-officiers de milice ne furent pas simplement employés à des devoirs en rapport avec les Cours de justice, comme quelques-uns l'ont avancé; les capitaines furent aussi chargés de la responsabilité des travaux publics, ponts, chemins, etc, comme autrefois: ce qui est prouvé clairement par de nombreuses affiches du temps, dont quelques-unes existent encore; telle est la suivante:



Capitaine ERNEST J. PELTIER,  
Commandant la compagnie No. 1.

Capitaine BERNARD BROSSEAU,  
Commandant la compagnie No. 2.

Capitaine J. GUSTAVE LABELLE,  
Commandant la compagnie No. 3.

Capitaine JOSEPH W. BARRE,  
Commandant la compagnie No. 4.

RALPH BURTON, Ecuyer, Colonel d'Infanterie, Brigadier Général des armées du Roy, Gouverneur de Montréal et de ses dépendances. &c.

L'utilité du public en général et la commodité des voyageurs requiert que les chemins, ponts et chaussées soient raccommodés et établis, maintenant que les semences et travaux du printemps doivent être finis.

Nous ordonnons très expressément à tous les Capitaines et Officiers de Milice, dans toute l'étendue de ce Gouvernement, de commander incessamment, après la publication du présent placard, que les chemins soient raccommodés, les ponts relevés et rétablis tant pour le passage des ruisseaux que des mouillères ou savannes, et que les fossés soient recallés ou de nouveaux faits partout où besoin sera, chacun dans leur différent District ou Paroisse, et ce en la manière accoutumée, sous peine d'une amende arbitraire contre les Capitaines ou Officiers de Milice des Paroisses qui auront négligé de faire raccommoder les dits chemins et rétablir les ponts dans leurs districts, lors de la visite dans un mois après la publication de la présente. Voulons que les faubourgs et banlieue de Montréal soient compris dans le présent ordre. Mandons, &c.—Donné à Montréal, sous le sceau de nos armes et contresigné de notre Secrétaire, le 9 mai 1764.

R. BURTON.

Par ordre de Monsieur le Gouverneur.

J. Bruyères.

Et maintenant l'Angleterre allait appeler ses nouveaux sujets canadiens à un service militaire actif. Le grand soulèvement des sauvages de l'Ouest, connu sous le nom de conspiration de Pontiac, venait d'éclater, et les autorités s'armaient pour le supprimer et pour porter secours aux quelques postes anglais qui tenaient encore. On se rappela alors les grands services que les anciennes milices avaient rendus aux armées françaises comme batteurs de buissons et comme guides, et on décida d'employer un corps canadien.

Le 5 mars, le général James Murray, gouverneur de Québec et commandant en chef, écrivait à Lord Halifax qu'il avait réquisitionné 300 Canadiens pour servir dans la campagne qui allait s'ouvrir. Il exprimait l'opinion que ce nombre pouvait être obtenu par enrôlement volontaire, et il espérait ainsi rendre inutile, pour les gouverneurs de Montréal et de Trois-Rivières, de procéder à un tirage au sort. Il avait préparé des proclamations réglant les conditions du service, et il désirait que ce qui s'y rapportait au recrutement fût strictement observé. Une de ces proclamations, signée par le gouverneur Haldimand, de Trois-Rivières, et adressée à tous les Capitaines de Milice de son district, se lit comme suit:

12 mars, 1764.

Monsieur,—Quoique je vous ais déjà instruit de bouche des soins que Sa Majesté se donne pour assurer le bonheur de ses sujets, et de la ferme résolution

qu'elle a prise de faire revenir à la raison quelques Nations Sauvages dont la mauvaise volonté s'est manifestée par la trahison et la violence, et de les obliger à conclure une paix stable qui assure le retour d'un commerce avantageux et la tranquillité si nécessaire à ses peuples; j'ai cru devoir vous informer qu'à cet effet le Gouvernement s'est déterminé de joindre cinq compagnies de Canadiens aux troupes qui doivent être employées à atteindre ce but. Ces compagnies seront composées de soixante hommes chacune. Deux seront levées dans le Gouvernement de Québec, deux dans celui de Montréal, et une dans celui des Trois Rivières, et seront commandées par des officiers canadiens. On n'agrégera dans ces compagnies que ceux qui de leur plein gré seront déterminés de rester sous l'empire de Sa Majesté Britannique.

Pour reconnaître et récompenser la bonne volonté de ceux qui s'enrôleront, on donnera douze piastres en argent à chaque volontaire, on leur délivrera un capot, deux paires de souliers sauvages et une paire de mitaines; on les pourvoira d'armes, de munitions et de vivres, durant tout le temps de la campagne. La solde affectée pour chaque homme sera de six sous anglais par jour, et on aura soin de les faire accompagner par un prêtre pour y exercer les fonctions de son ministère.

Le service de ces volontaires finira avec la campagne, après laquelle chacun sera libre de retourner chez soi.

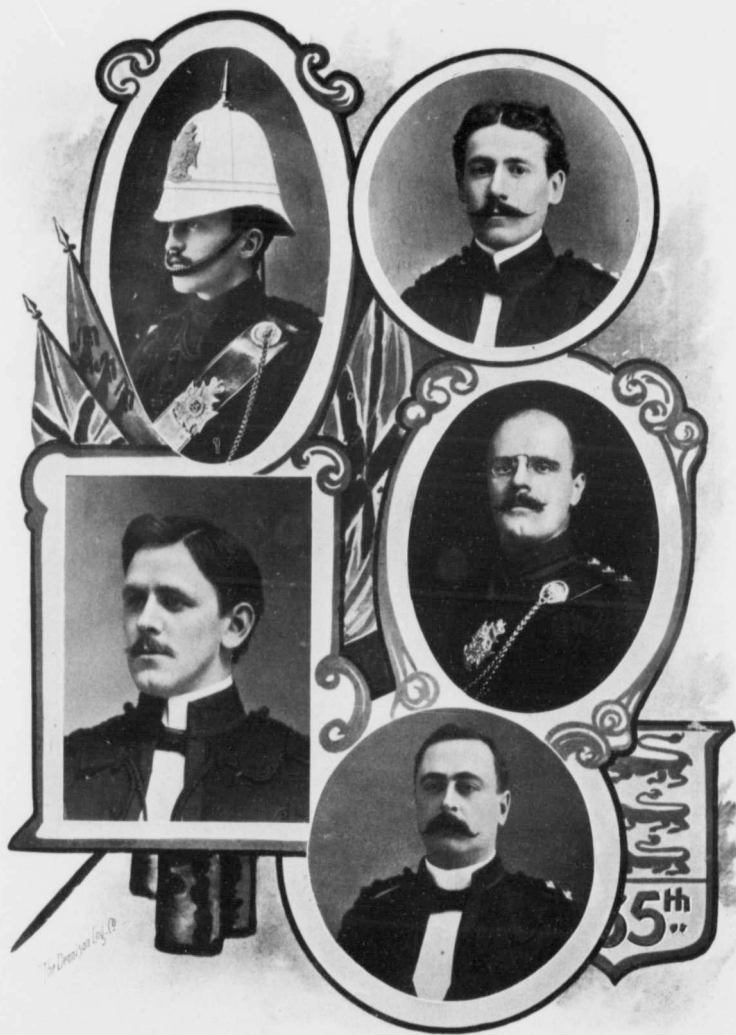
Une pareille démarche suppose dans le Gouvernement bien de la confiance envers les sujets de Sa Majesté; on est en droit d'attendre qu'ils y répondront non seulement par un grand empressement à s'enrôler, mais encore par une grande fidélité à soutenir leurs engagements dans toutes les circonstances où le bien du service les placera. Du moins ils doivent le faire autant par honneur et par devoir, que par reconnaissance et par zèle pour leur propre intérêt.

En attendant que vous soyez à même de publier cette Ordonnance, dimanche prochain, à la porte de l'Eglise, vous aurez soin, autant qu'il dépendra de vous, de la rendre publique, mais surtout parmy vos jeunes gens, afin qu'ils puissent être instruits de toutes les conditions qui leur y sont offertes.

Fait et Donné aux Trois Rivières, sous le sceau de Nos armes, le 12 mars 1764.

(Signé) FRED. HALDIMAND.

Le 18 avril 1764, Haldimand fit savoir qu'il avait réuni les soixante hommes fixés comme la quote part de son district dans le contingent canadien. Il rapporta qu'il avait rencontré des difficultés pour obtenir des volontaires, parce que les Canadiens, habitués à être appelés aux armes arbitrairement ou par conscription, craignaient qu'en s'engageant eux-mêmes et en acceptant une prime, ils ne se trouvaient liés pour toute leur vie. On réussit à la fin à les convaincre de la bonne foi du gouvernement et le nombre d'hommes nécessaire se présenta volontairement.



Capitaine O. GEORGES MOLLEUR,  
Commandant la compagnie No. 5.

Capitaine LOUIS HENRI ARCHAMBAULT,  
Commandant la compagnie No. 7

Capitaine WILLIAM BOIVIN,  
Commandant la Compagnie No. 6.

Capitaine JOSEPH A. de P. F. FILIATRAULT,  
Commandant la compagnie No. 8

Capitaine CLOVIS ST-LOUIS, Paie-maitre.

Dans une lettre du 24 avril 1764, le général Murray annonçait à Lord Halifax, avec un contentement visible, que le détachement canadien avait été recruté et équipé en quatorze jours et qu'il avait quitté Montréal pour Oswego dès le 6 du même mois.

Les officiers de ce premier corps de milice canadien, servant sous le drapeau anglais, s'étaient tous distingués sous le régime français; tels sont: Antoine Juchereau Duchesnay (1), Saint-Ange de Bellerive, Godefroy Baby et beaucoup d'autres dont les noms sont familiers à ceux

qui ont lu l'histoire du Canada. Dans la campagne contre Pontiac et ses sauvages, ils se signalèrent par d'utiles et vaillants services, et reçurent les louanges des officiers réguliers qui les commandaient, en même temps qu'ils gagnaient la confiance et l'estime de leurs compagnons d'armes anglais.

Depuis ce temps les Canadiens-français ont combattu sous le drapeau anglais dans bien des pays et sur bien des champs de bataille virilement contestés.

(1) Né à Beauport le 7 février 1740, Antoine Juchereau Duchesnay entra comme enseigne dans les troupes de la marine.

Ses descendants conservent avec soin l'ordre suivant qui lui fut donné par M. de Bougainville, qui devait s'illustrer quelques années plus tard par ses voyages;

"Louis-Antoine de Bougainville, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant sur la frontière du lac Champlain.

"M. Duchesnay, enseigne en pied de nos troupes de la Marine, partira demain dans un petit canot d'écorce, avec cinq Canadiens, pour se rendre au fond de la baie de Misiskoui, qu'il fouillera pour découvrir s'il n'y a point de détachement ennemi. Il doublera pour cet effet la pointe du détour, pour se rendre à l'île aux Cochons, et de là vers les rivières de Misiskoui et au Brochet.

"Dans tous les lieux suspects, M. Duchesnay observera de ne marcher que de nuit. En cas qu'il fût obligé par des barges ou la marine ennemie d'abandonner son canot, il se jettera à la côte de la Baie du Roi, et fera pour se rendre vis-à-vis de l'île-aux-Noix, le N.-O.; arrivé à portée de l'île il fera signal de deux coups de fusil tirés à une demi-minute l'un de l'autre. Si M. Duchesnay rencontrait l'armée ennemie ou un détachement considérable d'ici à la pointe du détour ou à l'entrée de la baie de Misiskoui, il reviendrait sur le champ n'en donner avis. Au reste on peut s'en rapporter entièrement au zèle et à l'intelligence de cet officier dont la commission est aussi délicate qu'intéressante.

"Fait à l'île-aux-Noix ce 16 juillet 1760.

"De Bougainville."

En 1764, il servit comme capitaine dans un corps canadien levé pour soumettre les Sauvages.

En 1775, il fut un des premiers qui abandonnèrent leurs intérêts pour se rendre au fort Saint-Jean, où, après un siège dangereux, il fut fait prisonnier avec nombre de ses compatriotes qui, comme lui, avaient marché volontairement à la défense de la Province contre l'invasion des rebelles. Après dix-huit mois de captivité dans les colonies bostonnaises, il fut échangé à la Nouvelle-York par le général Howe, conquérant de cette ville, avec tous ceux qui avaient été faits prisonniers en Canada.





## CHAPITRE III.



### Les Miliciens et les Volontaires, sous l'Administration de Sir Guy Carleton.

Dans l'année 1766, un changement se fit dans l'administration de la province de Québec, le général Murray, premier gouverneur général, se retirant en juin et étant remplacé en septembre de la même année par le général Sir Guy Carleton, un des anciens officiers du général Wolfe. Le nom de Carleton (qui devint plus tard Lord Dorchester) est lié intimement à l'histoire de la milice du Canada.

Le nouveau gouverneur trouva les affaires dans un état très troublé. L'incertitude sur l'interprétation à donner à la proclamation royale de 1764 et aux ordonnances qui en furent la suite, avait causé de la confusion dans l'administration de la justice et de la discorde entre les sujets de langue anglaise et ceux de langue française. Partout il y avait agitation et mécontentement. La tension des relations entre la Grande-Bretagne et ses colonies d'Amérique menait rapidement à la révolution, et pendant que les agitateurs de la Nouvelle-Angleterre formaient le projet d'amener les Canadiens d'origine française à se joindre à leur mouvement révolutionnaire, des émissaires du gouvernement français cherchaient à les détourner de leur obéissance à la couronne d'Angleterre.

A ce moment critique, le traitement juste et honorable que les Anglais avaient accordé aux Canadiens, dans les premiers mois du régime nouveau, reçut sa récompense.

Immédiatement après la conquête, la détresse à laquelle les habitants du Canada avaient été réduits par la guerre était si grande qu'il devint nécessaire de pourvoir à leur soulagement, et, en 1761, la somme de 600 livres sterling fut souscrite pour cet objet par les marchands et d'autres personnes, tandis que chaque soldat régulier y contribua en abandonnant en leur faveur une journée de vivres par mois. Des provisions furent aussi envoyées d'Angleterre. Une des causes principales de la misère avait été le non-paiement par les autorités françaises des obligations contractées par elles pendant la guerre et qui étaient représentées par du papier-monnaie qui ne fut pas racheté pendant plusieurs années. Or, non-seulement le gouvernement anglais s'employa pour obtenir de la Cour de France ce remboursement en faveur de ses nouveaux sujets, mais il prit la peine de prévenir ceux-ci de ne pas se dessaisir à perte de ces bons en faveur de courtiers et de spéculateurs.

L'attitude honorable des autorités militaires envers les Canadiens est bien démontrée par une lettre écrite de Montréal, en 1762, par le général Gagé au général

Amherst, dans laquelle il disait : "J'éprouve une grande satisfaction à pouvoir vous informer que, pendant mon commandement, j'ai toujours eu un grand soin que les Canadiens fussent traités conformément aux intentions bienveillantes du Roi. Je n'ai laissé impuni aucun abus contre leurs propriétés ni aucune insulte contre leurs personnes. J'ai, à toute occasion, désapprouvé ou formellement défendu tous reproches sur leur défaite, tout mépris de leur race ou de leurs coutumes, toutes critiques sur leur religion. Je n'ai admis aucune distinction entre Anglais et Canadiens, mais je les ai regardés comme des sujets égaux du même prince. Les soldats vivent en paix avec les habitants et il se développe un attachement réciproque entre eux. J'ai, en plus, fait connaître aux commandants de corps le bon plaisir de Sa Majesté sur ce sujet particulier, afin que personne n'en ignore;—ce qui, je n'en doute pas, donnera un plus grand poids aux instructions que j'avais déjà données dans ce sens. Et vous pouvez être certain que nos troupes, qui ont toujours montré le plus ardent désir de bien servir les intérêts de leur souverain et qui ont obéi avec empressement à ses ordres, rivaliseront entre elles de charité et d'affection fraternelle pour les Canadiens auxquels Sa Majesté a étendu sa faveur et sa protection royales."

La correspondance de tous les gouverneurs de ce temps, non moins que leurs actes, indiquait un désir honnête de donner justice aux Canadiens-français. Et cela fut si bien reconnu par ces derniers que plusieurs Canadiens de bonne famille, qui étaient retournés en France après la cession, s'en revinrent en Canada, préférant se soumettre à l'autorité anglaise telle qu'elle était exercée en Canada, que de se contenter des promesses du gouvernement français, lesquelles, pour la plupart, ne devaient jamais se réaliser.

Il n'y a pas de doute que certains personnages français avaient toujours pensé à reconquérir le Canada; et les officiers canadiens qui étaient rentrés en France avaient continué d'y recevoir leur solde avec augmentation, pendant des années, avec le seul objet, semble-t-il, de les employer bientôt à de futures opérations militaires en Canada.

En sa qualité de soldat accompli, une des premières impressions de Carleton fut la condition dangereuse, sans défense, de la colonie; et, après quelques mois seulement de séjour en Canada, il adressa la communication sui-



vante, datée de Québec, le 25 novembre 1767, au gouvernement anglais :

"Les forces du Roi dans cette province, en supposant que leur effectif soit complet et qu'elles soient toutes en parfaite santé, s'élèveraient, officiers et soldats, à 1627 hommes; les anciens sujets du Roi, en supposant qu'ils soient tous consentants, pourraient fournir en outre environ cinq cents hommes capables de porter les armes; c'est à dire si les troupes du Roi et ces anciens sujets pouvaient être réunis d'avance à Québec. En deux mois de travail ardu, ces troupes pourraient mettre les fortifications dans un état passable d'efficacité. Et cela constituerait à peu près le tiers des forces nécessaires pour la défense de la place.

"Les nouveaux sujets du Roi pourraient mettre en campagne environ dix-huit mille hommes, bien capables de porter les armes. De ce nombre, à peu près la moitié ont déjà servi à la guerre, avec autant de vaillance, plus de zèle et plus d'aptitude aux opérations militaires, telles qu'elles doivent nécessairement se faire en Amérique, que les régiments réguliers de France auxquels ils étaient adjoints.

"Comme le peuple commun peut être grandement influencé par leurs seigneurs, je joins ici une liste de la noblesse du Canada, qui indique avec assez d'exactitude leur âge, leur rang et leur résidence actuelle, ainsi que des personnes nées en France mais qui ont servi en Canada si jeunes, que leur connaissance du pays ainsi que leur influence sur le peuple égalent celles des Canadiens de même rang. Il en appert qu'il y a en France et dans le service de la France, une centaine d'officiers tout prêts à être renvoyés, en cas de guerre, dans un pays qu'ils connaissent à fond, et, avec l'aide de quelques troupes, à soulever un peuple habitué à leur obéir aveuglément. Ce tableau montre en outre qu'il ne reste en Canada qu'environ soixante-dix de ces gentilshommes qui aient jamais été au service de la France. Or, pas un d'eux n'est employé au service du Roi d'Angleterre ni stimulé par aucun motif à supporter son gouvernement ou à défendre ses possessions, mais, au contraire, tous ont perdu leurs emplois en devenant ses sujets. Et comme ils ne sont attachés par aucuns honneurs ni aucuns profits, ce serait nous aveugler que de supposer qu'ils mettraient du zèle à défendre un peuple qui les a privés de tout, de leurs honneurs, de leurs privilèges, de leurs profits et même de leurs lois, pour introduire en place beaucoup de dépense, de chicane et de confusion, avec un déluge de lois nouvelles, qu'on n'a même pas pris la peine de publier. Par conséquent, tout bien considéré, et tant que les choses demeureront dans l'état où elles sont, le plus que nous puissions espérer des gentilshommes restés dans cette province, est une neutralité passive en toutes occasions, avec une soumission respectueuse au gouvernement et une déférence pour l'autorité du Roi, en quelques mains qu'elle soit placée; et c'est cette attitude qu'ils ont gardée, presque unanimement, depuis mon arrivée, malgré les efforts qui ont été faits pour les amener à entrer dans divers partis, par quelques-uns que leur devoir et leur em-

ploi devraient enseigner à mieux faire. Et le ministre français paraît avoir bien prévu ces dispositions, comme le prouvent ses ordres pour faire partir ces gentilshommes du Canada, sachant bien que ceux qui y resteraient seraient retenus par l'honneur et par le devoir, de violer leur serment d'obéissance au roi sous le gouvernement duquel ils vivent, tandis que ceux qui sont retournés en France sont, pratiquement, des officiers français, sujets à être employés à quelque service que ce soit.

"C'est pour ces raisons, j'imagine, qu'un édit fut publié en 1762 par le roi de France, déclarant que, malgré l'état de ses finances, la solde des capitaines des troupes coloniales du Canada serait élevée de quatre cent cinquante livres, — qui leur était payée d'abord — à six cents livres par année, payable par trimestres, sur le pied d'officiers en solde entière, par le trésorier des colonies, aux quartiers à eux assignés par Sa Majesté en Touraine, et que ceux qui ne se rendraient pas là seraient rayés du rôle; l'intention du roi de France étant que ces officiers demeurent en cette province jusqu'à nouvel ordre et qu'ils ne s'en éloignent sans une permission du secrétaire d'Etat au département de la Marine.

"Quelques uns de ces officiers ont été envoyés dans d'autres colonies, mais le plus grand nombre demeurent encore en Touraine; et les arrérages dus à ceux qui étaient restés quelque temps en Canada leur sont ponctuellement payés quand ils en émigrent et se conforment aux ordres ci-dessus mentionnés.

"Par lettre du Secrétaire d'Etat, une certaine quantité de vin est admise, sans payer de droits, pour l'usage des officiers canadiens, selon leur grade, dans les places où ils établissent leurs quartiers."

Il semble que Carleton avait déjà conseillé qu'on prit quelque mesure pour donner des emplois militaires aux gentilshommes canadiens, afin de les lier par l'intérêt au nouveau régime et pour ajouter un contingent précieux aux forces de la Couronne. Il avait proposé qu'il fût créé un régiment commandé par des officiers canadiens-français et avait suggéré aussi que quelques commissions dans les régiments anglais leur fussent octroyées. Mais la réponse avait été que les lois anglaises déclarant les catholiques romains inhabiles à aucun emploi, les Canadiens-Français ne pouvaient recevoir de commission régulière dans l'armée.

Toutefois, Carleton persévéra dans son idée, et nous trouvons dans une lettre de lui conservée dans les archives de la Puissance, écrite le 21 novembre 1768 en réponse à quelques questions concernant certaines correspondances entachées de trahison qui auraient été reçues en Canada, les remarques suivantes sur le même sujet :

"Quand je réfléchis que la France jouit, comme il est naturel, de l'amour de tout ce peuple; que, sans parler de la perte de leurs émoluments ni des vexations inhérentes au changement de régime, nous n'avons rien fait pour nous attacher un seul homme de cette province, pour faire qu'il ait un intérêt personnel à rester sujet du roi d'Angleterre; mais que ces intérêts, au contraire, pour-



REV. PERE PROVOST, O.M.I.,  
Aumônier du 65ème pendant la campagne du  
Nord-Ouest en 1885.

REV. PERE L. G. GARCEAU, S.J.,  
Aumônier de 1889 à 1897.

M. LE CHANOINE C. WILFRID MARTIN,  
Aumônier de 1897 à 1906.

M. L'ABBE EMMANUEL A. DESCHAMPS,  
Aumônier appointé en 1906.

raient être favorisés par une révolution:—j'avoue que j'ai été plutôt surpris de ne pas trouver de correspondance hostile au gouvernement. . . . . Mais, si la France entreprenait une guerre dans l'espoir d'une révolte des colonies anglaises et si elle adoptait le plan d'aider celles-ci dans leurs velléités d'indépendance, le Canada deviendrait probablement la scène principale sur laquelle se déciderait l'avenir de l'Amérique. Dans de telles conditions, le Canada entre les mains des Français ne serait plus regardé par ces colonies comme un ennemi, mais plutôt comme un allié, un ami, un protecteur de leur indépendance.

"Votre Seigneurie doit juger immédiatement dans quelles conditions désavantageuses la Grande-Bretagne serait placée par une guerre de cette sorte, et à quel point le Canada, au contraire, pourrait servir d'appui sur ce continent aux intérêts anglais—car il n'est uni par aucun principe, aucun intérêt, aucune aspiration avec les autres provinces contre le pouvoir suprême—si ce pouvoir était affermi par une citadelle qui ne demande qu'un peu de bonnes troupes pour la défendre, et s'il s'attachait les gens du pays en faisant qu'il soit de leur intérêt de lui demeurer fidèles."

La réponse faite à cette communication est intéressante, car elle fait connaître la manière de voir de la Cour d'Angleterre sur le sujet:

"Whitehall, 4 janvier, 1769.

"Monsieur,—J'ai reçu et j'ai mis sous les yeux du Roi votre dépêche secrète du 21 novembre.

"Les remarques que vous faites sur la situation et les sentiments des nouveaux sujets de Sa Majesté nous seront très utiles pour la décision à prendre sur les mesures que nous avons actuellement en délibération, et elles témoignent qu'il serait à la fois convenable et utile d'accorder à ce peuple brave et fidèle une participation raisonnable dans l'administration du gouvernement colonial de Québec; mais je crains que, en raison de l'esprit des lois du royaume, aussi bien que des communs préjugés des hommes et des dispositions chez les partis et factions politiques à chercher, dans toute mesure proposée, quelque bons qu'en soient les considérants et l'intention, un prétexte à la critique et à l'opposition, il ne serait guère praticable de comprendre dans cette participation des positions militaires; bien que, pour ma part, je voie clairement et je partage votre opinion, qu'il pourrait y avoir de grands avantages, tant pour la colonie que pour l'Angleterre, dans une concession de cette sorte, avec les réserves convenables. . . .

"Je suis, etc., . . . . .

"HILLSBOROUGH"

Carleton avait un grand désir d'organiser solidement la milice sédentaire, mais il trouva que, sur ce sujet comme sur bien d'autres, la loi n'était pas explicite.

En Acadie, il existait déjà une assez bonne milice, formée d'après le système anglais. L'Acadie (aujourd'hui le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse) était devenue colonie anglaise par le traité d'Utrecht, en 1713,

et une milice y avait été formée peu après. La milice acadienne avait servi sous Monckton et Winslow en 1755, et, quand ils s'emparèrent du fort de Beauséjour, la meilleure partie de leurs troupes était quelques compagnies d'Halifax organisées en 1749 et 1750.

Dans le même temps, quelques officiers civils et une partie des colons anglais nouvellement arrivés en Canada se conduisaient d'une manière si arbitraire qu'ils causèrent un profond mécontentement dans la population française, naturellement d'un tempérament vif; tandis que, dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre, le mécontentement tournait rapidement à la révolte.

Tout l'édifice des colonies anglaises de l'Amérique du nord, à l'exception de la Nouvelle-Ecosse et du territoire de la baie d'Hudson, semblait près de s'écrouler. Pour conjurer la tempête, une foule de mesures conciliantes, la plupart mal conçues, furent prises par le gouvernement anglais du temps.

Dans l'espoir de s'attirer les Canadiens-Français, le parlement anglais vota en 1774 'l'Acte de Québec', qui étendait les limites de la colonie de Québec depuis le Labrador jusqu'au Mississipi et depuis l'Ohio jusqu'au versant des eaux de la baie d'Hudson; abolissait l'incapacité des catholiques romains à occuper des emplois de la Couronne; légitimait le droit à la dime pour le clergé catholique, tout en exemptant les protestants, rétablissait le code civil français et la tenure seigneuriale; confirmait le code criminel anglais, et plaçait l'autorité dans un gouverneur et un conseil nommés par la Couronne. Cet Acte fut reçu avec reconnaissance par les seigneurs et par le clergé canadiens, mais fit beaucoup de mécontents dans la masse du peuple français-canadien, comme chez les colons loyalistes anglais, et aussi parmi la population des vieilles colonies anglaises. Il ne contenait rien qui eût rapport à la milice.

Dans les colonies américaines les choses prenaient plus de gravité de jour en jour. Le sang avait coulé à Lexington et à Concord, en avril 1775, et, quelques jours après, le colonel Warner, dans le dessein, dès le début des opérations, d'opérer un mouvement contre le Canada, se rendit maître du lac Champlain, sans perdre un seul homme. La première invasion du Canada, depuis qu'il avait passé sous le pouvoir de l'Angleterre, suivit de près. Un corps de troupes révolutionnaires fut envoyé par cette vieille route de ses ennemis, la rivière Richelieu, et Saint-Jean fut pris vers la fin de mai.

Maïs, le lendemain même, ce poste important fut repris par M. de Belestre, qui s'était mis à la tête de quatre-vingts volontaires canadiens. Cette victoire est d'un grand intérêt historique, parce que c'est le premier fait d'armes authentique d'une force de milice canadienne combattant de sa propre initiative sous le drapeau anglais.

Sir J. M. Lemoyne, dans son intéressant et érudit ouvrage "Maple Leaves", raconte de la manière suivante ce glorieux épisode de l'histoire de la milice canadienne: "Quelques-uns des esprits ardents de l'ancien régime faisaient partie des Canadiens distingués qui, le 8 juin 1775, offrirent leurs services au major



CHIRURGIEN MAJOR P. E. MOUNT.  
CHIRURGIEN MAJOR J. E. ROY.

CHIRURGIEN MAJOR E. P. LACHAPELLE.  
CHIRURGIEN MAJOR GEO. E. BEAUCHAMP.

Preston, à Montréal, pour reprendre le fort Saint-Jean aux Américains—ce qu'ils firent effectivement le 10 juin — et ils le remirent à la garde d'un détachement du 7<sup>ème</sup> Royal Fusiliers, commandé par le capitaine Kineer. C'était: le chevalier de Belestre, de Longueuil, de Lotbinière, de Rouville, de Boucherville, de la Corne, de Labruère, de Saint-Ours, Perthuis, Hervieux, Gamelin, de Montigny, d'Eschambault et d'autres. Le général Carleton les remercia publiquement. En septembre de la même année, ces mêmes gentilshommes, avec l'aide de volontaires de Québec et de Trois-Rivières, au nombre desquels Messieurs de Montesson, Duchesnay, de Rigouville, de Salaberry, de Tonnancour, Beaubien, Demusseau, Moquin, Lamarque, Foucher et d'autres, partirent pour Saint-Jean pour délivrer un détachement des 7<sup>ème</sup> et 26<sup>ème</sup> régiments qui gardaient le fort et qui s'attendaient à être assiégés; mais le fort, ayant été régulièrement investi, dut se rendre le 2 novembre au général Montgomery. Les Canadiens et les soldats anglais furent emmenés prisonniers de guerre, et le Congrès américain refusa d'échanger les Canadiens "parce qu'ils étaient trop attachés au gouvernement anglais et trop influents parmi leurs compatriotes." De Montesson et de Rigouville moururent tandis qu'ils étaient prisonniers; de la Corne, Perthuis et Beaubien avaient été tués pendant le siège; de Lotbinière avait eu un bras emporté; de Salaberry avait été blessé deux fois. La garnison, commandée par Preston, fit une courageuse défense, repoussa un assaut violent donné pendant une tempête de neige, mais fut forcée enfin de se rendre, à des conditions honorables, à des forces qui étaient bien supérieures en nombre."

La loi martiale fut proclamée dans la colonie de Québec, le 9 juin 1775, et on fit appel à la milice; mais cette force avait été si longtemps négligée que le résultat ne fut pas très encourageant.

La situation dans laquelle se trouvait Carleton était pleine de périls. L'armée anglaise en Canada avait été réduite à un nombre insignifiant, en conséquence de l'état de guerre en Europe; et selon Addison (*History of Europe*, chap. XCI) la force militaire entière de l'empire se trouvait alors au dessous de 20,000 hommes. La population du Canada était de 90,000 âmes, dont 1000 environ étaient anglais. La population des colonies anglaises d'Amérique était de 3,000,000.

Dans les efforts qu'il fit pour lever une milice, Carleton semble avoir été guidé en grande partie, comme ses prédécesseurs, par les usages suivis par les officiers français. Il fit d'abord appel aux seigneurs, afin d'obtenir leur aide; mais, dans certains districts, quelques seigneurs, jeunes et ardents, ayant voulu employer des menaces pour se faire suivre par leurs tenanciers, furent obligés de fuir précipitamment. Cependant une troupe canadienne fut incorporée pendant l'hiver de 1775: Montréal, Québec et Trois-Rivières fournissant les premières compagnies.

Il ne se passa pas longtemps avant que ces recrues, organisées à la hâte, ne fussent mises à l'épreuve.

Le Congrès américain, à la sollicitation du général Bénédic Arnold, qui assurait qu'il pouvait prendre et garder la colonie de Québec avec 2,000 hommes, décida d'envoyer une armée sur Québec par les voies du lac Champlain et du Kennebec. Les généraux Schuyler et Montgomery, à la tête de 1000 hommes, descendirent le Richelieu jusqu'à Saint-Jean, mais, trouvant là des défenses formidables, ils se retirèrent à l'Île aux Noix. Arnold, avec une autre force de 1000 hommes, marcha sur Québec par les vallées du Kennebec et de la Chaudière. Aux premières nouvelles de cette invasion, Carleton envoya des troupes au lac Champlain. N'ayant que 800 soldats réguliers à sa disposition, il était évident qu'il devait compter surtout sur la milice; mais, à part des corps fournis par les principaux centres de population, le nombre qui s'offrit était extrêmement petit.

Carleton désirait faire secourir Saint-Jean par les populations rurales des districts de Montréal et de Trois-Rivières, mais presque toute la milice de ce dernier district refusa de marcher au commandement du gouverneur. Quelques centaines de royalistes des campagnes, répondant à l'appel aux armes, s'assemblèrent bien à Montréal; mais s'apercevant que Carleton mettait en doute leur loyauté, la plupart s'en retournèrent chez eux; et, après un siège de 45 jours, Fort Saint-Jean capitula avec sa garnison de 500 hommes. Vers le même temps une tentative fu faite par le colonel Ethan Allen et le major Brown pour s'emparer de Montréal par surprise. Allen traversa dans l'île de Montréal avec 110 hommes, se croyant sûr de nombreuses sympathies dans la ville, mais une force de 60 soldats et 300 miliciens, commandée par le major Carden, alla à sa rencontre et prit toute sa troupe près de la Longue Pointe. Après la perte de Saint-Jean, Carleton, jugeant qu'avec une population indifférente ou ouvertement hostile, il n'avait aucune chance de défendre Montréal, se sauva à Québec, après avoir failli être pris à Trois-Rivières. Pendant ce temps Montréal se rendit à Montgomery sans résistance, et Trois-Rivières suivit son exemple.

La vieille capitale se trouvait maintenant la seule place qui restait au pouvoir des Anglais; sa garnison était de 1800 hommes, y compris 571 canadiens-français et 326 anglais appartenant à la milice. En décembre la ville fut investie par les armées réunies de Montgomery et d'Arnold. Les péripéties du siège; l'assaut nocturne, la veille du jour de l'an; la mort de Montgomery, appartiennent à l'histoire. Ce qui importe ici, c'est de rapporter la part prépondérante prise par la milice canadienne à repousser cette attaque. C'est le capitaine Chabot, un officier de milice, qui ordonna le feu qui balaya la tête de colonne des troupes de Montgomery et coucha le général à terre. Une poignée de Canadiens tinrent tête à la colonne d'Arnold, disputant le terrain pied à pied avec une grande obstination. Quand les Américains plantèrent leurs échelles d'escalade contre la barricade intérieure de la rue Saint-Jacques, un milicien québécois nommé Charland, homme robuste et intrépide, s'avança sous une pluie de balles, saisit les



MAJOR ALFRED LAROCQUE,  
Quartier maître de 1885 à 1902.

CAPT.-ADJUDANT JOSEPH C. ROBERT.

MAJOR LEONARD G. DE TONNANCOUR,  
Quartier-maître appointé en 1902.

MAJOR JOSEPH GIROUX.

échelles et les tira à l'intérieur de la barricade. Ce poste était défendu par la compagnie de milice du capitaine Dumas, et sa délivrance fut effectuée finalement par la compagnie du capitaine Marcoux, renforcée par quelques soldats réguliers. Joseph Papineau, le père de Louis Joseph Papineau, était un des volontaires de la compagnie Marcoux.

"Joseph Papineau", dit Garneau, "se montra plein de zèle pour la cause royale pendant toute la période de la révolution américaine. Un officier canadien, M. Lamothe, avait apporté en Canada des dépêches de Lord Howe, qui commandait à New-York, destinées au général Carleton à Québec, mais adressées à Messieurs du Séminaire à Montréal. Joseph Papineau, alors un jeune homme, escorta Lamothe à Québec. Ayant caché leurs missives dans des cannes creuses, ils suivirent la route qui longeait le fleuve Saint-Laurent au sud, évitant les soldats américains et les Canadiens qui sympathisaient avec ceux-ci, et s'arrêtant de presbytère en presbytère jusqu'à ce qu'ils atteignent Québec, le 11 mars. Pour traverser le fleuve à Lévis sur la glace couverte de neige, ils s'enveloppèrent dans des draps blancs afin d'échapper à la vue des sentinelles ennemies. Après avoir remis leurs dépêches, ils rejoignirent la compagnie du capitaine Marcoux, dans laquelle ils combattirent comme volontaires pour la défense de Québec jusqu'à ce que les Américains eussent levé le siège."

Il serait impossible de mentionner tous les actes de bravoure accomplis par les Canadiens dans cette campagne. Il en est un pourtant que nous devons mentionner particulièrement; c'est l'affaire des Cèdres, où un poste de 200 "continentaux" fut attaqué et pris par un détachement de trente Canadiens et de soixante sauvages. Quand la nouvelle en arriva à Montréal, elle eut pour résultat, à cause de la lumière qu'elle jetait sur l'attitude loyale des Canadiens, de faire ordonner la retraite des troupes américaines qui occupaient Montréal.

La guerre finie, le peuple canadien paraît avoir donné quelque attention à la question de la défense du pays. Il y eut de vives critiques contre les lois relatives à la milice à cause des articles qui imposaient la corvée: Anglais comme Canadiens participant à cette opposition.

De 1776 à 1783, Carleton maintint sur le pied de guerre trois compagnies de milice canadienne, engagées volontairement, et il détacha un certain nombre de sergents de ces compagnies ainsi que des régiments réguliers, pour servir d'instructeurs à la milice sédentaire, recrutée suivant l'ancienne méthode française.

Dans le célèbre "Appel" publié en 1784 par Pierre du Calvet, dont le nom figure avec éclat dans l'histoire de Montréal et de la province de Québec à cette époque, il y avait une suggestion d'établir un régiment permanent de deux bataillons, avec intention d'augmenter cette force dans l'avenir, de manière à fournir de petits détachements à chaque paroisse, pour y servir d'instructeurs et devenir le noyau d'une milice sédentaire. Du Calvet était d'opinion que les principaux officiers auraient dû être anglais, mais il était opposé à l'idée de recruter parmi

les Canadiens, parce que ceux-ci étaient nécessaires à la culture des terres. Son idée paraît avoir été que les officiers subalternes et les sergents auraient dû être canadiens, tandis que les officiers supérieurs et les soldats seraient anglais, — ces derniers, nous supposons, anciens soldats réguliers.

Le 13 juin 1787, Lord Dorchester annonça à Lord Sydney la passation par le Conseil d'un "Acte pour régler la milice." Cet acte établissait des détachements qui étaient organisés pour deux ans. Dorchester aurait préféré trois ans: Il exprimait l'espoir que cette loi aurait pour effet de remédier à l'indifférence produite par la disparition de tout service militaire, de former les jeunes gens à la discipline et à l'obéissance, et d'enseigner au peuple que la défense du pays est un de leurs intérêts les plus importants; enfin, de créer des positions honorables pour les citoyens du pays et pour les personnes distinguées qui y résideraient.

Le gouverneur expliquait que le corps créé par cette ordonnance pourrait être augmenté suivant les besoins et devrait toujours être maintenu au complet. Il proposait de former trois bataillons, deux de Canadiens et un d'Anglais ou "Loyalistes", sur le même plan que celui suivi en Angleterre, sauf que le colonel ne serait pas payé et ne ferait pas de recrutement. En terminant son rapport au ministre, Carleton écrivait: "Si une mesure comme celle-ci ne peut être mise à exécution en temps de paix, il n'y a guère à espérer que l'on puisse jamais tirer du pays une force suffisante pour le défendre en cas d'invasion."

Le 14 septembre de la même année, le ministre, Lord Sydney, répondait à Dorchester que ses propositions relatives à la milice étaient approuvées et que des uniformes seraient envoyés le printemps suivant.

M. Benjamin Sulte, président de la Société royale du Canada, et reconnu comme une autorité sur l'histoire canadienne de cette époque, rapporte, dans son ouvrage intéressant "Histoire de la milice canadienne-française", pages 14 et 15, que Sir Guy Carleton ajouta deux bataillons recrutés en Canada au 60ème régiment "Royal-American", aujourd'hui le 60ème "Royal-Rifles". Les deux nouveaux bataillons, d'après M. Sulte, furent placés sous le commandement du colonel Louis-Joseph Fleury d'Eschambault, officier au 10ème régiment, dont le père avait été le plus riche et l'un des plus patriotiques citoyens de la Nouvelle-France sous l'ancien drapeau. Ces deux bataillons servirent non seulement en Canada mais aux Antilles, à Jersey, à Guernesey et ailleurs; mais, mécontents de ce que, pour les promotions, ils étaient considérés comme en dehors de l'armée régulière, ils demandèrent à être licenciés, ce qui leur fut accordé.

Ce qui est étrange, c'est que l'histoire officielle du 60ème par le capitaine W. W. Wallace, publiée à Londres en 1879, ne fait même pas mention de ces bataillons canadiens, et que le nom du lieutenant-colonel L. J. F. d'Eschambault ne se trouve sur aucune des listes des officiers du régiment qui ont été publiées.

Au commencement de 1788, Dorchester écrivit une



LIEUTENANT PHILIPPE DUROCHER.  
 LIEUTENANT M. J. E. R. DUFRESNE.  
 LIEUTENANT P. OUMET.

LIEUTENANT C. J. LEBOUTILLIER.  
 LIEUTENANT H. BARRE.  
 LIEUTENANT H. ARCHAMBAULT.  
 LIEUTENANT HENRY DUPUIS.



circulaire aux lieutenants-gouverneurs dans le but de rappeler au peuple canadien la nécessité de pourvoir à sa propre défense. Le 9 janvier, il attirait l'attention de Lord Sydney sur le besoin d'avoir des fusils en Canada et recommandait qu'on en envoyât 30,000, dont 20,000 pour la province de Québec (qui comprenait alors presque toute la province actuelle d'Ontario), 5,000 pour la Nouvelle-Ecosse et 5,000 pour le Nouveau-Brunswick. Il demandait en même temps un grand renfort de troupes régulières.

En 1791 fut passé l'Acte Constitutionnel qui divisait la colonie de Québec en deux provinces: Haut-Canada et Bas-Canada; et à partir de ce temps jusqu'à l'Acte d'Union, en 1841, la milice du Haut-Canada et celle du Bas-Canada furent des corps distincts, ayant chacun leur état-major et des règlements différents.

Pendant que l'Acte Constitutionnel était en discussion, Lord Dorchester insistait auprès du gouverneur britannique sur l'importance qu'il y aurait d'établir en Canada "une milice respectable": "Dans ce but", disait-il, "une loi a été votée en 1787 qui autorisait à lever des contingents renouvelables tous les deux ans, avec un corps permanent d'officiers; mais cette loi n'a pas encore été mise à exécution. Il serait bon maintenant d'en étendre l'effet à toutes les colonies anglaises; car, sans une mesure comme celle-ci, l'avenir des possessions britanniques sur le continent américain sera toujours incertain. Un nombre suffisant de fusils devrait aussi être déposé dans les colonies pour armer la milice en cas de besoin."

Lord Grenville, Secrétaire des Colonies, commentant la dépêche précédente, remarquait:

"On conçoit que Lord Dorchester pourrait recevoir pour instructions de proposer une loi à la Législature pour établir un corps de deux ou trois bataillons dont le service serait fixé à deux ou trois ans, et d'avoir un nouveau tirage, au bout de ce terme, chaque fois que la milice serait renouvelée. On arriverait ainsi à fonder une milice permanente. Mais la question est: serait-il nécessaire de garder ces hommes au corps plus d'un mois ou six semaines chaque année, pendant lequel temps seulement hommes et officiers devraient recevoir une paye? Autrement la dépense serait considérable.

"Le reste des propositions de Lord Dorchester semble être acceptable.

"Rien n'ayant été fait, nous dit-on, pour mettre en force l'acte sur la milice passé en Canada en 1787, j'estime qu'il serait préférable maintenant de proposer une loi pour établir une milice permanente, semblable à la nôtre dans ses grandes lignes, autant que les conditions locales le permettent.

"Le temps de service, il me semble, ne devrait pas être moins de trois ans ni plus de cinq ans, après quoi chaque corps serait renouvelé par un nouveau tirage. Mais ni les hommes ni les officiers ne devraient recevoir de paye, excepté pendant qu'ils sont présents au corps, cette présence ne devant pas être moins de quatre semaines chaque année; et la moitié seulement de la milice devrait être appelée à la fois. En même temps, il devrait y avoir

une clause donnant droit au gouverneur, à sa discrétion, d'appeler la milice entière, s'il le jugeait nécessaire, à quelque temps que ce soit, à condition de ne pas la garder plus de six semaines sans l'approbation de la Législature provinciale.

"J'ajouterai qu'une loi sur une matière aussi importante que l'établissement d'une milice permanente, devrait être soumise à l'approbation de Sa Majesté, ou, mieux encore, le projet de loi même, avant qu'il ne soit voté par la Législature.

"Il sera certainement nécessaire de laisser en dégrès dans la colonie un certain nombre de fusils, et il l'est également que des règlements sévères soient passés pour assurer leur conservation et leur inspection fréquente."

Cependant la France s'était mise en révolution, et la guerre, après avoir menacé longtemps, avait éclaté entre les deux patries des Canadiens-Français.

Le 25 avril 1793, le Gouverneur avait adressé un message à l'Assemblée législative, l'informant qu'il avait reçu une lettre du Secrétaire d'Etat, en date du 8 février précédent, "constatant que les personnes exerçant l'autorité suprême en France avaient déclaré la guerre à Sa Majesté." Une proclamation fut aussi publiée pour annoncer cet état de choses à tous les Canadiens.

En réponse à ce message, l'Assemblée vota une adresse pour remercier son Excellence "et l'assurer qu'elle avait appris avec horreur que l'acte le plus atroce qu'il ait jamais déshonoré la société venait d'être commis en France (faisant allusion à l'exécution de l'infortuné Louis XVI), et que c'est avec une profonde indignation qu'elle apprenait maintenant que les personnes qui exerçaient l'autorité dans ce pays avaient déclaré la guerre à Sa Majesté."

"Les fidèles sujets de Sa Majesté, ajoutait elle, font d'ardentes prières pour que ses armes remportent sur ses ennemis un succès tel qu'il amène bientôt une paix honorable, durable et avantageuse à Sa Majesté et à l'empire."

En terminant, l'Assemblée assurait le gouverneur qu'elle allait procéder immédiatement à la revision des lois sur la milice et que, si des changements et améliorations étaient nécessaires, elle ferait tout ce qui serait requis pour protéger la province contre tout dommage ou insulte de la part des ennemis de Sa Majesté.

Le sujet fut en effet pris en main et discuté, mais comme aucun changement ne fut apporté aux règlements de milice déjà existants et qui donnaient au gouverneur de très grands pouvoirs, nous en concluons qu'ils furent jugés par l'assemblée suffisants pour tous les cas qui pourraient se présenter.

En 1795, Carleton, en ouvrant l'assemblée, revint sur ce sujet dans son discours:

"Messieurs du Conseil législatif et Messieurs de l'Assemblée.—Après avoir attiré votre attention sur les avantages d'un revenu établi sur de justes principes et gardé avec soin contre l'abus, je n'ai rien à vous recommander qui soit plus important qu'une milice bien organisée: c'est la force constitutionnelle à laquelle le



LIEUT.-COL. GEORGE A. HUGHES,  
Ancien major de brigade.

LIEUT.-COLONEL J. P. A. DES TROISMAISONS  
Ex-commandant du 85ème régiment.

LIEUT.-COL. EUGÈNE SICOTTE,  
Commandant du 84ème régiment.

COLONEL FR. LOUIS LESSARD, C.B., A.D.C.,  
Commandant des Dragons Canadiens Royaux, inspecteur de cavalerie.

LIEUT.-COL. EUGÈNE GASPARD PICHÉ  
Commandant du 83ème régiment.

MAJOR J. E. BEDARD NORMANDEAU,  
du 83ème régiment.

magistrat doit avoir recours quand il a besoin d'une aide plus qu'ordinaire pour assurer l'exécution des lois ou pour maintenir la tranquillité à l'intérieur; c'est elle qui vous gagnera le respect des nations étrangères et qui, soutenue par des troupes régulières, pourra à la défense de votre pays contre les attentats possibles des ennemis du dehors."

Dans l'été de 1796 Carleton retourna en Angleterre après avoir complété ses dispositions pour son dessein favori, l'établissement d'une milice canadienne permanente, qu'on appela les "Volontaires Royaux Canadiens."

C'est à cette époque que Napoléon commença à exercer son prodigieux pouvoir, et l'intérêt du monde entier était fixé sur sa brillante campagne d'Italie et du Tyrol. Pendant des années, des émissaires du gouvernement français avaient travaillé à soulever les Canadiens-français contre l'Angleterre, tandis que d'autres, à Washington, s'efforçaient de mettre la discorde entre le gouvernement des Etats-Unis et celui de la Grande-Bretagne. Les Canadiens toutefois ne se laissèrent pas détourner si facilement de leur devoir et n'accordèrent que peu d'attention à leurs cousins d'outre-mer. Le clergé particulièrement et les familles influentes (comme ces deux classes ont toujours fait) employèrent toute leur influence en opposition aux agitateurs étrangers, en se servant des horreurs de la Révolution française comme argument contre tout projet de ramener une union politique entre le Canada et la France.

Les Volontaires Royaux Canadiens avaient deux bataillons: le premier était composé de Canadiens-français levés et équipés à Québec, le second, composé principalement mais non exclusivement d'Anglais, avait été levé et équipé à Montréal. Chaque bataillon était de huit compagnies, y compris une compagnie de grenadiers et une compagnie d'infanterie légère. L'effectif de chaque compagnie était de soixante-dix hommes, et il ne paraît pas y avoir eu de difficulté pour recruter les hommes ni pour se procurer des officiers. Le régiment était administré comme un régiment régulier; son personnel était purement canadien, et les conditions d'engagement permettaient d'envoyer les hommes dans toutes les parties de la colonie. L'uniforme était celui de l'infanterie régulière: habit rouge avec revers bleus; la culotte grise pour les soldats, la culotte blanche pour les officiers; avec de longues guêtres noires boutonnées, montant jusqu'au dessus du genou; pour coiffure, le tricorne avec cocarde noire, à l'exception des grenadiers qui portaient le long chapeau bien connu, de forme conique. Les hommes étaient armés du fusil à pierre, avec baïonnette. La fière devise du régiment, brodée sur son drapeau, était: "Try us" (essayez-nous!) Pendant les années 1796, 1797 et 1798, le premier bataillon resta à Québec, le second bataillon à Montréal. Le premier bataillon prit le camp pour quelques mois dans l'été de 1797, et, tandis que les quartiers du deuxième bataillon étaient à Montréal, de forts détachements, et peut-être le régiment tout entier, furent stationnés pendant différentes périodes à Laprairie, à Saint-Jean, à Sorel. Au printemps

de 1798 les deux bataillons changèrent réciproquement de garnison. En 1799, on exerça une pression sur les officiers pour les faire consentir à être placés sur le même pied que les autres "fencibles" anglais et coloniaux, afin qu'on pût les employer hors du pays, mais cette proposition ne fut pas reçue avec faveur.

La signature du traité d'Amiens, le 1er octobre 1801, rétablit la paix, et l'on se prépara à licencier les corps coloniaux. Les Volontaires Royaux Canadiens furent déchargés en août et septembre 1802. A cette époque, le premier bataillon avait cinq compagnies; son quartier central était à Montréal, avec détachements à Trois-Rivières, Sorel, Saint-Jean, et trois compagnies à Québec. Le second bataillon n'avait alors qu'une compagnie dans le Bas-Canada; les autres étaient distribués dans différentes places du Haut-Canada: à York, 2 compagnies; à Fort Saint-George (Niagara) 3 compagnies; à Fort Erié une demi-compagnie; à Kingston une compagnie; à Chippewa, la moitié d'une compagnie.

Dans l'almanach de Québec pour 1797, les officiers des Volontaires Canadiens sont donnés comme suit :

1er bataillon: lieutenant-colonel, J. de Longueuil; major, Louis de Salaberry.

Capitaines:—François Dambourgès, Desarmier Beaubien, Francis Predmont, Pierre Marcoux, C. S. de Bleury, Louvigny de Montigny, François Vassal, J. Bte. d'Estimauville.

Lieutenants:—Daniel Dupré, Pierre Duchoguet, A. J. Duchesnay, Joseph de Beaujeu, C. G. de Lanaudière, Hippolyte Hertelle, Pierre Bazin, Henry Hay, Joseph Bouchette, Benjamin Jobert.

Enseignes:—J. B. Duchesnay, A. Petrimouls, Louis Montizambert, Honoré Bailie, Antoine de Lanaudière, Richard Hay, Stephen La Morandière, François Boucher, Robert Anderson, François Duval.

Chapelain:—Salter Mountain; adjudant, Robert Anderson; quartier-maître, Louis Fromenteau; chirurgien, James Davidson; assistant chirurgien, J. B. L. Ménard.

2ème bataillon:—lieutenant-colonel John McDonnell; major, Hazelton Spencer.

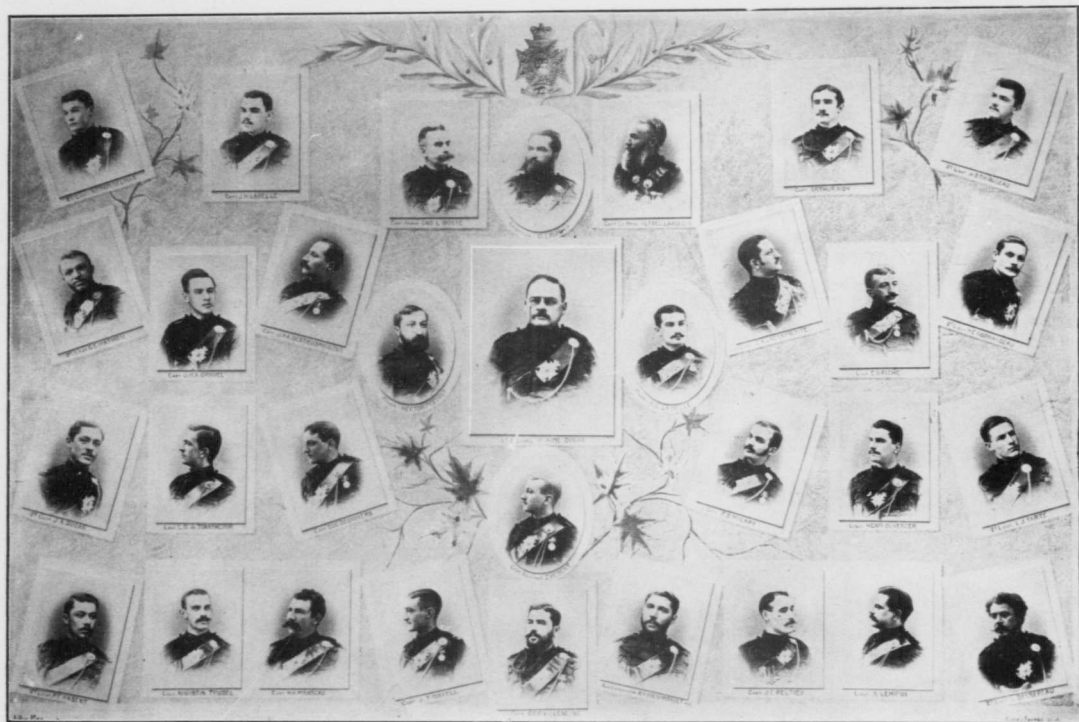
Capitaines:—Peter Drummond, Hector MacLean, Hugh MacDonell, Niel MacLean, Miles MacDonell, Richard Wilkinson, Alexander MacMillan.

Lieutenants:—Richard Farguson, Wm. Fraser, Wm. Crawford, Chichester MacDonell, Thomas Fraser, Ronald MacDonell, Wm. Johnson, Angus MacDonell,—Taschereau, Pierre Ignace Major.

Enseignes:—Pierre de Boucherville, Wm. Deace, Peter Grant, George Ermatinger, Charles Lamiere, Joseph Boarduine, Robert Wolsey.

Chapelain:—Duval; adjudant, John Crampton; quartier-maître, Andrew Cameron; chirurgien, James Davidson; assistant chirurgien, Cyrus Anderson.

On remarquera que, tandis qu'il n'y a que trois noms qui ne sont pas distinctement français parmi les officiers du premier bataillon, il y a cinq officiers canadiens-français dans le second bataillon. Le premier bataillon avait



LIEUTENANT-COLONEL C. A. DUGAS ET LES OFFICIERS DU 65ème, 1889-1892.

34 officiers, et le second, 31. Evidemment l'esprit militaire était au moins aussi prononcé chez les Canadiens-français que parmi leurs voisins d'origine anglaise.

En raison de la place honorable que leurs noms occupent sur le rôle de la milice canadienne, de courtes notes biographiques sur quelques-uns de ces officiers nous paraissent devoir intéresser le lecteur.

Le Colonel de Longueuil, Joseph Dominique; 3ème baron de Longueuil et seigneur de Soulanges; était né en 1738. En 1755 il reçut son premier brevet du roi Louis XV, qu'il servit fidèlement; fut présent à toutes les principales batailles entre Anglais et Français livrées en Amérique depuis cette date jusqu'en 1760. Trois ans plus tard il se décida à rester définitivement en Canada et prêta serment au roi George. Il combattit du côté des Anglais pendant la guerre de l'indépendance américaine, et fut nommé plus tard conseiller législatif dans le premier parlement canadien.

Le Major Louis de Salaberry était fils de Michel de Salaberry, le premier du nom qui se soit établi en Canada; sa mère appartenait à la famille Juchereau-Duchesnay; il était né en 1752. Son père devint sujet anglais après la conquête mais envoya son fils faire son éducation en France. Lorsqu'éclata la révolution américaine, en 1775, nous le trouvons officier de milice au fort Saint-Jean où il fut gravement blessé par l'explosion d'une bombe; il reçut encore deux blessures à différents temps pendant cette guerre. Le duc de Kent obtint une commission dans le 60ème fusiliers pour son fils Charles, le futur héros de Châteauguay, alors âgé seulement de quinze ans, et sans doute proposa le père, qui était son ami intime, pour le grade de major dans les V.R.C. Quand ce régiment fut licencié en 1802, sa pension de major lui fut rendue, et il fut nommé l'un des surintendants des sauvages; en 1810 il fut élevé au Conseil législatif; pendant la guerre de 1812 le vieux guerrier commanda un régiment de milice sur la frontière; il mourut en 1826. Ses quatre fils, avec l'appui du prince son protecteur, reçurent tous des brevets dans l'armée anglaise: Charles, dans le 60ème fusiliers; Maurice Roch et François-Louis dans le 7ème fusiliers royaux; tous deux moururent dans l'Inde en 1808 et 1809; et le plus jeune, Édouard, filleul du duc de Kent, passa de Woolwich dans le corps des officiers du génie et fut envoyé en Espagne où il perdit la vie d'une manière héroïque en cherchant à faire sauter l'une des portes de Badajoz, le 6 avril 1812.

Le Capitaine Dambourgès était né dans le midi de la France. Il vint en Canada peu de temps après la conquête et s'établit à Saint-Thomas de Montmagny, où il prospéra. Lors du siège de Québec par Montgomery, en novembre 1775, Dambourgès était l'un des 1,500 réguliers et volontaires qui défendirent avec succès la seule place du Canada restant alors aux mains des Anglais. Les écrivains du temps et les historiens mentionnent sa conduite héroïque dans la mémorable nuit du 31 décembre, quand les ennemis, sous la conduite d'Arnold, attaquèrent le côté sud de la basse-ville. Dambourgès se trouvait parmi les défenseurs de la barri-

cade qui barrait la rue du Sault au Matelot. Un groupe d'Américains occupaient une grosse maison en pierre qui dominait la barricade, et ils ouvrirent un feu terrible sur ses défenseurs. Dambourgès saisit une échelle et, suivi de trois ou quatre Canadiens, grimpa sans être vu de l'ennemi jusqu'à une des fenêtres de la bâtisse, y entra de vive force et attaquant les Américains par derrière les obligea à se rendre prisonniers, bien qu'ils fussent beaucoup plus nombreux que leurs adversaires. Il montra une pareille énergie tout le temps du siège. En récompense de son courage, Sir Guy Carleton le nomma lieutenant dans le 1er bataillon du 84ème régiment, dans lequel il servit jusqu'à la fin de la guerre, en 1783. Quand son bataillon fut licencié l'année suivante, Dambourgès fut mis en demi-solde; il retourna alors à ses occupations commerciales et devint colonel d'un bataillon de milice. En 1791, il fut élu membre du premier parlement du Bas-Canada. Quand le régiment des Volontaires Royaux Canadiens fut organisé, Lord Dorchester, se rappelant les prouesses militaires de Dambourgès, le nomma capitaine d'une compagnie de grenadiers. Il mourut à Montréal, où son corps repose dans un caveau de l'église de la Paroisse.

Le Capitaine François Vassal de Monviel, né en 1758, était un filleul du célèbre Bougainville; il servit avec distinction sous Burgoyne et Saint-Léger, dans la guerre américaine. Bilibaud affirme que quand les V. R. C. furent licenciés Vassal fit partie de l'expédition militaire du duc d'York en Hollande. Quelques années après on le retrouve en Canada, mais dans une position précaire, naviguant sur un petit bâtiment côtier. Sir James Craig le délivra de tous embarras futurs en le nommant Adjudant général adjoint de la milice. Il employa dès lors son énergie à réorganiser la milice du Bas-Canada et, à la demande de Sir James Prevost, commandant en chef, il compila et publia un volume de 248 pages in-12, "Règles et règlements pour la formation, l'exercice et les mouvements de la milice du Bas-Canada", Québec, 1812. C'est sur Vassal que retomba le commandement des corps de milice pendant toute la guerre de 1812-1814; il fut employé principalement sur la frontière au sud de Montréal et dans l'état-major de Sir George Prevost; il était présent au siège de Plattsburg. Après la guerre il demeura adjudant général de la milice pendant vingt années encore. Il mourut en 1843, âgé de 85 ans.

Joseph Bouchette, qui a tenu un rang distingué et qui a rempli des devoirs de la plus haute importance dans le service naval du Canada, était né à Québec le 14 Novembre 1774. Son père, le commodore Bouchette, était aussi en Canada, où il servit la France jusqu'à la cession, alors que, comme la majorité de ses compatriotes, il se soumit au nouveau pouvoir et fut peu après nommé à un commandement sur les grands lacs. Un de ses actes, pendant la guerre de la révolution américaine, mérite d'être rappelé; car la conservation du Canada à la couronne d'Angleterre est due probablement à sa sagacité et à son intrépidité dans cette circonstance. Quand Arnold et Montgomery opérèrent contre Québec et fai-



LIEUTENANT-COLONEL LABELLE ET LES OFFICIERS DU 65<sup>ème</sup>. 1897-1902.

saient tous leurs efforts pour s'emparer de la personne de Carleton,—ce qui aurait probablement rendu la capitulation de Québec inévitable,—le général, déguisé en habitant, se mit entièrement entre les mains du commodore Bouchette qui le pilota à travers les lignes américaines et le rendit sain et sauf à Québec. Il n'y a pas de doute que la tâche était délicate et périlleuse, car des détachements américains occupaient les deux rives du fleuve. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que pour ce courageux service Bouchette retint toujours la plus grande estime de la part de Lord Dorchester.

En 1791, Joseph Bouchette entra dans la marine et servit sur les grands lacs jusqu'en 1796. En 1793, alors âgé seulement de 19 ans, il fit preuve d'audace et d'habileté en relevant l'ancien bâtiment du commodore, l'Onondago, portant 14 canons, qui avait été coulé en dehors du port d'York et abandonné. Après les plus énergiques efforts, il réussit dans son entreprise et, prenant le commandement du navire qu'il venait de sauver, il fit son entrée dans le port de Niagara aux applaudissements du peuple et de la garnison, assemblés pour le recevoir. Cette action économa une grosse somme d'argent au gouvernement canadien et valut au jeune Bouchette le grade de second lieutenant. Tout en rendant des services militaires, il continua ses observations scientifiques sur le lac Ontario jusqu'en 1796, pour l'information du gouvernement. A cette époque la marine ayant été réduite, le lieutenant Bouchette reçut, sans l'avoir sollicité, un brevet de lieutenant dans les Volontaires Canadiens, avec lesquels il servit son pays jusqu'en 1802.

Le lieutenant Joseph Saveuse de Beaujeu. Sa famille était issue d'une des plus illustres familles de France. Son arrière-grand-père, Daniel Liénard de Beaujeu, est le célèbre officier qui, le 9 juillet 1759, à la bataille de la Monongahéla, près du Fort Duquesne, à la tête de 350 soldats français et canadiens, aidé par 600 sauvages sous les ordres de Pontiac, battit complètement le général Braddock et ses 3,000 soldats anglais nouvellement débarqués en Amérique, soutenus par la milice de la Virginie sous les ordres de Washington, mais y perdit la vie. Son père avait été un serviteur constant de la couronne d'Angleterre pendant tout le temps de la guerre américaine, de 1775 à 1783.

Le lieutenant Taschereau appartenait à l'ancienne et distinguée famille qui, pendant des générations, a fourni à l'église, au barreau, à la magistrature et à l'armée tant d'hommes d'un haut mérite.

Les deux frères Duchesnay étaient entrés de bonne heure dans le 1er bataillon des V. R. C. et avaient beaucoup contribué à le recruter et à l'organiser; ils étaient d'excellents officiers. L'enseigne Duchesnay passa plus tard au 5ème bataillon du 60ème régiment (Royal-American) et servit avec lui pendant de longues années dans les Antilles et ailleurs. Au commencement du dix-neuvième siècle, il revint en Canada. Nous le trouvons plus tard capitaine, puis major "junior" du régiment de Salaberry, les "Voltigeurs Canadiens". A la bataille

de Chateauguay et dans d'autres engagements de la guerre de 1812 auxquels les Voltigeurs prirent part, Duchesnay, ainsi que son jeune frère Narcisse, se fit remarquer tout particulièrement par son courage et ses capacités; l'aîné, Antoine Juchereau-Duchesnay, était alors lieutenant-colonel attaché à l'état-major. Les Duchesnay représentaient une des plus anciennes et des plus loyales familles canadiennes; ils étaient aussi propriétaires des riches seigneuries de la Beauce, Beauport, Fossambault et Gaudarville. Leur premier ancêtre canadien était venu au pays vers le milieu du dix-septième siècle; il portait le nom de Juchereau de Saint-Denys.

L'enseigne Pierre de Boucherville mérite plus qu'une simple remarque. Il descendait de Pierre Boucher, sieur de Grosbois, qui en 1663 était gouverneur de Trois-Rivières et plus tard devint seigneur de Boucherville. Il naquit le 23 octobre 1780 et était fils de René Antoine de Boucherville et de Madeleine Raimbault de Saint-Blain; il n'avait donc que quinze ans quand il obtint son brevet dans les Volontaires Canadiens. De Boucherville resta dans ce régiment jusqu'à son licenciement. En 1812 il épousa demoiselle Sabrevois de Bleury; il venait alors d'être nommé aide-de-camp de Sir George Prevost avec qui il servit jusqu'à la fin de la guerre. Il fut pendant de nombreuses années un des membres les plus actifs du Conseil législatif et mourut en novembre 1857, laissant deux fils dont l'aîné, l'honorable sénateur de Boucherville, encore vivant, a été deux fois premier ministre de la province de Québec.

D'après le registre militaire des provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada publié dans l'Almanach de Québec pour 1797, l'état-major général pour le Canada était ainsi composé:

Commandant en chef, Général Robert Prescott; aides de-camp: capitaine Wm. G. Ducras, Major Richard Slovin, capitaine John Baldwin, major John Thomas; secrétaire militaire, capitaine James Green; assistant secrétaire militaire, capitaine Charles Dubé; adjudant général adjoint, lieutenant-colonel John Dalton; quartier-maître général adjoint, lieutenant-colonel John Barnes; major de brigade lieutenant François de Bouillé; commissaire général adjoint, capitaine Louis Foy. Les régiments réguliers de service en Canada à cette époque étaient le 4ème (King's Own) d'infanterie; le 5ème (Northumberland) d'infanterie; le 24ème (ou 2nd Warwick) d'infanterie; le 26ème (Cameronian) d'infanterie; le 1er et le 2ème bataillon du 60ème (Royal American) d'infanterie; le 1er et le 2ème bataillon des Volontaires Royaux Canadiens. Il y avait aussi une force considérable d'artillerie régulière.

Les noms de deux Canadiens-français se trouvent parmi les officiers du 1er bataillon du 60ème: capitaine Fleury d'Eschambault (écrit Chambeult) et James Bruère.

Le numéro de la Gazette de Québec qui nous a transmis ces détails nous donne aussi "la liste de la milice anglaise et canadienne pour la province du Bas-Canada" pendant cette même année, 1797. Cette désignation, qui



LIEUTENANT-COLONEL H. PREVOST ET LES OFFICIERS DU 65<sup>ème</sup>. 1892-1897

Capt. E. Desnoyers.	Chirurgien: Major G. E. Roy.	Major A. E. Labelle.	Lt.-Col. H. Prevost.	Major Z. Hébert.	Pais-maitre: J. T. Ostell.	Capt. F. S. Mackay.
Quartier-maitre: Capt. A. LaRocque.	Capt. C. A. A. Laframboise	Lieut. de B. Thibaudeau.	Lieut. L. Dansereau.	Capt. Jos. E. Peltier.	Assistant-Chirurgien: Lieut. Archambault	
Adjudant: Capt. A. d'Orsonnens.	Capt. L. G. de Tonnancour	Aumônier: Capt. Hon. M. le Chanoine C. W. Martin.	Capt. P. Trudel.	Capt. G. E. Beauchamp.		
Capt. H. Labelle.	Lieut. L. LeDuc.	Lieut. A. Gélinas.	Lieut. L. Loranger.	Lieut. A. Ouimet.	Lieut. L. J. Tarte.	Lieut. E. J. Peltier
Lieut. C. St-Louis.	Lieut. F. Pelletier.	Lieut. Paul Parent.	Lieut. R. de B. Corriveau.	Lieut. A. Germain	Lieut. H. Desjardins.	



nous paraît bizarre aujourd'hui, vient de ce que c'était alors l'usage de maintenir, partout où il y avait un assez grand nombre de résidents d'origine anglaise, une organisation séparée pour leur enrôlement dans la milice et pour les quelques exercices militaires auxquels ils étaient astreints. Ainsi, à Montréal, tous les Anglais de naissance ou d'origine étaient enrôlés dans "la milice anglaise de la ville et de la banlieue", tandis que les Français-canadiens étaient inscrits dans "la milice canadienne de la ville et de la banlieue de Montréal."

La milice anglaise de la province se composait du "Bataillon de Québec de la milice anglaise", de la "Milice anglaise pour la ville et la banlieue de Montréal," du "District militaire de Gaspé" et du "Bataillon de milice du cercle de Saint-Jean," autrement dit, des cantons de l'est.

La liste des officiers de la milice canadienne pour la ville et la banlieue de Montréal est donnée ainsi:

Premier Etat-Major de la Ville de Montréal.

Officiers Majors.—Pierre Neveu Sevestre, Ecuyer, Colonel; Pierre Guy, Lieutenant-Colonel; Pierre Fortier, Major; Etienne Saint-Dizier, Aide-major.

Première division de la Ville de Montréal.

Capitaines. Pierre Vallé, Jean-Baptiste Adhémar, Jacques Hervieux, Charles Déséry, Ignace Lacroix, Daniel Dupré. Chirurgien, J.-Bte. Jobert.

Capitaines dans les Paroisses. St-Laurent: Jean-Baptiste Roy, Gabriel Crevier, Pierre Demers; Sault au Récollet: Louis D'Agenay; St Michel: Laurent D'Agenay; Lachine: Pierre Depelteau, Paul Dumouchelle; Ste Geneviève: Joseph Martin Hilaire, Ant. Clém. Larivière; Pointe Claire: Dominique l'Étang père, Dominique l'Étang fils; Ste-Anne: Philippe Depelteau; Ile Perrot: Louis Préjeant.

Deuxième Etat-Major de la Ville de Montréal.

Officiers Majors.—Saint-George Dupré, Colonel; Louis Portier, Lieutenant-Colonel; Maurice Blondeau, Major; E. Guy, Aide-Major.

Deuxième Division de la Ville de Montréal.

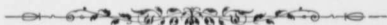
Capitaines: Pierre Lacote, Charles Chaboillez, Hip. St-George Dupré, Jean Baptiste Durocher, Louis Chaboillez, Gab. Franchère. Chirurgien: François X. Bender.

Capitaines dans les Paroisses: Longue Pointe: Dominique Truteau; St-Léonard: Guillaume Longpré; Pointe-aux-Trembles, Pierre Archambault; St-Léonard, François Bricault; Bout de L'Isle, J. Bte. Millard; Rivières des Prairies, Jacques Monarque, Jean Bte. Monarque; Terrebonne, Pierre Raby, Joseph Limoges; Mascouche-Terrebonne, Gabriel Cuvillon, Germain Lepage, Charles Côté; La Chenaye, Felix Jolie, Pierre M. Beauchamp; Mascouche—La Chenaye, Alexis Carron.

Le 21 juillet 1797, David MacLane, citoyen des Etats-Unis, fut exécuté sur les glacis, en dehors des murs de Québec, près de la porte Saint-Jean, pour avoir été trouvé coupable de haute trahison. Pendant son jugement, MacLane prétendit qu'il était un agent du gouvernement français et qu'il avait pour but de renverser le gouvernement du Canada, avec l'aide d'hommes engagés dans les Etats-Unis et avec la coopération des Canadiens.

C'est le seul exemple en Canada, depuis la conquête jusqu'à ce temps-là, d'un jugement et d'une condamnation pour haute trahison; et il est bon de remarquer qu'il ne s'agissait pas d'un sujet anglais.

Il est aussi tout à l'honneur du caractère "canadien" qu'à une seule exception près, les Canadiens-français n'étaient aucunement compromis avec MacLane.





## CHAPITRE IV.



### Signes avant-coureurs de la Guerre.

La paix qui avait été signée à Amiens ne dura pas longtemps, et peu de monde, il semble, s'attendaient à ce quelle durât. En 1801, le grand Napoléon n'avait pas encore atteint le but de son ambition, et jusque là il ne pouvait y avoir de paix durable, aussi longtemps qu'il détenait le pouvoir suprême en France.

Quelques mois après la signature du traité de paix, Napoléon et le gouvernement anglais étaient entrés en dispute au sujet de son exécution; l'Angleterre refusant d'évacuer Malte, le cap de Bonne-Espérance et Alexandrie en Egypte tant que Napoléon ne rendrait pas aux puissances concernées les conquêtes qu'il avait faites sur le continent et qu'il continuerait d'augmenter ses armements à des points stratégiques qui étaient une menace pour la Grande-Bretagne. Napoléon était alors Premier consul, et les royalistes français, qui étaient venus chercher un refuge à Londres et dans les îles de la Manche, se livraient dans les journaux et dans des pamphlets à des satires et des récriminations sur sa personnalité et son gouvernement. Les journaux français répondaient sur le même ton, accusant l'Angleterre de mauvaise foi, et les journaux anglais leur renvoyaient la balle à leur tour. Napoléon aurait voulu que le gouvernement anglais fit taire la presse et qu'il bannit les royalistes français en Canada; mais le gouvernement anglais répliquait qu'il lui était impossible de toucher à ces anciennes institutions anglaises, la liberté de la presse et le droit d'asile. Après bien des menaces de part et d'autre, les autorités anglaises, en mai 1803, ordonnèrent l'enrôlement de 10,000 hommes de plus dans la marine et appelèrent la milice sous les armes. Napoléon, de son côté, augmenta le nombre des troupes dans les camps qu'il avait établis sur les côtes de la Manche, et finalement, le 29 avril 1803, l'Angleterre déclara la guerre à Napoléon.

Les deux nations entrèrent dans le conflit avec énergie et enthousiasme, les Anglais étant animés à faire les plus grands efforts par l'insultante remarque de Napoléon, que leur pays ne pouvait lutter seul contre la France. Nous n'avons pas besoin de parler ici des campagnes qui suivirent, des victoires des armées françaises à Austerlitz, à Iéna, à Friedland, etc., et des succès anglais sur mer d'abord, puis en Espagne et dans le sud de la France; mais l'étudiant de l'histoire du Canada doit se remé-

morer les péripéties de ces longues années de guerre pour apprécier justement les événements qui ont précédé et suivi la guerre de 1812-1814 en Amérique.

Les dernières années du dix-huitième siècle virent s'accomplir une des mesures militaires les plus fortement recommandées par les premiers gouverneurs anglais du Canada, l'établissement d'un corps permanent comme base d'une force nationale défensive. Nous avons vu que quelque chose avait déjà été fait pour organiser une milice sédentaire respectable; mais il restait à amener cette force défensive à la hauteur des exigences militaires et à rendre cette institution populaire.

Le lieutenant gouverneur Robert Shore Milnes, dans une lettre au ministre, du 1er novembre 1800, pour appeler son attention sur la situation du Canada, parlait des conditions sociales particulières à ce pays dans les termes suivants: "Les comtés sont divisés en paroisses; dans chaque paroisse le principal personnage est le prêtre, ensuite vient le capitaine de milice"; et il démontrait que l'influence du gouvernement pourrait être augmentée par la coopération du clergé d'abord, et ensuite au moyen de la milice. On pouvait compter, pensait-il, que l'évêque et les prêtres emploieraient leur influence "pour encourager un sentiment de loyauté à la Couronne, en opposition aux idées démocratiques qui, par bonheur," ajoutait-il, "n'avaient fait que peu de progrès en Canada." Et il continuait:

"La population est évaluée à moins de 400,000 âmes, dont les neuf-dixièmes habitent dans les paroisses, la milice est au nombre de 37,904, avec 292 capitaines, plus 16 qui forment l'état-major; ces derniers étant principalement des seigneurs. Les pouvoirs de ces capitaines sous le régime français étaient très grands, et bien que ces pouvoirs leur aient été retirés, l'effet en subsiste encore. Ils sont employés maintenant à divers services par le gouvernement, mais leur seule récompense se trouve dans l'honneur qui y est attaché, et n'est pas proportionnée à la dépense de temps et aux dérangements occasionnés par ces services." Le lieutenant-gouverneur suggérait donc qu'il serait bon, soit au moyen de quelque récompense pécuniaire et honorifique, soit par quelque autre plan, de faire sentir aux officiers de la milice qu'ils étaient réellement des officiers de la Cou-

ronne. De cette manière un sentiment de loyauté se répandrait dans toute la province, "sentiment", il voulait bien ajouter, "qui vient naturellement aux Canadiens." Il faisait ressortir la disproportion entre les dépenses du service militaire et celles du service civil, au grand désavantage de ce dernier, tandis que par un meilleur système, non seulement on pourrait réduire de beaucoup les dépenses militaires, tout en diminuant les chances de commotions intérieures, mais on amènerait les habitants à coopérer à la défense du pays (Archives de la Puissance).

Il n'y a pas de raison de mettre en doute la fidélité parfaite des classes influentes de la population du Canada à cette époque.

Dans la province de Québec, aussi bien que dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, de larges contributions furent faites spontanément en 1799 pour aider le gouvernement de la Grande-Bretagne à poursuivre la guerre. En tête de ce mouvement nous trouvons le Lord Evêque Mountain, de Québec, £300; le juge en chef Osgoode, £300; Sir Geo. Pownall, £116; Henry Caldwell, £300; G. Herriot, maître de poste, £50; le séminaire de Québec, £50; A. Panet, £30; W. Grant, £22; Thomas Dunn, £66; le coadjuteur de Québec (Mgr. Plessis), £25; Robert Lester, £30 par année pendant la durée de la guerre; Munro et Bell, £100; Jenkin Williams, £55; François Baby, £40; G. Elz. Taschereau, £10; Louis Dumière, £23, 6s. 8d; X. de Lanaudière, £23, 6s. 8d; Lymburner et Crawford, £50; Rev. Père Cazeau, £25; Jonathan Sewell, £25; A. MacNider, £25; Félix O'Hara, £27, 15s. 6d; le 1<sup>er</sup> bataillon des Volontaires Royaux Canadiens, commandé par le lieutenant-colonel Longueuil, £500; le Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, £500, plus £100 par année pendant la guerre, etc., etc.,

Et pendant ce temps le Canada progressait matériellement. Le vieux mur des Français qui entourait le vieux Montréal fut trouvé gênant par le commerce, car la ville débordait de tous côtés cette faible protection. En 1801 on décida de le démolir, et l'on prit grand soin de rendre les terrains aux héritiers des premiers propriétaires, les ingénieurs français en ayant pris possession sans payer aucun dédommagement.

Et tout en remplissant ainsi les obligations du gouvernement français, les Anglais observaient aussi les leurs: trois cantons furent en effet réservés pour les officiers, sous-officiers et soldats qui avaient défendu Québec contre les Américains pendant l'hiver de 1775-1776.

Pendant l'année 1802, comme contre-coup des menaces de guerre en Europe, il y eut un peu d'excitation patriotique à Montréal, et la milice locale s'assembla d'elle-même pour s'exercer, des fusils leur étant prêtés dans ce but par les arsenaux de l'armée régulière. Le gouverneur Milnes, à cette occasion, présenta au lieutenant général Hunter, commandant en chef, la réquisition suivante:

"Les officiers de milice anglais et canadiens de Montréal m'ayant représenté qu'au temps où Votre Excellence a eu la bonté de donner l'ordre de livrer des mousquets

pour leur permettre d'enseigner à leurs hommes l'exercice des armes, ils avaient omis de demander en même temps des ceinturons et des gibernes, qui sont aussi des articles essentiels; je serais très obligé à Votre Excellence de donner les ordres nécessaires pour que des ceinturons et des gibernes soient distribués en nombre égal aux mousquets, car je vois avec satisfaction que la milice a l'intention de continuer à s'exercer pendant l'hiver qui vient, ce qui serait un bon exemple pour toute la province."

Une nouvelle loi sur la milice fut adoptée pendant la session de la Législature de 1803, pour remplacer l'Acte de 1796 qui n'avait passé qu'avec difficulté et qui n'avait jamais été mis à exécution. Mais Milnes, dans une lettre du 10 juin 1803, exprimait son appréhension que cette loi exigerait beaucoup de précaution dans sa mise à exécution, à cause du petit nombre de soldats réguliers stationnés dans la province. Il croyait cependant qu'elle amènerait des rapports plus intimes entre le pouvoir et les masses du peuple, et il se proposait d'assembler régulièrement et d'inspecter les miliciens, à cause des bons effets déjà obtenus. Il avait aussi encouragé l'organisation de compagnies volontaires, et il y en avait déjà trois à Montréal, qui s'habillaient à leurs frais. Trois autres étaient en formation à Québec et une à Trois-Rivières, et il avait l'espoir que le peu d'empressement pour le service militaire disparaîtrait peu à peu. Il suggérait que, plus tard, de plus grandes ressources financières devraient être fournies par le gouvernement impérial pour atteindre l'objet qu'on avait en vue, d'améliorer la défense de la province; mais que, pour le présent, l'envoi d'armes par les arsenaux royaux serait suffisant. Cette loi autorisait le gouverneur à dépenser 2500 livres sterling par année, à sa discrétion, pour la formation d'une bonne milice; son effet était limité à quatre ans.

Il y eut une session extraordinaire de la Législature au mois d'août, en conséquence de la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre.

Vers la fin de la session, le lieutenant-gouverneur envoya un message à l'Assemblée, dans lequel il déclarait qu'il avait "la satisfaction de porter à leur connaissance qu'un nombre considérable de sujets de Sa Majesté dans cette province, animés d'un louable sentiment de loyauté et d'un grand zèle pour l'honneur et les intérêts de la Couronne, avaient offert de se former en compagnies de volontaires pour la défense de la province et de servir sous les ordres de tels officiers que le représentant de Sa Majesté désignerait pour les commander." Et en conséquence il recommandait ce sujet à la considération de la chambre. Un projet de loi fut présenté, voté et envoyé au Conseil législatif, mais trop tard, la prorogation ayant lieu le lendemain. Il n'en résulta cependant pas d'inconvénient sérieux, la loi précédente étant suffisante, s'il devenait nécessaire de l'appliquer, pour qu'on pût obtenir des résultats pratiques, à moins d'une rupture avec la république des États-Unis, qui ne paraissait pas probable. De plus les démonstrations d'enthousiasme causées par la reprise des

hostilités furent très agréables au gouvernement ainsi qu'à tous les sujets loyaux; elles contribuèrent à faire disparaître les distinctions d'origine et à unir ensemble les différents éléments de la population pour le soutien de la cause commune; à en faire comme des frères appartenant à la même grande famille.

Aussitôt que la loi nouvelle eût passé, Milnes ne perdit pas de temps pour la mettre en opération. La demande d'armes et d'équipement qu'il fit au lieutenant-général Hunter, nous montre en même temps l'état de dépendance où la milice se trouvait envers l'armée régulière pour son matériel. Dans ce document qui est du 28 avril 1803, le gouverneur disait:

"Par suite des nouveaux règlements de la milice adoptés par la Législature, pouvoir a été donné à l'Exécutif de former un corps de douze cents hommes. J'ai en conséquence à demander à Votre Excellence, pour faciliter l'exécution d'une œuvre si importante pour les intérêts de Sa Majesté, de donner les ordres nécessaires pour que six cents fusils, avec leur fourniment, soient délivrés quand j'en ferai réquisition, lesquels, avec les six cents que vous avez déjà eu la bonté de mettre à ma disposition à Montréal, compléteront la quantité nécessaire.

"Vous savez sans doute que Lord Dorchester a reçu d'Angleterre, en 1796, des fournitures d'habillement pour le nombre d'hommes que la Législature vient de décider d'appeler. J'ai l'honneur de vous envoyer, en conséquence, un état des articles qui se trouvent dans les magasins militaires, afin que Votre Excellence donne ses ordres pour qu'on puisse les en tirer à mesure qu'il sera jugé utile de le faire."

Cet état mentionnait entre autres choses:

Drap brun pour les soldats, 4,179½ verges; couleurs diverses, 1,910½ verges; jaune, 152 verges; chapeaux et cocardes, 1100.

Sergents: drap brun, 104½ verges, autres couleurs, 57½ verges; jaune, 18 verges. Chapeaux et cocardes, 80.

Tambours: drap jaune, 40½ verges. Chapeaux, 16.

En outre, il y avait une grande quantité de boutons et de passementeries; soixante livres de fil, deux mille aiguilles, cent-vingt dès àoudre, quarante épauettes, de la toile pour les doublures, etc., etc.

L'extrait qui suit d'une lettre adressée par Milnes au général Hunter, le 11 nov. 1803, traite du même sujet:

"J'envoie à Votre Excellence, avec la présente, une dépêche que j'ai reçue aujourd'hui de Lord Hobart, m'autorisant à "recevoir des magasins de Sa Majesté à Québec les armes qui pourraient être nécessaires pour le service de la milice,"—et je requiers en conséquence Votre Excellence de tenir à ma disposition 1200 fusils avec tout leur fourniment, que je retirerai en telle proportion et à tel temps que le service de Sa Majesté l'exigera."

Il paraît y avoir eu quelques difficultés à propos de la livraison de ces armes et du soin à en prendre, car nous trouvons une lettre du lieutenant-gouverneur au commandant en chef, en date du 25 juillet 1803, disant:

"J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de Votre Excellence en date du 24 courant, au sujet des armes livrées par les magasins sur l'ordre de V. E., en conséquence de la dépêche de Lord Hobart à moi adressée le 9 septembre 1803, par laquelle j'étais autorisé à obtenir des arsenaux de Sa Majesté les armes qui pourraient être nécessaires pour la milice de cette province.

"Je saisis la première occasion pour exposer au Secrétaire d'Etat de S. M. le contenu de votre lettre, dans l'espoir que Sa Seigneurie enverra à la personne qui administrera le gouvernement pendant mon absence des instructions supplémentaires sur le sujet; en attendant je me considérerai comme responsable envers le ministre de Sa Majesté seulement pour leur conservation.

"En ce qui concerne l'information que V. E. a bien voulu me donner sur un mousquet avec la marque de la Tour, qui a été exposé le 20 de ce mois chez MacCary, l'encanteur, pour être vendu, je chercherai à savoir si cette arme provient de la milice actuellement en service; mais je crois très possible que ce soit un des fusils distribués à la milice par Lord Dorchester en 1787, lesquels n'ont jamais été repris et qui, en raison du temps écoulé, peuvent avoir été considérés à tort comme devenus propriété particulière." (Archives de la Puissance).

Pendant que la guerre sévissait en Europe, un sentiment d'amitié contre l'Angleterre se développait aux Etats-Unis et y était soigneusement entretenu par des émissaires français. Presque dès le commencement de la guerre avec Napoléon, il y avait eu un parti aux Etats-Unis qui favorisait une guerre avec l'Angleterre dans le but avoué de lui arracher le Canada et de l'annexer à la république américaine.

Un brave officier dont le nom est glorieusement associé à l'histoire de la milice canadienne et qui commandait alors à Québec, considérait que cette guerre éclaterait inévitablement. Brock avait succédé, en qualité de brigadier-général commandant les troupes régulières en Canada, au colonel Barnard Ford Bowes, qui devint major-général et fut tué le 27 juin 1812 en conduisant les troupes à l'assaut des forts de Salamauque. C'est une singulière coïncidence que les monuments élevés dans la cathédrale de Saint-Paul à Londres à la mémoire du général Bowes et de Sir Isaac Brock, ont été votés le même jour à la Chambre des Communes, le 20 juillet 1813.

Brock recommanda en 1805 à Son Altesse Royale le commandant en chef la formation d'un "bataillon vétérans" pour être employé en Canada. Dans la correspondance qu'il envoyait à ce sujet, le général Brock disait: "Les hommes, comme point de départ, pourraient être choisis parmi le corps de vétérans qui existe déjà, et par la suite être recrutés impartialement parmi tous les régiments de l'armée. Il n'y a pas d'officier ayant exercé pour quelque temps un commandement qui ne sache que tous les ans on renvoie chez eux des hommes qu'il pourrait recommander pour un tel emploi, et ce recrutement serait plus que suffisant pour entretenir cette organisation. A chacun de ces hommes on

pourrait réserver deux cents acres de bonne terre. Dix compagnies de soixante hommes, avec la proportion habituelle d'officiers, distribués dans le pays comme je l'indique plus loin, suffiraient, j'en ai la conviction, à tous les devoirs qui pourraient être demandés d'eux: Saint-Jean et Chambly, une compagnie; York, deux compagnies; Fort George avec ses dépendances, trois compagnies; Amherstburg, une compagnie; Kingston deux compagnies; Saint-Joseph, une compagnie. Les rapports mensuels sur les régiments qui, pendant les dix dernières années, ont occupé les postes frontières des Canadas, font ressortir une partie du mal pour lequel un remède pourrait, dans mon opinion, être trouvé."

Le 10<sup>ème</sup> bataillon "Royal-Veteran" arriva en Canada en 1807.

Pendant l'été de la même année il y eut de sérieuses craintes de guerre avec les Etats-Unis, dont les intérêts maritimes souffraient réellement de la lutte entre les deux grandes puissances européennes. Le sentiment latent d'hostilité qui y existait fut beaucoup augmenté par la malheureuse affaire entre le navire anglais "Leopard" et le navire américain "Chesapeake." Le premier, commandé par le capitaine Humphreys, obéissant aux ordres de l'amiral Berkeley, de la station d'Halifax, et dans le but de reprendre des déserteurs qu'on savait être à bord du Chesapeake, (quoique ce fût nié par son commandant, le commodore Barron,) avait fait fuir le bâtiment américain, en avait pris possession dans le but d'y faire des perquisitions et en avait enlevé quatre déserteurs, tuant malheureusement six hommes et en blessant vingt-et-un de l'équipage du Chesapeake,—d'après les rapports américains.

Le colonel Brock, avec son activité accoutumée, se mit immédiatement à l'œuvre pour mettre la garnison et les fortifications de Québec en état de défense, afin d'augmenter la confiance de ceux qui pourraient être appelés à partager l'honneur de défendre ce boulevard du Canada, et il fit appel au gouverneur pour lui fournir tous les moyens possibles d'ajouter à la force naturelle de la forteresse ce que la science, l'expérience et la prévoyance pourraient suggérer.

Les documents qui suivent font voir quels furent les résultats de cet appel, en même temps qu'ils exposent la politique et les pratiques en usage dans la milice à cette époque.

"Mercredi, 22 juillet, 1807.

"En chambre du conseil, au château de Saint-Louis,

"Présent, le Président de la province en conseil.

"Son Honneur informa le conseil que, bien qu'un autre courrier fût arrivé des Etats-Unis, il n'avait reçu du Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté aucun avertissement que le gouvernement ou le peuple américain entre-tissent des dispositions hostiles envers le Canada. Son Honneur fit remarquer en conséquence que, dans leurs présentes délibérations, ils devaient se guider surtout sur l'opinion émise par le colonel Brock sur la nécessité de

fournir immédiatement des ressources pour pourvoir aux mesures extraordinaires suggérées dans sa lettre du 17 courant relativement à la défense de Québec; et qu'il pensait que le colonel Brock devrait être instruit sans retard du degré d'assistance que pouvait lui apporter le gouvernement exécutif, et aussi des difficultés qui pourraient retarder l'exécution de ces mesures.

"En conséquence, Son Honneur invita le Conseil à considérer s'il ne serait pas à propos, d'abord, de soumettre au colonel les renseignements et les questions qui suivent: Que le moyen par lequel le gouvernement civil de Sa Majesté pourrait aider le département militaire à améliorer les défenses de Québec de la manière proposée par le colonel Brock, consisterait à appeler une partie de la milice, qui serait fournie par différents districts de la province. Que comme on n'avait eu recours qu'une fois dans cette province à une telle mobilisation et qu'à cette occasion il s'était généralement manifesté une désobéissance bien marquée, on pouvait s'attendre qu'il y aurait des gens qui refuseraient de remplir leur devoir et peut-être même offriraient de la résistance.

"Question: Le Colonel Brock a-t-il des moyens et fournira-t-il ces moyens, si on l'en requiert, pour soutenir les autorités civiles, afin qu'il n'en résulte ni embarras ni dommage pour le service du Roi, si la mesure, une fois décidée et ordonnée, ne pouvait être mise à exécution complètement?

"La milice, une fois incorporée, a droit à la même paye et aux mêmes distributions que les troupes du roi. Or il n'y a pas de fonds pour cet objet à la disposition du gouvernement civil; ces fonds ont été invariablement, jusqu'ici, pourvus par le commandant en chef des troupes. Le gouvernement civil n'est pas non plus autorisé par la loi à contraindre qui que ce soit à fournir des chevaux et des charrettes pour l'ouvrage proposé.

"Question: Les matériaux nécessaires pour les travaux à faire peuvent-ils être obtenus sans violence ou empiètement contre la propriété individuelle?

"Après délibération, ordre fut donné au secrétaire du Conseil de transmettre une copie des présentes minutes au colonel Brock et de l'informer que le Conseil se réunirait de nouveau le lendemain, à midi, pour prendre en considération toutes observations qu'il pourrait présenter par écrit en réponse à cette communication; et aussi que, si le colonel Brock n'y trouvait pas d'inconvénient, le Conseil le priait de se présenter en personne à l'heure susdite.

"Certifié:

"H. W. Ryland".

Voici la réponse du colonel:

"Québec, 23 juillet, 1807.

"Le colonel Brock a lu avec attention la communication de Son Honneur le Président en Conseil, qui lu à été remise par M. Ryland et il désire faire remarquer que, en s'adressant à Son Honneur, le 17 courant, il n'avait aucune intention d'assumer un rôle politique.

"Son seul but était de constater l'aide dont les autorités militaires avaient besoin pour remédier au défaut le plus évident des fortifications de Québec, dans le cas où Son Honneur penserait qu'il fût nécessaire de prendre des mesures de précaution en raison de ce qui s'était récemment passé entre le navire de Sa Majesté "Leopard" et la frégate américaine "Chesapeake", et plus particulièrement en raison des mesures agressives énumérées dans la proclamation du gouvernement américain.

"En se conformant ainsi à ce que lui dictait son devoir, le colonel Brock était loin de s'attendre à ce que la population de la province, au lieu de lui prêter son concours prompt et actif, pourrait probablement grossir le nombre de ses ennemis, et il éprouve un grand désappointement d'être informé par la première autorité du pays que la seule loi qui paraissait pouvoir aux besoins créés par les circonstances pourrait, si on voulait l'appliquer, provoquer une opposition telle qu'il faudrait l'aide de la force militaire pour lui donner même un commencement d'exécution.

"Le colonel Brock, en conséquence, est obligé de faire remarquer que l'officier commandant ne saurait, dans un temps où les troupes peuvent à tout instant être appelées à défendre Québec, les disperser dans le pays en aide au gouvernement civil, dans le but d'assembler de force un corps qui, dans de telles conditions, serait plutôt nuisible qu'utile à l'armée régulière. Le colonel Brock considère par suite qu'il ne peut compter sur aucun appui de ce côté; mais si la nécessité se présentait, il a confiance que des offres volontaires de service seraient faites par un nombre considérable de braves et loyaux sujets, et il se croit justifié de dire que, dès à présent, plusieurs gentilshommes sont prêts à prendre l'initiative pour former en compagnies des hommes sur la fidélité desquels ils peuvent absolument compter.

"C'est à Son Honneur qu'il appartient maintenant de juger du degré de confiance qu'on peut accorder à l'expression de ces sentiments."

Le colonel Brock au vicomte Castlereagh:

Québec, 25 juillet, 1807

"Je crois que c'est mon devoir de transmettre à Votre Seigneurie pour son information une copie des communications échangées entre Son Honneur le Président et moi, relativement à la situation militaire du Canada.

"Votre Seigneurie verra, d'après les minutes du Conseil, combien la loi sur la milice est insuffisante pour apporter de l'aide aux troupes régulières et jusqu'à quel point on peut compter sur la population de cette province

"Mon observation personnelle, toutefois, me permet d'assurer Votre Seigneurie qu'une force respectable pourrait être exercée et rendue très utile pour tous les besoins du service militaire si le moindre encouragement était donné à l'enthousiasme qui actuellement anime une certaine classe à offrir volontairement leurs services.

"A des personnes de ce caractère des armes pourraient être distribuées avec confiance; mais je considérerais, certainement, une distribution générale à la milice, en admettant qu'il soit possible de la réunir, comme très imprudente et très dangereuse.

"Les remarques que j'avais cru devoir présenter au Président sur la faiblesse des ouvrages de défense sur tout le côté ouest de cette citadelle sont en accord avec les rapports adressés déjà par les officiers du génie et de l'artillerie au Directeur général de l'artillerie.

"Quand à la question du président: "Si le Conseil jugeait nécessaire d'appeler la milice, pourrais-je garantir de lui fournir la paye et les vivres",—j'ai répondu que je ne le pourrais certainement pas; que, dans toutes les colonies anglaises, à ma connaissance, celles-ci pourvoient elles-mêmes à ces dépenses dans de pareilles circonstances.

"La considération qu'il y a environ 30,000 livres sterling dans les coffres du gouvernement civil, qui ne peuvent être employées pour l'objet auquel elles sont destinées avant le printemps prochain, et la facilité avec laquelle l'erreur où je peux être tombé pourrait être remédiée, m'ont décidé à me prononcer d'une manière aussi positive sur un sujet pour lequel je suis sans instructions." (Archives de la Puissance).

L'état d'esprit des citoyens de la république voisine, qui parlaient de marcher en Canada comme si leur présence eût été désirée par les Canadiens et que ce dût être une simple promenade, engagea le président, M. Dunn, à faire une démonstration en sens contraire. En conséquence, vers la fin d'août, par un ordre général de la milice, il ordonna de procéder, par voie de tirage au sort ou autrement, à la mobilisation d'un cinquième de la milice, pour être prête à marcher au premier signal. Cet ordre fut obéi immédiatement, avec bonne volonté, avec entrain, avec patriotisme, par toutes les classes de Canadiens. L'évêque catholique, Mgr. Plessis, publia à cette occasion une lettre pastorale aux paroisses de son diocèse, et un Te Deum fut chanté dans toutes les églises du Bas-Canada.

Après le tirage au sort, le Président fit sortir l'ordre général suivant:

"Château de Saint-Louis, Québec, 9 septembre, 1807.

"Le Président et commandant en chef de la province, ayant reçu le compte-rendu de l'appel de la milice, qui avait été commandée, par ordre général du 20 août, de se tenir prête pour un service actif; ayant reçu aussi des officiers commandant les bataillons dans les districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, un rapport détaillé des dispositions montrées par leurs corps respectifs, estime qu'il lui incombe d'exprimer publiquement sa parfaite satisfaction de la conduite de la milice tout entière dans cette occasion, à l'exception seulement de quelques individus qui, par leur mauvaise conduite, se sont rendus l'objet du mépris de leurs concitoyens.

"Le Président se sent également justifié en affirmant qu'un plus ardent dévouement à la personne de Sa Majesté et à son gouvernement ne s'est jamais montré dans aucune des possessions britanniques."

Le "Mercury" de Québec faisait sur le même sujet les remarques suivantes:

"Ce serait manquer de justice envers nos compatriotes que de ne pas exprimer qu'on n'a jamais vu, en pareille occasion, plus de zèle, d'entrain et d'enthousiasme que n'en ont témoigné dans ces circonstances aussi bien les Canadiens que les Anglais. Un grand nombre ont offert volontairement leurs services. La compagnie d'artillerie, les deux compagnies de flanqueurs et la compagnie du capitaine Burn, qui sont les plus fortes et les mieux disciplinées de la milice anglaise, ont formellement offert leurs services avec leur effectif complet. Des sommes d'argent étaient offertes par des individus pour les numéros gagnants, ainsi qu'on appelait ceux que le tirage faisait sortir pour le service. Des jeunes gens non mariés se procurèrent un certain nombre de ces billets de ceux qui étaient mariés, mais le plus souvent ces derniers refusèrent les offres qui leur étaient faites et insistèrent pour garder leurs billets de service."

"On ne saurait trop louer le langage chaleureux dans lequel les officiers ont adressé les différents bataillons ou compagnies. Tout s'est passé comme une fête et une réjouissance."

"Nous apprenons qu'un même zèle et une même ardeur se sont manifestés dans les paroisses des campagnes."

Sir J. H. Craig, le nouveau gouverneur-général, arriva à Québec le 18 octobre; mais pour cause de maladie, il ne put prêter serment que le 24. La convocation que, pour employer ses propres expressions, "ils appellent ici une revue de la milice", avait eu lieu deux mois auparavant, et dans une de ses premières lettres officielles, il en fit connaître les résultats.

Il ne fut pas établi de compte-rendu du nombre réellement présent à ce rassemblement, mais on estimait qu'avec le 5<sup>ème</sup> bataillon qui avait reçu l'ordre de se tenir prêt, il y aurait un total de 37,000 miliciens. Toutefois les approvisionnements militaires étaient tout-à-fait insuffisants: on ne comptait que 7,000 fusils en magasin. Le Haut-Canada en avait reçu dernièrement 4,000 ou 5,000 et en demandait davantage. On manquait aussi complètement des accessoires d'équipement, sans lesquels aucun corps de milice ne pouvait être employé utilement et ne servirait même qu'avec répugnance et découragement.

Mais Craig ne crut pas nécessaire d'organiser la milice ni de faire aucune démonstration militaire, parce qu'il ne se produisait rien dans la république américaine qui lui fit craindre une rupture immédiate. Le peuple des Etats-Unis entretenait universellement l'idée qu'une déclaration de guerre de leur part serait accueillie en Canada, particulièrement par la population d'origine

française, comme un avant-coureur de leur délivrance du joug anglais et que, s'ils ne se levaient pas effectivement en masse pour accueillir et aider leurs sauveurs, ils se laisseraient certainement joindre sans résistance à l'union des états; en un mot, que les Américains n'avaient qu'à se présenter pour prendre possession du pays. Il n'y eut jamais plus grande erreur.

Le 24 novembre, le nouveau gouverneur publia un long ordre général dans lequel il complimentait les miliciens sur la promptitude et le dévouement avec lesquels ils avaient répondu à l'appel qui venait de se faire; et il profita de cette occasion pour avertir les habitants d'être sur leur garde contre les mensonges et la perfidie des émissaires étrangers qui cherchaient à les détourner de leur devoir. La milice était spécialement ordonnée de surveiller ces perturbateurs. Cet ordre se terminait ainsi:

"Afin de prévenir les mauvais effets qui pourraient résulter des menées de ces sortes de gens (les émissaires étrangers) parmi la jeunesse et la classe non instruite, que leur ignorance porte à la crédulité et qui se laissent entraîner parce qu'ils ne soupçonnent pas les desseins de ceux qui s'adressent à eux, Son Excellence le Gouverneur recommande instamment et ordonne que tous les loyaux miliciens de cette province surveillent spécialement la conduite et le langage des étrangers qui pourraient venir parmi eux, et que, toutes les fois qu'ils auront le soupçon de mauvaises intentions, ils les arrêtent immédiatement et les amènent devant le magistrat le plus proche ou devant l'officier de milice, pour qu'il soit agi avec eux conformément à la loi."

"La partie de la milice, se montant à un cinquième, qui a reçu de Son Honneur le Président l'ordre de se présenter au tirage au sort, devra continuer de se tenir prête à s'assembler au premier avis".

Le 12 février 1807, le colonel Brock écrivit au gouvernement anglais pour lui recommander, en en recommandant l'adoption, une proposition du lieutenant-colonel John McDonald "autrefois des Volontaires Royaux Canadiens" d'organiser un corps militaire parmi les Ecosseis établis dans le comté de Glengary. La lettre du colonel Brock contenait cette suggestion: "Vu l'étendue du pays occupé par ces Ecosseis, il serait très utile qu'on laissât à l'état permanent les officiers et un sergent par compagnie. Je ne présumerai pas de dire s'il serait également raisonnable et avantageux d'accorder pareille demande pour les officiers supérieurs."

Pendant cette année d'excitation, M. James Cuthbert, seigneur de Berthier, organisa le premier corps volontaire dans les campagnes.

M. Cuthbert était le fils aîné de l'Honorable James Cuthbert, qui, dans sa jeunesse, avait servi dans la marine royale, avait été lieutenant sur le vaisseau du commandant au siège de Carthage et avait été chargé de porter en Angleterre la nouvelle de la chute de cette place. Il fut par la suite appelé au commandement d'une des compagnies indépendantes à Inverness, appe-

lées "la Garde des montagnes" et reçut une commission dans le 42<sup>ème</sup>, lors de sa formation. Il fut présent, dans le 15<sup>ème</sup> régiment, à la prise de Louisbourg, servit ensuite sous les ordres de Wolfe à Québec et fut chargé de porter en Angleterre les dépêches du Brigadier-général Murray, dont il était aide-de-camp. Ayant quitté l'armée pour se fixer définitivement en Canada, Lord Dorchester le nomma membre du premier Conseil Législatif. Pendant la guerre de l'indépendance américaine, il fut très actif, visita le camp des ennemis à Sorel pour y gagner quelques informations et fut pour cela arrêté à Berthier par les Américains, qui l'envoyèrent enchaîné à Albany, brûlèrent son manoir et ruinèrent en grande partie sa propriété.

La lettre suivante du colonel Brock à M. Cuthbert montre l'importance que les autorités attachaient à l'organisation de la compagnie de Berthier :

"Québec, 12 octobre 1807

"Vous pouvez bien croire que le principal sujet de conversation au quartier-général est la situation militaire du pays. J'ai pris soin, comme cela vous était dû, de faire savoir à Sir James Craig l'énergie patriotique que vous avez montrée en organisant une compagnie parmi les habitants de votre seigneurie sans aucune aide, pécuniaire ou autre, du gouvernement.

"Son Excellence a été très satisfaite de cette initiative, due à vos efforts personnels; c'est une base que Sir James entend élargir en formant un grand et, comme il le croit, très utile système de défense territoriale; et il vous prie de lui faire connaître la nature des engagements en vertu desquels les hommes s'assembleront pour l'exercice et quelle sorte de service ils ont promis d'accomplir.

"Vous comprenez que, dans une organisation générale de ce genre, il sera essentiel que le gouvernement obtienne un engagement plus substantiel que de vagues promesses; et comme on a l'intention de ne contrarier en rien les préjugés des habitants et de s'appliquer à ne leur imposer aucune gêne inutile, on pense que le règlement qui sera adopté ne diminuera en rien le nombre des offres de service.

"Comme vous avez été le premier à donner un exemple si louable, Sir James pense qu'il est juste que Berthier reste au premier rang dans tout projet qui pourra être adopté, et il m'invite à vous demander votre opinion sur les points suivants :

"Le gouvernement entreprendra soit de fournir les habillements, soit d'accorder une indemnité à cet effet.

"Les armes et l'équipement devront, pour des raisons évidentes, être fournis autant que possible par les hommes eux-mêmes.

"Un shilling sera alloué aux volontaires toutes les fois qu'ils s'assembleront pour faire l'exercice, ce qui ne sera pas plus de trente jours par année.

"Les hommes s'engageront à assister à l'exercice toutes les fois qu'ils en recevront l'ordre et à être toujours prêts à marcher, en cas de besoin, sur n'importe quelle

partie de la province, à la disposition du gouverneur général. Du jour où ils recevront l'ordre de marcher, ils seront placés sur le même pied que les soldats réguliers de Sa Majesté, en ce qui regarde la paye et les vivres.

"Telles sont les principales conditions que Sir James désire voir adoptées; toutefois, il sera toujours prêt à écouter toute suggestion qui tendrait à améliorer le dessein qu'il se propose de réaliser et à lui donner de l'essor.

"Un nombre proportionnel de sous-officiers sera certainement accordé.

"Je ne peux rien dire à l'égard des officiers; bien entendu, ils ne seront pas oubliés dans l'arrangement; mais ils ne doivent pas s'attendre à être élevés à un rang où ils viedraient en concurrence avec les justes prétentions des officiers réguliers.

"Ayant jusqu'à un certain point répondu du succès de cette entreprise, j'attendrai avec une grande impatience de connaître vos sentiments à son égard.

"A tous les points de vue, il est mieux que les propositions qui précèdent paraissent venir de vous-même; par conséquent, en consultant ceux qui sont autour de vous, il n'est pas nécessaire de leur faire savoir que vous avez reçu une communication de moi sur le sujet."

M. Cuthbert répondit à cette lettre, et Brock lui écrivit de nouveau, le 13 décembre, en transmettant la copie d'une note du gouverneur, à qui il avait soumis les remarques de Cuthbert. Cette note constatait que quelques difficultés légales s'opposaient à la mise à exécution du projet, mais qu'on pourrait les surmonter bientôt. Des armes, des équipements — autant qu'il y en avait dans les arsenaux — et des munitions étaient prêts à être distribués et seraient expédiés, promettait Son Excellence, aussitôt que l'affaire serait réglée."

Il faut croire que les difficultés légales ne purent être surmontées, car, le 7 juillet 1808, Brock écrivit à Cuthbert que le général avait de très sérieuses raisons pour s'opposer à la distribution d'armes quand au présent. Il ajoutait: "S'il n'y avait que le corps organisé par vous à considérer, soyez certain qu'il n'hésiterait pas un seul instant, mais il ne saurait montrer pour vous une préférence aussi marquée sans exciter de la jalousie et des clameurs qui pourraient mener à des controverses désagréables."

Le 11 novembre 1811, le colonel Baynes, écrivant de Québec au major-général Brock, qui commandait alors dans le Haut-Canada, mentionnait que le gouverneur Gore avait repris le projet de lever un corps de milice dans le district de Glengarry.

Le 11 décembre suivant, le colonel Baynes envoyait à Brock le plan qui avait été adopté. Le capitaine MacDonnell du 8<sup>ème</sup> (King's) régiment, et parent du prêteur de ce nom, avait été choisi pour former un petit bataillon dont il aurait d'abord le commandement avec le rang de major; et dans le cas où une plus grande force pourrait être obtenue, il serait fait lieutenant-colonel. C'était l'intention de Sir George Prevost, le nouveau gouverneur-général, de faire entrer dans ce corps autant d'officiers de la ligne que possible (Archives du Canada).



On remarquera que le plan original du général Brock avait été considérablement modifié; le nouveau plan étant de constituer une organisation régulièrement incorporée.

Brock paraît avoir été très désappointé par l'état des choses dans le Haut-Canada, et il exprima le désir d'introduire dans la milice de cette région un élément plus loyal pris dans le Bas-Canada. Sous ce rapport, la lettre qu'il écrivit à Sir George Prevost, datée d'York, février 1812, est intéressante:

"J'avais toutes raisons de compter sur l'approbation unanime des deux chambres de la Législature pour les mesures que le Gouvernement jugeait nécessaire de recommander; mais, après une courte expérience, j'ai vu que je m'étais bien trompé dans mes prévisions.

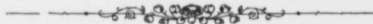
"Le grand nombre de caractères peu sûrs qu'il y a dans la milice me faisait désirer d'introduire le serment d'abjuration dans le projet de loi; il y avait vingt membres présents à la chambre quand cette importante mesure fut votée, et elle fut rejetée par le vote prépondérant du président.

"La grande influence que possèdent les nombreux émigrés des États-Unis sur les décisions de la chambre basse est vraiment alarmante et devrait être amoindrie

par tous les moyens possibles. C'est seulement en encourageant les vrais sujets anglais à s'établir dans cette province qu'on peut faire disparaître ce mal. La question du paiement des terres ne devrait pas faire obstacle à cet arrangement politique; et si Votre Excellence décidait de promettre une certaine partie des terres inutilisées de la Couronne à des émigrants écossais comme ceux qui sont engagés dans la milice de Glengary, je n'aurais aucune hésitation à recommander de la manière la plus pressante qu'on recrute parmi eux, avec des offres semblables, un corps canadien qui serait plus tard licencié et réparti parmi leurs compatriotes dans les environs d'Amherstburg. Le colonel MacDonnell connaît parfaitement mes sentiments sur ce sujet, et je prie Votre Excellence de s'en rapporter à lui si elle a besoin d'informations plus complètes."

Il serait certainement impossible de trouver un témoignage plus flatteur de la loyauté des Canadiens-Français à ce temps-là que la confiance en eux témoignée à différentes reprises par des patriotes éminents, tels que Brock et Cuthbert, ainsi que par le gouverneur du Canada lui-même.

Et cette loyauté était à la veille d'être mise à l'épreuve suprême de la guerre.





## CHAPITRE V.



### La Guerre de 1812-1814.

Le 18 juin, 1812, le congrès des États-Unis autorisa le Président à déclarer la guerre à l'Angleterre; et la menace, si longtemps suspendue, d'une guerre ayant pour but de détacher le Canada de l'empire de la Grande-Bretagne pour le joindre à la nouvelle république, devint une terrible réalité.

Bien avant la déclaration de guerre, le parti qui, aux États-Unis, poussait aux extrêmes, avait discuté dans tous ses aspects la capture de Montréal. Il paraissait donc certain que cette ville serait le premier objectif des armées américaines. Les Canadiens auraient préféré éviter cette guerre, mais il n'y eut qu'un sentiment dans Montréal, dès qu'elle devint inévitable: une ferme volonté de maintenir à tout prix l'union avec l'Angleterre; et quels que puissent avoir été les doutes sur la loyauté d'une grande partie de la population du Canada au temps de la guerre révolutionnaire, en 1775 et 1776, il n'y en avait aucun en 1812.

Bien que Montréal n'ait jamais été au pouvoir de l'ennemi pendant la guerre de 1812-1814, et n'ait même pas eu à subir de siège, grâce à la valeur des soldats anglais et de la milice canadienne, cette ville fut l'objectif principal des stratéges américains pendant la partie la plus active de la guerre. Eustis, le ministre de la guerre, considérait Montréal comme ce qu'il y avait de plus important en Canada. Il faisait valoir aux généraux et à ses collègues du gouvernement qu'il était inutile de gaspiller les hommes et l'argent sur des frontières étendues. "Frappez au cœur" disait-il, "et vous paralysez les extrémités. Emparez-vous de Montréal, et Rottenburg et Proctor seront vite à bout de ressources; de plus vos troupes y trouveront des quartiers d'hiver et un joyeux Noël anglais".

Cela se passait après que la première tentative de s'emparer du Haut-Canada, en 1812, s'était terminée par un désastre et avait eu pour riposte le magnifique mouvement de Brock contre Détroit et la défaite complète des Américains à Queenston Heights, le 13 octobre.

Pour mettre à exécution les plans du gouvernement des États-Unis, qui visaient surtout à s'emparer de Montréal, quartier général et principal dépôt d'approvisionnement des forces anglaises en Canada, une armée de 12,000 hommes fut assemblée sur le Lac Champlain, pendant l'été et l'automne de 1812, pour opérer contre cette ville.

Par suite des sacrifices énormes que les guerres de Napoléon imposaient à la Grande-Bretagne, le nombre de troupes régulières employées à la défense de Montréal et de la province de Québec était très faible; mais les soldats étaient aguerris et les populations étaient patriotiques. Plusieurs bataillons de milice, enrôlés dès la déclaration de guerre, bien organisés, et bien armés par le gouvernement anglais,—qui fournissait aussi la solde pour les officiers et pour les hommes,—montraient déjà toutes les qualités de régiments réguliers. Ils furent échelonnés le long des frontières, intercalés entre des corps réguliers, avec une forte troupe de réserve à quelque distance en arrière. A Montréal même et dans ses environs, les citoyens, à quelque rang de la société et à quelque race qu'ils appartinssent, montraient un ardent désir de participer à la résistance; toute la population mâle offrait volontairement ses services, se formait en corps de milice ou de volontaires, infanterie cavalerie et artillerie, et s'exerçait continuellement.

Le mois de novembre 1812 fut un des plus émouvants qu'ait jamais eus à traverser la population de ce district. Les Américains étaient concentrés, sous le commandement du général Dearborn, dans le nord de l'état de New-York, avec leurs avants-postes à moins de cinquante milles de la cité canadienne. Le 17 novembre, le colonel de Salaberry, qui commandait les postes avancés canadiens dans le comté d'Huntingdon, apprit que Dearborn, avec 10,000 hommes, s'avancait rapidement sur Odelltown, un petit village canadien situé tout près de la frontière. Aussitôt Salaberry renforça ses piquets et leva à la hâte quelque milice locale. Le 20 novembre, l'avant-garde de Dearborn attaqua un de ces piquets à Lacolle et fut repoussée avec de lourdes pertes et en grand désordre. On fit alors appel à toute la milice du Bas-Canada, avec ordre de se tenir prête à marcher. Les compagnies de flanqueurs de Montréal et les bataillons ruraux des environs traversèrent le Saint-Laurent, prêts à soutenir les forces qui étaient en présence de l'ennemi. Les citoyens de Montréal qui n'étaient pas encore enrôlés organisèrent aussitôt un 5ème bataillon, et, de fait, tout le district de Montréal s'arma et se mit en marche dans la direction du danger. Après la "frottée" que son avant-garde avait reçue à Lacolle, ce déploiement de forces et

cette détermination suffirent à décider Dearborn à reculer : il retraira sur Plattsburg et Burlington, et y prit ses quartiers d'hiver.

Les opérations des Américains le long de la frontière du Bas-Canada, au printemps de 1813, ne furent pas plus heureuses. Nulle part leurs colonnes ne remportèrent de succès, tandis que les incursions des Canadiens sur le territoire des Etats-Unis eurent ce résultat pratique, la destruction des dépôts de vivres et des casernes de leurs adversaires. Dans l'automne de la même année, une attaque d'ensemble sur Montréal fut préparée, dans le genre de celle d'Amherst en 1760. Le général Hampton, avec 6,000 à 7,000 hommes, devait s'avancer du Lac Champlain sur Châteauguay ou Laprairie, tandis que le général Wilkinson, avec 10,000 à 12,000 hommes, devait suivre la route du général Amherst, en descendant des bords du lac Ontario dans la vallée du Saint-Laurent. Le mouvement d'Hampton fut arrêté et son armée forcée à la retraite par quelques bataillons de la milice canadienne-française, sous les ordres du colonel de Salaberry, à Châteauguay,—et ceci est considéré avec raison comme un des plus glorieux faits d'armes de l'histoire de la race canadienne-française. D'autre part, l'élite de l'armée de Wilkinson, sous les ordres du général Boyd, subit une défaite écrasante à Chrysler Farm, aux mains d'une force très inférieure en nombre de réguliers anglais; et les troupes de Wilkinson, affaiblies et démoralisées, n'avancèrent plus qu'avec hésitation, et allèrent prendre leurs quartiers d'hiver, après avoir perdu une quantité considérable de vivres et de munitions.

La campagne de 1814 s'ouvrit plus désavantageusement pour nous. La marine des Etats-Unis avait été chassée des mers par les Anglais, ses navires avaient été pris ou coulés, ou s'étaient réfugiés dans leurs ports, et la marine marchande américaine n'osait plus s'aventurer sur mer; de sorte que les Etats-Unis avaient plus de marins qu'il n'en fallait pour manœuvrer leurs flottilles des lacs et qu'ils prirent la supériorité de ce côté.

Au commencement de mars 1814, une armée américaine s'avança de nouveau sur le Canada par le lac Champlain; mais ses têtes de colonnes furent si malmenées dans leur attaque sur le moulin de Lacolle, déjà fameux, qui était défendu par le major Handcock, du 13<sup>ème</sup> régiment, et 180 hommes, qu'elle battit promptement en retraite.

Lorsque Paris eût été pris par les Alliés et que Napoléon eût abdiqué, l'Angleterre put donner plus d'attention à la guerre avec les Etats-Unis. De grands renforts furent envoyés au Canada, pendant que des flottes et des troupes ravagèrent le littoral des Etats-Unis, en représailles des pertes infligées aux Canadiens. Comme réparation de la destruction injustifiable de Newark (Haut-Canada) et des édifices publics d'York (depuis Toronto), Washington fut pris, le Capitole et les bâtiments publics furent livrés aux flammes. Une forte armée anglaise fut concentrée sur la rivière Richelieu, ayant Montréal pour base. Mais cette force échoua dans son attaque sur Platts-

burg, à cause de l'irrésolution et de l'incapacité du commandant en chef, Sir George Prevost, qui la fit retraire sans qu'il y eût nécessité de le faire.

Le traité de paix fut signé à Gand, le 24 décembre 1814. En ce qui concerne le Canada, le résultat le plus important de la guerre fut un attachement plus intime entre l'Angleterre et sa colonie, et, par contraire, une antipathie marquée à l'égard des Etats-Unis. La leçon qui s'en dégageait, pour les personnes qui réfléchissent, c'est que, si le Canada ne pouvait empêcher absolument une invasion, il avait démontré l'impossibilité de le subjuguer par la force.

Pendant les années qui avaient précédé la guerre, de grands progrès avaient été réalisés dans l'organisation de la milice, et, en 1812, la milice du Bas-Canada avait pris de grands développements. A sa tête se trouvait l'imposant état-major suivant :

Adjudant-Général, le lieutenant-colonel François Vassal de Monviel.

Député Adj.-Gén. le Lt.-Col. Xavier de Lanaudière.

Assistant de l'Adj.-Gén., le major Charles Feremont.

Ecrivain à l'Office de l'Adj.-Gen., Charles Simon Turcot, Sergeant d'Ordonnance.

Adjudant des milices de la Province, le Lt.-Col. A. L. Juchereau-Duchesnay.

Aides-de-camp Provinciaux, le Lt.-Col. P. de Boucherville; le Lt.-Col. M. H. Percival.

Adjudant pour la ville de Québec, Capt. J.-Bte Destimauville, Capt. Louis de Montizambert, Lieut. Joseph Casy.

Adjudants pour la ville de Montréal, Capt. R. Grifin, 1<sup>er</sup> Bataillon, Capt. J. G. Delisle, 2<sup>ème</sup> Bataillon, Lieut. Ls Charland, 3<sup>ème</sup> Bataillon.

Adjudant pour les 4 divisions du Sud du Fleuve St-Laurent, dist. de Montréal, Capt. L. R. C. DeLéry.

Adjudants pour le District des Trois-Rivières, Capt. F. Boucher, pour le Nord, Lieut. M. J. de Tonnancour, pour le Sud.

Adjudants pour les Cantons de l'Est, Capt. Jacob Glen, Capt. Philip Byrne.

Adjudant pour la Division de Chambly, Capt. D. Lukin.

Adjudant pour le District de Gaspé, le lieutenant H. O'Hara.

Le district de Québec était partagé en 8 divisions territoriales; celui de Montréal en 13; celui de Trois-Rivières en 2; celui des Cantons de l'est en 6; celui de Gaspé en avait une.

Trois des divisions de Montréal étaient pour la ville, ou désignées ainsi. Chaque division était organisée pour fournir un régiment, la première division comprenant toute la population de langue anglaise dans la ville et dans les faubourgs, et représentant, par conséquent, l'ancienne "milice anglaise pour la ville et la banlieue de Montréal" de 1797, sous un autre nom. La première

division, en 1812, était commandée par le colonel l'Honorable James MacGill, qui avait été major dans la milice de 1797; le second en rang était le lieutenant-colonel Alexander Auldjo, qui avait été capitaine en 1797; le major James Caldwell avait été lieutenant en 1797, et le capitaine Griffin, adjudant en 1812, était enseigne en 1779.

La 2<sup>ème</sup> division pour la ville de Montréal paraît descendre directement du "premier état-major de la ville de Montréal" de 1797; son lieutenant-colonel, Jacques Hervieux, était capitaine en 1797, et son major, E. N. Saint-Dizier, était aide-major en 1797; beaucoup d'autres officiers avaient tenu des commissions dans les deux organisations.

Pareillement, la 3<sup>ème</sup> division de Montréal représentait "le deuxième état-major de la ville de Montréal" de 1797, sous un nouveau nom.

Voici la liste complète des officiers de la 2<sup>ème</sup> et de la 3<sup>ème</sup> division de Montréal:

2<sup>me</sup>. Division ou Bataillon de la ville:—Colonel, Jacques Hervieux, Lieut.-Colonel; E. N. S. Dizier, Major.

Capitaines: Louis Guy, J. Philippe Leprohon, J. Bouthillier, J. G. Delisle (adjudant), Dominique Rousseau, J. B. Lefebvre, M. Dumas, Toussaint Pothier, Benjamin Beaubien.

Lieutenants: Pascal Lafleur, Louis Plessis, Louis Roy, J. B. Desery, Frs. Saveuse de Beaujeu, Joseph Bédard, D. B. Viger, J. B. Fournier, P. Lubin, Nicolas Menclérier, J. B. Delisle, Thomas Baron, C. Archambault (Quartier-Maitre), F. Aug. Quesnel, G. Côté, Michel Fournier, Ant. Lange, Jos. Papineau, fils.

Enseignes: D. Lacroix, Jean Roch Rolland, Louis Michel Viger, Augustin Berthelot, Benoit Bender, Charles Dubois, Charles Routette, Aug. Dumas, Jos. Perrault, J. F. Bouthillier, Ed. M. Leprohon, fils.

Aumônier: le R. P. Louis Demers.  
Chirurgien: F. X. Bender.

Capitaines dans les paroisses: J. B. Lepage Roy, Gabriel Crevier, Pierre Demers, Augustin Richer dit Lafèche, St.-Laurent; Joseph Valade, Louis Baudreau, Sault-au-Récollet; Joseph Martin, Joseph Minet, Ste-Geneviève; Dominique l'Étang, L. Thibaudeau, J. B. Lacombe, Pointe-Claire; J. Testard de Montigny, Ste-Anne; Eustache Bray, Isle Bizard; P. Roy dit Lapensée, Dom. Ducharme, Lachine.

Aide-Major des Compagnies de campagne: C. Marcil.

Troisième Division ou Bataillon de la ville; Pierre Fortier, Colonel; Hyp. S. George Dupré, Lt.-Colonel; Charles Deséry Latour, Major.

Capitaines: Gabriel Franchère, Pierre Hervieux, P. Berthelet, E. Guay, C. L'Arrivée, L. Dulongpré, Lambert St.-Omer, P. A. Désery.

Lieutenants: N. Roy, W. Mechtler, L. Huguet Latour, fils, S. Dumas, Barthélemy Billion, J. B. Tabeau, fils, F. X. Bender, Louis Charland (Adjudant), J. D.

Lacroix, P. Huguet Latour, père, Joseph Lamotte, Jos. Robreau Duplessis, Jos. Guy, Charles Prévost, P. H. Latour, fils, P. Charland, Félix Souigny, Michel Lepailleur, Joseph Roy, Hugues Heney.

Enseignes: B. Bondy, Pierre Gamelin, Jacques Viger Charles Racicot, F. A. Larocque, Nicolas Massue, Joseph Desautels, B. D. Rollin, Ant. Devilleraie, Alexis Bourret (Aide-Major et Quartier-Maitre).

Chirurgien: J. B. Hérigault.

Capitaines dans les Paroisses: Emmanuel Vidrecaire dit St.-Hilaire, Jean M. Jannot dit Lachapelle, Longue-Pointe; Ambroise Morand, J. B. Milleau, Pointe aux Trembles; J. B. Monarque, J. B. L'Épine, Rivière des Prairies.

Adjudant des Campagnes: Gabriel Roy.

Voici maintenant la liste des officiers du régiment "Canadian Fencible Infantry" en 1812:

Colonel, Major-Général Thomas Peter (1); Lieut-Colonels, Major - Général David Shank, George Robertson; Major, Francis Cockburn (1).

Capitaines:—James Eccles(2), William DeHaren, Thomas Hay (2), Edward Cartwright(2), Dugal Campbell, George R. Ferguson (2), Ewan McMillan, Alex. McQueen, James Pentz.

Lieutenants:—John Reid(2), William Marshall, Ronald McDonell, Wm. Radenhurst, Henry Weatherston, John Johnston, Daniel Dupré(2), Archd. K. Johnson, Alexander Grant, R. M. Cochrane, Edward Dewar(staff).

Enseignes:—Alexander McMillan, Charles Pinguet, Thomas F. Gunter, Benjamin Delisle, Ulysses Fitzmorris.

Paie Maitre:—Lieut. Wm. Marshall; Adjudant, Lieut. R. M. Cochrane; Quartier-Maitre, Alex. Fraser; Chirurgien, Michael Mabey; Asst. Chirurgien, Alex. Cunningham.

La liste de 1813 contenait quelques changements: le capitaine de Haren était devenu major et le lieutenant Patrick Nolan avait remplacé le lieutenant Cochrane, devenu adjudant. Les officiers de compagnie se trouvaient alors comme suit:

Capitaines:—James Eccles (1), Thomas Hay (2), Edward Cartwright (2), George R. Ferguson (2), Alex. McQueen, James Pentz, John Hall, G. S. Peach, W. H. Hailes, John Reid (2),

Lieutenants:—Wm. Radenhurst, Henry Weatherston, John Johnston, Arch. K. Johnston, Alex. Grant, Chas. Pinguet, Noah Freer, Thos. F. Gunter, Benjamin Delisle, Ulysses Fitzmorris.

Enseignes:—G. DeHertel, P. Gamelin, —DeLorimier, Daniel Dupré, B. Guky, N. Duchesnay, E. W. Antrobus, G. C. Peach.

La liste des officiers pour 1813 donnait les mêmes officiers supérieurs et les mêmes officiers d'état-major du régiment, plus les officiers de compagnie qui suivent:

(1) Absent. (2) Temporairement.

Capitaines:—Thomas Hay, (2) Edward Cartwright (2), George R. Ferguson (2), Alex. McQueen, James Pentz, John Hall, B. S. Peach, W. H. Hales, Wm. Marshall, Josias Taylor.

Lieutenants:—Wm. Radenhurst, Henry Weatherston, John Johnson, Alex. Grant, Chas. Pinguet, Noah Freer, Benjamin Delisle, Ulysses Fitzmorris, Pierre Gamelin.

Enseignes:—G. DeHertel, B. Guky, E. W. Antrobus, G. C. Peach, Walter Davidson, Louis Dufresne, Robert Tagart, Wm. Taylor.

Les régiments réguliers de service dans le Haut et le Bas-Canada, pendant la première année de la guerre, étaient: quatre compagnies de "Royal Artillery"; "Royal Engineers", une compagnie; 10<sup>ème</sup> bataillon "Royal Veteran", 10 compagnies; le premier bataillon du 8<sup>ème</sup> (King's) régiment, 10 compagnies; le 4<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, 10 compagnies; le 49<sup>ème</sup> (Hertfordshire) régiment, 10 compagnies; le 100<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, 10 compagnies; le régiment, "Royal Newfoundland", 10 compagnies; le "Canadian Fencible Infantry", 10 compagnies.

Le régiment "Canadian Fencible Infantry" était en réalité un régiment régulier levé en Canada et composé en majorité de Canadiens-Français, mais ayant pour officiers des officiers réguliers de l'armée anglaise.

Aussitôt que la guerre avait été déclarée, on publia des ordres pour enrôler quatre bataillons de milice, et le colonel de Salaberry reçut des instructions pour organiser un corps d'élite sous le nom de "Voltigeurs Canadiens".

Les seuls hommes d'élite de l'infanterie légère et de l'infanterie de ligne dans l'armée française furent longtemps les grenadiers et les carabiniers. Les compagnies de voltigeurs ont été instituées par Napoléon 1<sup>er</sup>, pour encourager les hommes de petite taille, qu'on tournait souvent en ridicule. Le décret du 3 mars 1804 créa une de ces compagnies d'élite par chaque bataillon d'infanterie légère, et le décret du 21 septembre de la même année introduisit les voltigeurs dans l'infanterie de ligne, une compagnie par bataillon. Ces hommes d'élite furent d'abord destinés à être transportés rapidement par les troupes à cheval dans l'endroit attaqué par l'ennemi; aussi les exerçait-on à sauter légèrement en croupe. Ils étaient très petits, mais très vifs; leur taille ne pouvait dépasser quatre pieds onze pouces. Ils étaient armés de fusils légers et d'un sabre-briquet, que le décret du 7 octobre 1807 leur retira. Ils ne marchaient pas au son du tambour; leur instrument de musique fut d'abord un cornet, espèce de petit cor de chasse, puis dans la suite, un clairon. Les deux régiments de conscrits chasseurs qui furent créés en 1809 pour faire partie de la jeune garde prirent, en 1810, le nom de voltigeurs. En 1814, à la première abdication, il y avait en France 19 régiments de voltigeurs. Les voltigeurs, qui furent supprimés sous le second empire, avaient une haute paye comme les grenadiers; ils étaient employés à la garde des drapeaux comme ces derniers et tenaient la gauche du

bataillon. Outre les compagnies de voltigeurs qui existaient dans chacun des bataillons d'infanterie de ligne, il se trouvait dans la Garde quatre régiments de voltigeurs. Les épaulettes de ces soldats étaient jaunes; c'est ce qui les distinguait des autres hommes de troupe. Le corps des voltigeurs corses fut créé par ordonnance royale du 6 novembre 1822 et réorganisé par ordonnance du 17 juin 1845 pour la répression du banditisme dans l'île de Corse. Le bataillon des voltigeurs corses, qui n'avait aucune analogie avec les voltigeurs de l'armée, était l'auxiliaire de la gendarmerie. (Grand dictionnaire universel).

L'organisation des Voltigeurs procéda sans délai; en quarante-huit heures le régiment était au complet. Ce corps historique fut composé entièrement de Canadiens-Français. C'est à Salaberry et aux Voltigeurs que les Canadiens doivent surtout les lauriers que leur a valu la guerre de 1812-1814.

La famille de Salaberry tenait depuis longtemps un rang honorable en Canada.

Louis Ignace de Salaberry, seigneur de Beauport au temps de la cession du Canada aux Anglais, descendait d'une noble famille basque, un de ses ancêtres ayant été anobli sur le champ de bataille par Henri IV pour un acte de bravoure et de clémence accompli sous ses yeux: "Force à superbe, mercy à faible" sera ta devise, dit le monarque, et cette devise a continué de guider cette noble famille jusqu'à présent. Michel de Salaberry, père de Louis, était arrivé à Québec en 1735, comme commandant de la frégate française "l'Anglessa", et les archives de Notre-Dame de Beauport témoignent qu'il fut marié le 13 juillet 1750 à demoiselle Madeleine Louise Juchereau-Duchesnay, fille du défunt seigneur de Beauport. Le 5 juillet 1752 est enregistré le baptême de leur fils, Louis Ignace. Le capitaine de Salaberry prit une part active à toutes les opérations militaires qui précédèrent la conquête, et, à l'âge de sept ans, son fils Louis fut témoin—des fenêtres de l'Hôpital général de Québec—de la bataille des plaines d'Abraham, qui décida du sort de Québec et du Canada. Après la cession, le capitaine de Salaberry se rallia au nouvel état des choses et devint sujet anglais; mais il envoya son fils Louis en France, en 1760, pour y faire son éducation; et celui-ci revint à Québec en 1768 et finit ses études au séminaire de cette ville. Il était de très grande taille et jouissait d'une force physique énorme, et les Canadiens d'autrefois se plaisaient à raconter ses hauts faits.

Lors de la guerre de l'indépendance, en 1775, Louis Ignace s'engagea dans l'armée anglaise en qualité de volontaire, et, pendant le siège de Saint-Jean, reçut deux blessures graves. De Gaspé, dans ses charmants mémoires, raconte que, pendant ce siège, une bombe vint tomber sur la bâtisse où se trouvait Salaberry avec plusieurs autres officiers. Tous, excepté lui, eurent le temps de s'échapper avant l'explosion. Quand ses amis revinrent ils s'attendaient à ne retrouver qu'un cadavre mis en

(2) Temporairement.

pièces, mais, à leur étonnement, ils trouvèrent ce second Samson, plus heureux que le premier, soutenant sur ses larges épaules tout le poids de la mesure effondrée! Le sang qu'il érachait de temps en temps, bien après cette affaire, était une preuve de l'effort surhumain qu'il avait fait dans cette circonstance. L'année suivante, il servit dans la compagnie du capitaine de Rouville et fut blessé au genou par une balle de mousquet; il continua de prendre part aux opérations de la guerre jusqu'à la fin, en 1783. En 1778 il avait épousé mademoiselle Françoise-Catherine Hertel, fille de Joseph Hertel de Saint-François, seigneur de Pierreville, et de Suzanne Blondeau, et après la guerre il se retira chez lui, recevant plus tard une demi-solde de lieutenant. Il eut de son mariage quatre fils et trois filles.

En 1796, M. de Salaberry fut nommé major au 1<sup>er</sup> bataillon du régiment royal des Voltigeurs Canadiens, commandé par le colonel Dominique Emmanuel de Longueuil. En 1799, il accepta la charge de surintendant des Sauvages. Le 16 novembre 1808, le gouverneur Craig le nommait membre honoraire de son Conseil Exécutif. En 1812, M. de Salaberry, âgé de plus de 60 ans, servit de nouveau comme colonel et commanda le 1<sup>er</sup> bataillon de la milice d'élite incorporée. Il siégea à la Chambre d'assemblée pendant un grand nombre d'années, et fut tour à tour élu par les comtés de Dorchester, Huntingdon, Québec (comté et basse-ville). Sir John Sherbrooke l'appela, en 1817, à faire partie du Conseil Législatif. On sait l'amitié qui le liait au duc de Kent, père de la reine Victoria et grand-père du roi Edouard VII. L'honorable Ignace Louis Michel Antoine d'Irumberry de Salaberry mourut à Québec le 22 mars 1828, et fut inhumé dans l'église de Beauport.

Son fils, Charles Michel d'Irumberry de Salaberry, naquit à Beauport le 19 novembre 1778. A quatorze ans, il entra comme volontaire au 44<sup>e</sup> régiment de Sa Majesté, dans lequel il servit deux ans. En 1794, par l'influence du duc de Kent, il obtint une commission d'enseigne dans le 60<sup>ème</sup> Régiment, et il s'embarqua immédiatement pour aller rejoindre son régiment dans les Indes Occidentales. Là, grâce à sa belle conduite, à ses capacités et à l'incessante protection du duc de Kent, il fut fait lieutenant, puis capitaine. En 1808, il était major de brigade en Irlande. L'année suivante, il prenait part à la malheureuse expédition de Wolcheren, qui coûta cher et rapporta peu de gloire à l'Angleterre. En 1810, le général de Rottenburg passait au Canada, et, sur la demande du duc de Kent, choisissait le capitaine de Salaberry comme son aide-de-camp. Mais bientôt il allait avoir l'occasion de se distinguer. Les États-Unis étaient à la veille de déclarer la guerre à l'Angleterre. La Chambre d'Assemblée adopta une loi pour préparer la défense du pays et armer la milice.

Le général Dearborn avait réuni, dans l'automne de 1813, une armée de six mille hommes et, de Plattsburg, il menaçait Montréal. Salaberry, avec une partie du

bataillon du colonel D'Eschambault placé sous ses ordres, commandait les avant-postes, et quoique les milices canadiennes fussent indisciplinées, elles avaient cependant toute confiance en elles-mêmes et aussi en leur commandant. La saison était très avancée; mais, avec une armée aussi nombreuse, le gouvernement américain attendait de Dearborn qu'il accomplît une action d'éclat avant la fin de la campagne; une action qui pût être publiée dans les journaux américains, dans un style à sensation, et proclamée aux habitants crédules au son des trompettes.

Ainsi influencé, le Général Dearborn prit l'initiative d'un mouvement dont, vu la saison si avancée, le résultat pouvait être considéré comme très douteux, sinon très hasardé. Sir George Prevost, ayant deviné le plan d'opérations du général Dearborn, envoya de Salaberry avec quatre cents hommes et quelques auxiliaires sauvages pour lui disputer l'entrée de la Province. Cette tâche fut accomplie avec audace et avec succès.

L'ordre général suivant nous fait voir ce que Sir George Prevost pensa du résultat.

Bureau de l'Adjudant Général,  
Quartiers Généraux.

Laprairie, 27 Novembre, 1812.

"O. G.—Son Excellence le Commandant des Forces saisit cette occasion d'exprimer au Lieutenant-Colonel de Salaberry son entière approbation de sa conduite dans la direction de l'avant-garde, ainsi que ses sentiments d'admiration pour la promptitude avec laquelle le corps des Voltigeurs volontaires, le bataillon de la milice incorporée, la troupe d'infanterie légère du capitaine Platt et le bataillon de la milice volontaire de Montréal, ainsi que les compagnies de flanqueurs, le second et le troisième bataillon de la milice de Montréal, se sont rendus à leurs postes pour repousser l'invasion étrangère. La valeur extraordinaire que les volontaires ont montrée en cette occasion et qui a mérité l'approbation de Son Excellence, ne peut manquer de produire les plus heureux effets pour la future tranquillité et la prospérité du pays. Le présent ordre général sera entré parmi les ordres généraux du jour et lu à chaque régiment à la parade.

(Signé) EDWARD BAYNES,  
Adjudant Général, N. A.

Il ne nous a pas paru nécessaire de donner dans ce livre une description détaillée de la bataille de Châteauguay, livrée l'année suivante, le 26 octobre 1813, et qui fut le couronnement glorieux de cette guerre, parce que ses détails sont familiers à tous les Canadiens, ou devraient l'être. Mais nous ne pensons pas qu'il soit déplacé de reproduire ici la lettre modeste du héros canadien à sa femme, écrite le lendemain de la bataille.

"Ma chère Marie-Anne,—Je viens vous informer qu'hier, avec environ 350 hommes, j'ai eu l'honneur de battre l'armée américaine, forte de plus de 6,000. J'avais

un plus grand nombre de soldats à ma disposition, mais ils étaient placés dans une position en arrière. L'ennemi fit des attaques répétées sur notre abattis, mais, après une lutte de quatre heures, il fut forcé de repasser la rivière, au gué situé à quatre milles du champ de bataille. Nous avons poussé nos piquets en avant. Ceci est ce qui est arrivé de plus extraordinaire depuis la déclaration de guerre par les Américains.

"Le gouverneur m'a dit (il arriva après le combat): "L'action que vous avez accomplie fait le plus grand honneur à vous et à vos compatriotes, car vous êtes tous ici des Canadiens". J'espère donc qu'il a été satisfait, quoiqu'il m'ait paru un peu froid.

"Je ne peux prendre plus de temps que pour vous dire combien je vous aime, ou plutôt combien je vous adore, vous et votre cher petit. Embrassez-le pour moi, et mille baisers pour vous-même.

Toujours à vous,  
C. M. DE SALABERRY.

"Nos pertes sont six tués et seize ou dix huit blessés, dont quatre Voltigeurs. L'ennemi a perdu, en tués, blessés et prisonniers, plus d'un cent. Rouville est bien, mais il n'est arrivé qu'après la bataille. Mille respects à papa et à maman".

Deux jours après la bataille de Châteauguay, on constata que l'armée de Hampton avait semé de débris d'armes et de cadavres la longue route qu'elle suivait dans sa retraite, et que ses trainards, très nombreux, succombaient sous les attaques des loups, des ours et des sauvages. M. De Salaberry envoya alors sur ce chemin les sauvages disciplinés qu'il avait autour de lui, en leur promettant une récompense pour chaque homme de l'armée ennemie qu'ils amèneraient vivant. Ceci eut pour effet d'empêcher les massacres comme il s'en était produit trop souvent autrefois en de semblables occasions.

Voici la liste des officiers des Voltigeurs en 1813:

Brevet lieutenant-colonel: Charles de Salaberry, Commandant et Surintendant.

Capitaines:—Joseph F. Perrault, J. B. Juchereau Duchesnay, M. L. Juchereau Duchesnay, Benjamin Euey, J. B. Hertel de Rouville, Jacques Viger, Jacques Clément Herse.

1ers Lieutenants:—Jacques Adhémar Narcisse Duchesnay, Édouard Louis Prendergast, John McKay, Henry Thomas, Charles D'Estimauville, Daniel de Hertel.

2nds Lieutenants:—William Clarke, Simon Clarke, Lewis Cramer, Louis Guy, Henry Bouthillier.

Adjudant: John Ebden; Quartier Maître, John Porters; Chirurgien, P. de Sales la Terrière; Asst. Chirurgien, Toussaint C. Trudeau; Paie-Maitre, Lieut. Thomas Place.

Un autre corps canadien qui, pendant cette guerre, rendit d'excellents services dans les deux provinces, non seulement comme bateliers et guides, mais aussi comme soldats, fut "les Voyageurs", dont les officiers en 1813 étaient:

Wm. McGillivray, Lieut. Col. Commandant; Angus Shaw, 1er Major; Archibald N. McLeod, 2nd Major.

Capitaines:—Alexander McKenzie; William McKay, John McDonell, Pierre de Rocheblave, James Hughes, Kenneth MacKenzie.

Lieutenants:—James Goddard, Joseph McGillivray, Joseph McKenzie, William Hall, Peter Grant.

Enseignes:—Pierre Perras, James Maxwell, John McGillivray, André Baron, Louis Joseph Gauthier, Pierre Rototte, fils; Aeneas Cameron, Paie-Maitre; — Cartwright, Adjudant; James Campbell, Quartier-Maitre; Henry Monro, Chirurgien.

Les officiers de la milice de Montréal, en outre du 1er bataillon qui était composé de citoyens de langue anglaise, étaient, en 1813; comme suit:

Second Bataillon ou Division de Montréal.

Jacques Hervieux, Lieutenant-Colonel; Jean Bouthillier, 1er Major; Dominique Rousseau, 2nd Major.

Capitaines:—J. Bte. Lefebvre, J. Guillaume Delisle, Michel Dumas, Toussaint Pothier, Benjamin Beaubien, Louis Plessis, Thomas Barron, Louis Roi Portelance, Saveuse de Beaujeu, Joseph Bédard, Louis Lèvesque, Surnuméraires, Jean Bpt. Delisle, Ant. Lange.

Lieutenants:—Augustin Berthelet, Pierre Charles Dubois, Augustin Dumas, Joseph Perrault, Jules Quenel, Louis Pierre Guy, Jean Bte Routhier, Joseph Robreau Duplessis, Frs. Desrivères fils, Toussaint Pelletier fils, Louis T. Bouthillier, Charles Lamontagne, Charles Fleury Roy, François de la Grave, Ignace Bertrand, John Shuter, Louis Lamontagne; Surnuméraires, J.-Papineau fils, J. R. Rolland, L. M. Viger.

Enseignes:—Louis Parthenet, Luc Charles Racine, John Jess Reeves, Pierre Lefebvre, J. Bte Norcau, Albert Bender, Felix Bruguère, Alexandre Lusignan, Peter McCutcheon.

Jean Guillaume Delisle, Adjudant.

Troisième Bataillon ou Division de Montréal.

Pierre Fortier, Colonel; Hippolyte St-George Dupré, Lieutenant-Colonel; Gabriel Franchère, 1er Major; Pierre Hervieux, 2nd Major.

Capitaines:—Louis Charland, P. Huguet Latour père, P. Huguet Latour fils, Joseph Robreau Duplessis, Denis Benjamin Viger, Pierre Lukin, Nicolas Ménéclier, Michel Fournier, Charles Provost, Pierre Charland.

Lieutenants:—Félix Souigny, Joseph Roy, Hugues Heney, Charles Raicot, Nicolas Massue, Joseph Desautels, Dom. Benj. Rollin, Alexis Bourret, François Roy, Louis Dulongpré, fils, T. Casimir Trudeau, Etienne Roy, Alexis Laframboise, Jean-Marie Cadieux, Augustin Perrault, Samuel Gale.

Enseignes:—Toussaint Peltier père, Joseph Herse, Michel Bibeau, Jean-Baptiste Desery, Charles Pasteur, Michel Trudeau, Paul L'Huissier.

Capitaine Louis Charland, Adjudant.

Pendant la première année de la guerre, les districts ruraux appartenant à la 2ème et à la 3ème division avaient été organisés en divisions séparées. Les paroisses de la partie ouest de l'île, qui en 1812 avaient été atta-

chées à la 2<sup>ème</sup> division de Montréal, formèrent la division de la Pointe-Claire, avec les officiers suivants:

Étienne Nivard Saint-Dizier, Lieutenant-Colonel; Jean-Marie Mondelet, Major.

Capitaines:—Pierre Roy dit Lapensée, Dominique Ducharme, Dominique Létang, Lachine; André Legault, J. Bte. Lacombe, Joseph Valade, Pointe Claire; Antoine Berthe, Ste. Anne; Joseph Maillou, Michel Demers, Ste Geneviève; Augustin Neveu, Isle Bizard.

Thomas Beaudouin, Adjudant; Gaspard Tough, Enseigne, Aide Major.

Les officiers des districts ruraux de la partie est de l'île étaient, en 1813:

Louis Guy, Lieutenant Colonel; J. P. Leprohon, 1<sup>er</sup> Major; Étienne Guy, 2<sup>nd</sup> Major.

Capitaines:—Éminant Vidrecaire, J. M. Jannot dit Lachapelle, Longue Pointe; Amable Moran, Jean Bte. Millard, Pointe aux Trembles; Jean Bte Chauvaudière, Rivière des Prairies; Pierre Demers, Augustin Richer, Gabriel Crevier, St-Laurent.

Samuel David, Capitaine, Aide Major; Charles Levasseur, Adjudant.

L'ensemble du district de Montréal formait 21 "divisions" de milice ou, comme on les appelait quelquefois, "bataillons", ce qui est sujet à erreur. La liste des officiers fut toujours bien remplie pendant toute la durée de la guerre ainsi que pendant les années suivantes.

Voici des extraits des rôles de la milice en 1814; ils ont de l'intérêt parce qu'ils montrent comment était composée la milice active de la province, notamment celle du district de Montréal, pendant la dernière année de la guerre.

État-Major de la milice de la province du Bas-Canada.

Lieut.-Colonel Frs Vassal de Monviel, Adjudant-Général; Lieut.-Col. J. T. Taschereau, Député Adjudant-Général; Lieut. Charles Chev. de Tonnanour, Assistant Adjudant-Général; Charles S. Turcot, Écrivain au bureau de l'Adjudant Général; Lieut. Col. Fleury Deschambault, Quartier-Maitre-Général; Lieut. Col. Charles De Léry, Député Quartier-Maitre-Général; Lieut. Col. Charles Frémont, Assistant Quartier-Maitre-Général; Capitaine James Milnes, Député Assistant Quartier-Maitre-Général; Lieut. Robert Tanswell, Écrivain au bureau du Quartier-Maitre Général; Lieut. John Stewart, Député Paie-Maitre Général; Capitaine L. J. Papineau, Juge Avocat; François Blanchet, Surintendant des Hôpitaux; Messire Robitaille, Aumônier; Lieut.-Colonels P. de Boucherville, M. H. Perceval et E. B. Breton, Aides-de-camp Provinciaux; Hon. Juchereau Duchesnay, Lieut.-Col. des Milices du Bas-Canada; Charles De Salaberry, Lieut.-Col. des Milices du Bas-Canada; Hon. Olivier Perrault, Lieut.-Col. des Milices du Bas-Canada; Hon. Edward Bowen, Capitaine des Milices du Bas-Canada; Wm. Andrews, Lieutenant et Adjudant des Milices du Bas-Canada;

Voltigeurs Canadiens.

Brevet Lieutenant-Colonel Charles De Salaberry,

Commandant et Surintendant; Bt. Lieut.-Col. G. F. Hériot, Député Surintendant; Capitaines:—J. B. J. Duchesnay, M. L. J. Duchesnay, Benjamin Écuyer, J. B. H. De Rouville, Jacques Clément Herse, Jacques Adhémair, William Johnson, 1<sup>ers</sup> Lieutenants:—Narcisse Duchesnay, John Mckay, Henry Thomas, Thomas Place, Chas. D'Estimauville, Daniel de Hertel, William Clarke, Simon Clarke, Lewis Gramer. 2<sup>nds</sup> Lieutenants:—Louis Guy, Henry Bouthillier, Wm. D. Johnson, Norbert Vigneau, Max. Globenski, John Porters. Paie-Maitre, Lieut. Thomas Place; Adjudant, John Hebden; Chirurgien, P. De Sales Laterrière; Asst. Chirurgien, Toussaint C. Truteau.

Un escadron de Dragons Légers Provinciaux:—Capitaine, Thomas Coleman; Lieutenant, Benjamin Holmes; Cornette, Pierre Lefebvre.

Deux Compagnies d'Infanterie légère des Frontières. Louis Ruiter, Major Commandant; Capitaines:—St Valier Mailloux, Charles Kilburn; Lieutenants:—Hugh McQuarters, John Savage; Enseignes:—Alexander Steel, James Harvey.

Quatre Compagnies de Chasseurs, 1<sup>ère</sup> Compagnie, (L'Acadie), Pierre Girardin, Capitaine; Richard McGennis, Lieutenant; Joseph Piedaluc, Enseigne. 2<sup>ème</sup> Compagnie (St. Philippe), Théophile Pinsonnault, Capitaine; Frédéric Hart, Enseigne. 3<sup>ème</sup> Compagnie (St. Constant), Pierre Matte, Capitaine; Théophile Beffre, Lieutenant. 4<sup>ème</sup> Compagnie (Châteauguay), Jean Bte. Bruguière, Capitaine; William Dalton, Lieutenant; Amable Foucher, Enseigne.

Milice d'Artillerie de Montréal.—William Andrews, Lieutenant et Adjudant d'un détachement de Milice de Montréal, joint à l'Artillerie Royale.

Premier Bataillon de la Milice d'Élite et Incorporée: J. P. T. Taschereau, Lieut.-Col. Commandant; Pierre Laforce, 1<sup>er</sup> Major; B. A. Panet, 2<sup>nd</sup> Major. Capitaines: Philippe Panet, John Mckay, O. DeLagorgendière, George De Tonnanour, Samuel Mckay, George Finlay, Godf. De Tonnanour, Louis Gariépy, Ls. Et. Faribault, —Hencks. Lieutenants:—Pierre Garneau, Laurent Rolette, Thomas Fortier, Edouard Larue, Séraphin Primeau, Olivier Faribault, Eustache Mckay, Francis Mount, John Jones, Louis Méthot, Chas. Galarneau, François Laurent, Edouard Vigneau. Enseignes:—George Johnson, Charles Burke, Félix Brunet, L. B. Gamelin, Hippolyte Lusignan, Janv. Paifere. Lieut. John Jones, Paie-Maitre; Lieut. Reiffenstein, Adjudant; John Coates, Quartier-Maitre; Joseph Painchaud, Chirurgien; François Fortier, Assistant Chirurgien.

Second Bataillon de la Milice d'Élite et Incorporée. P. J. Malhiot, Lieut.-Col. Commandant; Louis Joseph De Beaujeu, 1<sup>er</sup> Major; René de la Bruère, 2<sup>nd</sup> Major; Capitaines:—Pierre Weillbrenner, Pierre Grisé, Stephen Mackay (grand-père du Lt.-Col. F. S. Mackay, commandant actuel du 65<sup>ème</sup> régiment), Phillip. Byrne, Frs. V. Malhiot, Wm. Lamotte, Michel Curotte, Wm. Porteous, Alphonse Dumont, Gamelin Gaucher. Lieutenants:—



Louis Barbeau, Pierre Lévesque, Pierre Marasse, Frs Bouthillier, Ed. M. Leprohon, Etienne Laviolette, Edouard Kimber, Philippe Vignault, Richard Grant, James Pérégreux, Jean Barbeau, Phil. Globensky. Enseignes: Pierre Perras, Pierre Lukin, Ant. Grisé, Alexis Campion, John Wallace, John Riant, P. G. Lafontaine, F. Maturin, P. Lukin, Paie-Maitre; John Cameron, Adjudant; Louis Ed. Hubert, Quartier-Maitre; Jacques Labrie, Chirurgien; Ed. Martineau, Assistant Chirurgien.

Troisième Bataillon de la Milice d'Elite et Incorporée. Louis Guy, Lieut.-Col. Commandant; J. B. D'Estimauville, 1er Major; N. B. Doucet, 2nd Major. Capitaines:—Antoine Bazin, Charles Daly, Etienne Renvoizé, François Dames, Joseph Vigneau, père, Joseph Shuter, J. Loizeau Chalou, William Haird, Perras Noizeau, John McGillivray. Lientenants:—J. Cochrane Antrobus, Benjamin Chiller, Eust. Bellefeuille, Jos. Leblanc, Hercule Olivier, C. C. De Tonnamcours, F. Boucher, Isaac Tellier, Geo. Homery, Am. Marchand, Tous. Godin, Al. Dame. Enseignes:—Henry Harwood, Alex. Leblanc, J. Lemaire St. Germain, Hyacinthe St. Germain, André Terrien, Michel Roi, Js. Griffin, Ant. Lem. Augé, Frank Boucher, Paie-Maitre; James Miller, Adjudant; Isaac Phineas, Quartier-Maitre; Samuel Doty, Chirurgien; J. F. Lionnais, Assistant-Chirurgien.

Quatrième Bataillon de la Milice d'Elite et Incorporée. James Voyer, Lieut.-Colonel Commandant; Louis Dumière, 1er Major; J. F. Perrault, 2nd Major. Capitaines:—J. Bte. Larue, Chas. Huot, Louis Boucharde, Charles Taché, Fred. De Boucherville, Gaspard Rousseau, Robert Christie, Edward Pratte, J. Carmel, (Lieut.-Col. en retraite), Ch. Fournier. Lientenants:—Henry Cowan (Capitaine en retraite), Joseph Blanchette, Antoine Joliet, Remi Quirouet, P. De Tonnamconr, F. Paré, P. Shepherd, P. Bouchard, Rob. Moorhead, Joseph Gagnon, John Miller, P. Cressé. Enseignes:—Hy. Beaulieu, John Bernier, P. Pratte, G. Fluet, Frs. Bruguère, Chas. Low, D. Lukin, Jos Voyer, Henry Cowan, Paie-Maitre; George Stewart, Adjudant; John McLean, Quartier-Maitre; René Kimber, Chirurgien; J. McAllister, Assistant Chirurgien.

Cinquième Bataillon de la Milice d'Elite et Incorporée. Patrick Murray, Lieut.-Colonel Commandant; Louis Guy, 1er Major; Louis Dulongpré, 2me Major. Capitaines:—John Gray, Dominique Debartzch, Wm. McKay, Frs. X. Laroque, Augustin Cuvillier, L. B. Leprohon, Wm. Berkezy, Ch. Levasseur. Lientenants:—Th. Turner, J. L. Noreau, James Prendergast, Jacques Cartier, J. H. Powell, C. Bradford, P. Adhémar, P. Rottote, Wildgoose, L. B. Leprohon, Et. Taché, Frs. McCarthy. Enseignes:—J. N. Carter, J. Herman, Ant. St. Germain, — Dulongpré fils, W. Morrin. Thomas Turner, Paie-Maitre; William Mechtler, Quartier-Maitre; George Selby fils, Chirurgien; J. B. Herrigault fils, Assistant-Chirurgien.

Sixième Bataillon de la Milice d'Elite et Incorporée. Félix Testu, Lieut.-Colonel; Honorable J. Mure, Major. Capitaines:—Michel Berthelot, George Pyke, George Symes, Gasp. Massue, Thomas Lee, Jean Bélanger, Louis

Plamondon, Louis Delamare, Pierre Bruneau (major en retraite), L. T. Besserer. Lientenants:—George Faribault, P. Bruneau, Joseph Languedoc, H. Lemoine, P. Romain, Fr. Bélanger, Paul Vallé, Louis Lagueux, Rob. Dunn, J. Mitchell, D. Grant, Hipp. Rolette. Enseignes:—Narc. Faribault, Pierre Chevaux, Ch. H. Gauvreau, Martin Clinique, Webb Robinson, D. C. McDonald, C. D. Besserer, James White, Th. Douglass, Paie-Maitre; Jos. Cary, Adjudant; Ant. Parent, Quartier-Maitre; P. De Sales Laterrière, Chirurgien.

Quatre Compagnies Volontaires du 1er Bataillon, Milice de Montréal. James Dunlop, Major Commandant. Capitaines:—Hon. John Richardson, John Ogilvy, John Forsyth. Lientenants:—George Garden, David Ross, William Hallowell, George Gillespie, Hart Logan, Thomas Blackwood, Alexander Allison, Thomas Thain, Andrew Porteous, Peter Harkness, David Ogden, Andrew Patterson. Enseigne:—James Leslie. Thomas B. Ahern, Adjudant.

Troupe de Cavalerie de Québec. Matthew Bell (major en retraite), Capitaine; Edouard Hale, Lieutenant; Wm. Sheppard, Cornette.

Troupe de Cavalerie de Montréal. George Platt, Capitaine; Robert Gillespie, Lieutenant; John Molson, Cornette.

Cavalerie Légère de Dorchester. William Watson, Capitaine; Vital Bourassa, Lieutenant.

Compagnie des Guides. Joseph Ignace Hébert, Capitaine; Constant Cartier, Lieutenant.

Les listes d'officiers du "département des sauvages" se trouvent parmi les listes officielles des "forces de Sa Majesté servant dans le Haut et le Bas-Canada", comme aussi les officiers des corps réguliers anglais et provinciaux de l'artillerie, du train des équipages, du commissariat, et des départements du quartier-maitre-général, du trésorier-général, etc, etc.

Les officiers du département des sauvages pour le Bas-Canada, comme on les trouve sur la liste publiée au commencement de 1814, étaient: Sir John Johnson, baronnet, surintendant général et inspecteur général; Fleury Deschambault, agent adjoint; Louis de Salaberry, surintendant; George Hawdon, garde-magasin-général; A. G. Johnson, secrétaire. Capitaines et agents résidents: Chevalier de Lorimier, Louvigny de Montigny, Joseph M. Lamothe, Dominique Ducharme. Lientenants et interprètes: J. B. C. de Lorimier, Bernard Saint Germain, Simon Evans, Stanislas Vassal, Gédéon Gaucher, Lorimier Verneuil, Evangéliste Saint-Germain, Joseph Niverville. Garde-magasin, William Jacques. Interprète: Nathaniel Lines. Agent résident: Jean-Baptiste d'Estimauville.

La liste des interprètes pour le Haut-Canada montre que, même dans cette province, les autorités dépendaient beaucoup des Canadiens-Français pour leurs bons rapports avec les tribus sauvages. Voici la liste des interprètes dans le Haut-Canada: Jean-Baptiste Rousseau, Benjamin Fairchild, John Cameron, James Givans, Jean-Baptiste Cadotte, Simon Girty, Charles Rhéaume, James

Girty,—Jones,—Drouillard, Thomas A. Clarke, Alex. MacKee, Antoine Bataison, François-Xavier Cadotte, John Askins, Charles Longlade, Chef des sauvages: Amable Chevalier, lieutenant et interprète.

La milice du Bas-Canada, et particulièrement les corps spéciaux organisés dans cette partie du pays, prirent une part beaucoup plus importante qu'on ne l'a généralement reconnu, dans les mouvements militaires qui eurent lieu dans le Haut-Canada. Le corps régulier des "Voyageurs" n'étant pas assez nombreux pour suffire aux transports qui se faisaient constamment entre Montréal et Kingston, des détachements furent pris dans les différents bataillons de la milice pour fournir à ce service; et il arriva fréquemment qu'ils prirent part à des escarmouches, le long de cette ligne de communication. Un assez grand nombre de Voltigeurs furent présents à la bataille de Chrysler Farm et y rendirent d'excellents services. Deux corps provinciaux levés à Montréal au commencement de 1813 et portant le nom de "Dragons Canadiens de Sa Majesté", commandés par le capitaine Thomas Coleman, et un corps provincial d'artillerie sous les ordres du capitaine John S. Sinclair, assistèrent à tous les plus durs combats livrés dans la province du Haut-Canada; mais la plupart des écrivains n'ont pas reconnu leur identité, les confondant avec les troupes de cette dernière province. Des documents des Archives de la Puissance donnent des détails sur la formation de ces corps et sur les services qu'ils ont rendus.

Le 22 décembre 1812, le capitaine Noah Freer, secrétaire militaire du Gouverneur, écrivit au général de Rottenburg, à Montréal, que le commandant de l'Artillerie Royale désirait voir former dans le district de Montréal un corps d'équipage d'artillerie qui pût rendre de meilleurs services que celui qui existait alors.

Le général de Rottenburg répondit, le 26 décembre, que, dans son opinion, la meilleure manière de former un tel corps "serait de le recruter parmi les Canadiens pendant une durée de dix-huit mois ou pendant la guerre, en leur accordant une prime de cinq livres sterling—y compris la récompense à celui qui les amènerait—et en leur fournissant en outre l'équipement nécessaire.

"Il en faudrait environ 80", disait-il, "et je crois qu'il ne serait pas difficile de se les procurer, à cause de la prédilection qu'ont les Canadiens pour s'occuper des chevaux; d'ailleurs il y aurait une autre attraction dans la solde supérieure accordée à ce service.

"Si, cependant, ce mode de recrutement ne réussissait pas, on pourrait se rabattre sur l'expédient de prendre les hommes dans la milice sédentaire et parmi ceux qui préféreraient ce service à celui des bataillons incorporés. Quant à se procurer des volontaires pris dans la milice incorporée, comme vous le dites dans votre lettre, pour compléter les équipages du train d'artillerie, il me semble que ce serait contraire à la loi, 52 George III, section 60, qui dit:

"Tout homme de la milice, appelé ou désigné par le sort pour le service actif, qui s'enrôle dans un corps de

troupes ou de milice incorporée, sera mis en prison, sans caution, pendant un temps qui ne pourra dépasser un mois, et cet enrôlement sera nul, etc."

Le capitaine Sinclair fit rapport que son détachement avait atteint son effectif complet le 30 mars; et peu après il fut envoyé en avant. Dans sa correspondance, Sinclair appelle quelquefois sa troupe "le train royal de Montréal" et d'autres fois "le train provincial de l'Artillerie Royale Canadienne". Des canonniers paraissent avoir été compris dans cette organisation, car, le 13 septembre 1873, le capitaine Sinclair écrivait au capitaine Freer, le secrétaire militaire à Québec:

"Vous trouverez avec la présente une requête à Son Excellence pour obtenir des uniformes pour les 22 canonniers additionnels qui entrent dans leur deuxième année de service, et dont 12 sont à Kingston. Puis-je vous prier de la présenter?"

La troupe de Dragons fut organisée à peu près dans le même temps, à Montréal, par le capitaine Coleman. Le 15 avril 1813 cette troupe se composait de: 1 capitaine (Coleman), 1 lieutenant (Benjamin Holmes), 1 cornette (Pierre Lefèvre), 2 sergents, 4 caporaux, 2 trompettes, 43 cavaliers, avec 51 chevaux. Son effectif paraît avoir été augmenté considérablement avant qu'on l'envoyât en Haut-Canada. Le capitaine Coleman ayant demandé à Sir George Prevost son avis sur l'uniforme à adopter, celui-ci recommanda le suivant: tunique bleue avec parements et collet rouges, et boutons blancs; casque en feutre garni de fourrure d'ours; pantalon gris garni de cuir; demi-bottes du pays en cuir de bœuf, se laçant par devant.

Non-seulement cette troupe fit le service sur les lignes de communications entre Montréal et le Niagara, mais elle prit part à de rudes combats et à de nombreux mouvements militaires, y compris la campagne de Proctor, les affaires de Forty-mile Creek, Beaver Dams, Saint David, Cross Roads, Sandwich, etc. A l'un de ces combats les dragons perdirent tout leur bagage, et plusieurs furent prisonniers des Américains pendant longtemps.

Le 22 janvier, le lieutenant-général Sir Gordon Drummond recommandait d'augmenter la troupe du capitaine Coleman d'un cornette et dix hommes, ajoutant que, d'après les rapports du major-général Vincent et d'autres officiers constamment en présence de l'ennemi, il était parfaitement reconnu que ce corps rendait de grands services.

Dans un rapport officiel en date du 27 mars 1815, le capitaine Coleman disait de ses hommes: "Ils se sont généralement conduits en bons soldats, et je n'ai jamais eu à employer de punitions corporelles". La troupe fut licenciée à Montréal, le 12 mars 1815, officiers et soldats recevant leur paye jusqu'au 24.

Les Voltigeurs avaient été dispersés sur tant de points de la frontière, qu'on les rencontre dans la plupart des engagements qui marquèrent cette année mémorable. De Salaberry n'en avait que quatre-vingts sur

la rivière Châteauguay, au moment où Hampton marchait contre lui. ("Les Milices Canadiennes" par B. Sulte, F.R.C.S.)

A Chrysler Farm, seize jours après Châteauguay, il y eut cinq voltigeurs de tués: le caporal A. Clément, de Terrebonne, laissant une veuve et deux enfants; le soldat Louis Piton, de Vaudreuil, laissant une veuve et trois enfants; les soldats François Gosselin, de Québec, Joseph Bourguignon, de Lachenaie, Mills Roberts, de Montréal, Jean Bussière, de Saint-Augustin, eut un bras emporté par un boulet de canon. Louis Cabanac, de Terrebonne, fut blessé grièvement à la cuisse par un éclat de mitraille. Charles Lafontaine, de Varennes, reçut une balle dans le bras. François Durocher et Pierre Leduc, de Montréal, blessés sérieusement. Joseph Sautte, de Saint-Philippe, blessure grave. André Saint-Denis, de Saint-Philippe, laissé pour mort, mais enlevé par les Américains; il était encore prisonnier de guerre au mois d'avril 1815.

En 1847, le parlement britannique accorda, aux hommes de la milice canadienne qui avaient été au feu durant la guerre de 1812-15, la médaille que l'on frappait en ce moment pour les troupes anglaises qui avaient assisté à des batailles, soit en Europe ou ailleurs, de 1793 à 1814. Cette médaille était en argent et la même pour tous, sans distinction de grade. L'agrafe placée sur le ruban indiquait la raison de la récompense: "Détroit", "Chrysler Farm", "Châteauguay". Il n'y a pas de médaille de Châteauguay, proprement dite, c'est l'agrafe qui établit la distinction entre les trois catégories. La face de la médaille porte la figure de la reine Victoria, avec le millésime 1848. Au revers, la reine est debout, couronnant un guerrier qui a un genou à terre; au dessous est écrit "1793-1814." Le ruban est rouge avec bordure ou liseré bleu-vert. Par un ordre général du 25 août 1847, le gouvernement canadien fit appel aux miliciens qui avaient droit de réclamer cette décoration.

Les officiers et les soldats qui avaient combattu dans les régions de Détroit, de Chrysler-Farm, de Châteauguay, et qui survivaient en 1848, reçurent cette médaille. Voyons la liste de leurs noms:

Détroit. (Ce mot signifie toute la région du Haut-Canada qui avoisine le lac Saint-Clair et la rivière Détroit): Antoine Baron, J. B. Bruneau, J. B. Bertrand, Antoine Bertrand, J. B. Bernard, Augustin Bastien, J. B. Constantineau, Pierre Cassidy, Thomas V. de Boucherville, J. B. Deneau, Jacob Delacampe, Chas. Fortier, Joseph Graveline, Pierre Larose, Joseph Langlois, J. B. Laliberté, John Lamarche, François Meloche, Isaac

Parent, Louis Perrault. Ces vingt hommes appartenaient à la milice d'Essex.

Louis Corbier, Louis Fontaine, Joseph Lecomte, J. B. Lachapelle, Pierre Pelletier, étaient de la milice d'York. Samuel Fortier et James Fortier étaient de la marine provinciale, probablement sous les ordres de Frédéric Rolette, qui reçut un sabre d'honneur pour sa belle conduite dans huit ou dix engagements sur le lac Érié.

Les vingt-sept Canadiens ci-dessus vivaient encore en 1848, et formaient à peu près le quart de tous ceux qui reçurent la médaille de Détroit. Durant les quarante mois de la guerre, les corps auxquels appartenaient ces hommes furent constamment en alertes, et soutinrent plus d'attaques, de la part de l'ennemi, qu'aucune autre milice du Haut comme du Bas-Canada.

Dix-neuf Canadiens reçurent la médaille de Chrysler-Farm, et sur ce nombre, il y a dix Voltigeurs. Citons d'abord le soldat John Saint-Etienne, qui eut deux médailles, ou plutôt deux barres d'argent, l'une pour Détroit et l'autre pour Chrysler-Farm. Les Voltigeurs médaillés de Chrysler-Farm sont: le lieutenant Daniel de Hertel; les sergents Louis Langevin, J. B. Mégret, François Thérien; les soldats Antoine Bélingue, Marcel Morency, Pierre Piché, Louis Pelletier, Jean Olivier Parent.

Il y avait aussi Joseph et Régis Langevin, Jacques Gendron, J. B. Lapière, Barthélemi Morin, Joseph Plamondon, et le sergent J. B. Portugais, qui devaient appartenir à la milice d'Essex, mais le nom de leur corps n'est pas mentionné. De la milice d'Essex, il y eut Paul Bélair et Jacques Beaudoin, décorés pour Chrysler-Farm.

Le va-et-vient des troupes, depuis Montréal jusqu'au Détroit, durant les années 1812 et 1813, principalement cette dernière année, entraîna des miliciens du Bas-Canada jusqu'à Kingston, des bandes sauvages de Caughnawaga et du lac des Deux-Montagnes jusqu'au lac Érié, et des Voltigeurs un peu partout.

A Beaver-Dam, derrière Sainte-Catherine, en juin 1813, Dominique Ducharme, avec sept ou huit Canadiens et trois cents sauvages, captura cinq cent cinquante Américains, deux canons et deux drapeaux. Vers le même temps, cinq compagnies de miliciens du Bas-Canada se couvraient de gloire à Sackett's-Harbor, situé à l'entrée du lac Ontario.

On peut donc dire en toute vérité que, dans cette grande guerre, les Canadiens-Français avaient pris leur bonne part de fatigues et de dangers, et qu'ils y recueillirent leur bonne part de gloire.





## CHAPITRE VI.



### Développement de la Milice Active.

Pendant la longue paix qui suivit l'année 1815, l'intérêt pour les choses militaires s'affaiblit en Canada plus encore qu'en Angleterre. Tous les corps de milice provinciaux organisés sur un pied permanent furent licenciés, et les membres de la Législature du Bas-Canada s'occupèrent de sujets qui les intéressaient plus que celui de la défense militaire. Le pays—et ceci était également vrai pour les deux provinces qui constituaient alors le Canada—allait entrer dans la phase la plus pénible, la plus violente, de la lutte entre les représentants du peuple et la "bureaucratie" sur le sujet d'établir un gouvernement responsable. Les questions de finances, d'administration, de représentation, de constitution, primaient toutes les autres. La milice languit et cessa pour ainsi dire d'exister ailleurs que sur le papier. Cependant il se publiait encore de longues listes d'officiers de milice, et le rassemblement général du 29 juin était appelé chaque année,—pour la forme.

La loi sur la milice qui était en force à la fin de la guerre de 1812-1814 était une mesure temporaire; elle avait à être votée de nouveau au bout de six ans, et elle expira en 1820; mais, à la requête du gouverneur en chef, le comte de Dalhousie, qui fit remarquer que cette loi était bien adaptée à la manière de voir du Bas-Canada, les législateurs la votèrent de nouveau pour six années. Cette extension prit fin dans un temps des plus critiques pour l'administration. La lutte entre l'Assemblée législative du Bas-Canada, d'une part, et le Gouverneur en chef, de l'autre, sur les dépenses du gouvernement civil et sur les comptes qui en étaient présentés, arriva à l'état de crise en 1827, et la divergence d'opinions sur cette question était si grande qu'elle causa le rejet par l'Assemblée de toute mesure proposée par le gouvernement, y compris le projet de prolonger la durée de la loi sur la milice. L'administration soutint alors que, par l'expiration de cette loi, deux ordonnances anciennes sur le sujet, passées par le Conseil législatif de la province de Québec en 1787 et 1789, se trouvaient par le fait remises en vigueur, attendu qu'elles n'avaient jamais été formellement abrogées. Cette prétention fut naturellement attaquée par l'opposition, et la question de la milice devint une autre cause de discorde et de passions. Le gouverneur ordonna aussitôt que le rassemblement de la milice se

fit comme d'habitude, en vertu des anciennes ordonnances, et des officiers qui avaient traité publiquement ce procédé d'illégal et avaient encouragé les miliciens à désobéir à l'appel, se virent privés de leur commission: ce qui fut appelé un abus arbitraire du pouvoir exécutif. Enfin, après bien des tiraillements et des récriminations, cette question de la milice fut réglée en 1829 par la passage d'une loi qui, entre autres innovations, exigeait une certaine valeur de propriétés pour pouvoir obtenir une commission d'officier dans la milice et un temps de résidence dans les limites de la division territoriale.

Durant ces disputes, il se fit un faible effort parmi les miliciens du Bas-Canada pour maintenir un noyau de volontaires exercés, et plusieurs compagnies s'organisèrent à Montréal et à Québec. Ceux qui en faisaient partie semblent s'être habillés et équipés à leurs frais, et ne réclamaient aucune paye pour le temps qu'ils donnaient à l'exercice; cependant, pour un temps assez court, à la vérité, quelques-unes de ces compagnies de volontaires obtinrent la distinction d'être reconnues officiellement, et même d'être armées et équipées, au moins en partie, sur les ressources publiques. On trouve dans les archives de la Puissance, à Ottawa, un état, en date du 16 octobre 1824, des armes, fourniments et munitions fournis à divers corps de milice dans le district de Montréal, depuis le trimestre finissant en mars 1823 jusqu'au trimestre finissant en septembre 1824. Cet état montre que le 5ème bataillon de la milice de canton reçut, dans le trimestre finissant en mars 1823, en exécution d'un ordre du 21 février 1823, soixante sabres en forme de cimeterres et quatorze ceinturons, le tout d'une valeur de 61 livres sterling, 11 shillings et 8 pence. La "milice de Montréal" reçut, dans le trimestre qui finit en juin (par ordre du 5 juin 1823) 50 mousquets complets et 150 mousquets pour cartouche à balle, d'une valeur totale de 100 livres sterling et 9 shillings. La "cavalerie royale de Montréal" reçut, en décembre 1823, 40 selles et brides, 60 sabres-cimeterres avec leurs fourreaux, 60 pistolets de cavalerie et 160 baudriers de cuir avec gibernes d'infanterie. Ce corps obtint encore, dans le premier trimestre de 1824, 50 selles avec brides, 40 sabres et leurs fourreaux, 40 sacs de cavalerie et 180 baudriers avec gibernes. Le tout évalué à 573 livres, 3 shillings et 4 pence. Le "corps des Carabiniers de

Montréal" reçut, dans le second trimestre de 1824, 900 cartouches à balle, de la sorte pour mousquets français, et 14½ livres de poudre à grain fin, le tout d'une valeur de 3 livres, 1 shilling et 1 penny. A la milice de Beauharnois, on distribua, pendant le deuxième trimestre de 1824, 100 mousquets, 100 fourniments complets et 1000 cartouches à balle. La valeur de toutes ces fournitures était estimée à 993 livres, 15 shillings, 1 penny, —comme en certifiait F. Sisson, garde-magasin à Montréal.

Cette apparence de succès de quelques volontaires enthousiastes ne devait pas durer longtemps, grâce à une fâcheuse combinaison de grainités excessives et d'exigences politiques. Le 27 décembre 1824, le secrétaire des magasins d'artillerie adressait au département des Colonies à Londres un compte-rendu détaillé de la distribution qui avait été faite de ce matériel militaire, et il demandait, au nom du comité de l'artillerie en Canada, à Lord Bathurst, qui était alors secrétaire d'État pour les Colonies, d'ordonner le paiement de ces 993 livres, 15 shillings, 1 penny, au trésorier de l'artillerie. Le 11 février 1825, les bureaux des Colonies, au nom de lord Bathurst, transmettaient la correspondance du comité de l'artillerie au comte de Dalhousie, qui se trouvait alors en Angleterre, avec prière de donner son avis sur le sujet et d'indiquer sur quel fonds ces paiements pouvaient être prélevés.

Le Gouverneur en chef répondit le 17 du même mois, et le ministre accusa réception de son rapport dans une lettre qui est intéressante, en ce qu'elle fait connaître l'opinion du gouvernement impérial à cette époque sur l'étendue des dépenses qu'il était disposé à faire en faveur des forces militaires locales dans les colonies.

"Downing Street, 5 mars, 1825.

"Milord,

"J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 17 février.

"J'approuve les distributions qui ont été faites suivant vos ordres par les magasins militaires à certains corps de milice dans le district de Montréal, et il me reste à vous donner mon autorisation pour le paiement de leur valeur, 993 livres sterling 15 shillings et 1 penny, par le trésorier militaire à Québec, pour être chargé au compte des dépenses extraordinaires de l'armée. Je dois toutefois vous faire connaître que, bien que le gouvernement de Sa Majesté alloue des distributions gratuites d'armes aux milices des colonies, lors de leur première formation, dans le dessein d'encourager l'établissement de tels corps, cet encouragement n'est donné qu'avec l'intention que ces colonies, quand leurs milices sont fondées, les entretiendront convenablement habillées et armées, sans autre assistance du gouvernement que de recevoir, de temps en temps, certaines fournitures indispensables, en en payant le prix, fixé d'avance par le contrat d'achat en Angleterre. Vous voudrez donc bien prendre en considération qu'à l'avenir la pro-

vince que vous gouvernez devra se pourvoir à ses frais du matériel de cette nature, à moins qu'il ne s'agisse de faciliter l'organisation d'un nouveau corps, ou dans des circonstances spéciales, dont il y aura lieu de faire rapport à Sa Majesté, pour connaître son bon plaisir.

"Il ressort, de plus, des représentations faites par le Directeur général des magasins militaires et par son conseil que, dans toutes les occasions où il y aurait à distribuer aux milices des colonies, —gratuitement ou non, —des fournitures à prendre dans ces magasins, une requête devra m'être présentée, et, après avoir pris l'avis du service compétent, et sur mon approbation, des ordres seront donnés pour faire telle distribution qui sera jugée utile; puis, sur l'avis que la distribution a été faite, les agents réguliers des différentes provinces devront être autorisés par qui de droit à payer ces fournitures, aux prix fixés par les contrats de l'administration militaire.

"J'ai l'honneur d'être,

"Milord,

"De Votre Seigneurie l'humble et obéissant serviteur,

" BATHURST."

La suite de la correspondance échangée sur ce sujet entre les divers fonctionnaires du Canada, montre que pendant l'année 1824 des armes et des fourniments avaient aussi été distribués parmi les différents corps de la milice à Québec, comprenant: "les volontaires de l'artillerie", "les compagnies de grenadiers et d'infanterie légère du 1<sup>er</sup> bataillon", "la compagnie d'infanterie légère du 2<sup>ème</sup> bataillon", la cavalerie volontaire de Québec", "la compagnie de carabiniers volontaires de Québec", "les compagnies de milice volontaire dans le canton de Hull."

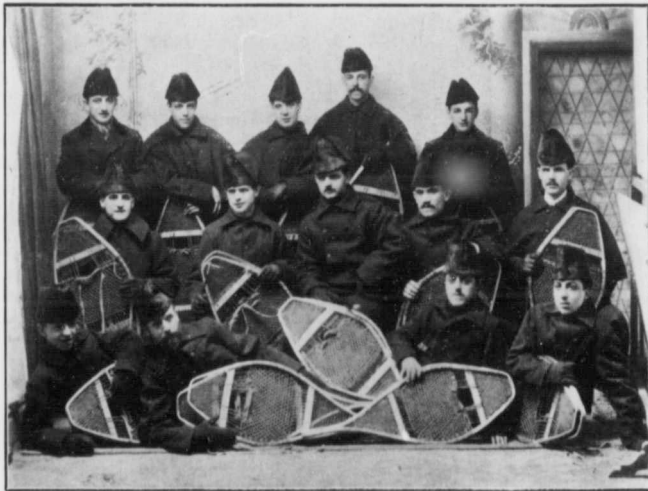
Dans une lettre du 28 octobre 1825, adressée au major-général Darling par Ralph Gore, garde-magasin à Québec, et par le capitaine G. Coffin, commandant l'artillerie royale, on trouve ce qui suit: "Les armes et fourniments distribués aux volontaires avaient tous déjà servi et avaient subi des réparations; les armes, particulièrement, bien que décriées "en état de servir", n'étaient bonnes que pour l'exercice ou les manœuvres, et n'avaient aucune valeur pour un service actif. La plus grande partie des articles fournis à la milice du district de Montréal provenaient des magasins de Québec." Pour ces raisons, ces deux officiers refusèrent de mettre un prix sur les articles en question.

Précisément, à cette époque, il se produisait des discussions acrimonieuses sur l'administration financière du gouvernement, le Gouverneur en chef étant accusé de dépenser illégalement l'argent du peuple sans avoir obtenu l'approbation de la Législature: il avait été tout particulièrement censuré par Papineau et autres pour des avances d'argent faites par le trésor militaire au receveur-général. Le service compétent n'ayant pas voulu prendre la responsabilité de fixer un prix sur les armes

et les fourniments en usage, lord Dalhousie, paraît-il, ordonna que tous ces objets fussent rendus aux magasins, et par lettre du 2 août 1826, lord Bathurst approuva "la mesure qui avait été adoptée, de faire rentrer les armes et les fourniments dans les magasins." Dans la même lettre, Bathurst exprimait l'opinion que des armes pourraient être vendues aux hommes de bon caractère qui se formeraient en corps militaires; ces armes devant rester sujettes à l'inspection.

D'après les listes de la milice de ce temps, il y avait une "compagnie de carabiniers volontaires" dans le

franche révolte; il se forma deux camps ennemis, et les invectives succédèrent bientôt aux arguments. Les "extrémistes" prirent le dessus des deux côtés: ceux du parti radical ou anti officiel nourrissaient l'idée de fonder une république canadienne sur le système des États-Unis, et ils se formèrent en club politico-militaire sous le nom de "Fils de la Liberté": ils s'exerçaient militairement au grand jour. L. J. Papineau, le grand tribun de la race canadienne-française, et ses principaux lieutenants, dans leur campagne contre la "bureaucratie", firent de Montréal le quartier-général de l'agitation dans le Bas-



LE SERGENT MAJOR H. SCOTT ET GROUPE DE SERGENTS.

premier bataillon de la milice de Montréal, dont les officiers étaient le capitaine Norman Bethune et les lieutenants J. C. Grant, James Scott et John Smith. La "troupe de cavalerie de Montréal" conservait son organisation, et elle était commandée par le major George Gregory. Peu après, le 1<sup>er</sup> bataillon cessa d'être un corps purement anglais, et toute la milice sédentaire de Montréal fut réarrangée par districts.

Cependant, le mécontentement de la population à l'égard d'un système de gouvernement paternel, despotique et irresponsable, se tournait rapidement en

Canada, comme Toronto l'était pour le Haut-Canada. La révolte, dans les deux provinces, restait un mouvement séparé, quoique l'objet principal fût le même et qu'il y eût sympathie entre les chefs. Mais ce n'est pas ici la place pour insister longuement sur les causes de cette rébellion, sur les passions qu'elle suscita, sur les opérations militaires qui la réprimèrent si facilement, ni sur les organisations de volontaires qui surgirent dans tous les principaux centres de population. Ces sujets ont été traités à fond dans les histoires du pays. Ce qui mérite mention spéciale, c'est qu'il n'y eut pas de soulèvement général dans le Bas-Canada; l'insurrection y resta limitée à

une demi-douzaine de comtés autour de Montréal. Il faut aussi ajouter que le clergé, dans sa ferme loyauté, qui a caractérisé son attitude à l'égard des autorités constituées depuis le temps de la cession, se prononça carrément contre la révolte et s'efforça de calmer la population. L'ordre revenu, tous les corps spéciaux organisés pendant les troubles furent licenciés,—quoique quelques-uns essayèrent de maintenir une sorte d'existence indépendante. On n'en continua pas moins, d'ailleurs, de publier annuellement de longues listes d'officiers de la milice sédentaire et de proclamer les rassemblements habituels.

La longue lutte pour doter le Canada d'un gouvernement constitutionnel fut couronnée de succès en 1840. Le Parlement anglais, par l'"Acte d'Union", voté conformément au rapport préparé par lord Durham, réunit le Haut-Canada et le Bas-Canada, et accorda à la colonie un généreux système de gouvernement responsable, qui laissait le contrôle de tous les fonds publics aux représentants élus du peuple canadien. Par cette loi, qui entra en force en 1841, l'ancienne province du Haut-Canada devint "Canada-Ouest", et l'ancienne province du Bas-Canada "Canada-Est", et les milices des deux provinces se fondirent en une seule force. A cette époque, les rôles de la milice sédentaire montraient 248 bataillons avec 117,000 hommes, pour le Haut-Canada, et 178 bataillons avec 118,000 hommes pour le Bas-Canada.

De 1842 à 1848, quelque excitation fut causée en Canada par des disputes avec les Etats-Unis au sujet des frontières. En cette dernière année, une loi sur la milice fut adoptée (9 Victoria, Chapitre 28), mesure intermédiaire entre l'ancien système de milice sédentaire et le système actuel. Cette loi créait une force militaire

active de 30,000 hommes, qui devait être obtenue par engagement volontaire ou par un tirage, entre les hommes au dessous de 40 ans; le reste de la population, moins les exemptions habituelles, formant la réserve. Seuls les hommes appartenant à la première classe, ou force active, dont on avait besoin pour le service actif, étaient obligés d'être présents au corps. En outre, la loi permettait d'organiser des compagnies volontaires indépendantes.

En 1846, le corps des pompiers de Montréal, qui était alors une organisation volontaire, fut formé en un bataillon de milice sous le commandement du major l'honorable James Ferrier; M. John Fletcher (plus tard lieutenant-colonel et C.M.G.) en était l'adjudant. Ce bataillon fit l'exercice, durant plusieurs années, sans armes toutefois, dans la grande salle du marché pendant les mois d'hiver, et il fit de grands progrès. Quand la guerre de Crimée éclata, en 1854, le capitaine Fletcher, avec l'autorisation de ses chefs, offrit au gouvernement anglais, à titre volontaire, les services de cent hommes du corps des pompiers de Montréal pour la durée de la guerre, ce qui lui valut des remerciements du ministre.

Au mois d'août 1854, un nouveau corps militaire s'organisa à Montréal sous le nom de "Gardes-Forestiers de Montréal", lequel, après une durée de plus d'un demi-siècle, est devenu la première compagnie du 1<sup>er</sup> régiment, Prince de Galles. Cette compagnie compta d'abord, officiers compris, cinquante-quatre hommes, parmi lesquels il y avait plusieurs Canadiens-Français; à ses débuts on y trouve un officier canadien-français, le sous-lieutenant J. E. Malhiot, et parmi les vingt-six survivants des Forestiers, en 1887, il y avait, comme Canadiens-Français, le caporal E. E. Beaudry et les simples soldats Michel Bourret et L. A. Dufresne.





## CHAPITRE VII.



### La Milice Volontaire.

La loi de 1855 relative à la milice (18 Victoria, Chapitre 77) marque un pas notable dans le développement de la milice active du Canada, telle que nous la connaissons aujourd'hui. Les quelques corps de volontaires qui, jusqu'à ce temps, s'étaient maintenus d'une manière permanente, avaient plutôt été tolérés qu'encouragés par les autorités. Le système suivi depuis la cession de la Nouvelle-France ne différait que très peu de celui en usage sous le régime français: la conscription en était la base; et ce système ne visait, — non seulement dans toute la colonie, mais dans chacune des provinces du Haut et du Bas Canada avant leur union, — qu'à assembler de temps en temps la milice territoriale et à fournir un moyen simple et économique pour mobiliser et exercer une force qui pût être employée en cas de danger. La loi de 1855 reconnaissait l'ancien système comme le fondement de la défense nationale, mais en même temps, et c'est ce qui lui donne une importance historique, elle sanctionnait le recrutement et l'entretien de corps volontaires permanents, comprenant des escadrons de cavalerie, des batteries d'artillerie de campagne et de garnison, et des compagnies de carabiniers d'infanterie, dont l'effectif total ne devait pas dépasser 5000 hommes, y compris les officiers. Cette loi ne devait être maintenue en opération que pendant trois ans, mais pouvait être prolongée en cas de guerre.

Ce système donnait deux compagnies d'infanterie à Montréal. Aussitôt les "Rifle Rangers" s'enrôlèrent et furent proclamés "la première compagnie de carabiniers de la milice". Un nom français, celui de J. E. Malhiot, sous-lieutenant, figure sur la liste de ses officiers. La seconde compagnie fut formée parmi le corps des pompiers et mise sous le commandement du capitaine Fletcher. Parmi les officiers des autres corps organisés en exécution de cette loi, on trouve des noms français bien connus: le lieutenant en premier Auguste Lamontagne, dans la batterie de campagne de Montréal, et le cornette Henri des Rivières, dans l'escadron de cavalerie de Montréal.

En 1856, un amendement à la loi précédente (19 Victoria, Chapitre 44), accentua le caractère volontaire de la milice canadienne, en discontinuant le rassemblement de la milice sédentaire.

Le 30 octobre 1856, la première compagnie purement française de volontaires à Montréal, sous la nouvelle loi, la 8<sup>ème</sup> compagnie de carabiniers, fut officiellement publiée; elle avait pour officiers: le capitaine C. E. Belle, le lieutenant Olivier Deguise et le sous-lieutenant Luc C. Dufresne.

Le 4 avril 1857, fut autorisée la formation de la 9<sup>ème</sup> compagnie de carabiniers, avec les officiers suivants: capitaine et adjudant, L. A. H. Latour, du 6<sup>ème</sup> bataillon de milice; lieutenant, Edouard Beaudry, de la 8<sup>ème</sup> compagnie de carabiniers; sous-lieutenant, F. X. Lanthier, autrefois sergent au 6<sup>ème</sup> bataillon de milice.

En 1859, se produisit un autre développement important du système volontaire, par le vote d'une nouvelle loi (22 Victoria, Chapitre 18), qui permettait de grouper, autant que possible, les compagnies en bataillons. Le "premier bataillon de carabiniers de la milice volontaire du Canada" fut créé par un ordre général daté de Québec, le 17 novembre 1859. Les officiers des deux compagnies françaises, à cette date, étaient: Compagnie No. 8, le capitaine C. E. Belle, le lieutenant Luc C. Dufresne, le sous-lieutenant Dominique Dupont; compagnie No. 9, le capitaine L. A. H. Latour, le lieutenant Edouard Lanthier et le sous-lieutenant surnuméraire Gustave d'Odet d'Orsonnens.

Avant cette organisation officielle en bataillons des nouveaux corps volontaires, il y avait eu une sorte d'organisation mutuelle des compagnies de Montréal, lesquelles, groupées en bataillon, firent une visite à Portland, Maine, en août 1858. Pour cette occasion, les membres des deux compagnies françaises qui purent prendre part au voyage se formèrent en une seule compagnie sous le capitaine Belle. Le journal le "Transcript", de Portland, publia l'amusant compte-rendu suivant de l'impression que cette compagnie produisit sur les Yankees: "Les Canadiens-Français avaient le teint brun et la taille courte de la population française du Canada. Il était amusant de voir la familiarité caractéristique des officiers avec leurs hommes. Avant la revue sur le Munjoy, le capitaine Belle fit un petit discours en français à sa compagnie, dans lequel il se livra à des plaisanteries, au grand contentement de ses hommes,



qui riaient de bon cœur. Nous avons remarqué qu'après avoir donné les commandements en anglais, le capitaine les répétait quelquefois en français."

A ce temps là, l'esprit militaire était très actif dans le district de Montréal, et de nouvelles compagnies se créèrent un peu partout. Avant 1858, il y avait de bonnes compagnies à Saint-Martin, à Sherbrooke, à St-Vincent-de-Paul, à Trois-Rivières, à Sorel, à Granby, à Inverness. Le major John Fletcher, de Montréal (qui devint plus tard lieutenant-colonel et C.M.G.), fut nommé major de brigade pour le 6ème district militaire, son autorité s'étendant sur les comtés de Saint-Jean, Napierville, Huntingdon, Beauharnois, Châteauguay, Verchères, Chambly et Iberville. A l'époque de sa nomination, il n'y avait que deux compagnies d'infanterie dans le district, et il reçut l'ordre d'en organiser autant qu'il pourrait. Il fut beaucoup aidé par le clergé, catholique comme protestant, et en six mois il réussit à former 31 compagnies nouvelles, dont 12 étaient composées exclusivement de Canadiens-Français.

L'enthousiasme soulevé par la guerre de Crimée, où Français et Anglais combattirent bravement côte à côte, contribua beaucoup à soutenir l'esprit militaire, ainsi que les événements qui suivirent, la terrible révolte de l'Inde, le recrutement du 100ème régiment, la guerre entre le Nord et le Sud des États-Unis.

Ce qui est connu dans l'histoire sous le nom de l'affaire du "Trent", en 1861, produisit une émotion considérable en Canada, et exerça une influence durable sur la milice canadienne. On se rappelle qu'en 1861, Mason et Slidell, délégués du Sud confédéré aux cours de Londres et de Paris, qui s'étaient embarqués sur le steamer "Trent", porteur de la malle anglaise, furent enlevés de force, malgré les protestations du capitaine, par des marins du navire américain "San Jacinto".

Il y avait déjà beaucoup d'animosité, à cette époque, entre le peuple anglais et le peuple américain, et aussitôt que cet outrage au drapeau fut connu en Angleterre et en Canada, il y souleva une grande indignation. On y faisait remarquer que le prétexte donné par les États-Unis pour leur déclaration de guerre à l'Angleterre, en 1812, était que l'Angleterre avait violé certaine belle théorie sur la protection qu'un drapeau neutre assure au commerce de sa nation. Les actes des capitaines anglais, qui, au cours d'une guerre à outrance universelle, avaient envoyé des équipages de leurs chaloupes sur des navires américains pour y reprendre leurs propres marins déserteurs, dont quelques-uns étaient retenus contre leur volonté, avaient été représentés par le gouvernement des États-Unis comme une violation de leur drapeau; et maintenant les Américains ne se faisaient aucun scrupule de saisir en haute mer, non pas des hommes sur lesquels ils eussent aucun droit, mais deux personnes qui ne devaient aucune obéissance à leur gouvernement et qui étaient absolument étrangères à leur service.

Dans tout l'empire britannique, mais nulle part plus

qu'en Canada, il y eut une détermination bien arrêtée de venger l'honneur du drapeau national. Tous les hommes, et même bien des jeunes gens, coururent aux armes. Dans tous les centres de population, petits ou grands, de nouveaux corps militaires surgirent, et il est agréable pour nous de pouvoir dire que, dans ces circonstances, comme pendant la guerre de 1812, les Canadiens-Français rivalisèrent de dévouement à l'Empire avec leurs concitoyens anglais. Heureusement, le bon sens prévalut: le gouvernement de Washington délivra les deux commissaires confédérés et fit réparation d'honneur.

Toutefois on ne ménagea pas les insultes aux Canadiens, et leurs volontaires se virent attaqués avec les armes dont les journaux américains savent si bien se servir. Mais, ce fut de mauvaise politique cette fois, et cela ne fit qu'exalter le sentiment national chez les sujets de la couronne britannique. Les journaux canadiens donnèrent la réplique, et dans l'enthousiasme causé par le succès diplomatique remporté par le gouvernement anglais sur l'administration fédérale, ils se permirent un ton défiant que les Américains ne sont pas habitués à endurer.

Si l'on considère aujourd'hui, après le laps des années, la position dans laquelle se trouva le Canada à cette époque, elle paraît, en toute conscience, avoir été extrêmement dangereuse, à cause de la grande différence entre les forces disponibles des deux pays limitrophes. La république disposait alors d'une force armée énorme et disciplinée, et si la guerre de la rébellion avait cessé tout-à-coup, le gouvernement de Washington se serait trouvé libre d'envahir le Canada avec une des plus grandes armées des temps modernes. On se vantait en effet, à la capitale des États-Unis, que, quatre ou cinq semaines après la déclaration de guerre, les généraux américains pourraient lancer cent vingt mille à cent cinquante mille hommes de l'autre côté de la frontière; et comparées à ces chiffres, les préparations militaires des Canadiens semblent vraiment très disproportionnées.

En mai 1862, l'honorable John A. Macdonald proposa qu'une force de trente mille hommes au minimum à cinquante mille hommes au maximum, fût enrôlée et exercée pendant un mois chaque année, durant trois à cinq ans; mais on jugea que le Canada ne pouvait se dispenser d'un aussi grand nombre de bras enlevés à l'agriculture et au commerce pendant la saison de la navigation, la plus avantageuse pour les manœuvres, et le projet fut repoussé. Après cet échec, M. Sandfield Macdonald réussit à faire passer une loi qui permettait au gouvernement canadien d'appeler, pour six jours d'exercice chaque année, tous les miliciens non mariés, et d'attacher les officiers de milice aux régiments réguliers servant en Canada, pendant deux mois par année, pour qu'ils pussent apprendre leurs devoirs.

Cette précaution avait une grande importance. En 1776, en 1812, en 1837, la milice canadienne avait pu rendre d'excellents services, à cause surtout du grand nombre d'officiers capables et expérimentés dont dispo-

sait le pays. En 1776, une grande partie de la population avait servi dans les armées, soit française, soit anglaise, et en 1812 il y avait encore un assez grand nombre d'officiers vétérans, fournis principalement par l'immigration. Mais, depuis cette dernière époque, la plupart des vétérans étaient ou morts ou devenus incapables d'un service actif, et les officiers expérimentés étaient très rares.

De nouveaux corps furent formés par tout le Canada, et c'est de ce temps que date l'organisation d'un grand nombre des unités militaires que nous voyons aujourd'hui dans la milice. Afin de se conformer aux conditions posées par la loi, on autorisa d'abord à grouper les compagnies, et, plus tard, à en former des bataillons.

Par un ordre général du 17 janvier 1862, treize compagnies de volontaires canadiens-français furent reconnues dans le district No. 9, avec leur quartier-général à Montréal. Elles avaient les officiers suivants:

Capitaines: A. Fleury Saint-Jean, L. N. Duvernay, Louis A. Renaud, Jean-Baptiste Emond, Antoine N. Bazinet, Pierre J. M. Cinq-Mars, Charles C. Spénard, Erasme d'Odet d'Orsonnens, Léon Spénard, Henri Faucher, Thomas Neilson, Arthur Lionais, Timoléon Ducharme.

Lieutenants: Jean-Baptiste Rouillard, E. Moreau, Joseph Lacroix, Jean-Baptiste Choquette, Charles Payette, Ludger Labelle, Adolphe Ouimet, Hercule Bernard, J. O. Labranche, Pierre E. Normandeau, Hospice Labelle, I. Edouard Lionais, Félix Legendre fils.

Sous-lieutenants: Henri Thibault, J. Mondyon, Michel Thivierge, Cléophas Emond, J. H. Fournier, Jean-Baptiste Uz, Legendre, Alphonse B. Lavallée, Alphonse Hudon, Alfred Deblois, Alphonse D. Porcheron, H. Labelle, P. J. Ubalde Beaudry, Narcisse T. Limoges.

Le numéro suivant de la Gazette autorisait d'organiser les dix premières compagnies en un bataillon. On y lisait:

"Les dix companies de Carabiniers Volontaires (finissant par celle du Capitaine Faucher) qui ont été annoncées à Montréal dans la Classe B, par l'Ordre Général No. 1 du 17 courant, sont par les présentes formées en un bataillon, en vertu des dispositions de la Section 26 de la Loi Refondue de Milice, et seront appelées "4<sup>ème</sup> Bataillon de Carabiniers de Milice Volontaire, Canada" (ou "Chasseurs Canadiens")."

Pour être Lieutenant-Colonel: Major Charles J. Coursol, non-attaché.

Pour être adjudant: Capitaine J. E. Mailhot, non-attaché, ci-devant adjudant des Carabiniers Volontaires de Montréal."

Le nom de "Chasseurs" était pris à l'armée française. Les Chasseurs sont des troupes légères d'infanterie ou de cavalerie, particulièrement destinées au service de tirailleurs dans la première de ces armes, et à celui d'éclaireurs dans la seconde. Il existe des corps de chas-

seurs à pied ou à cheval dans les principales armées de l'Europe. Les premiers chasseurs dans l'armée française remontent à la compagnie de chasseurs volontaires levée par Fischer en 1742, pendant la défense de Prague. Le 1<sup>er</sup> novembre de l'année suivante, par ordre du maréchal de Saxe, Fischer fut autorisé à conserver cette compagnie, avec laquelle il rendit de grands services. Il attira ainsi l'attention sur sa petite troupe, qui s'augmenta rapidement. Elle était formée à la fois de fantassins et de cavaliers. Les premiers étaient habillés en vert et armés du fusil à baïonnette et du sabre; ils portaient un cor de chasse aux retroussis de l'habit. Tous les chasseurs portaient le shako noir, sans visière, avec plume et cocarde blanches. Au commencement de la guerre de Sept ans, la foule de jeunes Lorrains, compatriotes de Fischer, qui voulurent servir sous ses ordres, fut telle, que le corps se vit porter à 2000 hommes: huit compagnies à cheval, et huit à pieds. Les exploits des chasseurs de Fischer, pendant cette guerre, furent dignes, de tout point, de ce que l'on attendait de cette brave troupe. Le 27 avril 1761, Fischer avait cédé au marquis de Conflans sa légion, qui prit le titre de Dragons-Chasseurs de Conflans. Le maréchal de Broglie forma, en 1764, une compagnie de chasseurs dans chacun des régiments de son armée. Bientôt après, l'on adjoignit aux régiments de hussards deux corps de chasseurs à pied. Le ministre de la guerre, comte de Saint Germain, créa, en 1776, sous le nom de compagnie de chasseurs, une seconde compagnie d'élite par régiment, en lieu et place d'une compagnie ordinaire. Seul, le Régiment du Roi, qui comprenait quatre bataillons, eut deux compagnies de chasseurs. On choisit, pour former ces compagnies, les éléments les plus vigoureux et les plus agiles que l'on put trouver dans l'infanterie, sans toutefois tenir compte de la taille des hommes; les officiers eux-mêmes furent soigneusement choisis. En 1784, eut lieu la formation de six bataillons de chasseurs à quatre compagnies, levés dans les contrées montagneuses et appelés Chasseurs des Alpes, des Vosges, des Ardennes, des Pyrénées, du Gévaudan et des Cévennes. On occupa ces bataillons avec les régiments de chasseurs à cheval. Par ordonnance royale de 1788, les régiments Royal-Italien, Royal-Corse et le régiment de Montréal furent transformés en cinq bataillons de chasseurs. La couleur distinctive des chasseurs avait été d'abord le vert foncé; ils prirent plus tard la couleur chamois et remplacèrent le chapeau de feutre par un casque en cuir à chenille noire. (La Grande Encyclopédie).

En 1866 eut lieu la première tentative des Fénéniens sur le Canada, et c'est à cette occasion que les corps nouvellement organisés firent leur premier service en campagne, ayant répondu allégrement à l'appel aux armes.

Après cela, la milice ne fut pas appelée en service actif jusqu'en 1870, bien qu'entre ces deux années, il y ait eu plus ou moins de menaces de la part des Fénéniens. Comme effet de ces agitations réitérées, et, plus tard, par suite des troubles dans la colonie de la Rivière Rouge

l'intérêt aux questions militaires se maintint assez bien, et le système de la milice volontaire gagna en faveur dans les différentes classes du peuple.

La confédération des provinces, qui fut consommée en 1867, eut, comme on s'y attendait, un effet très important sur la milice. A vrai dire, la nécessité reconnue de donner au pays un meilleur système de défense nationale, fut un des principaux motifs qui firent adopter cette confédération. Voici, par exemple, ce que disait l'honorable John A. (plus tard Sir John A.) Macdonald à l'Assemblée Législative, le 6 février 1865 :

"Un des grands avantages de la confédération serait de rendre possible un système de défense général et uniforme. A présent, nous avons un système de milice qui diffère dans chaque colonie, et même, dans quelques-unes des colonies, un manque absolu de système de défense. Nous avons plusieurs états-majors, mais aucun ensemble pour la défensive ou l'offensive; tandis que, avec l'union des provinces, nous aurons un seul système de défense, une même organisation de la milice. Nous voulons n'avoir qu'un système de défense, n'être qu'un seul peuple, agissant avec ensemble dans la paix et dans la guerre."

A l'établissement de la confédération, la milice active comptait 22,390 hommes, répartis entre les quatre provinces primitivement confédérées ainsi qu'il suit: Haut-Canada 12,199; Bas Canada 7,398; Nouveau-Brunswick 1,791; Nouvelle-Ecosse 1,002.

"L'Acte de l'Amérique britannique du Nord" (30 et 31 Victoria, chapitre 3) confia l'administration et le contrôle de la milice, en temps de paix, à "LA PUISSANCE DU CANADA". Par la loi canadienne de 1868 sur la milice, le Gouverneur-général cessa d'exercer les fonctions de commandant en chef de la milice, et le commandement fut incorporé dans la personne du Souverain. Le nombre de la milice fut porté à 40,000.

La libéralité du gouvernement impérial procura, en 1867, à la milice volontaire canadienne les nouveaux fusils se chargeant par la culasse (Snider-Enfield.)

Le 1er Janvier 1868, le lieutenant-colonel John MacPherson, major de brigade, présenta un rapport officiel à l'Adjudant général de la milice, qui souleva alors une discussion considérable et qu'il n'est pas sans intérêt de mentionner ici. Ce rapport disait, en partie:

"Monsieur,—Pour me conformer à vos instructions, j'ai l'honneur de faire rapport sur l'état du district placé sous ma charge et qui comprend deux brigades, savoir: la 4ème brigade, jusque dernièrement sous le commandement du lieutenant-colonel Masson, et la 5ème brigade, sous les ordres du lieutenant-colonel Hanson.

"La 4ème brigade, qui n'a qu'un très petit nombre de volontaires en comparaison de la population, est principalement composée de Canadiens-Français. Par ce que j'ai vu et par ce que j'ai appris dans mes conversations avec les officiers de volontaires dans ce district, j'ai lieu de croire que les Canadiens Français, bien qu'aussi loyaux et aussi disposés à défendre leur pays que les autres sujets anglais, n'ont pas de goût pour un service

volontaire; ils paraissent préférer le système français, qui consiste à ce que le gouvernement, quand il le juge nécessaire, décrète l'appel d'une partie de la population, répartissant également sur tous les charges et les dangers du service actif. Ils semblent être persuadés que, quand le pays aura un besoin réel de soldats, ce n'est pas une demande pour des volontaires qu'il fera, mais qu'il lèvera une certaine proportion des hommes, selon le besoin; et je crois que, si on introduisait le service militaire obligatoire, ils en rempliraient les devoirs avec plus de zèle."

Avant la confédération des provinces, chacune d'elles avait une milice régie par des règlements particuliers, et, afin d'amener ces différents corps sous l'autorité directe de la Puissance, la section 7 de la première loi fédérale sur la milice (31 Victoria, chapitre 40), contenait les dispositions suivantes:

"Tous les corps de volontaires légitimement autorisés, antérieurement ou à la date où cette loi sera mise en vigueur, avec leurs officiers commissionnés, seront reconnus et continués pour les fins de la présente loi. Dans les trois mois à partir de l'exécution de cette loi, tous ces corps seront assemblés par leurs capitaines ou officiers commandants, les dispositions de la loi seront expliquées aux hommes, et tous ceux qui n'auront pas, d'avance, donné avis de leur désir d'être licenciés, prononceront le serment prescrit plus loin et se trouveront enrôlés dans la milice volontaire: chaque homme signant le rôle. A partir de ce temps là, tous les volontaires demeurant dans le district qui auront fait trois ans de service, ou qui compléteront trois ans de service en y comprenant le temps passé avant le présent enrôlement, et qui seront licenciés après demande régulière, ne pourront plus être requis pour aucun service ou manœuvre de la milice active jusqu'à ce que tous les autres hommes appartenant à la première, la deuxième ou la troisième classe de miliciens, dans le territoire où ils résideront, aient été appelés au service ou aient fini leur temps."

Dans la milice volontaire, telle qu'elle existait le 1er octobre 1863, il y avait beaucoup d'hommes ayant complété leur temps de service, d'autres qui ne désiraient pas se rengager; ces hommes eurent le bénéfice de la loi nouvelle, et les différents corps eurent le droit d'enrôler des volontaires pour compléter leur effectif; ou bien, s'ils ne pouvaient maintenir cet effectif ou maintenir un degré suffisant d'instruction militaire, ils pouvaient être licenciés et d'autres formés à leur place.

L'enrôlement de la milice volontaire se fit d'une manière très satisfaisante, et, aux corps déjà existants, nombre d'autres vinrent s'ajouter, même dans des parties du pays où il n'y avait eu encore aucune organisation militaire. La liste des corps qui composaient la milice active, avec leur effectif respectif, à la fin de l'année 1868, montrait les résultats suivants pour toutes les armes: Ontario 21,816, Québec 12,637, Nouveau-Brunswick 1,789, Nouvelle Ecosse 928; total, pour tout le Dominion, 37,170.

Parmi les corps qui prirent naissance alors, un des plus célèbres est le 65<sup>ÈME</sup> RÉGIMENT, "CARABINIERS MONT-ROYAL."



## CHAPITRE VIII.



### Organisation du 65<sup>ème</sup> Régiment.

Son recrutement et ses premiers officiers — Les Canadiens-Français dans le service militaire.

La première loi sur la milice de la Puissance (31 Victoria, chapitre 40), dont nous avons déjà parlé, divisait le Canada, tel qu'il était constitué alors, en neuf districts militaires, dont trois, le 5<sup>ème</sup>, le 6<sup>ème</sup> et le 7<sup>ème</sup>, étaient dans la province de Québec. Le quartier-général des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> districts, était à Montréal, les bataillons anglais appartenant au 5<sup>ème</sup> et les bataillons français au 6<sup>ème</sup>. Le lieutenant-colonel de Lotbinière-Harwood, un gentilhomme ayant dans les veines du plus pur sang de la noblesse de la Nouvelle-France, fut nommé Adjudant-général adjoint et commandant du 6<sup>ème</sup> district militaire; il entra en fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 1869. A cette époque, il n'y avait pour tout le district,—qui était divisé en trois brigades territoriales, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>,—que huit compagnies de volontaires et sept sociétés qui se réunissaient pour faire l'exercice militaire.

Les compagnies de volontaires étaient: à Como, capitaine MacNaughton; à Lachine, capitaine Wright; à Beauharnois, Compagnie No. 1, major Martin; Compagnie No. 2, capitaine Prud'homme; à Sainte-Martine, capitaine Turcotte; à Trois-Rivières, capitaine Antrobus; à Joliette, capitaine Shepherd; à Saint-Hyacinthe, capitaine Saint-Jacques.

A la vérité, l'esprit militaire était très languissant depuis que l'excitation causée par les premières échafourées des Fénians, en 1866, s'était calmée. Tous les régiments de Montréal étaient tombés presque à rien. Le 1<sup>er</sup> régiment ne put montrer que 10 officiers et 151 sous-officiers et soldats, à l'inspection annuelle de 1868, au lieu de l'effectif réglementaire de 35 officiers et 450 sous-officiers et soldats, et les noms inscrits au rôle ne montaient qu'à 23 officiers et 300 hommes. Le 3<sup>ème</sup> régiment avait 12 officiers et 156 hommes à cette inspection, sur un effectif réglementaire de 26 officiers et 330 hommes, et un rôle inscrit de 15 officiers et 234 sous-officiers et soldats. Le régiment "Royal Light Infantry" ne put parader que 7 officiers et 177 hommes, sur un effectif réglementaire de 28 officiers et 385 hommes et un rôle nominal de 21 officiers et 244 hommes. Le 6<sup>ème</sup> régiment ne montra à l'inspection que 15 officiers et 103

hommes, sur un effectif réglementaire de 29 officiers et 391 hommes et un rôle de 24 officiers et 226 hommes. Les "Chasseurs Canadiens" ne sortirent qu'au nombre de 16 officiers et 232 hommes, sur un effectif réglementaire de 32 officiers et 440 hommes, et un rôle de 28 officiers et 395 hommes. De sorte que le seul régiment qui fût complètement de langue française est celui qui fit montre du plus grand nombre d'hommes parmi les corps de Montréal appartenant au même district.

Dans un compte-rendu en date du 30 janvier 1868, signé par le lieutenant-colonel W. Osborne Smith, en sa qualité d'adjudant général de la milice, il y a un tableau qui donne le nombre, l'âge moyen, la durée moyenne de service, la nationalité et la profession des sous-officiers et soldats de cette division. Dans la 7<sup>ème</sup> brigade territoriale, sous le système précédent, le nombre total des sous-officiers était de 364, dont 70 anglais, 68 irlandais, 49 écossais, 104 canadiens anglais, 69 canadiens français, 3 allemands et 1 venant des Antilles. Les clairs et soldats dans ce même territoire, comptaient 1564, dont 246 anglais, 262 irlandais, 104 écossais, 512 canadiens anglais, 400 canadiens français, 17 allemands, 3 russes, 10 américains, 1 de la Nouvelle-Ecosse, 2 du Nouveau-Brunswick, 1 de Suède, 1 de l'Inde, 1 des Antilles, 3 de France et 1 d'Espagne.

La milice volontaire comprenait les corps suivants: cavalerie, les Guides Royaux, le 1<sup>er</sup> escadron de cavalerie de Montréal; la batterie de campagne de Montréal, l'artillerie de garnison de la brigade de Montréal; 2 compagnies du génie; et les 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> bataillons d'infanterie légère.

Il paraît bien évident qu'en dehors des Canadiens français enrôlés dans le régiment purement canadien-français, le 4<sup>ème</sup> Chasseurs-Canadiens, il devait y en avoir un assez joli nombre dans les autres régiments. Et pourtant, quand le lieutenant-colonel Harwood, en 1869, prit le commandement du 6<sup>ème</sup> district militaire nouvellement créé, il trouva devant lui un état de choses très décourageant. Il disait, en effet, dans son premier rapport annuel, le 7 janvier 1870:

"Le petit nombre de volontaires dans nos comtés français découragerait l'officier le plus zélé, s'il n'avait la certitude que le patriotisme des Canadiens et leur loyauté à la Couronne sont à la hauteur de ce qu'en attend l'honorable ministre de la Milice.

"Grâce aux efforts de nos majors de brigade, le nombre des compagnies de Volontaires qui ont été organisées et publiées dans la Gazette, et que nous continuons d'équiper, se monte, pour la 4<sup>ème</sup> brigade, à 24 compagnies, formant deux régiments à Montréal, un à Beauharnois, six compagnies indépendantes et quatre sociétés d'exercice militaire divisées en six compagnies."

On remarquera qu'à l'époque où le lieutenant colonel Harwood et son état-major furent nommés, le 4<sup>ème</sup> bataillon de Chasseurs Canadiens avait cessé d'exister. La décadence de ce bataillon, qui, à son origine, était très fort, paraît avoir été due d'abord à la difficulté de recruter les hommes et ensuite à la division qui existait parmi ses officiers. Mais l'influence de l'ancien bataillon continua de se faire sentir, notamment dans la réorganisation de la milice du district, par la raison qu'un grand nombre de ses officiers et sous-officiers, qui, dans le premier élan de leur enthousiasme militaire, avaient gagné des certificats dans les écoles établies pour l'instruction et l'exercice pratique des officiers, entrèrent dans les différents corps qui furent formés par la suite, et notamment dans le 65<sup>ème</sup> bataillon.

Ces écoles militaires avaient été établies en 1864, en relation avec les régiments de l'armée régulière: les premières furent à Québec et à Toronto. Comme encouragement à se faire admettre à ces écoles, on accorda des gratifications de cinquante dollars, et les candidats devinrent si nombreux qu'en 1865 quatre nouvelles écoles furent établies, à Montréal, à Kingston, à Hamilton et à London. De 1864 à 1870, 5,000 certificats furent décernés par les officiers réguliers qui commandaient ces écoles, dont 24 pour cent étaient des certificats de première classe. Il est remarquable que, pendant cette période, la province de Québec fournit 88 diplômés de plus qu'Ontario, et que la proportion des certificats de première classe était deux fois plus grande pour Québec que pour Ontario.

Dans leurs efforts pour réorganiser la milice de leur district (qui comprenait la partie est de Montréal), le colonel Harwood et ses majors de brigade cherchèrent naturellement à enrôler le plus possible de ces porteurs de certificats militaires, et une si grande partie de ceux-ci avaient appartenu aux Chasseurs Canadiens, qu'il était logique que leur premier travail fût un essai de rétablir ce corps. Des officiers furent choisis, des engagements se firent par compagnies, et nous voyons, le 14 mai 1869, paraître l'ordre général de la milice qui suit:

"La formation d'un nouveau corps à Montréal est par les présentes autorisée, savoir: un bataillon composé de 6 compagnies, qui sera appelé "les Chasseurs Canadiens."

"Sont nommés: lieutenant-colonel, Alphonse Audet, E.M.; capitaine et adjutant, Aphonse Beaudry, E.M. paie-maitre, Edouard Lefebvre de Bellefeuille.

"Sont nommés capitaines: Jacques O. Labranche, E.M.; Napoléon Beaudry; Oscar Prévost, E.M., Anselme Labreeque, E.M., Henri MacGill Desrivières, E.M. Joseph A. David, E.M.

"Sont nommés lieutenants: Henri Bouthillier, E.M., Cornwallis Monk, E. M., Auguste Laballe, E.M., Charles Christin, provisoirement; Charles Drummond, provisoirement; Damase Sincennes, provisoirement.

"Sont nommés sous-lieutenants, à titre provisoire: Alphonse de Montenach, Henri D'Eschambault, Alphonse Taillon, Thierry Couillard, Charles Doucet."

On remarquera que ce bataillon est publié au complet dès le début, en exécution de la nouvelle loi qui autorisait l'organisation de bataillons, tandis que la loi ancienne ne reconnaissait que des compagnies.

Concurremment avec cet essai de réorganisation des "Chasseurs", on chercha à former un autre bataillon complet parmi la jeunesse française de la ville; et le résultat se voit dans la publication de l'ordre général suivant, daté d'Ottawa, le 18 juin 1869:

"La formation d'un nouveau corps est par les présentes autorisée: il sera désigné sous le nom de "Carabiniers du Mont-Royal". Sont nommés: lieutenant-colonel, Joseph Beaudry, E.M.; majors, Napoléon Labranche, E.M. et Michel C. Deguise, E.M.; paie-maitre, Charles C. Spénard, E.M.; quartier-maitre, Jean B. Emond.

"Compagnie No. 1: capitaine, Alphonse T. Chagnon, E.M.; compagnie No. 2: capitaine Louis S. Goyer, E.M.; lieutenant, Moïse Trudeau, E.M.; sous-lieutenant, H. A. Sainte-Marie, E.M.; compagnie No. 3: capitaine, Alphonse Cinq-Mars, E.M.; lieutenant, Michel Gaudin, E.M.; sous-lieutenant, Joseph C. Marchand; compagnie No. 4: capitaine, Silfrid Delisle, E.M.; lieutenant, Joseph Brault, E.M.; compagnie No. 5: Arthur Renaud, capitaine à titre provisoire; lieutenant, Cyprien J. Fitzpatrick, E.M.; sous-lieutenant, Eugène Paradis, E.M.; compagnie No. 6: capitaine, Alphonse Denis, E.M.; sous-lieutenant, C. Cadoua, E.M."

Selon M. Louis S. Goyer, qui publia sur ce sujet une lettre ouverte dans le "Star" de Montréal, le 10 août 1886, le "noyau" du 65<sup>ème</sup> fut la "Garde de l'Évêque", un corps indépendant composé de tout jeunes gens et qui était alors commandé par le capitaine Arthur Renaud. Ces jeunes gens s'habillaient à leurs frais, et leur uniforme se rapprochait de ceux de l'armée française, avec le képi pour coiffure; ils portaient le sabre. Leur but principal était de former une garde à l'évêque du diocèse dans les cérémonies publiques, et particulièrement pour la procession de la Fête-Dieu. Ce corps réussit assez bien pour un temps, mais les dépenses d'habillement et d'équipement devinrent bientôt onéreuses, tandis que les occasions de paraître en public étaient très rares. M. Goyer était l'ami du capitaine Renaud, et les deux jeunes gens, après

avoir consulté les autres membres de la "Garde de l'Évêque", se décidèrent à essayer d'organiser un corps dans la milice active, en se servant de l'organisation actuelle comme point de départ. M. Goyer entreprit de recruter des membres parmi ses amis, et se mit immédiatement à l'œuvre pour en réunir autant qu'il pourrait. La vieille salle d'exercice dont se servaient alors les miliciens était sous le contrôle de l'administration municipale et en charge, à ce moment, de l'échevin David. Goyer et Renaud allèrent trouver M. David et obtinrent la permission d'exercer leurs hommes dans cette salle, tous les jeudis soirs, avant qu'ils eussent l'autorisation des autorités militaires d'organiser le nouveau corps. La première parade eut lieu le premier jeudi de février en 1869, les gardes de Renaud et les amis de Goyer s'étant joints sous le commandement de M. Goyer.

À l'affirmation, souvent répétée, que le 65ème était un "rejeton" des Chasseurs Canadiens, M. Goyer oppose les faits suivants: "Sur la centaine de jeunes gens qui se réunirent ce soir-là, je ne crois pas, ou du moins je n'ai jamais su, qu'aucun d'eux eût jamais appartenu aux Chasseurs, à l'exception de moi-même, qui avais été clairon dans une de leurs compagnies, en 1863 ou 1864, quand j'étais un tout jeune garçon. Les anciens officiers de Chasseurs qui furent nommés dans la première publication d'officiers du 65ème, n'étaient venus à nous que vers la fin d'avril par l'entremise du capitaine Cinq-Mars, aujourd'hui détective, qui servit d'agent entre eux et moi pour conclure un arrangement verbal qui flattait ma vanité. Ce n'est qu'après qu'ils se joignirent à nous; et, aussitôt qu'ils eurent le pouvoir, ils manquèrent à leur promesse et me poussèrent tout bonnement dehors".

Il ne paraît pas y avoir de raison pour mettre en doute ce que dit M. Goyer des circonstances dans lesquelles le 65ème fut organisé et fit ses premières parades; mais le projet de former un nouveau régiment avait été discuté, et des mesures pour mettre ce projet à exécution avaient déjà été prises, avant que Messieurs Renaud et Goyer eussent présenté leurs plans aux autorités de la milice. Naturellement, les officiers intéressés dans l'organisation nouvelle furent heureux de mettre à profit le zèle de ces deux messieurs et de leurs amis; un corps tout formé, composé d'une centaine de jeunes enthousiastes, est une belle première mise vers l'établissement d'un bataillon de 264 hommes; et il n'est que juste de soutenir que la coopération de ce corps, au moment critique,

contribua pour une large part au succès de la généreuse entreprise. Il est à remarquer, à ce propos, que l'administration militaire a reconnu l'importance du rôle tenu par ces jeunes gens dans la circonstance, en nommant M. Goyer et M. Renaud au commandement de compagnies, quoique M. Renaud n'eût pas de certificat des écoles militaires, et que ce fut très rare, à cette époque, qu'on accordât un grade plus élevé que celui de sous-lieutenant provisoire à ceux qui n'avaient pas de certificat. Il paraît même que M. Goyer avait reçu la promesse d'un plus haut grade, que le ministre ne voulut pas lui accorder parce que son certificat n'était pas d'un degré assez élevé. Mais on verra, d'un autre côté, qu'une grande partie des officiers avaient déjà appartenu aux Chasseurs.

On ne perdit pas de temps, semble-t-il, dans l'organisation du nouveau régiment et dans ses premiers travaux: les exercices furent régulièrement suivis pendant l'été de 1869, et le recrutement fut facilité et l'enthousiasme fut soutenu par des rumeurs que les groupes fédérés des États-Unis se proposaient de répéter dans un avenir prochain leurs tentatives contre le Canada.

Le régiment passa sa première inspection annuelle le 21 octobre 1869, devant le lieutenant-colonel Harwood, dont le rapport sommaire rendait compte ainsi qu'il suit de ce fait historique:

"65ème bataillon, Carabiniers du Mont-Royal, de Montréal; 24 officiers et 240 sous-officiers et soldats; fanfare de 15 musiciens, récemment organisée. Conduite générale du corps: bonne. Manuel du peloton, de la compagnie et du bataillon, très bien exécuté. Inspecté le 21 octobre 1869."

L'autre corps français, le 4ème Chasseurs, eut son inspection le 28 du même mois, et le lieutenant-colonel Harwood en fit le rapport suivant:

"4ème bataillon de Chasseurs Canadiens de Montréal; 25 officiers, 240 sous-officiers et soldats. Fanfare de 30 musiciens, très bonne. Mouvements à l'inspection assez bien exécutés. Inspecté le 28 octobre 1869."

Sur l'ensemble de son district, le lieutenant-colonel Harwood disait: "Grâce aux efforts de nos majors de brigade, le nombre de compagnies de volontaires présentement organisées et publiées, et dont l'équipement se continue de jour en jour, se monte pour la 4ème brigade à 24 compagnies, formant deux régiments à Montréal, un à Beauharnois, six compagnies indépendantes et quatre sociétés d'exercices, divisées en six compagnies".



LE LIEUTENANT-COLONEL AUDET  
du 6ème Chasseurs Canadiens.

Différents changements et additions furent apportés au cadre d'officiers des Carabiniers Mont-Royal pendant les quatre premiers mois d'existence du régiment. Les mutations suivantes parurent à l'ordre général du 16 juillet 1869 :

"Sont nommés : capitaine et adjudant, Benjamin Parent, E.M. Compagnie No. 1 ; lieutenant, A. M. Charbonneau, E.M."

Et à l'ordre du 8 octobre suivant : "Nommé chirurgien, Edouard Mount, M.D. Compagnie No. 2 ; on se dispensera des services du capitaine Goyer".

Enfin, à l'ordre du 5 novembre 1869, onze bataillons qui n'avaient pas encore reçu de numéro, furent numérotés de 61 à 70, dans l'ordre de leur ancienneté, les Carabiniers Mont-Royal recevant leur nombre ordinal actuel, LE SOIXANTE-CINQUIÈME.





## CHAPITRE IX.



### Le régiment a une croissance laborieuse.

Mutations fréquentes parmi les officiers du 65<sup>ème</sup> pendant les dix premières années de sa carrière.  
Sentiment des Canadiens-Français sur le service volontaire.

Pendant les dix premières années de leur existence, les Carabiniers Mont-Royal se heurtèrent à des difficultés plus grandes encore que n'ont à éprouver ordinairement les corps anglais de milice volontaire à leurs débuts.

Le service volontaire était une expérience complètement nouvelle pour les Canadiens, qui étaient français par le sang et par les coutumes, tandis que c'est une des traditions les plus chères aux Anglais, une de celles dont ils sont le plus fiers. Le régime féodal s'était prolongé en France beaucoup plus longtemps qu'en Angleterre, et il avait été remplacé par un système de conscription et de service obligatoire universel, qui avait duré pratiquement jusqu'au temps présent, aussi bien dans les colonies que dans la mère-patrie. L'homme de sang français est fier de penser que son bras est voué d'une manière absolue à la défense de son pays. Si la patrie a besoin de lui, il est toujours là, prêt à faire son devoir, comme l'exige la loi et la tradition nationale, que ce soit sur terre ou sur mer. Aux yeux d'un Français, l'enthousiasme qui accompagne la réunion des volontaires en Angleterre est quelque peu ridicule, et ce service lui-même lui semble un jeu de grands enfants.

Pour l'Anglais, au contraire, ces levées de volontaires, aux époques de crise, sont de glorieuses pages de son histoire nationale, — non seulement à cause des succès militaires remportés maintes fois par les volontaires eux-mêmes, mais surtout à cause de l'esprit martial et des généreuses pensées que ces assemblées font naître dans la nation, qui, bien que très orgueilleuse de ses prouesses sur les champs de bataille, est ordinairement si profondément absorbée dans les carrières du commerce, qu'elle s'est trouvée bien souvent, aux moments difficiles, dangeusement dénuée de toute préparation militaire.

Aux temps plus anciens, le système de défense nationale en Angleterre était basé sur le même principe que celui qui règne en France, à savoir la conscription ou le service obligatoire universel. Sous les rois

anglo-saxons, quand le pays était exposé fréquemment aux incursions des Gallois, des Écossais, des Danois, tous les hommes étaient astreints à prendre les armes, comme une sorte de loyer en nature pour la terre qu'ils occupaient, et, vers l'année 880, le sage roi Alfred organisa la milice, ou "fyrd", sur un système qui obligeait chaque division territoriale à fournir sa quote-part en temps de guerre, à se procurer les armes nécessaires et à les conserver en bon état, à exercer ses hommes pendant tant de jours par année. Les caractères principaux de cette loi furent perpétués par divers règlements passés de temps en temps jusqu'en 1604, quatre années avant la fondation de Québec par Champlain; mais la plupart des armées anglaises qui prirent part aux combats décisifs, particulièrement pendant la longue et sanglante "guerre des deux roses", furent obtenues par engagements volontaires. Dans l'année 1604, Jacques I<sup>er</sup> abolit la vieille milice de forme saxonne et la remplaça par des troupes régulièrement exercées ou "trained bands", d'une force nominale de 16,000 hommes, ayant les caractères principaux de la milice volontaire telle que nous la voyons aujourd'hui en Canada. La lutte entre le roi et le parlement tendit encore à populariser le service volontaire, et les soldats de Cromwell prouvèrent que des troupes levées de cette manière pouvaient non seulement se battre bien, mais fournir des officiers généraux capables de diriger la guerre. Un des premiers actes de la Restauration, la loi de 1662, rétablit la milice sur ses bases constitutionnelles. En 1757, il se fit une réorganisation, chaque comté et paroisse étant requis de fournir sa part d'hommes et de chevaux, déterminée par un tirage. Pour faire quelque concession à la raideur naturelle du peuple anglais, qui fait d'eux des volontaires enthousiastes tandis qu'ils se révoieraient contre un recrutement forcé, et comme effet du développement du système volontaire, une loi fut sanctionnée en 1758, un an avant la première bataille des Plaines



d'Abraham, qui reconnaissait les contingents volontaires comme faisant partie de la milice. Et, de fait, on sait que, pour bien des années, antérieurement à cette loi, une proportion considérable des enrôlés dans la milice anglaise était fournie de cette manière.

En 1778, pour la première fois, les volontaires furent appelés aux armes d'une manière officielle. La population de la Grande-Bretagne n'était alors que huit millions, et la petite armée régulière était arduement employée à essayer de supprimer la révolte des colonies qui sont devenues les Etats-Unis. Le roi de France, Louis XVI, avait déclaré la guerre à l'Angleterre, et le pays semblait presque sans défense. C'est à ce moment de danger qu'une force considérable de volontaires ou défenseurs du territoire (fencibles) fut levée; mais ces corps n'eurent pas d'existence permanente. Les volontaires reparurent en 1793, quand les Français, après l'exécution de Louis XVI, déclarèrent la guerre à l'Angleterre et à la Hollande; pendant toute la longue guerre qui s'en suivit, les volontaires déployèrent beaucoup d'activité, et, en janvier 1804, ils n'étaient pas moins de 463,000 hommes. Tournés en dérision et caricaturés en France, ils étaient l'objet de l'estime générale en Angleterre, et l'impression qu'ils y firent sur l'esprit de la nation s'est toujours perpétuée, bien que tous aient été licenciés peu de temps après la chute finale de Napoléon à Waterloo.

En 1858 et 1859, les corps de volontaires furent réorganisés et placés dans leur présente condition permanente, comme résultat de l'émotion patriotique qui passa sur la Grande-Bretagne, dans l'attente d'une invasion française, au temps de la conspiration d'Orsini.

Si l'on considère que les rassemblements de volontaires s'identifient en Angleterre avec les époques les plus critiques de l'histoire nationale; que, bien des fois, la sécurité du pays n'a reposé que sur ces soldats improvisés, et que la population avait toujours au fond une préférence pour ce système, en opposition au militarisme régulier, on ne s'étonnera pas que les Canadiens d'origine anglaise aient accueilli avec faveur tout ce qui tendait à transformer le premier système de milice canadienne en un service volontaire.

Il eût été surprenant, au contraire, que les Canadiens-Français manifestassent le même sentiment. Ils étaient d'une race qui ne prenait pas au sérieux les soldats volontaires levés à différentes reprises en Angleterre, qui acceptait le service militaire obligatoire comme la seule solution pratique de la défense nationale et qui regardait la conscription comme un des privilèges du citoyen. Et il ne faut pas oublier que les lois sur la milice auxquelles les Canadiens-Français avaient été habitués, aussi bien sous le drapeau anglais que sous le drapeau français, avaient également pour fondation le recrutement par conscription.

Il n'y a donc pas à s'étonner que le nouveau régiment ait eu des débuts assez pénibles. On trouva beaucoup de difficulté à obtenir le nombre d'officiers et d'hommes

qu'il fallait pour remplir ses rangs. A la différence des régiments volontaires anglais, qui profitèrent de l'expérience d'anciens officiers de l'armée anglaise et d'hommes qui avaient servi dans les organisations volontaires d'Angleterre, les officiers du 65ème furent obligés d'acquiescer par leurs propres moyens les multiples détails concernant l'organisation d'un régiment volontaire, et, au milieu de leurs difficultés, il faut le dire, ils n'obtinrent pas toujours de l'autorité supérieure l'aide et la sympathie qui leur étaient dues.

De nombreuses mutations se produisirent dans le bataillon pendant la première année de son existence. Le 7 janvier 1870, Pascal Amesse fut nommé sous-lieutenant provisoire dans la compagnie No. 1; puis, par ordre général du 8 avril 1870, furent faites les nominations suivantes: Compagnie No. 2, capitaine, Moïse Trudeau, lieutenant, E.M., à la place de L. Goyer, dont les services ne sont plus requis; lieutenant, Aristide Sainte-Marie, sous-lieutenant, E.M., à la place de Trudeau, promu; compagnie No. 4, lieutenant, Joseph Perrault, E.M., à la place de J. Brault, dont la démission est acceptée.

Le 28 octobre 1870, la démission du sous-lieutenant Joseph C. Marchand, de la compagnie No. 3, fut acceptée. Le 1er décembre, démission du lieutenant A. M. Charbonneau, de la compagnie No. 1, et du lieutenant Michel Gauvin, de la compagnie No. 3. Le 13 janvier 1871, démission des lieutenants Joseph Perrault, de la compagnie No. 4, et P. M. Charron, de la compagnie No. 6. Par ordre général du 2 juin, 1871, nomination d'Auguste L. Delisle, E.M., comme lieutenant à la compagnie No. 1, et de Gustave Ouimet, comme sous-lieutenant provisoire à la compagnie No. 3. Le 28 juin 1871, furent nommés: Edmond Chagnon, E.M., sous-lieutenant à la compagnie No. 1, en remplacement de P. Amesse, démissionnaire; le sous-lieutenant Cyriaque Cadoua, E.M., fut nommé lieutenant à la compagnie No. 5, en place de J. C. Fitzpatrick, démissionnaire, et Joseph Hemsley, E.M., fut nommé lieutenant à la compagnie No. 6, en remplacement de Charron, démissionnaire. Le 4 août 1871, la démission du capitaine Alphonse Denis, de la compagnie No. 6, fut acceptée.

Au commencement de 1872, deux noms apparurent pour la première fois sur les rôles du régiment, qui, depuis, ont été intimement liés à son histoire: le 9 février, J. Aldric Ouimet, E.M., fut nommé lieutenant à la compagnie No. 3 en place de Gauvin, absent, et le 18 juin, Emmanuel P. Lachapelle, M.D., fut nommé chirurgien en place de E. Mount, dont la démission était acceptée. Le 17 octobre 1872, le capitaine Alphonse Cinq-Mars, de la compagnie No. 3, fut nommé paie-maître, à la place de Chas. C. Spénard, retraité en gardant son rang. Emery Sainte-Marie fut nommé sous-lieutenant provisoire à la compagnie No. 1, en place de E. Chagnon, absent, et le lieutenant J. Aldric Ouimet fut nommé capitaine, en place de Cinq-Mars, nommé paie-maître.

En 1872, le 4ème "Chasseurs Canadiens" réorganisé,

—lequel, soit dit en passant, avait été stationné sur la frontière pendant les troubles causés par les Fénéens en 1870,—disparut définitivement, comme il ressort de l'ordre général suivant, en date du 23 mai de cette année :

"4<sup>ème</sup> bataillon, Chasseurs Canadiens. Rapport ayant été reçu que ce bataillon était désorganisé, il est par les présentes licencié et rayé des listes de la milice active de la Puissance. L'adjudant général adjoint pour le district militaire No. 6 prendra les mesures nécessaires pour que les armes, les vêtements et autres effets militaires en possession de ce corps soient remis au garde-magasin du district à Montréal".

Dans les ordres généraux de la même année, on trouve, à la date du 7 juin, relativement aux Chasseurs :

"Ancien 4<sup>ème</sup> bataillon, Chasseurs Canadiens. Vu l'ordre général (13) du 23 mai dernier, le premier major Jacques O. Labranche, E.M., est placé sur la liste des officiers en retraite, avec permission de conserver son grade, comme cas spécial, en égard aux services utiles qu'il a rendus dans la milice active".

On se fera une idée de la lutte sévère pour l'existence soutenue par le 65<sup>ème</sup> bataillon pendant les années suivantes, en suivant les nombreux changements qui eurent lieu parmi ses officiers.

1873. Le 11 juillet, Napoléon Hudon Beaulieu, E.M., fut nommé lieutenant à la compagnie No. 3, en place de J. A. Ouimet, promu à un plus haut grade. Le 10 octobre, la démission du lieutenant Jos. E. Hemsley, de la compagnie No. 6, fut acceptée. Le 24 octobre, François Lapointe, E.M., fut nommé capitaine de la compagnie No. 6, à la place de Denis, et Edmond Barsalou, lieutenant provisoire en place de Hemsley. Le 19 novembre, le sergent major Pierre Bélanger, E.M., fut nommé lieutenant à la compagnie No. 4, en place de Joseph Perrault. Le 26 décembre, ce même lieutenant P. Bélanger devient capitaine de la compagnie No. 5, à la place d'Arthur Renaud, dont la démission fut acceptée; François Corbeille fut nommé lieutenant et Edmond MacMahon sous-lieutenant, tous deux à titre provisoire, dans la compagnie No. 6, en place de E. Barsalou, démissionnaire, et de Cadoua, transféré à la compagnie No. 5.

En 1874, il y eut aussi beaucoup de mutations. Le 13 mars, le capitaine T. S. Chagnon fut mis à la retraite, en gardant son grade; le 27 mars, la démission du capitaine J. B. Emond, quartier-maître, fut acceptée; le 24 avril, Alexandre Desève fut nommé paie-maître en place du capitaine Cinq-Mars, qui reçut permission de se retirer en gardant son grade. Le 9 octobre, le lieute-

nant Auguste L. Delisle remplaça le capitaine Chagnon à la compagnie No. 1. Le 20 novembre, le sergent major Adolphe Rochon devint officier quartier-maître en lieu et place de J. B. Emond, qui avait démissionné. Le lieutenant N. H. Beaulieu, compagnie No. 3, démissionna, et Hubert Girard, E.M. fut nommé lieutenant en place de P. Bélanger.

1875. Le 22 avril, le capitaine M. Trudeau, de la compagnie No. 2, fut mis à la retraite, en gardant son grade, et le lieutenant A. A. Sainte-Marie démissionna. Le même jour, la démission du capitaine J. Aldric Ouimet, de la compagnie No. 3, fut acceptée. Le 30 avril, le paie-maître, Alexandre Desève et le sous-lieutenant T. E. Sainte-Marie, de la compagnie No. 1, donnent leur démission. Le 14 mai, la démission du capitaine Auguste L. Delisle est acceptée.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1875, eut lieu le premier changement dans le commandement du régiment, l'ordre général de ce jour contenant ce qui suit: "65<sup>ème</sup> bataillon, Carabiniers du Mont-Royal. Les services du lieutenant-colonel Joseph Beaudry, comme officier de la milice active, ne seront plus requis à l'avenir. Compagnie No. 4, Montréal: les services du lieutenant Hubert Girard, comme officier de la milice active, ne seront plus requis à l'avenir."

Le 13 octobre de la même année, un changement général des officiers de la compagnie No. 1 fut publié: le capitaine J. Valmir Bourdon, E.M., prenant la place de Delisle, démissionnaire; le lieutenant Eusèbe Lapière, E.M., celle de Bourdon, promu; Jean-Baptiste Poutre, E.M., celle de Sainte-Marie, démissionnaire. Enfin le 3 décembre, nous trouvons la longue liste

suivante: compagnie No. 3, le lieutenant provisoire François Corbeille nommé à la place de Beaulieu, démissionnaire; compagnie No. 4, capitaine Marcel E. Lymburner (provisoire) à la place de Silfrid Delisle, démissionnaire; lieutenant Nazaire Lymburner, (provisoire) en place de Girard; compagnie No. 5, capitaine Eusèbe G. Phaneuf (provisoire) en place de Pierre Bélanger, décédé; sous-lieutenant provisoire, Louis Edouard Cloutier, en place de Paradis, démissionnaire; compagnie No. 6, nommé lieutenant, Alphonse Couture, E.M., en remplacement de Corbeille, passé à la compagnie No. 3; la démission du sous-lieutenant Edmond MacMahon fut acceptée.

En 1876: 28 janvier, Joseph D. Chartrand, E.M., nommé capitaine de la compagnie No. 2, en place de Trudeau, mis à la retraite. 25 février, le capitaine Chartrand fut choisi adjudant en place de Benjamin Parent.



LE CAPITAINE A. CINQ-MARS

major par brevet, admis à faire valoir ses droits à la retraite, avec rang de major. L'officier quartier-maître Rochon ayant quitté le territoire, son nom fut retranché de la liste des officiers de la milice active. 8 septembre, le major Michel F. Deguise, lieutenant-colonel par brevet, fut admis à la retraite en gardant le rang de son brevet, et François Audet Lapointe fut nommé officier quartier-maître en place de Rochon. Le même numéro de la Gazette officielle annonçait la retraite du lieutenant Cyriac Cadoua, du No. 5, qui gardait son rang. Le 20 octobre, Alphonse A. Germain, E.M., fut nommé lieutenant à la compagnie No. 4, en place de Nazaire Lymburner, qui avait quitté le territoire; dans la compagnie No. 6, Pierre Z. Lanctôt, lieutenant, en place de J. A. Couture, dont la démission était acceptée, et Prosper H. Handfield, sous-lieutenant provisoire en place de MacMahon, retraité. La même année, Louis Alphonse P. Barthe, E.M., fut nommé capitaine de la compagnie No. 5, en place d'Eusèbe G. Phaneuf, dont la démission était acceptée.

1877: Le 9 février, Joseph Beauchamp fut nommé officier paie-maître en place de Desève, démissionnaire. Le 23 février, nombreuses nominations: A la compagnie No. 1, Achille Marchand, sous-lieutenant provisoire, en place de Jean-Baptiste Poutré, démissionnaire; compagnie No. 2, Henri Merrill, E.M., capitaine, à la place de Chartrand, nommé adjudant; Georges S. Malepart, E.M., nommé lieutenant en place de S. E. Sainte-Marie, démissionnaire; Wolfred Duplessis, nommé sous-lieutenant provisoire en place de Sainte-Marie, promu; compagnie No. 3, J. Clément Dansereau, E.M., nommé capitaine à la place de Ouimet, démissionnaire; Etienne D. Colletet, nommé lieutenant provisoire, en place de F. Corbeille, dont la démission est acceptée; compagnie No. 4: Henri Galarneau, lieutenant provisoire, en place d'Alphonse A. Germain, démissionnaire; Tancrède Terroux, sous-lieutenant provisoire.

Quelques-unes de ces nominations devaient avoir une courte durée. Le 22 juin, nouveaux changements: P. O. Joseph Hébert devint capitaine de la compagnie No. 3 en remplacement de Clément Dansereau, dont la démission était acceptée. A la compagnie No. 5, le lieutenant Georges S. Malepart, E.M., fut nommé capitaine en remplacement de L. A. P. Barthe, démissionnaire. A la compagnie No. 6, Charles E. Rouillard fut nommé sous-lieutenant provisoire en remplacement de Prosper H. Handfield, dont la démission fut acceptée. Le 20 juillet, le capitaine P. O. J. Hébert fut nommé adjudant en place de Joseph D. Chartrand, absent du territoire. Le paie-maître Joseph Beauchamp, après avoir obtenu un certificat de compétence devant un "conseil de volontaires", fut nommé capitaine à la compagnie No. 3 en place d'Hébert. Le 28 septembre, Henri E. Morin, nommé sous-lieutenant à la compagnie No. 3 en remplacement de Gustave Ouimet, absent, et Georges W. Watier, E. M., lieutenant à la compagnie No. 5 en place de Cadoua, démissionnaire. Le 30 novembre,

Jean Camille Gagnon, E.M., fut nommé capitaine de la compagnie No. 2 en place de M. E. Lymburner, dont la démission était acceptée; et à la compagnie No. 5, Adolphe Grenier devint sous-lieutenant provisoire en place de Louis E. Cloutier, absent. Le 21 décembre, le capitaine J. C. Gagnon fut nommé paie-maître en place du capitaine Beauchamp, passé à la 3<sup>e</sup> compagnie.

1878.—Le 4 janvier, la démission du lieutenant Eusèbe Lapière et celle du sous-lieutenant Achille Marchand, de la compagnie No. 1, furent acceptées. Le 28 janvier, le docteur Pierre François Casgrain fut nommé assistant chirurgien. Le même ordre annonçait que le lieutenant Henri Galarneau, de la compagnie No. 4, ayant quitté le territoire, son nom était rayé du rôle des officiers de la milice active. Il y avait un avis semblable, dans la Gazette du 3 mai, concernant le capitaine Paul J. Valmière Bourdon, de la 1<sup>ère</sup> compagnie. Le 6 septembre, Auguste Grundleur fut nommé lieutenant en second dans la compagnie No. 6, en place de Rouillard, promu, et le 7 février de la même année, le lieutenant G. T. D. Colletet était devenu capitaine de la compagnie No. 3 en place de Joseph Beauchamp, dont la démission était acceptée. Le 28 mars, J. B. A. Martin fut nommé lieutenant provisoire à la compagnie No. 5 en place de Georges W. Watier, absent.

Le 19 juillet 1878, parut l'ordre général suivant:

"65<sup>ème</sup> Bataillon "Carabiniers du Mont-Royal".

Est nommé Lieutenant-Colonel, Major et Lieutenant-Colonel titulaire, Napoléon Labranche, E.M., vice Beaudry.

Sont nommés Majors: Capitaine François Lapointe, B.V., de la compagnie No. 6, vice Labranche promu; Capitaine et Adjudant Pierre Octave Joseph Hébert, B.V., vice Deguise, qui a donné sa démission.

Compagnie No. 1.—Est nommé Capitaine, Pierre Joseph Bédard, B.V., vice Bourdon; est nommé Lieutenant provisoirement, Joseph Robert, vice Lapière, qui a donné sa démission.

Compagnie No. 2.—Est nommé Capitaine, Enseigne Wolfred DuPlessis, B.V., vice G. Henri Merrill, dont la démission est par le présent acceptée. Est nommé Lieutenant, Louis Etienne Napoléon Pratte, B.V., vice Malepart, transféré dans la Compagnie No. 5.

Compagnie No. 4.—Est nommé Capitaine, Enseigne Tancrède Terroux, B.V., vice Gagnon, nommé payeur. Est nommé Lieutenant, Joseph Chalut, E.M., vice Galarneau. Est nommé Enseigne, James Walter Kearney, B.V., vice Terroux, promu.

Compagnie No. 6.—Est nommé Capitaine, Enseigne Charles Calixte Rouillard, B.V., vice Lapointe promu. Est nommé Lieutenant provisoirement, Joseph Giroux, vice Pierre Lanctôt, dont la démission est par le présent acceptée."

Evidemment, une crise était à la veille de se produire dans les affaires du régiment. Le nombre des officiers

allait toujours en diminuant, et parmi ceux qui restaient, les différences d'opinions s'accroissaient. Le lieutenant-colonel Labranche était un admirable instructeur pour l'exercice, un des meilleurs qu'on ait jamais vus sur le Champ-de-Mars; mais il ne réussissait pas si bien dans les sujets d'administration et de discipline; de plus, on peut s'imaginer que l'intervalle de trente-et-un mois entre la retraite du lieutenant-colonel Beaudry et la nomination du lieutenant-colonel Labranche au commandement du 65<sup>ème</sup>, n'était pas fait pour améliorer la discipline du régiment.

L'ordre général qui suit fut publié le 5 décembre 1879:

"65<sup>ème</sup> bataillon, Carabiniers du Mont-Royal.

"La démission du Lieutenant-Colonel Napoléon Labranche est par le présent acceptée.

"Compagnie No. 2, Mont-réal.—La démission du Capitaine Wolfred DuPlessis est par le présent acceptée.

"Compagnie No. 4, Mont-réal.—Le Capitaine Tancred Terroux est par le présent remercié de ses services comme officier de la milice active.

"Compagnie No. 5, Mont-réal.—La démission du Capitaine Georges S. Malepart est par le présent acceptée.

Et le 26 décembre 1879:—  
"Le major François Lapointe est par le présent remercié, ses services comme officier de la milice active n'étant plus requis."

Nous voici arrivés à la fin de l'année 1879 et de ce qu'on pourrait appeler l'enfance du régiment. Cette enfance avait été rude, et, pour ceux qui jugeaient la situation du dehors, il paraissait y avoir peu de chances pour une amélioration dans un temps prochain. Cependant les quelques bons officiers qui restaient ne désespéraient pas; ils pensaient que le 65<sup>ème</sup> avait réussi, malgré tout, à traverser la période la plus délicate de son existence, et qu'on allait bientôt marcher sur un terrain plus solide. Ces officiers, avec la coopération du lieutenant-colonel Harwood, entrèrent en pourparlers avec un certain nombre d'hommes influents qui avaient déjà été attachés au régiment ou à d'autres corps de la milice, et bientôt on vit se dessiner un heureux plan de réorganisation sur des bases plus satisfaisantes.

Mais, avant d'exposer en quoi consistait cette réorganisation, revenons sur quelques-uns des évène-

ments les plus intéressants dans l'histoire du 65<sup>ème</sup>, pendant ses dix premières années de durée.

En 1871, le bataillon prit part au grand camp tenu à Laprairie et qui embrassait presque tous les corps du 5<sup>ème</sup> et du 6<sup>ème</sup> districts militaires. Il y eut là 5,310 hommes, officiers compris. Le camp dura seize jours et fut inspecté par le colonel Robertson Ross, adjudant-général de la milice, qui, dans le rapport qu'il fit, disait:

"A la réunion de la division, je trouvai que la 3<sup>ème</sup> brigade presque tout entière était composée de Canadiens de langue française, et, ayant déjà remarqué le grand nombre de noms français, à l'appel des compagnies, dans les deux autres brigades, composées en grande majorité de Canadiens de langue anglaise, je me fis donner un compte-rendu exact du nombre de Canadiens-Français présents au camp de Laprairie, et je trouvai qu'il dépassait 2,000.

"L'apparence et l'état réel de la majorité des corps d'infanterie, en ce qui regarde l'exercice militaire, le bon état des armes, l'équipement et le port militaire, étaient inférieurs généralement à ce que j'avais constaté pour la majorité des corps d'infanterie de la province d'Ontario, quoiqu'il y eût des exceptions; mais les hommes, bien qu'en général ils ne fussent pas si grands de taille, paraissaient au moins aussi vifs et aussi robustes; même, quelques compagnies rurales, aussi bien parmi les Français que parmi les Anglais, paraissaient capables d'endurer de grandes fatigues, et l'adresse avec laquelle ils s'adaptèrent à la vie de camp était très frappante; et certainement, dans



LE CAPITAINE GÉO. MALEPART.

cette branche très importante de l'instruction militaire, les Canadiens, tant Français qu'Anglais, ont peu à apprendre d'aucune armée, et même pourraient en remonter à plusieurs.

"Le lieutenant-colonel Osborne Smith, qui commandait le camp, rapporte que la conduite générale des troupes était excellente, et qu'il croyait que, pour un si grand nombre d'hommes assemblés, on n'avait jamais vu si peu d'actes répréhensibles ou même irréguliers. Il n'y avait aucun cas de maladie grave, mais il y eut malheureusement deux accidents qui causèrent la mort: un homme se noya en se baignant, et un autre se blessa mortellement en maniant son fusil. On a fait du tir à la cible autant que c'était possible. Le camp fut visité par le lieutenant-général Sir Hastings Doyle,

commandant les forces régulières de Sa Majesté dans l'Amérique anglaise du nord. L'honorable ministre de la Milice et de la Défense fut témoin d'un défilé général, et ensuite il fit l'inspection du camp. A cette occasion il tint une réception à laquelle furent invités tous les officiers présents au camp.

"Pour habituer les troupes aux déplacements en masse, il fut décidé d'amener la division tout entière à Montréal, le 8 juillet, et, après avoir effectué dans cette ville une jonction avec certains corps qui y résidaient, de passer une revue d'ensemble. Laissant 400 hommes à la garde du camp, la division partit de Laprairie pendant la nuit du 7 juillet et de bonne heure le matin du 8, et se dirigea sur Montréal, les hommes portant leurs vivres pour une journée. La cavalerie et l'artillerie se rendirent à Saint-Lambert, où elles traversèrent la rivière; l'infanterie avançant par les routes, les chemins de fer et les bateaux à vapeur. En arrivant à Montréal, ces troupes se joignirent avec le corps d'artillerie de la garnison et deux batteries de la brigade du Grand-Tronc. Vers 11 heures, 6,170 hommes se trouvaient massés sur les terrains de la ferme Logan. Le temps était superbe, et un nombre immense de spectateurs assista avec fierté à cette concentration d'une partie de l'armée canadienne". Les mouvements furent bien exécutés, et la tenue des troupes à la revue, aussi bien que dans la marche par les principales rues de la ville, leur fit beaucoup d'honneur. La division retourna au camp le même jour, sans accident ni aux hommes ni aux chevaux, après avoir marché en moyenne seize milles et avoir traversé deux fois le fleuve Saint-Laurent. Tous les arrangements de cette marche militaire furent préparés et exécutés sous les ordres du lieutenant-colonel Osborne Smith, C. M. G., qui, dans cette occasion, fit preuve de beaucoup d'habileté.

"Il paraît que, bien qu'un grand nombre d'hommes, dans la ville de Montréal, aient le désir d'entrer dans quelques-uns des corps militaires ou de s'y engager, beaucoup d'eux en sont pratiquement empêchés par ceux qui les emploient, lesquels, dans leur égoïsme, obligent ceux à qui ils donnent de l'ouvrage à réclamer leur décharge de la milice active avant de consentir à les engager."

L'effectif autorisé de la milice active, pour le 6ème district, était cette année là (1871) de 3,228; mais le nombre réellement disponible et qui participa aux exercices réguliers ne fut que de 1,512, ou moins que la moitié. Cette force se composait du 4ème bataillon, sous le commandement du major T. O. Labranche, qui, au temps des exercices annuels, n'avait que 4 officiers et 46 hommes, c'est-à-dire moins que le nombre normal d'une compagnie; le 64ème bataillon, lieutenant-colonel Rodier, avec 23 officiers et 184 hommes; le 65ème bataillon, lieutenant-colonel Beaudry, avec 17 officiers et 158 hommes; le bataillon provisoire de Trois-Rivières, avec 12 officiers et 100 hommes; le bataillon provisoire de Joliette, avec 17 officiers et 154 hommes; le bataillon provi-

soire de Saint-Hyacinthe, avec 11 officiers et 145 hommes; plus 17 compagnies séparées d'infanterie.

Dans son rapport annuel de 1872, le lieutenant-colonel Harwood disait du district placé sous son commandement:

"Tous les corps dont les noms sont mentionnés dans le rapport d'inspection ont accompli leur exercices annuels de 1871-1872 au camp de Laprairie sous la direction du lieutenant-colonel d'Odé d'Orsonnens, major de brigade, qui exerça le commandement à ma place, parce que je fus obligé de quitter le camp en congé de maladie. Malgré la perte soudaine et douloureuse de son fils, le lieutenant-colonel d'Orsonnens resta au camp et y remplit admirablement tous ses devoirs.

"Je suis heureux de rendre témoignage ici des efforts faits par mes majors de brigade, le lieutenant-colonel d'Orsonnens, le lieutenant-colonel Hanson et le lieutenant-colonel de Bellefeuille, ainsi que par les officiers commandant les différents corps, en rapport avec ce camp de Laprairie.

"Malgré le grand nombre d'hommes présent, et le succès apparent du rassemblement, il est de mon devoir de vous informer que la plupart des corps volontaires actuels pourraient à peine compter sur les deux tiers de leur effectif, en cas de nécessité immédiate; et, dans plus d'une localité, il ne serait pas prudent, à cause de la population flottante, de compter même sur la moitié des hommes régulièrement enrôlés.

"Après consultation avec les officiers commandants de corps dans mon district, j'en suis arrivé à me convaincre qu'il est nécessaire d'en venir au tirage au sort.

"Plusieurs personnes d'une bonne position m'ont déclaré qu'elles porteraient très volontiers le fusil s'il y avait danger immédiat, mais qu'elles ne pouvaient négliger leurs affaires et compromettre leur fortune, en s'attachant régulièrement à un régiment, — oubliant sans doute que contribuer à la défense du pays est une dette sacrée pour tous les hommes valides; c'est pourquoi, dans mon humble opinion, le seul moyen juste et légal d'y faire contribuer chacun également, c'est le tirage au sort, qui procurera à tous, à leur tour, les connaissances militaires indispensables aujourd'hui à tout bon citoyen.

"J'ajouterais encore que, après ce que j'ai appris des officiers qui commandent les différents corps, je suis convaincu que les deux tiers de nos volontaires demanderont leur congé dès qu'ils auront fini leur temps".

L'inspection de 1873 par le lieutenant-colonel A. C. de Lotbinière-Harwood, A.G.A., qui eut lieu le 26 décembre, serait considérée étrange de nos jours: les hommes n'avaient pas d'uniformes, les anciens étant usés et les nouveaux n'étant pas encore arrivés. Cette inspection se fit aux quartiers du régiment, et les mouvements se bornèrent à l'école de compagnie et aux exercices du manuel et du feu. Le lieutenant-colonel Beaudry commandait le 65ème, et la force présente était: pour la compagnie No 1, le capitaine Chagnon,

2 officiers et 25 sous-officiers et soldats; pour la compagnie No. 2, le capitaine Trudeau, 2 officiers et 33 sous-officiers et soldats; la compagnie No. 3, capitaine A. Ouimet, M.P.P., était absente; pour la compagnie No. 4, le capitaine S. Delisle, 1 officier et 30 sous-officiers et soldats; pour la compagnie No. 5, le capitaine T. Bélanger, 3 officiers et 53 sous-officiers et soldats; pour la compagnie No. 6, le capitaine Lapointe, 3 officiers et 47 sous-officiers et soldats; état-major du régiment, 7 officiers et 6 sergents. En tout, 18 officiers et 194 sous-officiers et soldats.

Le rapport de l'adjudant général-adjoint disait :

"Impossible de donner des points au mérite. Le tir à la cible n'a pas été convenablement pratiqué. Quelques-unes des compagnies, quand elles s'exercent dans leurs propres quartiers, n'ont pas d'espace suffisant, et le 65ème bataillon n'a consommé qu'un très petit nombre de cartouches".

L'inspection de 1874 fut faite le 24 novembre par le même lieutenant-colonel Harwood. Le lieutenant-colonel Beaudry était à la tête du régiment, et l'effectif présent fut de 252 hommes, ainsi composé: Compagnie No. 1, capitaine A. Delisle, 2 officiers et 40 sous-officiers et soldats; compagnie No. 2, capitaine M. Trudeau, 1 officier et 34 sous-officiers et soldats; compagnie No. 3, capitaine A. Ouimet, 1 officier et 35 sous-officiers et soldats; compagnie No. 4, capitaine S. Delisle, 1 officier et 40 sous-officiers et soldats; compagnie No. 5, capitaine P. Bélanger, 2 officiers et 41 sous-officiers et soldats; compagnie No. 6, capitaine François Lapointe, 2 officiers et 40 sous-officiers et soldats; état-major, 7 officiers et 6 sergents. On exécuta la routine d'inspection. On ne trouva pas moyen de faire suivre aux hommes la pratique de tir réglementaire.

Le lieutenant-colonel Harwood paraît avoir été très découragé par la condition dans laquelle se trouvait son district, à en juger par son rapport :

"Il est inutile de répéter ici, disait-il, tout ce que j'ai dit dans mes rapports précédents sur l'urgence d'établir le tirage au sort; cependant je ne peux m'empêcher de faire cette remarque, que, dans un cas comme celui que nous avons sous les yeux, où des compagnies de volontaires ne peuvent conserver leur effectif, il

devrait être permis aux capitaines de recruter par tirage dans la réserve le nombre d'hommes nécessaire pour compléter cet effectif."

Dans son rapport officiel pour l'année suivante, le colonel disait encore: "A la fin de décembre 1875, j'ai passé, un soir, à l'Hôtel de -Ville, l'inspection du 65ème bataillon commandé par le lieutenant-colonel Napoléon Labranche. Ce corps ne faisait que commencer à pratiquer les exercices, mais, comme je suis obligé d'envoyer ce rapport le 5 janvier, j'ai cru qu'il était préférable de faire l'inspection avant la fin de la période de 12 jours; d'ailleurs, la salle où s'exerce ce bataillon doit être laissée aux autres corps de milice qui n'ont pas encore fini leur série d'exercices. Étaient présents à l'inspection 14 officiers et 242 sous-officiers et soldats. Les hommes ont bonne mine, et, sous la direction du lieutenant-colonel Labranche, ils vont bientôt devenir un des meilleurs corps de la milice. Les armes étaient en bon état, mais la plupart des hommes étaient dépourvus d'uniformes et de fourniments. Ils viennent de recevoir des capotes. Le 65ème a une bonne musique. Les quelques mouvements qu'il exécuta furent satisfaisants, et nous en tirons un bon augure pour l'avenir."



CAPITAINE ROUILLARD  
LT. GRUNBLER  
MAJOR LAPOINTE

Un grand émoi fut causé à Montréal, en 1877, quand les sociétés "orangistes" de la ville annoncèrent qu'elles avaient l'intention, le 12 juillet, de célébrer par une grande parade l'anniversaire de la victoire du roi Guillaume d'Orange sur les Irlandais catholiques à la bataille de

la Boyne. Un bon nombre de catholiques irlandais menaçaient d'empêcher cette sortie, et on disait que des émissaires féniens étaient arrivés des États-Unis pour fomenter le désordre. Des provocations furent échangées, des menaces furent publiées des deux côtés; heureusement des citoyens éminents intervinrent et persuadèrent les Orangistes, presque au dernier moment, d'abandonner leur projet. Malgré cela, les esprits étaient très excités dans Montréal, et, quelques jours avant le 12, les chefs de la milice, comme mesure de précaution, firent appel aux corps militaires de la ville pour fournir une garde dans leurs casernes respectives.

A cette époque, les quartiers du 65ème étaient à la caserne de la vieille porte de Québec, un grand bâtiment de pierre, tout en délabre, entouré d'un haut mur, avec

une grande porte donnant sur la rue des Commissaires, et situé où se trouvent à présent les hangars et les bureaux de fret du chemin de fer Pacifique Canadien, sur la rue Notre-Dame est. Cette caserne se trouvait au milieu d'une population pauvre et déréglée, laquelle, depuis le départ des troupes anglaises, était l'objet de l'attention particulière de la police municipale. La place devant la caserne, les terrains vagues et les ruelles avoisinantes, étaient le rendez-vous favori de gens grossiers, de bravaches et de criminels qui, pendant des années, sous le nom de "la bande du cheval noir" ont tenu la partie est de la ville sous la terreur, et qui déjà, pendant l'occupation militaire anglaise, avaient maintes fois donné du trouble aux autorités militaires.

Pendant les deux ou trois premiers jours de garde du 65<sup>ème</sup>, les sentinelles furent en butte aux railleries et aux insultes des voyous qui s'amassaient autour de la caserne et qui, de jour en jour, devenaient plus audacieux et plus provocants. Le 10 juillet, les soldats de garde étaient sous le commandement du major Hébert, avec le lieutenant John Ostell comme officier subalterne. Ce jour là, les sentinelles furent l'objet, plus encore que les jours précédents, de la malice de la canaille, quoiqu'on eût essayé de tenir libre l'espace autour de la porte. Un jeune soldat, nommé Fitzpatrick, se trouvait de faction lorsqu'il se produisit un tumulte, et le cri: "à la garde" parvint au corps-de-garde. Deux des premiers qui atteignirent la porte furent le sergent Théo. Lanctôt et le caporal Bédard Normandeau, et ils trouvèrent leur camarade se défendant contre les voyous. A l'approche de la garde, ceux-ci se sauvèrent, à l'exception d'un, qui gisaït à terre, avec une grave blessure de baïonnette à la poitrine. Il paraît que Fitzpatrick avait été attaqué par derrière par plusieurs de ces hommes et, pour se débarrasser de ses assaillants, s'était, en légitime défense, servi de sa baïonnette si vigoureusement que son agresseur était mort quelques minutes après avoir reçu sa blessure.

Dans son rapport annuel, le lieutenant-colonel de Lotbinière-Harwood fit allusion à ce malheureux incident:

"Un fait très regrettable, disait-il, s'est produit à la caserne de la porte de Québec, le 11 juillet dernier, où un homme du nom de MacKeown a été tué par le soldat Francis Fitzpatrick du 65<sup>ème</sup> bataillon, 2<sup>ème</sup> compagnie. Quelques jours avant, par ordre du quartier-général, des gardes avaient été placés aux différentes casernes de Montréal, à cause des rumeurs alarmantes qui étaient en circulation.

"Le 10 juillet, Francis Fitzpatrick était en faction en dehors du poste No. 2, à la caserne de la porte de Québec, quand, vers 2 heures de l'après-midi, quatre ou cinq vauriens (qu'on dit avoir appartenu à la bande du "cheval noir") s'avancèrent vers lui, le bousculèrent et cherchèrent à lui arracher son fusil; la sentinelle recula d'un pas ou deux, et mit baïonnette au canon; l'un de ses agresseurs (MacKeown) empoigna le fusil; la sentinelle tint bon, et, dans la lutte, MacKeown eut la poitrine percée par la baïonnette. Il mourut en quelques minutes. Par ordre du coroner, Fitzpatrick fut arrêté et

conduit en prison; un jury s'assembla, mais, après une enquête sévère, exonéra de tout blâme Fitzpatrick, qui, pendant tout le temps de l'instruction, était resté en prison.

"Bien que je déplore la mort de cet homme, je dois dire cependant que Fitzpatrick a fait son devoir de soldat, et qu'il mérite même des éloges pour la manière intrépide avec laquelle il se défendit et protégea son poste. Fitzpatrick est un tout jeune homme, de petite taille et peu robuste. MacKeown, au contraire, était de grande taille, encore jeune et fortement bâti, et il était la terreur de ce quartier."

Le surlendemain, 12 juillet, se produisit un autre incident qui menaçait d'avoir des conséquences beaucoup plus graves, et qui était dû, comme le précédent, à l'état d'excitation de certains esprits; nous voulons parler de l'attaque au pistolet sur le jeune orangiste Thomas Lett Hackett, au carré Victoria. Quelques minutes après, les lieutenants colonels Fletcher et Harwood, qui commandaient les deux districts compris dans Montréal, donnèrent l'ordre aux commandants des différents corps de la ville d'assembler leurs hommes le plus vite possible. Pendant le reste de l'après-midi, on vit les volontaires se rendre en hâte à leurs quartiers, et en moins de deux heures il y avait plus de 1000 hommes sous les armes. On doubla les sentinelles, et des patrouilles parcoururent les rues.

Le 65<sup>ème</sup> bataillon s'assembla à sa caserne, à la porte de Québec; l'escadron de cavalerie, la batterie d'artillerie de campagne, l'artillerie de garnison et le 5<sup>ème</sup> régiment, aux baraques qui entouraient alors la vieille salle d'exercice de la rue Craig, en ruine et sans toit, sur l'emplacement de la salle actuelle; les 12<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> régiments à l'ancien Hôtel de Ville, dans les étages supérieurs des bâtiments du marché Bonsecours. A mesure qu'ils rejoignaient leur corps, les hommes reçurent des cartouches à balle, et ils restèrent dans leurs quartiers jusqu'à minuit, quand, tout étant tranquille, on ne retint que quelques hommes de garde.

Les funérailles du jeune Hackett, qui se firent le 16 juillet, donnèrent lieu à de grands préparatifs; de forts contingents d'"Orangistes", avec fanfares, insignes et bannières, vinrent d'Ontario et des Cantons de l'Est pour y prendre part; et comme toute cette ostentation pouvait être cause de désordres, toute la force militaire de la ville fut appelée sous les armes et resta ainsi jusqu'à la nuit. Un magistrat accompagnait chaque corps, l'échevin E. A. Généreux étant assigné au 65<sup>ème</sup>. Ce déploiement de force eut l'effet désiré, de prévenir toute violence, et, à minuit, on rompit les régiments; mais avec l'ordre de se réunir encore le lendemain matin, parce qu'on craignait de nouveaux désordres au départ des différentes organisations orangistes étrangères à la ville. Toutefois elles purent partir en paix, et à midi tous les soldats furent renvoyés chez eux, à part de petites gardes aux quartiers des régiments.

Le colonel Harwood fit allusion à ce sujet dans son rapport annuel sur le 65<sup>ème</sup> bataillon: "Le 12 et le 16

juillet, dit-il, le 65<sup>ème</sup> bataillon, Carabiniers du Mont-Royal, en commun avec les autres corps du district militaire No. 6, fut appelé à l'aide des autorités civiles. Le bataillon répondit à cet appel, dans les deux occasions, avec un grand empressement." Dans ce même rapport, l'adjudant-général-adjoint disait, à propos de l'inspection: "65<sup>ème</sup> bataillon, lieutenant-colonel Labranche. Le 29 juin j'ai fait l'inspection de ce beau bataillon. Étaient présents: 4 officiers d'état major, 13 officiers de compagnies et 252 hommes. Après le manuel et les exercices du feu, qui furent bien exécutés, le bataillon évolua en ligne, en colonne de régiment, déploiements, avance par échelons, charge sur toute la ligne, de manière à me convaincre que les hommes connaissaient parfaitement leur affaire."

Les volontaires étaient très indignés, à cette époque, par l'extrême négligence que montraient les autorités municipales pour leurs intérêts, et particulièrement par le délai apporté au relèvement de la salle d'exercice de la rue Craig ou à la construction d'une nouvelle salle. Dans son rapport pour 1877, le lieutenant-colonel Harwood en parlait: "La cité de Montréal, qui aspire à être la plus grande ville de la Puissance, qui dépense des millions pour avoir de grands parcs, un Hôtel de Ville grandiose, des embellissements de toutes sortes, semble prendre plaisir à négliger et à mortifier la belle force de volontaires qu'elle possède, un corps militaire dont n'importe quelle grande cité pourrait être fière, et elle croit servir les intérêts du pays en permettant que le Champ-de-Mars, autrefois si beau, soit tourné en une voie publique mal entretenue, boueuse et pleine d'ornières et en ignorant les devoirs qui lui incombent de fournir des quartiers convenables aux volontaires en même temps que des dépôts d'armes à l'abri des émeutes. Si les autorités municipales continuent dans cette conduite, qui peut dire ce que deviendront les corps de volontaires de Montréal?"

Le meurtre du jeune Hackett et les funérailles imposantes qui le suivirent eurent pour effet de donner une extension rapide au mouvement orangiste dans le district de Montréal, et bientôt on apprit que les "loges" avaient l'intention de tenir une parade à Montréal le 12 juillet suivant (1878). On entendait dire, d'un autre côté, que quelques sociétés catholiques irlandaises se proposaient de mettre obstacle à toute démonstration de

cette sorte, et en conséquence un conflit paraissait inévitable. De plus, juste à ce moment, les féniens des États-Unis donnaient de nouveau signe de vie et se vantaient de profiter de la discorde qui se montrait à Montréal pour pousser à un mouvement révolutionnaire.

A l'approche du 12 juillet, la situation réellement paraissait grave, et, dans la crainte qu'on ne cherchât à saisir les armes qui se trouvaient dans les casernes, les autorités militaires placèrent, à partir du premier juillet, une garde d'une quarantaine d'hommes à chacune de ces places, à la vieille salle d'exercice, au marché Bonsecours et à la porte de Québec. A cette dernière, c'est le 65<sup>ème</sup> qui assumait tous les devoirs, les autres régiments se relevant aux autres casernes. Comme on approchait du jour désigné, un certain nombre de gens timides quit-

tèrent la ville, des banques et quelques maisons d'affaires se barricadèrent, comme avaient fait à Paris, pendant la Commune, les institutions du même genre. Les autorités municipales firent prêter serment à un grand nombre de constables spéciaux et, par réquisition des magistrats, toute la milice de la ville fut mise sur pied.

La ville de Montréal fut placée sous le régime militaire, et une partie de la milice de la frontière reçut l'ordre de se rendre à la métropole. Le 11 juillet, les 11<sup>ème</sup>, 50<sup>ème</sup>, 51<sup>ème</sup>, 53<sup>ème</sup>, 54<sup>ème</sup> et 64<sup>ème</sup> bataillons arrivèrent en ville, ainsi que les batteries A et B de l'artillerie canadienne. Le lieutenant-général Sir Selby Smythe, commandant de la milice, vint d'Ottawa et assumait la direction suprême de toutes les forces en service. Quand le 12 juillet arriva, la ville ressemblait à un camp armé. Les corps étrangers

à la ville furent établis aux points stratégiques, particulièrement dans le voisinage d'"Orange Hall", rue Saint-Jacques; tandis que tous les corps locaux, y compris le 65<sup>ème</sup> bataillon, furent embrigadés et restèrent sous les armes toute la journée sur le carré Dominion. La parade ne se fit pas, les autorités municipales ayant, comme surcroît de précaution, fait arrêter les leaders orangistes à leur sortie de leur salle; et la présence d'une si grande force militaire eut pour effet d'empêcher les attroupements et les désordres sur la rue. La milice montréalaise rentra dans ses foyers dans la nuit du 12 et, le 13, les autres corps furent renvoyés dans les localités d'où ils étaient venus.

Cette date marque le point culminant du



LE SERGENT FITZPATRICK



"mouvement orangiste", comme ce vilain épisode de fanatisme est quelquefois appelé incorrectement; à partir de là, elle diminua graduellement et disparut. Après la cession du Canada à la Grande-Bretagne, les premières congrégations protestantes rendirent leur culte dans les chapelles catholiques, qui furent mises charitablement à leur disposition par les prêtres; un exemple de vraie fraternité chrétienne dont le souvenir est gardé avec reconnaissance et avec fierté par les citoyens de Montréal, de toutes croyances. Jusqu'aux temps agités dont nous traitons maintenant, on n'aurait pu trouver nulle part dans le monde une communauté où des races si différentes vécussent ensemble avec plus de concorde et de contentement que la population de Montréal; et, Dieu le veuille, la domination de l'esprit de secte paraît avoir disparu pour toujours de la bonne ville qui se groupe autour du Mont-Royal.

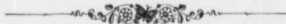
Quelques semaines à peine après les troubles orangistes, le 65<sup>ème</sup> bataillon fut appelé encore à prêter son aide au pouvoir civil. Le 31 août 1878, la force militaire fut réquisitionnée par quatre magistrats de Montréal et trois de Sainte-Thérèse, qui prévoyaient des désordres aux différentes stations du chemin de fer "Québec, Montréal et Occidental", à cause de la saisie par le gouvernement provincial des stations et du matériel roulant de cette compagnie, saisie à laquelle les entrepreneurs de travaux menaçaient de résister par la force. Les troupes appelées dans cette circonstance comprenaient 9 hommes de la batterie B, 50 hommes de l'artillerie de garnison, 60 du 6<sup>ème</sup> régiment,—qui forme maintenant l'aile gauche du 1<sup>er</sup> régiment, Prince de Galles,—et 120 du 65<sup>ème</sup>, Carabiniers Mont-Royal. Des détachements furent envoyés aux diverses stations, et le corps principal sous les ordres du lieutenant-colonel Fletcher, adjudant-général, adjoint du 5<sup>ème</sup> district, se rendit à Sainte-Thérèse le 1<sup>er</sup> et septembre. Le 2, le shérif et les autorités civiles opérèrent la saisie de tout ce qui était la propriété du chemin de fer, la présence des troupes décourageant toute opposition. Le saisie faite, de petits piquets furent envoyés à toutes les stations de cette ligne. Puis, tout restant tranquille, les soldats, à l'exception d'un petit groupe de la batterie B, furent relevés de leurs devoirs, le 4 septembre. Le lieutenant-colonel Fletcher fit rapport: "La conduite des hommes

fut excellente, et notre devoir a été accompli à la satisfaction des autorités civiles et provinciales".

Le 65<sup>ème</sup> prit part à la plupart des revues tenues sur le champ Fletcher pendant cette période, notamment celles de 1877, 1878 et 1879. A la revue de 1878, en outre des troupes fournies par Montréal, il y avait un régiment de la garde nationale du Vermont, les "Barlow Greys" de Saint-Albans, la batterie B de l'artillerie royale canadienne, de Québec; la batterie de campagne d'Ottawa; les gardes à pied du gouverneur-général, d'Ottawa; le 2<sup>ème</sup> régiment, Carabiniers de la Reine, de Toronto, et le 8<sup>ème</sup> régiment, Carabiniers Royaux, de Québec. Les officiers du 65<sup>ème</sup> présents étaient: le lieutenant-colonel Labranche, le major Lapointe, le capitaine Hébert, adjudant; les capitaines Bédard, Duplessis, Beauchamp, Terroux, Malepart; les lieutenants Colletet, Wattier, Rouillard; les sous-lieutenants J. Robert, Pratte, Chalut et Giroux, et le chirurgien Casgrain. Lord Dufferin, alors gouverneur-général du Canada, assista à cette revue.

La revue du 24 mai 1879 fut encore plus importante que celle de l'année précédente, par suite de la présence, outre les corps montréalais, du 13<sup>ème</sup> régiment de la garde nationale de New-York (Brooklyn), au nombre de 500; des dragons de la princesse Louise, d'Ottawa; de la batterie B de Québec; de la batterie de campagne Shefford, de Granby; de la batterie de campagne d'Ottawa; des gardes à pied du gouverneur-général, d'Ottawa; des Carabiniers de la Reine, Toronto, et du 8<sup>ème</sup> régiment Carabiniers Royaux, de Québec. La division fut passée en revue par le marquis de Lorne, qui avait remplacé lord Dufferin comme gouverneur-général. Son Excellence était accompagné par S.A.R. la princesse Louise.

Lors de l'arrivée à Montréal, le 23 novembre 1878, du marquis de Lorne et de S. A. R. la princesse Louise, toute la milice de Montréal sortit, fournit des gardes d'honneur et forma la haie dans les rues: le 65<sup>ème</sup> était stationné au carré Victoria. Quand les hôtes royaux furent arrivés à l'hôtel Windsor, les troupes se formèrent sur la rue Sainte-Catherine et, général en tête, défilèrent par la rue Dorchester devant Leurs Excellences, qui se tenaient sur un des balcons. Lors du départ de Montréal des représentants de la Reine, le 2 décembre, le 65<sup>ème</sup> fournit une garde d'honneur.





## CHAPITRE X.



### Réorganisation du 65<sup>ème</sup>.

Un nouvel élément entre dans la composition du bataillon.—Le nombre des compagnies est porté à huit.

La démission du commandant du bataillon et d'un si grand nombre d'officiers fut suivie de près par de nouvelles nominations et par l'adoption de mesures ayant pour but d'effectuer une réorganisation complète suivant des principes absolument satisfaisants.

La nomination du nouveau chef et celle du second major parurent à l'ordre général du 16 janvier 1880, dans les termes suivants: "65<sup>ème</sup> bataillon, Carabiniers du Mont-Royal". Est nommé lieutenant-colonel Joseph Aldric Ouimet, E.M., en place de Labranche qui a donné sa démission.—Est nommé major, George E. A. Hughes, E.M., à la place de Lapointe.—Dans le même ordre on trouvait ce qui suit, sous le titre "81<sup>ème</sup> bataillon, Saint-Hyacinthe": L'adjutant Alphonse Denis (ci-devant capitaine de la compagnie No. 6 du 65<sup>ème</sup> bataillon, aura le grade de capitaine à dater du jour de sa nomination, 12 décembre 1879.

Et à l'ordre du 9 avril: 65<sup>ème</sup> bataillon, Carabiniers du Mont-Royal. Le quartier-maître François Audet Lapointe est remercié de ses services comme officier de de la milice active.

L'ordre général du 23 avril et celui du 4 juin 1880 marquent encore un pas en avant dans la réorganisation du bataillon, un changement presque complet étant effectué dans les officiers de compagnie et d'état-major. En voici la teneur:

"65<sup>ème</sup> bataillon, Carabiniers du Mont-Royal.—Est nommé major, Calixte Aimé Dugas, E. M., vice Hébert transféré dans la Batterie B.—Compagnie No 2. Est nommé lieutenant, Trefflé Ouimet, E.M., vice Pratte, promu. Est nommé second lieutenant Gaspard Piché, E.M., vice Duplessis qui a donné sa démission.—Compagnie No 3. Est nommé lieutenant provisoirement, Rodolphe Desrivères vice Colletet promu.—Compagnie No 4. Est nommé capitaine provisoirement, Jean Baptiste Labelle, vice Chalut, nommé payeur. Est nommé lieutenant Joseph Rocu Poitras, E.M., vice Chalut

promu. Le second lieutenant James Walter Kearney ayant laissé les limites, son nom est par le présent biffé du cadre des officiers de la milice active.—Compagnie No 5. Est nommé capitaine, Georges S. Malepart, B.V. Est nommé second lieutenant provisoirement, Eugène Globensky, vice Adolphe Grenier dont la démission est par le présent acceptée.—Compagnie No 6. Est nommé second lieutenant, Charles Auguste Giroux, E.M., vice Augustin Grundler, dont la démission est par le présent acceptée.—Est nommé adjudant avec grade de lieutenant, Tançrède Terroux, B.V. Est nommé payeur, capitaine Joseph Olier Chalut, de la compagnie No 4, vice Gagnon, qui a donné sa démission."

Et l'ordre général de juin compléta la transformation: "Compagnie No 1, est nommé lieutenant, provisoirement, Hector Prévost, vice Robert, transféré au commandement de la compagnie No 4. Est nommé second lieutenant, provisoirement, Godfroi L. A. Beaudet vice Marchand qui a donné sa démission.—Compagnie No 3. Est nommé second lieutenant, provisoirement, Alfred A. Thibaudeau, vice Morin qui a donné sa démission.—Compagnie No 4. Est nommé capitaine, lieutenant Joseph C. Robert, E.M., de la compagnie No 1, vice Labelle, nommé quartier-maître. Est nommé second lieutenant provisoirement, Ernest Lavigne, vice Kearney qui a laissé les limites.—Est nommé quartier-maître, capitaine (nomination provisoire) Jean Baptiste Labelle, de la compagnie No 4, vice Lapointe. Les nominations comme les promotions ci-dessus dans le 65<sup>ème</sup> bataillon dateront du 21 mai 1880."

La réorganisation du 65<sup>ème</sup> bataillon fut aidée considérablement par l'établissement à Montréal d'une école militaire pour l'instruction des officiers d'infanterie et pour l'examen des candidats au grade d'officier qui désiraient obtenir des certificats de compétence. Plusieurs des nouveaux officiers du 65<sup>ème</sup> profitèrent de cette occasion d'acquérir les connaissances pratiques

exigées par leur grade. Le rapport annuel du lieutenant-colonel Harwood disait à ce sujet :

“Une école militaire a été ouverte à Montréal pour l'usage des officiers d'infanterie appartenant à la milice de la province de Québec, sous la surveillance des adjoints généraux adjoints pour les districts militaires No 5 et No 6, avec le lieutenant-colonel Bacon, B.M., comme adjudant, et le major Atkinson, autrefois du 5<sup>ème</sup> bataillon, et le sergent Genest, de la batterie B, comme instructeurs. L'école fut inaugurée dans la première semaine de janvier et elle fut fermée le 13 mars. Je demanderai la permission de reproduire un passage de mon rapport spécial sur cette école, qui en fait ressortir les bons résultats: ‘C'est avec plaisir que je signale la ‘bonne conduite des officiers présents et l'excellente ‘discipline maintenue dans l'école. Le fait que 50 ‘officiers ont passé un bon examen montre la valeur de ‘l'instruction qui y a été donnée, en même temps que le ‘zèle des candidats. L'adjudant et les instructeurs ont ‘fait preuve de capacité et de dévouement dans leurs ‘fonctions.’”

Pendant que le 65<sup>ème</sup> bataillon était encore en plein travail de réorganisation, il fut appelé à prendre part à la grande revue qui se tint sur les plaines d'Abraham, à Québec, le 24 mai 1880, en présence de S. A. R. le duc d'Albany, de S. A. R. la princesse Louise et de Son Excellence le marquis de Lorne. En plus de tous les régiments de Montréal et de Québec, le 62<sup>ème</sup> Carabiniers de Saint-John (Nouveau-Brunswick) figura à cette revue. Le 65<sup>ème</sup> avait loué pour cette occasion le steamer ‘Cultivateur’, lequel lui servit de quartiers pendant son séjour dans l'ancienne capitale. Cet intéressant voyage et la bonne impression produite sur la population par le régiment, aidèrent beaucoup au recrutement de celui-ci, à un moment difficile de sa carrière.

Aussitôt que le succès de cet effort de réorganisation parut assuré, on décida de porter le nombre des compagnies à huit, comme on le voit par l'ordre général du 16 juillet 1880:

“65<sup>ème</sup> bataillon ‘Carabiniers Mont-Royaux’—(sic).—La formation de deux compagnies de carabiniers est par le présent autorisée. Ces compagnies seront attachées à ce bataillon et se nommeront les compagnies Nos 7 et 8.—Compagnie No 7, Montréal. Est nommé capitaine provisoirement: lieutenant Hector Prévost, de la compagnie No. 1.—Compagnie No. 8, Montréal. Est nommé capitaine provisoirement: lieutenant Rodolphe DesRivières, de la compagnie No 3. Est nommé lieutenant: Guillaume Alphonse Nantel, E.M. Est nommé second lieutenant, provisoirement: Alphonse Duchesneau.—Compagnie No. 1. Est nommé lieutenant E. Gaspard Piché, E.M., de la compagnie No 2, vice Prévost transféré dans la compagnie No 7.—Compagnie No 2. Est nommé second lieutenant, provisoirement, Henri Galarneau, vice Piché, transféré dans la compagnie No 1.—Compagnie No 5. Est nommé lieutenant, second lieutenant Charles Auguste Giroux, E.M., de la compagnie No 6,

vice Jean-Baptiste Martin, dont la démission est par le présent acceptée.—Compagnie No 6. Est nommé second lieutenant provisoirement, Alexandre Roy, vice Giroux, transféré dans la compagnie No 5.”

A ce sujet le lieutenant-colonel Harwood disait, dans son rapport pour l'année 1880:

“65<sup>ème</sup> bataillon, lieutenant-colonel Ouimet.—Ce bataillon a été inspecté le 25 novembre par le général commandant lui-même; 25 officiers et 252 sous-officiers et soldats étaient présents. Les armes et les fourniments n'étaient pas en bon état (je veux dire, n'étaient pas propres). Le magasinier, qui était alors à la nomination du ministre, a été renvoyé depuis et remplacé par un autre. Les principaux mouvements effectués à l'inspection furent ceux du manuel et du feu, le défilé, changement de front, déploiements marche par échelons, déploiement pour l'attaque, et l'école de tirailleurs. Ce bataillon a un nouveau commandant, depuis l'année dernière: ce commandant, le lieutenant-colonel Ouimet, est un bon soldat, plein de zèle et d'énergie, qui sait se faire obéir par les officiers et les soldats. Sous sa direction, le bataillon est destiné à n'avoir pas de supérieur en Canada; il a été porté depuis l'été dernier à huit compagnies. Les deux nouvelles compagnies, No 7 et No 8, n'étaient pas présentes à cette inspection, n'ayant encore ni armes, ni fourniments, ni uniformes; cependant elles ont accompli leurs exercices annuels, empruntant pour cela les armes et les fourniments des autres compagnies du bataillon.

“Le major-général commandant, qui était présent, parut bien satisfait du bataillon.

“Le 17 novembre, j'ai fait l'inspection de la nouvelle compagnie No 7: 1 officier et 31 hommes étant présents; exercices du manuel et du feu, bien exécutés; formation sur quatre rangs, bonne; conversions, contre-marches, bonnes. La compagnie est bien exercée, pour une compagnie nouvelle.

“A la même date, j'ai inspecté la compagnie No 8, qui avait 3 officiers et 42 hommes présents. La compagnie est assez bonne: elle est composée de jeunes gens instruits, principalement d'étudiants en droit et en médecine. Exercice du manuel et du feu, bien; école de compagnie, très-bien.”

Les tableaux qui étaient joints au rapport d'inspection montraient que le travail de l'année avait compris les exercices du manuel et du feu, le défilé, les déploiements, les changements de front, mouvements par échelons, formation d'une ligne d'attaque, école de tirailleurs, etc. La conduite générale du bataillon était qualifiée de ‘bonne’, et l'état de l'habillement, des armes et des fourniments était qualifié ‘très bon’. Le lieutenant-colonel J. A. Ouimet commandait le bataillon, et les compagnies étaient commandées comme suit: No 1, capitaine Bédard; No 2, capitaine Pratte; No 3, capitaine Robert; No 4, capitaine Malepart; No 5, capitaine Collet; No 6, capitaine Rouillard; No 7, capitaine Prévost; No 8, capitaine DesRivières. Toutes les compagnies étaient rapportées comme ayant leur effectif complet,

de 3 officiers et 42 sous-officiers et soldats, présents à l'inspection, excepté la compagnie No 7, qui n'avait qu'un officier et 31 hommes.

L'ordre général du 18 mars 1881 publiait les mutations suivantes parmi les officiers de compagnie: "Compagnie No 3. Est nommé lieutenant, second lieutenant Alfred A. Thibaudeau, B.V., vice DesRivières, transféré à la compagnie No 8. Est nommé second lieutenant provisoirement, L. J. Richard Hubert, vice Thibaudeau, promu.—Compagnie No 5. Est nommé lieutenant, second lieutenant Eugène Globensky, B.V., vice Charles Auguste Giroux, dont la démission est par le présent acceptée. Est nommé second lieutenant provisoirement, Joseph Boutillier Trudel, vice Globensky, promu.—Compagnie No 8. Est nommé second lieutenant provisoirement, Léandre Ethier, vice A. Duchesneau, qui a laissé les limites".

A peu près au même temps, le lieutenant Charles J. Q. Coursol, E.M., fut transféré du 3<sup>ème</sup> Carabiniers Victoria au 65<sup>ème</sup>, et placé dans la 7<sup>ème</sup> compagnie.

Le 8 avril 1881, on trouve ce qui suit dans les ordres généraux, ayant rapport au 65<sup>ème</sup> bataillon: "Compagnie No 1. La partie de l'ordre général (10) No 3, du 3 mai 1879, par laquelle le nom du capitaine Paul J. Valmire Bourdon est retranché de la liste des officiers de la milice active pour avoir quitté les limites, est par le présent amendée en permettant au capitaine Bourdon de se retirer et de conserver son grade, comme cas spécial.—Compagnie No 2. Est nommé capitaine, lieutenant Trefflé Ouimet, E. M., vice Pratte démissionnaire. Est nommé lieutenant, 2<sup>nd</sup> lieutenant Charles J. Q. Coursol E. M., de la compagnie No 7, vice Ouimet, promu.—Compagnie No 2. Est nommé capitaine, lieutenant Charles J. Q. Coursol, E. M., vice Trefflé Ouimet dont la démission est par le présent acceptée. Est nommé lieutenant, 2<sup>nd</sup> lieutenant Joseph Roch Poitras, E.M., de la compagnie No 4, vice Coursol, promu." Et dans l'ordre général du 29 avril: "Compagnie No 4. Est nommé lieutenant, second lieutenant Alexandre Roy, B.V., de la compagnie No 6, vice Poitras, transféré à la compagnie No 2. Est nommé aide-

chirurgien, Louis Daniel Mignault, vice Pierre François Casgrain, dont la démission est par le présent acceptée."

Voici ce qui concernait le 65<sup>ème</sup> bataillon dans l'ordre du 3 juin 1881: "Compagnie No 1, est nommé lieutenant, second lieutenant Godfroi L. A. Beaudet, B.V., vice E. Gaspard Piché, qui a quitté les limites.—Compagnie No 7, est nommé lieutenant, Charles Lucien Bossé, E.M., vice Coursol, transféré à la compagnie No 2."

Pendant les années suivantes, il y eut moins de changements parmi les officiers du 65<sup>ème</sup>, mais il y en eut encore quelques-uns, le principal étant le déplacement, à la fin de 1884, du major George A. Hughes, qui devint major de brigade du 6<sup>ème</sup> district militaire.

Le bataillon commença l'année 1885 avec les officiers suivants:

Lieutenant-colonel Ouimet, Joseph Aldric (G.S. 1, E.M. 1) 16 janvier 1880; major Dugas, Calixte Aimé (E.M. 1) 23 avril 1880.

Compagnie No 1, Montréal: capitaine Ostell, John Benjamin (B.V. 1), 12 septembre 1884; second lieutenant Plinguet, Joseph Léandre (A. C.) provisoirement, 12 septembre 1884.

Compagnie No 2, Montréal: lieutenant des Trois-Maisons, Joseph Pierre Aurèle (B.V. 2), 26 mars 1884.

Compagnie No 3, Montréal: capitaine Beauset, Louis Georges Edouard (B.V. 2), 2 mai 1884; lieutenant Starnes, Cortland (I.S. 1, B.V. 2), 24 mars 1884; second lieutenant Villeneuve, Joseph Alphonse (provisoirement) 12 septembre 1884.

Compagnie No 4, Montréal: capitaine Roy, Alexandre (B.V. 1), 28 juillet 1882; second lieutenant Lavigne, Ernest (provisoirement), 21 mai 1880.

Compagnie No 5, Montréal: capitaine LaRocque, Alfred (provisoirement), 28 avril 1882; lieutenant Villeneuve, Joseph Antoine Georges (B.V. 2), 12 septembre 1884.

Compagnie No 6, Montréal: capitaine Giroux, Joseph (B.V. 1, E.M. 2), 28 avril 1882.

Compagnie No 7, Montréal: capitaine Prévost, Hector (B.V. 2), 10 novembre 1880; second lieutenant



LE CAPITAINE L. E. N. PRATTE

De la Compagnie No. 2 du 65<sup>ème</sup>.

Lafontaine, J. Téléphore Bruneau (provisoirement),  
12 septembre 1884.

Compagnie No 8, Montréal: capitaine Ethier, Léandre Joseph (B.V. 2), 2 octobre 1884; lieutenant Doherty, Charles Joseph (B.V. 2), 22 mars 1884.

Etat-major. Paie-maitre: Bossé, Charles Lucien (B.V. 2), 15 septembre 1882 (capitaine honoraire, 15 septembre 1882). Adjudant: Robert, Joseph Cyrille

(B.V. 1, E.M. 2), 28 avril 1882 (capitaine, 21 mai 1880).  
Chirurgien: Lachapelle, Emmanuel P., M.D., 18 juin 1872. Chirurgien-adjoint, Mignault, Louis Daniel, 29 avril 1881.

Cette année 1885 devait être une année mémorable dans l'histoire du 65<sup>ème</sup> bataillon et dans l'histoire du Canada.





## CHAPITRE XI.



### La révolte des métis au Nord-Ouest.

Surprise générale en Canada.—Mobilisation de la milice active, y compris le 65<sup>ème</sup>. Celui-ci répond à l'appel promptement et énergiquement.—Rude voyage au nord du Lac Supérieur.—Marches pénibles de la colonne d'Albera, depuis Calgary jusqu'à Fort Pitt.

La révolte soudaine des métis du Nord-Ouest, en 1885, nous donne une preuve frappante de la justesse de l'axiome militaire bien connu: "En temps de paix, prépare-toi à la guerre". Il serait difficile de se rappeler un fait historique qui se soit produit d'une manière plus inattendue que quand la population du Canada se vit, en 1885, en présence d'une révolte réelle. Le gros public n'avait aucune idée des germes de ressentiment qui s'étaient développés parmi les métis établis sur les bords de la Saskatchewan, jusqu'à ce qu'il apprit tout-à-coup que ces pauvres gens avaient pris les armes. Bien des protestations avaient été adressées au monde officiel d'Ottawa sur ce que les métis appelaient leurs griefs; mais ces personnages étaient trop absorbés par d'autres sujets qu'ils jugeaient d'un intérêt plus pressant, tels que l'ouverture des plaines de l'ouest aux émigrants et la construction du chemin de fer Canadien Pacifique, pour attacher aucune importance à ces plaintes, non plus qu'aux avertissements qu'ils recevaient de temps en temps de leurs subordonnés sur l'état d'esprit des métis.

Ces métis de la Saskatchewan étaient principalement les descendants d'unions entre les femmes sauvages et les trappeurs canadiens-français ou les employés écossais de la compagnie de la Baie d'Hudson. On se rappellera que c'était déjà la population métisse de la colonie de la Rivière Rouge qui joua le principal rôle dans les troubles de 1870, quand l'expédition du colonel Wolseley fut envoyée au fort Garry pour prendre possession de cette contrée au nom de la Puissance du Canada. Dès cette époque, il y avait des groupes de métis sur la branche sud de la Saskatchewan, et, après la répression de ce soulèvement et pendant les années qui suivirent, une grande partie de la population de sang mêlé, autrefois établie à la Rivière Rouge, avait poussé à l'ouest et s'était jointe aux pionniers de leur race sur les bords de la Saskatchewan, ouvrant des terres et construisant des

maisons à leur fantaisie, avec une parfaite insouciance de l'arpentage officiel qui se poursuivait autour d'eux. Ce peuple constituait à bien des égards une race particulière, qui avait gardé beaucoup plus des traits caractéristiques des sauvages que de ceux de leurs parents de race blanche. Un de ces traits, bien marqué, était une défiance croissante des desseins de l'homme blanc.

A mesure que le chemin de fer s'allongeait à travers les prairies de l'ouest, des géomètres-arpenteurs furent envoyés dans toutes les directions pour lever les plans de certains districts adaptés à la colonisation, d'après un système scientifique et uniforme. Parmi les contrées ainsi envahies par les "chevaliers du théodolite" se trouvait le district de la branche sud de la Saskatchewan où un grand nombre de métis venus de la Rivière Rouge étaient établis. Le développement de la politique à laquelle le gouvernement s'était arrêté, relativement au peuplement de ces régions, aurait réduit à néant les arrangements des métis entre eux pour l'occupation de ces mêmes terres; mais les remontrances faites à ce sujet par ces pauvres gens à Ottawa, ne paraissent pas avoir été l'objet de plus d'attention que celles qui avaient été faites de temps en temps, depuis bien des années, par les divers groupes de leur peuple établis antérieurement dans le nord-ouest, pour d'autres griefs plus ou moins fondés.

Après la répression du soulèvement à la Rivière Rouge, dans ce qui est aujourd'hui la province du Manitoba, les métis qui restèrent dans le pays reçurent un titre de propriété pour la terre qu'ils occupaient. En 1873, les métis de la Saskatchewan adressèrent au gouvernement une pétition pour que des titres semblables fussent accordés à tous ceux d'entre eux qui n'avaient pas eu part à la distribution dans le Manitoba. Cette pétition et d'autres qui suivirent n'aboutirent à rien, et les ressentiments s'accrurent d'autant.

De fait, les troupes de Wolsey avaient à peine disparu de la Rivière Rouge, qu'on prédisait déjà un soulèvement prochain des métis; cependant, pour plusieurs années il n'en fut rien. En 1875, quand le major général Sir Selby Smythe commandait la milice, on disait que Gabriel Dumont, un grand chasseur métis et un de ceux qui avaient été associés intimement à Riel dans le mouvement de 1870, avait organisé ce qu'il appelait "un gouvernement provisoire" dans la colonie de Batoche, sur la Saskatchewan. Le général, qui, à ce temps, voyageait dans le nord-ouest, fut envoyé à Batoche avec une cinquantaine d'hommes de la Police montée pour faire rapport de ce qui se passait. Dumont prétendit qu'il voulait simplement établir d'une manière permanente une organisation semblable à celles en usage autrefois chez les métis, lorsqu'ils portaient pour leurs longues expéditions de chasse, et sur les représentations du général, il promit d'abandonner ses projets.

De temps en temps, pendant les dix années qui suivirent, des pétitions ayant rapport aux actes de certains chefs de l'administration, ou des protestations contre des mesures prises par le département des Sauvages et par le département de l'Intérieur, furent reçues à Ottawa. La plupart de ces réclamations, sinon toutes, avaient trait aux questions de réglementation pour les terres de l'ouest et à l'obtention de titres de propriétés. Il y eut bien dès lors quelques rumeurs d'une rébellion; mais personne ne parut prendre cela au sérieux.

Avec le développement des affaires dans l'ouest, amené par la construction de la grande voie ferrée et par l'arrivée constante d'émigrants qui s'installaient dans le pays; avec, dans l'est, la prospérité commerciale et l'activité industrielle qui marchaient de pair, il eût paru absurde de songer à un état de guerre possible, en aucune des parties de ce prospère et pacifique Dominion. Cependant, les nouveaux colons, qui commençaient à arriver en grand nombre dans le district de Prince-Albert et dans celui de Battleford, éprouvaient un certain malaise en présence du mécontentement croissant des métis, et ils envoyèrent des délégués au siège fédéral pour faire connaître l'état des choses et pour presser les autorités de prendre des mesures pour pacifier leurs demi-sauvages voisins. Mais ces histoires de mécontentement et de révolte des métis commençaient à être tellement rebattues pour les officiers du Gouvernement, que les démarches des pionniers de la civilisation n'eurent pas plus de succès que les réclamations des descendants des sauvages.

En 1883, Louis Riel, le leader de la révolte à la Rivière Rouge en 1870, qui depuis ce temps avait vécu dans une sorte d'exil aux États-Unis, vint visiter les places où il avait habité dans le Manitoba, et ce fait fut l'objet de quelques commentaires dans les journaux. Riel était par nature un révolutionnaire; il aimait avec passion la notoriété et le pouvoir qu'il exerçait sur ceux de sa race; il avait une certaine éducation, une facilité pour décevoir et une éloquence populaire, mais peu

de bon sens. Sa visite au Manitoba en un tel moment ne pouvait guère manquer de produire de graves résultats et cependant elle n'éveilla pas du tout la défiance de la gent officielle à Ottawa, et très peu celle du public.

Dans l'été de 1884, les journaux mentionnèrent que Riel avait quitté le Montana pour venir au nord-ouest et qu'il faisait de l'agitation parmi les métis. Ces nouvelles furent mises au compte des exagérations de journaux; mais en peu de temps il fut démontré que c'était quelque chose de plus grave que cela. Le fait est que, dans leur désespoir de n'être arrivés à aucun résultat par eux-mêmes, les métis s'étaient adressés à Riel, et l'avaient prié de quitter les États-Unis pour venir aider ses compatriotes à obtenir ce qu'ils appelaient leurs droits. Les métis et la petite bande de sauvages qui avaient des intérêts semblables, avaient été fortement impressionnés par le fait que Riel, qui avait été l'instigateur et l'instrument principal du soulèvement de 1870, non-seulement avait échappé au châtement, mais avait reçu une jolie somme d'argent pour quitter le Canada. Dans leur naïveté et leur ignorance, ils regardaient Riel comme un personnage exerçant une grande influence, et lui-même, doué d'une vanité prétentieuse et d'une disposition à en imposer, avait fait tout son possible pour affermir cette réputation.

Le 13 juillet 1884, le surintendant Crozier, commandant la Police montée à Battleford, fit rapport que les métis prétendaient avoir de graves sujets de plaintes, et que leur agitation commençait à gagner les sauvages. Le 27 juillet, le même officier écrivait que Riel avait tenu des réunions publiques à Prince-Albert et à Duck Lake; à cette dernière place, ses auditeurs se composaient principalement de métis français et de sauvages. Pendant l'été, Riel eut de nombreux rendez-vous avec les métis et avec les sauvages, et, d'après les rapports des officiers de police, il jouissait même de nombreuses sympathies parmi les colons de race blanche dans le district de Prince-Albert. A cause de l'inquiétude causée dans tout le nord des territoires par ces agissements, l'effectif de la Police montée dans ces régions fut porté à 200 hommes, et l'on établit un nouveau poste à Fort Carlton, une des stations de la Compagnie de la Baie d'Hudson, sur la branche nord de la Saskatchewan.

Dans les premières semaines de l'année 1885, il parut y avoir une accalmie dans la contrée de la Saskatchewan; mais c'était le calme qui précède la tempête. Vers la fin de février, le bruit courut que Riel parlait de s'éloigner du pays, et il en résulta une assemblée—que quelques-uns croient avoir été organisée par l'agitateur lui-même,—pour prier Riel de rester au pays; ce à quoi il voulut bien consentir. Le 10 mars, le surintendant Gagnon, de la Police montée, fit rapport que les métis étaient très excités et qu'ils parlaient de s'opposer à l'approvisionnement des postes de police, après le 16. Le lendemain, le surintendant Crozier, à Carlton, fit connaître que l'agitation était générale parmi les métis et qu'il avait demandé qu'un renfort de 25 hommes, avec

un canon de 7 livres, lui fût envoyé de Battleford Creek. Le 13 mars, le major Crozier télégraphiait : "On peut s'attendre à tout moment à une révolte des métis. Il est indispensable d'envoyer de grands renforts aux troupes. Si les métis prennent les armes, les sauvages se joindront à eux."

Le lieutenant-colonel A. G. Irvine, qui commandait la Police montée du Nord-Ouest à Régina, transmit immédiatement cette dépêche à Ottawa, et recommanda que 100 hommes au moins fussent envoyés au nord-ouest de suite. Le 15, il transmit une autre dépêche aussi urgente, et le 16 il reçut l'ordre de partir lui-même pour le nord, sans aucun délai, avec tous les hommes dont il pouvait disposer. Le 18 mars, Irvine quitta

fois qu'on annonça que Riel avait établi un "gouvernement provisoire", personne ne prit cela au sérieux; la dépêche disant que Riel avait pillé des magasins et fait quelques prisonniers fut traitée d'exagération. Le 22 mars, le gouvernement apprit qu'on avait dévalisé la poste près de Duck Lake, qu'on coupait les fils du télégraphe et que Riel avait établi son camp, composé d'une force nombreuse, à Duck Lake, d'où il menaçait le fort Carlton. Mais l'appréhension qui aurait pu être causée par cette dépêche fut bien modérée par la connaissance qu'un renfort de Police montée avait été envoyé de Prince-Albert à Carlton, et qu'une plus grande force était partie de Régina pour cette dernière place. La Police montée avait exécuté avec succès tant d'entrepri-



LA COMPAGNIE NO. 1 DU 65<sup>ÈME</sup> RÉGIMENT CARABINIERS MONT-ROYAL  
CAPITAINE A. T. CHAGNON, au Camp de Laprairie en 1871.

Régina avec 90 hommes de la police montée, et il arriva à Prince-Albert,—à une distance de 291 milles,—le 24 à 8 heures du soir.

Ces mouvements n'avaient presque pas attiré l'attention du public canadien. Quelques lignes insignifiantes parurent dans les journaux, disant que quelques gens, dans le nord-ouest, craignaient qu'il ne se produisît des désordres si les réclamations des métis ne recevaient pas satisfaction. Un paragraphe de deux lignes parut au commencement de mars dans quelques journaux, constatant sans commentaires que Riel avait conseillé aux métis de prendre leurs armes avec eux quand ils venaient assister aux réunions publiques qu'il convoquait dans tout le district de la Saskatchewan. La première

ses hasardeuses dans l'ouest, que les Canadiens ne virent aucune raison de s'alarmer sérieusement des mauvaises nouvelles qui venaient de ce côté, concluant avec une assurance parfaite qu'en peu de temps on apprendrait que Riel et ses amis étaient coffrés sûrement dans un des postes de leurs soldats favoris.

Le 23 mars, le major-général Middleton quitta Ottawa avec son aide-de-camp, le capitaine Wise, pour se rendre dans l'ouest, en passant par Chicago,—car il y avait encore bien des vides dans la ligne du Pacifique Canadien au nord des grands lacs. On annonça tout simplement que le général en chef était parti en tournée d'inspection dans le Manitoba et le nord-ouest, et le public ne vit aucun rapport entre cette nouvelle et les vagues rumeurs



de désordres parmi les métis de la Saskatchewan. Même quand on apprit que les corps de milice de Winnipeg avaient été appelés le même jour en service actif, les Canadiens de l'est ne rapprochèrent pas ce fait du départ du général Middleton; apparemment, les volontaires de Winnipeg étaient appelés à remplir les devoirs de garnison à la place de la Police montée, envoyée dans le nord.

Ce fut un rude réveil quand, deux ou trois jours après —le 27 mars,—on reçut la nouvelle authentique qu'un combat sérieux avait eu lieu à Duck Lake et que les pertes, du côté des troupes du gouvernement, avaient été de 12 tués et 25 blessés. Immédiatement le pays fut secoué d'un bout à l'autre.

A sept heures et demie, le soir du même jour, une dépêche officielle fut envoyée d'Ottawa au bureau du télégraphe "Great Northwestern", signée par le colonel Powell, adjudant-général de la milice, et adressée au lieutenant-colonel A. C. de Lotbinière-Harwood, disant: "Appelez le 65<sup>ème</sup> bataillon en service immédiat et télégraphiez le résultat".

Le colonel Harwood, adjudant-général adjoint, qui demeurait à Vaudreuil, était parti de la ville et, par suite, la dépêche demeura quelque temps au bureau du télégraphe sans qu'on pût la remettre à son adresse. Pendant ce temps la nouvelle parvint à la ville, que le 65<sup>ème</sup>, en commun avec tous les corps permanents de Québec, Kingston et Toronto, avait été appelé aux armes. Ceci arriva aux oreilles du lieutenant-colonel G. A. Hughes, récemment nommé major de brigade, qui entra en communication avec les employés du télégraphe et les décida à lui faire connaître le contenu du message adressé à l'adjudant-général adjoint, et il en accusa réception. Le lieutenant-colonel Hughes transmit aussitôt cet ordre au lieutenant-colonel Ouimet, et ces deux officiers supérieurs se rendirent en voiture au domicile de tous les officiers du 65<sup>ème</sup> bataillon et les conquérèrent pour la nuit même.

Il eût été difficile de trouver un temps où le régiment pût être plus mal préparé à exécuter un ordre aussi soudain. La vieille salle d'exercice de la rue Craig était encore en ruines, et la démolition de la caserne de la porte de Québec, pour faire place à l'embarcadère du carré Dalhousie, avait privé le 65<sup>ème</sup> bataillon de l'installation et du dépôt d'armes dont il s'était servi presque depuis son organisation: les râteliers d'armes, les armoires pour les uniformes et tout l'équipement avaient été empaquetés sans cérémonie et enlevés de la caserne pour être entassés dans les coins et recoins des étages supérieurs du marché Bonsecours, dont toutes les parties disponibles avaient été mises à la disposition des corps de milice de la ville. De sorte que non-seulement le 65<sup>ème</sup> n'avait aucune place convenable pour déposer ses armes, fourniments, etc., mais il avait dû suspendre tout travail régulier d'exercice militaire. Il n'y avait pas eu de distribution d'habillement depuis la réorganisation du bataillon, et les uniformes étaient hors de service. En vue de la distribution qu'on atten-

dait, et à cause de la suspension des exercices, on avait fait rentrer tous les uniformes. Cependant les officiers n'avaient pas perdu confiance que des vêtements neufs seraient bientôt reçus, et qu'on accorderait à leur bataillon un local convenable; mais beaucoup de soldats, qui s'étaient enrôlés sous l'influence de l'enthousiasme qui avait accompagné la réorganisation du bataillon, s'étaient découragés et, à mesure que leur temps expirait, ne se rengageaient pas. Il y eut tant de ces congés, à la fin de la période d'exercices de 1884, qu'il ne restait plus que quelques noms sur les listes des compagnies. En un mot, le régiment était presque complètement désorganisé, à part son corps d'officiers. Ceux-ci étaient animés d'un excellent esprit de corps, agissant entre eux en vrais camarades, dans la meilleure acception du mot; de plus, ils constituaient un groupe zélé et capable, et beaucoup d'entre eux venaient à peine de terminer leur cours d'instruction militaire. Il y avait donc un réel élément de vitalité et d'efficacité à ce temps-là dans le 65<sup>ème</sup>, en dépit de tous les découragements qui l'avaient assiégé; et l'inspiration résultant d'un appel aux armes, aidée d'un peu d'organisation et d'expérience, ne pouvait manquer d'en faire une bonne force de combat.

A cette première réunion des officiers, la nuit du 27 mars 1885, tous réalisèrent la lourde responsabilité qui incombait à chacun d'eux pour mettre le régiment en état de faire un bon service actif; mais non-seulement personne ne chercha à déclinier la tâche, mais tout le monde s'y voua avec enthousiasme. Ils tombèrent d'accord immédiatement sur un point: le régiment ne pouvait être envoyé en campagne avant d'avoir reçu des uniformes et de l'équipement. En fait, jamais le 65<sup>ème</sup> n'avait reçu ni havresacs, ni sacs à vivres, ni coiffures d'hiver; il n'y avait même jamais eu de capotes pour tout le monde. En ce temps-là, le département de la Milice pensait avoir fait assez pour habiliter ses régiments quand il avait accordé aux hommes, tous les quatre ou cinq ans, une tunique, un pantalon et un bonnet de police qu'aucun régiment qui se respectait ne permettait à ses hommes de porter. Après que le colonel eût accepté de faire connaître aux autorités militaires les besoins du régiment et qu'on eût pris les dispositions nécessaires pour convoquer quelques-uns des sergents les plus anciens et les plus dévoués, on se sépara pour se réunir le lendemain matin à 9 heures. A cette seconde réunion, on prit des arrangements pour recruter le nombre d'hommes nécessaire pour compléter l'effectif des compagnies, et l'on convoqua le régiment tout entier pour 7 heures et demie le même soir; par nécessité, à l'exception des officiers, tous devaient être en habits civils. Un très grand nombre d'hommes, dont beaucoup avaient déjà servi dans le bataillon, se présentèrent pour s'engager, et l'on s'aperçut bientôt que la difficulté serait plutôt de se procurer la qualité que la quantité d'hommes qu'il fallait pour remplir les rangs.

Des journées de travail ardu suivirent pour tous les rangs dans le bataillon. D'abord, c'est à grand-peine qu'on

put obtenir l'équipement nécessaire, et beaucoup de ces articles durent être manufacturés expressément : tels, les chaussures, les bidons, les havresacs, etc., et le colonel Ouimet et ses officiers se plaignaient qu'ils ne pouvaient même pas obtenir de réponse à leur correspondance la plus urgente. Pendant près d'une semaine, le régiment établit ses quartiers autour du marché Bonsecours : le matin, à midi, le soir, on faisait l'exercice, par pelotons et par compagnies, pendant que les officiers et les chirurgiens étaient occupés constamment à faire la révision des recrues. Aussitôt qu'on eût reçu les uniformes, on les distribua, et des amis du régiment fournirent le reste de ce qui manquait : la maison Boisseau Frères fit généreusement présent à chaque homme de bons vêtements de dessous, et la maison Coristine donna de fortes mitaines. Ce n'est que le matin du 2 avril qu'on reçut les havresacs et les sacs à vivres, et que les hommes reçurent l'ordre de garnir leurs sacs et d'être prêts à partir immédiatement; et toutes les dispositions furent prises pour partir à quatre heures. Mais à cette heure les petits bidons n'étaient pas encore arrivés, et ce n'est qu'à six heures que tous les préparatifs furent enfin complétés.

A six heures précis, l'ordre du départ fut donné : les hommes se formèrent en rangs serrés et se mirent en marche vers la gare : ils suivirent la rue Saint Paul jusqu'à la Place Jacques-Cartier et la rue Notre-Dame jusqu'au carré Dalhousie. Tout le long de la route, des milliers de spectateurs acclamaient bruyamment le 65<sup>ème</sup> bataillon à son passage, et à la gare la foule était si considérable que les soldats eurent de la difficulté à atteindre les wagons : on estima à huit ou dix mille ceux qui étaient présents. Un train spécial était prêt à partir, composé d'une voiture Pullman, de quatre voitures de 1<sup>ère</sup> classe, de trois wagons d'immigrants et de deux wagons de bagages, en charge du conducteur Clark; la locomotive, toute neuve et la plus puissante de la ligne, était menée par le mécanicien O'Connell. Quand les hommes furent alignés le long des chars, prêts à y entrer, le colonel Harwood, A. G. A., monta sur un seigh et leur adressa la parole en français, leur conseillant de se conformer strictement à la discipline et à tous leurs devoirs, leur rappelant que beaucoup d'entre eux portaient des noms bien connus dans le nord-ouest et dont ils devaient soutenir la réputation. Quand aux revendi-

cations de Riel et de ceux qui étaient avec lui, les soldats n'avaient pas à s'en occuper; ils ne devaient avoir en vue que l'ordre qui leur était donné, de mettre fin à une révolte. C'est un honneur qu'on leur faisait, de les envoyer les premiers en avant, entre tous les régiments de Montréal, et il n'avait pas de doute qu'ils reviendraient couverts de gloire. Il termina en leur souhaitant bonne chance. Ses paroles furent accueillies avec enthousiasme par les officiers et les soldats. L'embarquement se fit aussi promptement que possible, et le train se mit en route aux cris étourdissants des milliers de spectateurs.

La population de Montréal fut puissamment remuée par ce départ du 65<sup>ème</sup> bataillon, et beaucoup étaient fiers de l'entraîner avec lequel les hommes avaient répondu à ce solennel appel au devoir. Deux jours

avant le départ du 65<sup>ème</sup>, le 3<sup>ème</sup> bataillon, "Victoria Rifles," s'assembla à sa caserne et se rendit en corps au marché Bonsecours. Le lieutenant-colonel Crawford fit faire halte en face des quartiers du 65<sup>ème</sup> et commanda à ses hommes trois hurras pour leurs frères d'armes, lesquels furent lancés avec une bonne volonté enlevante, et la fanfare des "Victoria" attaqua l'air de "la Canadienne", comme compliment au bataillon canadien-français.

Le soir qui précéda le départ des Canadiens, le maire Beaugrand donna, dans ses appartements de l'Hotel-de-Ville, une réception sans cérémonie aux officiers du 65<sup>ème</sup> et à ceux des autres corps de la ville.

Parmi ceux qui étaient présents nous nommerons le lieutenant-colonel Ouimet,

ommandant le 65<sup>ème</sup>, le lieutenant-colonel Crawford et le major C. P. Davidson, des "Vics"; le lieutenant-colonel Oswald, de l'artillerie de la garnison; le lieutenant-colonel Bond, des carabiniers "Prince of Wales"; le lieutenant-colonel Harwood, A. G. A., le lieutenant-colonel Caverhill, des "Royal Scots"; le major de brigade Hughes; les capitaines Starnes, Prévost, Roy, Larocque, Giroux, Bossé, Ethier, Robert, les lieutenants DesGeorges, Villeneuve et beaucoup d'autres officiers.

Le maire fit un joli discours de circonstance, dans lequel il exprima qu'il était fier de recevoir les officiers du vaillant 65<sup>ème</sup> bataillon avant leur départ en campagne, et qu'il était heureux de voir en même temps beaucoup de représentants des autres corps militaires de la ville, qui tous, il en était sûr, serviraient bien leur pays. Il



LE CAPITAINE ALPHONSE VILLENEUVE

termina en présentant la santé du 65<sup>ème</sup>, ce qui fut accueilli par de chaleureuses acclamations.

Le lieutenant-colonel Ouimet répondit, disant que c'était avec un vif plaisir qu'il remerciait le maire et tous ceux qui étaient présents pour la sympathie qu'ils avaient exprimée pour son bataillon. Il ajouta que le 65<sup>ème</sup> partait le lendemain pour se porter en avant, et qu'il avait confiance que ses hommes soutiendraient l'honneur de la ville de Montréal, l'honneur de tout le Canada; et il fit remarquer qu'un devoir important s'imposait au maire de Montréal, celui de protéger les familles de ceux qui allaient être absents (applaudissements).

Le maire répondit qu'il regardait en effet ce devoir comme sacré et que, le lendemain même, il assemblerait un certain nombre de citoyens importants pour veiller aux intérêts des familles de ceux qui partaient, et qu'il organiserait, sous la direction de dames charitables, un comité qui s'occuperait de fournir les provisions qui seraient nécessaires. Et Son Honneur tint parole.

Le colonel Ouimet se retira alors avec ses officiers, après avoir proposé la santé des officiers des autres régiments de Montréal.

La dernière nuit que le régiment passa à Montréal, les hommes furent logés dans les quartiers des autres régiments et à l'hôtel Richelieu, où la grande salle à manger fut transformée en dortoir. Le matin suivant le bataillon, avec sa fanfare en tête, fit une parade à travers la ville par les rues Notre-Dame, McGill et Saint-Jacques, et fut l'objet d'ovations tout le long de sa route.

Pour cause de maladie et pour d'autres raisons, y compris la nécessité des affaires, plusieurs officiers du 65<sup>ème</sup> ne purent accompagner leur régiment, à leur grand regret. Le capitaine Poitras, un des meilleurs officiers de compagnie, était depuis deux mois retenu dans sa chambre par la phthisie et ne pouvait songer à partir, tandis que par suite d'engagements professionnels qui ne pouvaient se remettre, le docteur Lachapelle, chirurgien du régiment, et le docteur Mignault son adjoint, ne purent accompagner le régiment. Tous deux, toutefois, ne ménagèrent pas leur peine pour aider à mettre le régiment en état de faire un bon service, faisant un examen médical de chaque officier et de chaque homme et préparant les fournitures médicales que le régiment devait emporter. Nous avons déjà parlé de la vacance laissée par la promotion du major Hughes et sa nomination à l'emploi de major de brigade. A la grande satisfaction du régiment tout entier, le département de la Milice permit au lieutenant-colonel Hughes de suspendre temporairement ses devoirs à l'état-major pour accompagner son ancien bataillon en qualité de premier major. On s'assura les services du docteur L. A. Paré et du docteur F. Simard comme chirurgier et chirurgien adjoint. Quelques-uns des officiers eurent une entrevue avec Mgr Fabre sur le sujet d'avoir un chapelain pour accompagner le bataillon pendant sa campagne, et le Rév. Père Provost, de l'ordre des Oblats, fut désigné pour remplir ce poste important.

Le choix était excellent, et le nom du père Provost est resté dans le bataillon attaché aux plus nobles souvenirs de la campagne du nord-ouest. Pour remplir les vides qui restaient parmi les officiers de compagnie, M. Gabriel DesGeorges, ancien officier dans l'armée française, fut choisi comme lieutenant pour la compagnie No. 2, et le lieutenant J. E. B. Normandeau, du 83<sup>ème</sup> bataillon, fut attaché à la 8<sup>ème</sup> compagnie. On pensa avec raison que les autres places pouvaient être remplies au moyen du personnel du régiment, et c'est ce qui fut fait. Enfin il y eut quelques changements parmi les officiers pendant que le régiment se rendait au nord-ouest: le lieutenant Villeneuve de la compagnie No. 5, fut nommé capitaine, et le lieutenant Lafontaine, de la 7<sup>ème</sup> compagnie, fut transféré à la 5<sup>ème</sup>, pour occuper la place de Villeneuve; le lieutenant Doherty, de la 6<sup>ème</sup>, passa à la 7<sup>ème</sup>.

Le voyage du bataillon sur le chemin de fer du Pacifique Canadien encore incomplet, fut à la fois intéressant et fatigant. On avait prévu de sérieuses difficultés quand les soldats venant de l'est auraient à traverser les lacunes qui existaient encore sur la ligne, au nord du Lac Supérieur; mais ce qui arriva fut pis que ce qu'on attendait, parce que la saison était très en retard.

Sur le train, on prit les mesures nécessaires pour maintenir une discipline stricte. Peu après le départ, conformément aux instructions du colonel, on forma une garde pour empêcher les hommes de sortir de leur wagons respectifs: le capitaine Roy, de la compagnie No. 4, et le lieutenant Starnes, de la compagnie No. 2, furent les premiers officiers du jour.

A toutes les stations, on voyait des groupes nombreux qui saluaient les soldats de leurs acclamations lorsque le train passait. A Sainte-Rose, tout le village semblait être dehors pour souhaiter bon voyage au lieutenant-colonel Ouimet, leur représentant au parlement fédéral. Quand il parut sur la plate-forme du wagon, les applaudissements retentirent. A Lachute, où il y eut un court arrêt, tous les villageois étaient là, garnissant les côtés de la ligne du chemin de fer sur une distance considérable; l'enthousiasme des citoyens était intense, et leur accueil chaleureux trouva de l'écho chez les soldats, qui lancèrent à leur tour des hurrahs quand le train continua son voyage à l'ouest. Dans la soirée, le colonel Ouimet visita chaque compagnie et, après avoir donné ses instructions, il exhorta les volontaires à remplir fidèlement le rôle honorable qui allait leur être confié dans le nord-ouest, il ajouta qu'il ne doutait pas que chaque homme respecterait la discipline que rendaient nécessaires les dangers et les responsabilités d'un service en campagne. A Calumet il y eut arrêt d'un quart d'heure pour permettre aux officiers de prendre un repas. Une inspection des chars occupés par les volontaires offrait une vue singulière et intéressante, avec les armes, les sacs et autres accoutrements accrochés de tous côtés, tandis qu'à chaque extrémité un factionnaire, avec baïonnette au canon, refusait d'écouter les requêtes les plus motivées de ses camarades, qui auraient voulu descendre à chaque

station. Quelques-uns, occupés de pensées plus sérieuses, passaient le temps qui les séparait de l'heure du coucher à écrire des lettres à leurs parents ou à leurs amis.

On arriva à Ottawa vers deux heures du matin, et, à cause de l'heure tardive, il n'y avait pas beaucoup de monde à la gare; cependant M. C. J. Coursol, M. P., vint exprimer sa satisfaction de l'empressement avec lequel les Canadiens avaient répondu à l'appel aux armes. Le docteur Lachapelle quitta ses compagnons à Ottawa, promettant aux soldats qu'il veillerait sur leurs familles pendant leur absence de Montréal. On avança lentement entre Ottawa et Carleton Place, à cause de la grande quantité de neige: le chemin de fer traverse là un pays accidenté, et on fut obligé d'employer une locomotive supplémentaire et la charrue à neige. A Carleton Place, les hommes, qui avaient dormi presque tout le temps depuis Ottawa, furent réveillés par le clairon pour prendre part à un repas copieux fourni par la compagnie du Pacifique. A Ottawa, le capitaine Bate, des Gardes à pied, et le capitaine Wright, du 43ème bataillon, se joignirent au 65ème; ces deux officiers se rendaient dans l'ouest pour y remplir des fonctions d'état-major. Le rôle du 65ème bataillon à son entrée en campagne, donnait 26 officiers et 319 sous-officiers et soldats.

On arriva sans autre incident à la première lacune du chemin de fer, sur le même train qui avait pris le 65ème à Montréal, voyageant pendant les derniers dix milles sur des rails qui venaient d'être placés le jour même. Cela finissait abruptement dans les bois. D'un côté on voyait l'imposante "Montagne tremblante", ainsi nommée par les sauvages superstitieux, qui prétendent la voir trembler fréquemment; tandis qu'à droite s'étendait la forêt immense. L'arrivée du bataillon sur cette scène à 9 heures 45 minutes du soir, formait un tableau original. De grands feux avaient été allumés, dont la clarté resplendissait fortement sur les soldats, à mesure que les compagnies venaient se mettre en ligne. Comme spectateurs, il y avait là plusieurs centaines de manœuvres, appartenant à toutes les nationalités. Après quelque temps d'attente, traîneaux après traîneaux surgirent de l'obscurité mystérieuse et s'alignèrent en face du train. Alors on divisa les compa-

gnies en petits groupes qui montèrent en voiture à leur tour et disparurent sur le chemin; chaque traîneau devait transporter six hommes, mais les derniers en contenaient beaucoup plus. Le passage de cette première lacune, qui s'étendait sur une quarantaine de milles, ne fut pas oublié de longtemps par les Montréalais. On s'éloigna du tracé du chemin de fer et, par de nombreux détours, les voitures s'avancèrent à une vitesse modérée; il ne faisait pas froid, et l'étroit chemin passant à travers les grands pins était brillamment éclairé par la lune. Les hommes qui occupaient les premières traîneaux entonnèrent une chanson, et le

joyeux refrain fut répété par ceux qui suivaient, jusque loin en arrière, toute la forêt retentissant de ces sons inaccoutumés. Les heures passèrent vite ainsi; mais, vers le matin, la neige commença à tomber en tempête et, comme les soldats n'avaient rien pour se protéger du vent perçant, ils souffrirent sévèrement. A 4 heures et demie, après avoir traversé nombre de passages coupés à pic,—quelques-uns de cinquante pieds et plus,—dans les collines, on fit une halte au camp Magpie, après avoir parcouru un peu plus de la moitié du chemin. Il commençait à faire jour quand le dernier traîneau arriva. On mangea et on reprit le voyage. Au milieu d'une tempête de neige, les traîneaux allèrent, allèrent, jusqu'au lendemain matin, à 10 heures, alors qu'on rejoignit la voie ferrée. Tout le monde avait bien supporté cette épreuve, et l'on n'entendit aucune plainte. Au camp Magpie, des tentes étaient dressées, dans l'attente du bataillon.

A cet endroit, malheureusement un premier accident se produisit. Le soldat Boucher, qui marchait le long des rails, fut frappé par un train qui reculait; heureusement l'équipe du train s'aperçut de ce qui arrivait et fit arrêter le train, assez tôt pour empêcher une fin tragique, mais le soldat eut le pied gauche déchiré.

On embarqua le soir sur des wagons plats, et l'on se rendit ainsi jusqu'à Port-Munro, sur le Lac Supérieur, à neuf milles plus loin. Le chemin n'avait pas encore été empierré, et l'on n'avança que lentement, arrivant à Port-Munro vers 10 heures, le lendemain matin. Rien ne protégeait les hommes du vent froid qui souffla toute



LE CAPITAINE POITRAS

la nuit; et les officiers ne furent guère mieux, entassés dans un wagon d'ouvriers d'environ 6 pieds par 16.

A Port-Munro, après un long arrêt, nécessité par le transfert du bagage et des provisions sur des traîneaux, on entreprit la première marche, traversant une partie du lac jusqu'à MacKellar's, situé à 17 ou 18 milles plus loin. Le temps était très brillant, et les hommes, en ordre de marche serré, trouvèrent pénible l'éclat du soleil reflété par la neige; on marcha pendant sept heures, et huit ou dix hommes seulement restèrent en arrière pour cause de fatigue. Les officiers, y compris le colonel Ouimet, donnèrent l'exemple et marchèrent pendant plusieurs heures. Après un repos à MacKellar's, un train de wagons plats emporta le bataillon à quinze milles plus loin, à la Baie Jackfish; le départ eut lieu à 6 heures et le voyage prit deux heures, à cause de la condition imparfaite de la voie. A la Baie Jackfish, les hommes furent logés confortablement et furent l'objet de bons soins par les entrepreneurs du chemin de fer. Le mardi on se reposa, en attendant les traîneaux qui devaient transporter hommes et bagages à Winston's Harbour, situé sur le bord du lac, à 27 milles de là; et le lendemain, les traîneaux étant arrivés, on partit en voiture pour Winston's. Un vent violent soufflait du lac, et les hommes souffrirent considérablement.

A moitié du chemin sur le lac, les Montréalais eurent le spectacle nouveau pour eux d'un "mirage": aussi loin que la vue pouvait s'étendre à l'ouest, on ne voyait que d'immenses blocs de glace qui semblaient empilés les uns sur les autres jusqu'au ciel; il se passa une demi-heure avant que ce phénomène, qui se produit chaque fois que le vent souffle de l'est, disparût. De Winston's à Nepigon le voyage, qui se fit en wagons plats, ne présenta rien à noter. On prit encore des traîneaux dans la nuit de mercredi, et après une course de sept milles, on arriva à Red Rock, où un train attendait le bataillon pour l'amener à Winnipeg. C'est avec joie que les hommes, à mesure que les voitures approchaient du bord, aperçurent, à la clarté des grands feux qui avaient été allumés, le long train qui se profilait sur l'horizon, au pied d'un immense roc de granit. A cette vue, officiers et soldats oublièrent pour un moment la discipline; joyeux que la partie la plus pénible du voyage fût accomplie, ils ramassèrent à la hâte leurs effets et gagnèrent le bord à toute vitesse. Quelques minutes après, le grand feu qui leur avait servi de phare était entouré d'une centaine de soldats qui se réchauffaient, en attendant leurs camarades; malheureusement, par suite d'une erreur des entrepreneurs, il n'y avait pas eu assez de voitures pour transporter le bataillon tout entier, et une cinquantaine d'hommes furent obligés de faire le chemin à pied. Les traîneaux arrivèrent continuellement par deux et par trois jusqu'à onze heures, quand le clairon sonna, les compagnies se formèrent et bientôt on fut à bord d'un train luxueux, sur des sièges bien rembourrés. Fancièremment fatigués par les expériences de la journée, officiers et soldats furent bientôt enveloppés dans un

sommeil profond. A l'aube du 9, le train se mit en mouvement et, bien avant 5 heures, tout le monde était debout et habillé; une heure après, le train entraît lentement à Port-Arthur, où une cordiale bienvenue attendait le régiment canadien français.

Le lendemain matin, le 65<sup>ème</sup> arriva à Winnipeg, et y prit un repos de six heures. C'est là que le lieutenant-colonel Ouimet reçut un télégramme du major-général Middleton, daté de Touchwood Hills, qui donnait l'ordre au bataillon de continuer immédiatement jusqu'à Calgary, à cause des nouvelles alarmantes qui venaient de ce côté. Jusqu'à la réception de cette dépêche, le bataillon s'était attendu à descendre de train à Qu'Appelle et à rejoindre par les sentiers sauvages les troupes qui marchaient sur Batoche sous le commandement du général Middleton en personne; toutefois, officiers et soldats exprimèrent leur bonne volonté d'aller n'importe où, pourvu qu'il y eût des chances de faire un service actif en campagne.

Avant d'entrer dans le détail des opérations auxquelles prit part le 65<sup>ème</sup>, nous jetterons un coup d'œil d'ensemble sur l'état des affaires militaires au Nord-Ouest à ce moment.

La base pratique des opérations était la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, allant de l'est à l'ouest, et le théâtre de la révolte était la longue vallée de la Saskatchewan, qui se trouve à 250 ou 300 milles au nord de cette ligne. Il n'y avait pas encore d'embranchements au nord, et la seule manière d'arriver sur la scène du conflit était par de longues marches à travers des prairies incultes. La rébellion s'étendait depuis Prince Albert et le district environnant, y compris Batoche, Duck-Lake et Carlton à l'est, jusqu'à Edmonton à l'ouest; à peu près au milieu entre ces deux points, mais un peu plus à l'est, se trouve—sur la branche nord de la Saskatchewan—le village de Battleford, qui était menacé par Poundmaker, avec sa puissante tribu des sauvages Cris, et par leurs alliés les Stoneys. Le principal fauteur de désordres dans le district d'Edmonton était Gros-Ours, un chef des Cris des plaines qui avait un vilain passé—suivi de quelques Cris des bois et de quelques Sautoux, qui avaient été persuadés de se joindre à sa bande. Mais si la révolte n'était déclarée que dans ces trois districts, qui avaient déjà été le théâtre d'exces de toutes sortes, toute la région entre le Manitoba et les Montagnes Rocheuses était agitée et plus ou moins menacée. A l'ouest du Manitoba, les établissements des colons de race blanche étaient très espacés, et il y avait de fortes tribus de sauvages éparpillées dans toute cette contrée. Riel et son "gouvernement" avaient fait de grands efforts pour décider ces sauvages à faire la guerre, et le résultat fut, qu'il y avait partout une certaine effervescence; et on pensait, non sans raison, qu'un succès un peu prolongé des métis aurait pour effet un soulèvement général et sanglant de tous les sauvages, lequel ne pourrait être réprimé que difficilement et entraînerait de grandes dépenses.

Il était évident, dans ces circonstances, qu'il fallait agir sans perdre un moment pour affirmer l'autorité de la Puissance, sans courir un trop grand risque de s'exposer à une défaite. La route, ou plutôt les sentiers les plus directs pour aller du chemin de fer à Prince-Albert et à Batoche, partaient de la station de Qu'Appelle, et c'est là que les premières troupes qu'on avait appelées, le 6<sup>ème</sup> bataillon et la batterie de campagne de Winnipeg, avaient été dirigées; les soldats réguliers, les régiments de Toronto et les corps levés à titre provisoire dans les localités voisines, les y avaient suivies. Middleton arriva à Qu'Appelle avec les premières troupes venues de Winnipeg, et aussitôt qu'il eut organisé un train militaire et quelques éclaireurs, il marcha sur Batoche avec le petit nombre d'hommes dont il disposait. Batoche étant le centre principal de la rébellion, la première intention du général avait été de se rendre là directement et de mettre les méfis à la raison immédiatement, espérant pouvoir faire montre de forces suffisantes pour dissoudre la révolte sans combat. Ses instructions lui prescrivaient de marcher avec les corps de Winnipeg et les réguliers sur Clark's Crossing, sur la Saskatchewan sud, d'où l'on pouvait aisément frapper soit Battleford, soit Batoche. De cette position il pouvait aussi protéger les établissements des colons sur la partie inférieure de la rivière, observer les mouvements des deux principales forces ennemies et réprimer tous coups de main. Il comptait faire de Clark's Crossing un dépôt important de provisions et un point d'appui. Il y avait quelques steamers à fond plat sur la Saskatchewan, et on avait suggéré au général qu'il serait facile, en s'en servant, d'envoyer des troupes et des provisions à Clark's Crossing, soit de Medicine-Hat, sur la ligne du chemin de fer, ou de Saskatchewan Crossing, situé à quelques milles de Swift-Current, aussi sur le "Pacifique" mais beaucoup plus à l'est. En préparant ses plans, le général avait cru pouvoir compter que les steamers amèneraient à Clark's Crossing les troupes de l'est et une quantité suffisante de vivres et de munitions, un jour ou deux après son arrivée à ce lieu avec le premier contingent.

Mais on eut bien des mécomptes. La Saskatchewan était plus encombrée que jamais de bancs de sable, en sorte que les steamers ne pouvaient avancer que très lentement. De plus la population de Battleford, frappée de terreur, envoyait dans l'est des appels si pressants, que le Gouvernement fut obligé d'en tenir compte; et cependant, à en juger par ce que nous avons appris par la suite, il est très douteux que cette alarme fût justifiée. Mais les autorités ne pouvaient s'exposer à être accusées de laisser massacrer un peuple sans défense, et le colonel Otter reçut l'ordre de former une colonne volante avec les troupes qui étaient réunies à Qu'Appelle, de se servir des voitures qui avaient été réunies là pour la colonne de Middleton et de se rendre en toute hâte à Battleford par le chemin direct qui part de Swift-Current. D'un autre côté, les Grenadiers Royaux et le bataillon de Midland reçurent l'ordre de rejoindre Middleton à Clark's Crossing;

car le général avait bientôt abandonné tout espoir de réduire la révolte par une simple démonstration de force, et il voulait réunir assez de monde pour pouvoir attaquer de front la position principale des insurgés.

Gros Ours et ses sauvages, pendant ce temps, avaient "pris le chemin de la guerre" dans le district d'Edmonton—Fort-Pitt, et l'on ne pouvait se fier à la fidélité des tribus confédérées des Pieds-Noirs, établies au sud et à l'est du nouveau village de Calgary, à la jonction des rivières Bow et Elbow. Il devint donc nécessaire d'établir un poste militaire assez fort à Calgary, et de se servir de cette place comme base d'opérations pour envoyer une colonne dans la direction d'Edmonton, contre Gros-Ours. La dépêche que le lieutenant-colonel Ouimet avait reçue à Winnipeg signifiait que le 65<sup>ème</sup> bataillon devait être le noyau de cette force.

Le départ de Winnipeg se fit aux acclamations de la foule amassée à la gare, et l'on atteignit Brandon vers 11 heures, le même soir. Les dames de Brandon, avec une prévoyance aimable, demandèrent aussitôt admission aux wagons et servirent aux soldats à boire et à manger; elles n'oublèrent même pas les pipes et le tabac. Il y avait plusieurs milliers de personnes autour de la gare, et on appela bruyamment le colonel Ouimet. Celui-ci s'avança à l'extrémité du char Pullman et fit un bref discours pour remercier les citoyens de Brandon et particulièrement les dames pour leur générosité et leur bonté. Avant le départ, chaque soldat reçut encore un sac de papier contenant un goûter froid pour manger en voyage. Le lendemain matin, à 8 heures, on était à Qu'Appelle, où l'on ne voyait que des tentes de soldats de tous côtés. Les hommes du train de la Batterie B et les franes-tireurs d'Ottawa descendirent en corps à la station pour acclamer le 65<sup>ème</sup>.

On arriva à Swift-Current le 11. Là, notre bataillon rencontra les carabiniers "Queen's Own", de Toronto, et après échange de compliments, les Montréalais continuèrent leur chemin jusqu'à Calgary—le but actuel de leur voyage,—où ils arrivèrent le dimanche 12, à midi. Les villageois avaient revêtu leurs habits du dimanche et vinrent en masse pour saluer les soldats, et quand ceux-ci descendirent du train et formèrent les rangs, ils furent accueillis par des acclamations répétées.

Un officier du 65<sup>ème</sup> a rapporté de la manière suivante son impression des premiers rapports du bataillon avec la population de Calgary: "La scène que nous avions devant nous, pour des yeux accoutumés aux manières, à l'habillement et au climat des provinces de l'est, était certainement d'un effet frappant. Nous étions au 12 avril, chargés de nos plus lourds costumes d'hiver, que nous avions trouvés absolument nécessaires tout le long de notre voyage autour du Lac Supérieur, et nous nous trouvâmes tout d'un coup oppressés par la chaleur de ce que nous aurions pu croire une journée de juin. Autour de nous se pressait une foule bigarrée, composée en bonne partie de représentants du beau sexe, dans leurs atours des jours de fête, et en plus

grande proportion encore de sauvages et de leurs "squaws", Sarcis et Pieds-Noirs, avec un bon nombre de "cow-boys", couverts de leurs jaquettes et pantalons de cuir, avec leurs larges sombreros, et montés sur de petits chevaux indomptés, qui se cabraient, dansaient, courbettaient, continuellement, d'une manière qui eût jeté à terre tout autre cavalier qui eût été... ou plutôt, qui n'eût pas été un cow-boy. Ceux-ci pourtant restaient solidement assis dans leurs selles, jouissant d'une manière évidente de la surprise et de l'admiration que leurs talents équestres produisaient sur ces frais débarqués de l'est."

Dans tout ce long voyage les Canadiens s'étaient parfaitement conduits et avaient manifesté des dispositions excellentes. Dès le premier jour, il fut évident que tous étaient déterminés à soumettre les ennemis du Canada, que tous avaient à cœur que le 65<sup>ème</sup> bataillon tint une place honorable dans les opérations qui devaient assurer ce résultat. Une rumeur avait couru que le bataillon ne serait pas employé à combattre Riel, mais qu'on lui ferait faire un service de garnison; et ceci étant venu aux oreilles des soldats, une pétition fut rédigée que signèrent tous les hommes, demandant d'être envoyés de suite en avant et de pouvoir croiser la baïonnette avec les rebelles à la première occasion. Cette pétition fut présentée au colonel Ouimet par les capitaines de compagnie quand on arriva à Sudbury, le soir du 3 avril, vingt-quatre heures après le départ de Montréal. Il y avait rivalité amicale entre les compagnies pour occuper le poste d'honneur en cas de sérieux combats avec les révoltés, et, dès le même soir, des députés de la première compagnie, commandée par le capitaine Ostell, se présentèrent au colonel Ouimet pour réclamer comme leur droit l'honneur de la première charge à la baïonnette contre Riel et ses hommes. Jamais régiment n'entra en campagne avec plus d'enthousiasme.

Dans une lettre particulière, adressée le 16 avril de Calgary, le capitaine Éd. Bauset disait: "La santé et l'état d'esprit des soldats sont excellents; ils ont enduré mieux qu'aucun autre bataillon les fatigues du voyage et ont été félicités de tous côtés pour leur conduite irréprochable et leur bonne humeur. La discipline est parfaite, et tous les hommes du bataillon font honneur à son nom".

Après l'arrivée à Calgary, on prit quelque temps pour manger et pour décharger les bagages; puis il y eut un court intervalle de repos, et les hommes marchèrent au camp, sur un plateau situé un peu au-dessous du fort de la Police montée, à un demi-mille du village. Les tentes furent dressées, et chacun se prépara à s'accommoder le mieux possible à la vie de camp. Le dimanche, le lundi, le mardi, rien de particulier ne se passa. Le temps était toujours beau comme en été, et tout le monde, officiers comme soldats, prenait part aux exercices, les hommes, et même les dernières recrues, montrant une grande facilité à acquérir les connaissances et la précision nécessaires à la bonne exécution des

mouvements, et justifiant l'opinion que quelques jours de plus d'un tel travail auraient fait de ce bataillon si récemment réorganisé, l'égal de tout autre en Canada. Le mercredi, le temps tourna tout d'un coup au froid: la neige commença à tomber le matin, et vers midi le vent, qui soufflait de l'ouest, se changea en ouragan, pendant que la neige redoubla; et nos gens eurent l'expérience d'un véritable "blizzard" de l'ouest. Marcher contre le vent semblait impossible, la neige, aveuglante, poussée de côté et d'autre par la tempête, permettait à peine aux hommes de se rendre d'une tente à l'autre; en peu de temps les tentes se remplirent de neige, et les soldats se trouvèrent dans une situation véritablement pénible. Mais la garnison de Police, en bons camarades, vint à leur aide et logea le bataillon tout entier dans ses quartiers. La tempête fit rage toute la nuit, et le lendemain matin, quoique le vent fût moins fort, il faisait encore froid, et cette température d'hiver se prolongea pendant plusieurs jours.

A Calgary, le 65<sup>ème</sup> bataillon passa sous les ordres directs du major-général T. Bland Strange, qui avait été spécialement prié par le général Middleton de prendre le commandement de ce district. Le général Strange avait été le premier commandant de la Batterie B et de l'école de canonniers qui y était adjointe, et il était par suite bien connu en Canada. Quand cette révolte éclata, il vivait retiré sur un "ranch" au sud de Calgary; et quand l'attitude menaçante des sauvages et le manque de protection de la contrée, après que la Police montée eût été appliquée au nord, eurent causé une crainte générale parmi les colons, ceux-ci s'adressèrent au général pour obtenir ses conseils et son aide. Le général Strange entra aussitôt en communication avec les autorités d'Ottawa et avec le général Middleton; mais, même avant d'en connaître le résultat, il organisa une défense locale en formant des corps de volontaires. Le Gouvernement lui donna d'abord le commandement de ces corps locaux; puis, à mesure que le projet de former une colonne séparée pour opérer contre Gros-Ours se développa, les pouvoirs du général furent étendus, et on le laissa bientôt libre d'agir complètement à sa guise.

Pendant que se faisaient les préparatifs pour une expédition au nord, tous ceux qui s'y employaient furent stimulés à faire les plus grands efforts par la nouvelle du massacre de Frog Lake, où les Pères Marchand et Fafard, de l'ordre des Oblats, furent mis à mort avec plusieurs autres personnes par la bande de Gros-Ours, tandis qu'un plus grand nombre, comprenant des femmes, furent emmenés prisonniers. Des hommes, des femmes et probablement des enfants avaient été fusillés, sans provocation de leur part, par les sauvages, et le premier mouvement était de courir sus aux meurtriers et de les punir immédiatement; et pourtant il était impossible de se lancer à quatre cents milles de distance sans préparation, et l'organisation de la colonne de Calgary rencontra beaucoup de difficultés.

Le général Strange était un ancien compagnon de

classe du regretté général Gordon. Quand ce dernier alla prendre la conduite de son "Armée de la Victoire" en Chine, il demanda à Strange de venir commander son artillerie; mais les autorités militaires s'y opposèrent. Strange avait fait la campagne de l'Inde, lors de la révolte, dans le même corps que Middleton; tous deux étaient alors capitaines, et tous deux furent plus d'une fois cités dans la même dépêche. De là la parfaite confiance qui existait entre ces deux chefs distingués; car s'il est des hommes qui doivent se comprendre, c'est bien ceux qui ont combattu à côté l'un de l'autre. Une fois, pendant cette campagne de l'Inde, Strange, qui n'était encore que lieutenant, sous un feu terrible qui jeta à terre un officier de génie qui portait un sac de poudre, ramassa le sac, le porta jusqu'aux portes de la ville, le mit en place, et alors le lieutenant Middleton mit tranquillement le feu à la mèche avec son cigare; et le but qu'on se proposait fut atteint.

Avant cette campagne du nord-ouest, le général Strange avait assisté à treize combats, y compris le siège et la capture de Lucknow, sous les ordres de lord Clyde. Six fois il fut cité à l'ordre du jour; mais, à cause de son rang subalterne, il ne put alors recevoir les honneurs d'un brevet.

Le major-général Strange fut nommé officiellement commandant de l'expédition projetée contre Gros-Ours le 8 avril, et le lieutenant-gouverneur Dewdney vint aussitôt à Calgary pour discuter avec lui les questions relatives à la défense du territoire. Pour ajouter quelque cavalerie à la colonne du nord, une petite troupe de Police à cheval, avec un canon de neuf, fut appelée de Fort MacLeod et mise sous les ordres du major S. Steele et de l'inspecteur Perry; de plus, Steele, avec l'aide du capitaine Oswald et du major Hatton, entreprit de lever quelques corps d'éclaireurs à cheval. En même temps on faisait de grands efforts pour assembler les chevaux, les voitures et les conducteurs nécessaires pour composer un train d'équipages.

Voici comment s'exprimait le général Strange sur cette période de la campagne, dans un rapport officiel: "Le 12 avril, le 65<sup>ème</sup> bataillon de carabiniers arriva à Calgary. On le fit camper, et les hommes employèrent à faire l'exercice et à pratiquer le tir le temps qu'il fallait pour qu'on réunît un train d'équipages suffisant pour faire avancer au moins la moitié de ce corps. Une partie du matériel de campement ayant été laissée en arrière, le colonel Ouimet fut autorisé à retourner dans l'est pour compléter les préparatifs et pour expliquer en même temps la situation au ministre de la Milice. Il rejoignit son bataillon plus tard et rendit de grands services en protégeant la ligne de communication et de ravitaillement entre Calgary et Edmonton et en maintenant la sécurité dans le district du Lac à la Biche. Pendant la semaine qui s'écoula avant qu'on eût réuni les véhicules nécessaires pour transporter les vivres, les munitions et le fourrage qui devaient suivre l'expédition (car les sauvages avaient mis le feu à la prairie sur de

longues distances de la ligne de marche, et une grosse tempête de neige avait recouvert encore une fois la terre), le 65<sup>ème</sup> carabiniers campa et fit constamment l'exercice. Ils repassèrent l'instruction sur le manie- ment des armes, le tir à la cible, les mouvements de tirailleurs et les devoirs d'avant-postes; et les armes, qui étaient en assez mauvais état, furent examinées et arrangées par un armurier. Les soldats et les officiers conservaient la bonne humeur et la vivacité habituelles aux Canadiens-Français. Le 65<sup>ème</sup> était armé de carabines Snider et portait l'uniforme des carabiniers, à l'exception de la coiffure, car je leur avais fait distribuer des chapeaux de feutre à larges bords, comme on en porte dans l'ouest, relevés d'un côté et ornés du bouton du régiment, lesquels les abritaient du soleil en même temps qu'il leur donnait un air "crâne" assez semblable à celui des "Bersagliers". En l'absence du colonel Ouimet, le commandement du bataillon passa au major Hughes, tandis que le lieutenant Starnes, un jeune officier très actif, faisait fonctions d'adjutant."

Le voyage du lieutenant-colonel Ouimet dans l'est, à cette période de la campagne, fut la cause d'une des premières attaques sur le 65<sup>ème</sup> et ses officiers dont certains journaux d'Ontario firent une spécialité. Il fut dit dans l'un d'eux, avec une intention perfide, que le colonel Ouimet avait quitté Calgary contrairement aux ordres de son général, et même sous menace de la cour martiale,—dans le but évident de faire penser que le colonel Ouimet sympathisait avec les rebelles. Le rapport officiel du général Strange déjà cité et bien d'autres documents qui parurent plus tard, montrèrent que ces lâches attaques étaient absolument imméritées.

Le jeudi 16, le général Strange fit l'inspection du 65<sup>ème</sup> bataillon, et s'exprima en termes très flatteurs sur l'état de préparation des soldats pour la tâche qu'ils allaient entreprendre. Le lendemain, le colonel Osborne Smith, avec son bataillon provisoire "L'Infanterie légère de Winnipeg", comprenant 326 hommes de tous grades, arriva à Gleichen, sur la ligne du C. P. R., où il laissa le major Lewis et une compagnie pour relever le détachement de "Carabiniers à cheval d'Alberta", chargés de garder le chemin de fer et de surveiller les chemins du nord, avec leur centre à Crowfoot, près de Gleichen. L'infanterie légère arriva le même soir à Calgary et campa. Le lendemain matin, une compagnie (capitaine Valency) reçut l'ordre de se rendre à 100 milles au sud, pour tenir garnison à Fort MacLeod, d'où un détachement de 20 hommes de la Police montée, avec un canon, sous les ordres de l'inspecteur Perry, venait d'être retiré pour accompagner la colonne du général Strange. Un détachement des carabiniers à cheval d'Alberta leur servit d'éclaireurs jusqu'à High River, où ils rencontrèrent les éclaireurs de la Police montée.

La sévère tempête de neige qu'on avait eue, assez extraordinairement pour la saison, quelques jours après l'arrivée du 65<sup>ème</sup> à Calgary, retarda beaucoup la réunion des transports et les autres arrangements pour



la colonne du nord, à laquelle le général donna pour nom "les troupes en campagne d'Alberta". Un détachement qui avait été envoyé, sous les ordres du lieutenant Coryell, pour explorer la route qu'on devait suivre et pour réparer les ponts, eut une partie de ses hommes, pas moins de sept, littéralement "aveuglés par la neige", selon l'expression locale. Le 19, tous les préparatifs étant presque complétés pour le transport de la première partie de la colonne avec quinze jours de vivres et de fourrage, le général Strange émit l'ordre du départ de cette première troupe pour le jour suivant. Le général avait, en effet, décidé de diviser ses forces en trois colonnes, qui se trouvèrent composées comme suit :

1<sup>ère</sup> colonne.—Eclaireurs à cheval (sous les ordres du major Steele), 20 hommes de la police montée; 40 "Eclaireurs de Steele" (capitaine Oswald); aile droite du 65<sup>ème</sup> me carabiniers à pied (lieutenant-colonel Hughes), 4 compagnies, 160 hommes; le capitaine Wright, du 43<sup>ème</sup> me régiment, ayant charge du train; le chirurgien Paré et le matériel d'ambulance, 6 brancards.

2<sup>ème</sup> colonne.—Sous les ordres de l'inspecteur-capitaine Perry.—20 hommes de la police montée et un canon de campagne; aile gauche du 65<sup>ème</sup> me, 4 compagnies; officier du train, M. Desbrisay; l'aide chirurgien Simard et son matériel, 6 brancards.

3<sup>ème</sup> colonne.—Sous les ordres du lieutenant-colonel Osborne Smith, C.M.G.—Carabiniers à cheval d'Alberta (major Hatton); ceux-ci devaient laisser un détachement, commandé par le lieutenant Dunn, pour surveiller la route de Calgary à Edmonton; 4 compagnies de l'infanterie légère de Winnipeg; officier du train (capitaine Hamilton, de la Police montée); chirurgien-major Pennefather, avec son matériel d'ambulance et 12 brancards.

Ordre avait été donné aussi de préparer deux charrettes pour servir d'ambulances; mais il y avait tant de choses à faire que ceci fut omis. L'embaras habituel des troupes en campagne—les bagages des officiers—ne manqua pas à la circonstance; mais le matériel de transport était si limité, que cet embaras se trouva réduit au minimum; ce qui n'empêcha pas que les ordres furent étudiés au moyen des artifices accoutumés. Quand aux sous-officiers et soldats, les sacs et les couvertures (chaque homme n'avait droit qu'à un sous-vêtement de rechange et à deux couvertes) furent mis sur les voitures des compagnies, dans lesquelles aussi une certaine proportion des officiers et des hommes fut autorisée à se faire transporter, à tour de rôle, vers la fin des étapes, afin d'avancer aussi rapidement que possible. Chaque compagnie avait trois charrettes à deux roues, traînées par de petits chevaux des prairies, pour porter les tentes, le bagage et les ustensiles de cuisine; ces derniers mis à part et en charge du cuisinier de la compagnie.

Les compagnies du 65<sup>ème</sup> me bataillon désignées pour faire partie de la première colonne, qui était sous le commandement du général en personne, étaient les 2<sup>ème</sup>,

5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup>. La première colonne fit la parade de bonne heure le matin du 20; mais ce n'est qu'à quatre heures de l'après-midi que l'ordre fut donné de partir. À la parade, le général Strange adressa un bref discours aux soldats; il leur dit que ce n'était pas la première fois qu'il avait la bonne fortune de commander des troupes composées en partie de soldats canadiens-français et en partie de soldats anglais, et qu'il avait toujours trouvé que les Canadiens-Français étaient de braves gens qui remplissaient tous les devoirs qui leur étaient assignés avec intelligence et sans murmurer. Toujours gais, à l'accompagnement de leurs chansons, "en roulant ma boule" et autres, ils faisaient un amusement de la marche la plus fatigante; et il espérait et il était certain que les soldats du 65<sup>ème</sup> me feraient aussi bien qu'avaient fait leurs ancêtres. Il n'ajouterait rien de plus, parce qu'il n'avait pas besoin de leur rappeler leur devoir.—Le 65<sup>ème</sup> me accueillit ces paroles de soldat, prononcées en bon français, par des acclamations enthousiastes.

Au commandement de "marche" les 4 compagnies du 65<sup>ème</sup> me furent conduites jusqu'en dehors de la ville par le corps de fifres et de tambours du régiment de Winnipeg, et la colonne fut saluée par les hurras des hommes du 65<sup>ème</sup> me et des habits rouges de Winnipeg qui restaient en arrière.

La première partie de la marche en avant devait se terminer à Edmonton, chaque colonne devant atteindre ce but avec autant de célérité que possible. La deuxième et la troisième colonne suivraient aussitôt qu'on aurait pu réunir les voitures et les provisions nécessaires. À Edmonton, on ferait de nouveaux plans pour continuer la marche en avant et pour disposer les troupes selon les circonstances. En attendant, tout le monde se rendait compte que ce premier mouvement en avant ne serait pas une simple promenade. Comme la colonne allait entrer dans un pays sauvage d'où l'on ne pourrait rien tirer, puisque les premiers 60 milles traversaient des prairies où le feu n'avait laissé ni un brin d'herbe ni un morceau de bois, et que les derniers 100 milles, en se rapprochant d'Edmonton, étaient entourés de sauvages hostiles,—un pays de terre noire et molle, couvert de forêts et de marécages—, il fallait prendre avec soi quinze jours de provisions pour les hommes et pour les chevaux et une bonne réserve de munitions; ce qui nécessitait de se faire suivre par un énorme convoi. Celui-ci se trouvait, en effet, hors de proportion avec la force qui le protégeait, composée de 160 hommes d'infanterie et de 60 de cavalerie, alors qu'il ne contenait pas moins de 17 véhicules de toutes sortes, lesquels, par suite des difficultés du chemin, des rivières, marais, etc., à traverser, s'étendaient parfois jusqu'à un mille et demi et même deux milles de longueur. Les soldats étaient inaguerris, et ils avaient besoin d'instructions répétées et d'une surveillance continue de la part du général et de son major de brigade, les deux seuls personnages, dans toute cette troupe, qui eussent l'expérience de la guerre.

La fonte des neiges avait fait grossir et déborder les rivières. On rencontra un premier obstacle sérieux au passage de la rivière de l'Arc (Bow River) qui n'avait alors, bien entendu, ni ponts ni bateaux traversiers, et qu'il fallait passer à gué; elle avait trois pieds d'eau en ce moment, avec un courant très fort d'eau aussi froide que la glace. Nose Creek, une petite rivière tributaire de la précédente, fut le second obstacle. Aussi la première étape fut elle courte; et d'ailleurs les hommes du métier savent bien qu'il n'est pas sage de prolonger une première marche. Le soir du 20 avril, la première colonne campa peu après avoir passé Nose Creek. Le 21 on alla jusqu'à la coulée de MacPherson, où l'on fut accueilli par une "bordée" de neige qui permettait à peine de suivre le chemin. La tempête continua le lendemain; mais le mouvement en avant n'en fut pas retardé, et l'on poussa jusqu'à Scarlett's. Le 25, on arriva à la rivière Red Deer, qu'on trouva considérablement acérée.

On eut à traverser beaucoup de terrains marécageux, où les chevaux ne trouvant pas où assurer leurs pas, les charrettes durent être tirées par les hommes et cela mit à une rude épreuve l'énergie des braves garçons du 65ème, qui, malgré tous les obstacles, avançaient cependant et travaillaient avec entrain.

Cette rivière était tellement forte que ce n'est qu'en soulevant les voitures et en faisant passer les roues sur les cailloux que l'on put leur faire passer la rivière. Quelques-unes furent emportées par la force du courant, mais on les sauva toutes un peu plus tard, bien que les provisions qu'elles contenaient fussent endommagées.

Non-seulement le 65ème remplit le principal rôle dans ces passages difficiles, mais il eut encore à protéger la marche du convoi. Le bois était si serré, des deux côtés de la rivière, que la cavalerie ne pouvait exercer utilement son rôle d'éclaireurs, et les fantassins canadiens eurent à traverser d'abord de l'autre côté et à s'avancer en tirailleurs pour reconnaître le bois environnant,

pendant que les signaux de feu des sauvages montraient que les mouvements de la colonne étaient surveillés de près. Le 27, on atteignit la rivière de l'Àveugle, où l'on campa.

Arrivés là, les hommes du 65ème s'étaient déjà fait une réputation de bonne volonté et d'habileté à surmonter toutes les difficultés: on ne leur disputait plus le titre de "dégourdis" de la colonne. Comme le pays devenait de plus en plus sauvage et les chemins plus primitifs, le général décida de former une escouade de sapeurs, pour aller en avant du corps principal, faire des ponts, pointer les chemins, en un mot, ouvrir la route. Ce groupe fut placé sous la direction du capitaine Wright, du 43ème d'Ottawa, et fut composé de trois hommes de la cavalerie avec le sergent Borrowdale et de six hommes du 65ème, charpentiers et bûcherons de profession. Ils eurent à emporter assez de bois pour pouvoir faire du feu jusqu'à ce qu'on atteignit de nouveau la forêt, plus leurs outils, leurs armes, une tente de campement et les ustensiles de cuisine, avec deux jours de vivres: le tout mis dans deux charrettes, pour leur permettre d'avancer rapidement. Ce service exposait ceux qui y étaient employés à de grands dangers; mais il fallait qu'il se fit; car le passage de tant de terrains humides, où il fallait souvent que les hommes déchargeassent et traînaient une partie du bagage, rendait la marche très pénible, malgré toute l'aide des Canadiens, et il était indispensable que les chemins fussent améliorés.

Au témoignage du général Strange, "les soldats du 65ème faisaient d'excellents sapeurs et pontonniers, car la plupart avaient été élevés à la campagne et étaient si adroits avec la hache qu'ils pouvaient tout faire avec ce seul outil, depuis un cure-dents jusqu'à une maison. Cette escouade rendit de grands services, construisant des ponts sur les rivières, couvrant de broussailles ou de petits billots les passages marécageux et quelquefois ouvrant un chemin nouveau à travers les bois".

Le 30 avril, on atteignit la Saskatchewan, en face d'Edmonton, et, le jour suivant la colonne passa la



LE LIEUTENANT F. S. MACKAY, 65ème Régiment, au retour de la campagne du Nord-Ouest. Juillet 1885.

rivière en bacs et vint camper près du fort de la compagnie de la Baie d'Hudson.

La seconde colonne arriva le 5 mai, et la troisième colonne, le 10.

Par suite de la terreur qui régnait dans toute cette contrée depuis le massacre à Frog Lake et l'enlèvement d'un certain nombre de personnes à la même localité et à Fort Pitt, le général Strange jugea nécessaire de laisser de petites garnisons à Edmonton et aux groupes d'habitations sur la Saskatchewan et aux environs, et il eut aussi à protéger sa ligne de communication avec Calgary. Ceci fait, il lui restait bien peu d'hommes pour l'objet réel de son expédition, qui était de châtier Gros-Ours et sa bande. Avant même d'atteindre Edmonton, le général avait résolu de se servir autant que possible de la rivière pour s'avancer vers Fort Pitt; car c'est près de là, autant qu'on avait pu apprendre, que se tenaient les sauvages révoltés. Et il avait fait prévenir les gens d'Edmonton par le Rév. John MacDougall, missionnaire méthodiste établi à Morley, et par le Rév. Père Lacombe, de préparer des bateaux plats pour le transport des hommes et des bagages par la rivière.

Le mouvement agressif commença par l'envoi vers Victoria, le 5 mai, d'un détachement composé de deux compagnies du 65<sup>ème</sup> bataillon, la 5<sup>ème</sup>, capitaine Villeneuve, et la 6<sup>ème</sup>, capitaine Giroux, et de la cavalerie de Steele, sous le commandement du major Steele; le major Prévost commandait l'infanterie. Ce détachement était accompagné de la compagnie No 7, sous le commandement du lieutenant Doherty, qui resta au fort Saskatchewan. La 8<sup>ème</sup> compagnie avait déjà été laissée à la garde des lignes de communication, l'aile droite avec le lieutenant Normandeau à Red Deer et l'aile gauche avec le capitaine Ethier et le lieutenant Villeneuve à la Ferme du Gouvernement, à 40 milles d'Edmonton. Le 7, la compagnie du capitaine Ostell fut envoyée à la rivière Bataille, pour occuper le poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, et le lieutenant-colonel Ouimet, qui avait rejoint son régiment, reçut le commandement de tout le district d'Edmonton. La 2<sup>ème</sup> compagnie du 65<sup>ème</sup>, commandée par le capitaine des Troismaisons, fut laissée à Edmonton pour renforcer la garnison, qui ne se composait que d'un petit corps local levé récemment.

Nous obtiendrons quelque idée des devoirs qui incombèrent aux détachements du 65<sup>ème</sup> placés à ces divers points stratégiques et des missions diplomatiques qu'eurent à accomplir à différentes occasions les officiers qui commandaient ces détachements, par l'extrait suivant d'une lettre écrite le 5 juin par le capitaine Ethier, qui se trouvait à la Butte à la Paix, (Ferme du gouvernement).

"Dans ma petite garnison tout va bien maintenant, mais nous avons eu de fréquentes attaques de la part des sauvages, surtout pendant la nuit. On a souvent tiré sur la sentinelle, mais, grâce à nos petites fortifications

de terre et de bois, je n'ai eu à déplorer aucune perte de vie.

"J'arrive d'un long voyage à cheval à la Rivière Bataille, à l'Ouest de Peace Hills (course de 70 milles). J'étais accompagné de deux gros gaillards de métis, qui ne parlaient presque pas l'anglais ni le français, et moi je ne parle pas le "cris." Armés jusqu'aux dents, nous sommes partis tous les trois, dimanche matin, à 10 heures, franchissant les collines, les coteaux, traversant les marais, les rivières, et exposés à tout moment à recevoir une balle dans la tête.

"Rendus à la Rivière Bataille, impossible de traverser; l'eau avait monté de plusieurs pieds, et il n'y avait pas de pont. J'étais chargé, de la part du commandant du district d'Edmonton, d'une mission spéciale auprès des métis de St-Thomas Duhamel (alias Rivière Bataille), et il fallait marcher.

"Nous avons dû construire un radeau pour faire traverser nos selles, bagages, etc. Les chevaux allaient à la nage,—le courant est plus fort qu'à Hochelaga, près de l'île Sainte-Hélène,—le radeau s'est brisé, un des guides est tombé à l'eau, et l'autre et moi avons échappé à la noyade, mais non sans avoir pris un bain froid des mieux conditionnés.

"Nous sommes arrivés à St Thomas tard dans la nuit, par une pluie battante, harassés de fatigue. Le lendemain, j'ai convoqué une assemblée de tous les métis de l'endroit (environ 60 familles), je leur ai adressé la parole en anglais, en français et en cris, à l'aide d'un interprète. Comme l'objet de ma visite était une mission de paix, je fus reçu à bras ouverts: hurras pour le 65<sup>ème</sup>, pour les Canadiens de Montréal, pour le capitaine. Ces braves gens ne cessaient de me manifester leur joie. Après l'assemblée, j'ai profité du reste de la journée pour rendre visite à chacun d'eux dans leur demeure.

"A mon retour, j'étais accompagné de plusieurs de ces métis, et le reste de mon voyage a été un véritable triomphe".

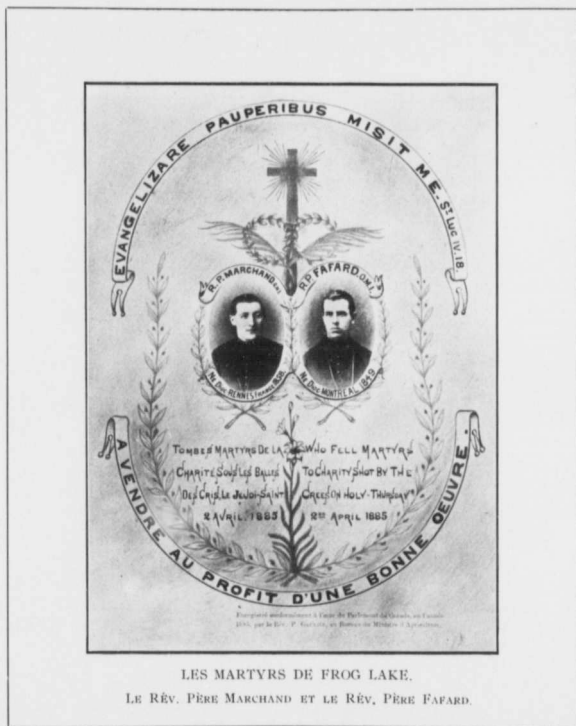
Le colonel Ouimet fut occupé presque constamment à organiser des corps de volontaires. Un de ces corps, à Saint-Albert, fut composé exclusivement de métis, dans le but de tenir en échec les sauvages, qui menaçaient d'attaquer les colons du Lac à la Biche: c'était un corps de cavalerie, dont le lieutenant Des-Georges, du 65<sup>ème</sup>, fut nommé instructeur, et qui devint en peu de temps capable de rendre de grands services.

Le 8 mai, les compagnies du 65<sup>ème</sup> qui étaient restées à Edmonton partirent pour Victoria sous les ordres du lieutenant-colonel Hughes, le général Strange restant encore à cette place pour surveiller les travaux de fortifications et pour diriger la construction et le chargement des bateaux. Ce n'est pas sans difficultés qu'on put mettre cette flottille en état de partir. Le facteur en chef de la compagnie de la Baie d'Hudson, M. MacDougall, prêta une aide active au commandant des troupes, mais on eut beaucoup de difficulté à réunir un nombre d'hom-

mes suffisant pour manœuvrer ces bateaux et des pilotes pour les conduire. Le général fut obligé de renvoyer le premier équipage qu'il avait engagé, et qui laissa couler les bateaux, faute d'écooper l'eau. Les métis étaient les seuls hommes qui eussent une connaissance approfondie de la rivière, mais leurs amis, à force de leur répéter qu'ils seraient tués et leurs bateaux coulés par les

nord de la rivière, le côté où se trouvaient les sauvages, empêcha toute attaque de ce genre.

Le 12, le comité chargé de la préparation de la flottille déclara que tout était prêt; mais on fit encore quelques améliorations, pendant que les troupes se préparaient à s'embarquer. Les voitures et tous les chevaux, à l'exception de six pour le canon, furent



LES MARTYRS DE FROG LAKE.

LE RÉV. PÈRE MARCHAND ET LE RÉV. PÈRE FAFARD.

sauvages, les effrayèrent tant qu'on eut grand-peine à les décider à s'embarquer. Il est certain qu'en bien des endroits où la rivière se rétrécit, quelques arbres abattus et entraînés par le courant jusque sur un des bancs de sable, si nombreux, auraient pu obstruer la navigation et retenir les bateaux sous le feu des deux rives; mais les habiles manœuvres des éclaireurs à cheval, sous les ordres de Steele, et la marche de la colonne le long de la rive

envoyés en avant à Victoria, sous l'escorte d'un détachement de la Police montée. Le 13, un vent violent empêcha encore l'embarquement; mais le 14, le général et son état-major, le régiment de Winnipeg et le canon de 9 descendirent la rivière dans cinq bateaux, précédés de quelques éclaireurs dans des canots sauvages. On avait acheté un bac, avec tout son attirail: câble de fer, cabestan et le reste, pour pouvoir établir des communi-

cations entre les deux rives, et on le fit suivre les autres bateaux. Le petit corps de cavalerie côtoyait la rive nord et restait en contact avec les bateaux au moyen de flanqueurs. On arriva à Victoria le 16; et le 20 on reprit le voyage sur la rivière, le 65<sup>ème</sup> embarquant à son tour, tandis que l'infanterie de Winnipeg, la cavalerie et l'artillerie s'avançaient par terre.

Un détachement de la 6<sup>e</sup> compagnie, sous les ordres du sous-lieutenant F. S. Mackay, fut laissé pendant quelques jours en garnison à Victoria. L'aide-chirurgien Simard faisait partie de ce détachement, qui reçut par la suite l'ordre de rejoindre l'avant-garde de la colonne, à Fort Pitt, où il arriva le 28 mai.

Les bateaux étaient de construction grossière mais solide; ils étaient pourvus de longs avirons, bien qu'on comptât plutôt sur le courant de la rivière que sur des efforts musculaires pour les faire avancer. Des abris en bois avaient été bâtis sur les côtés; de plus les barils de sel, de viande et les sacs de farine avaient été rangés de manière à former un double étage de fortifications, avec des meurtrières ménagées de place en place et des trous percés au-dessous du plat-bord. Une haute rangée de même matériel s'étendait au milieu du bateau.

Le bateau qui portait le canon était bâti plus solidement que les autres, avec une plate-forme au milieu, construite en billots. Des balles de foin pressé formaient un parapet à l'épreuve de la mousqueterie. Comme il n'y avait pas assez d'espace sur le bateau pour le recul du canon, celui-ci fut amarré solidement, et le recul se faisait par le bateau. Le pointage se faisait en virant l'avant du bateau dans la direction voulue.

L'ordre du jour qui suit donne la disposition de la flottille, qui était composée de 8 grands bateaux à fond plat, dont chacun était conduit par un pilote de la compagnie d'Hudson et un assistant :

"Cinq bateaux d'infanterie, portant chacun une compagnie, avec provisions et munitions;

"Un bateau-canonnière, avec une escouade d'artilleurs de la Police montée, un canon de 9 et munitions;

"Une barque contenant les chevaux, y compris ceux du canon, avec fourrage et provisions;

"Un bac avec tout son matériel et un câble de fer enroulé, assez long pour aller de bord en bord de la rivière, et pouvant en quelques heures être utilisé pour transporter les troupes d'une rive à l'autre."

Toutes les fois que les bateaux étaient amarrés à une rive, soit de nuit, soit de jour, on plaçait en service des sentinelles et des piquets; mais on eut rarement à descendre à terre, la cuisine même se faisant à bord, en plaçant des pierres sur le pont des bateaux pour supporter les fourneaux. Les officiers et les hommes prenaient le quart

à tour de rôle, comme sur les navires, et on ne faisait aucune sonnerie de clairons, à moins de cas spéciaux, l'intention étant de se laisser glisser sur la rivière en attirant le moins possible l'attention. En cas où l'on essuierait le feu de l'ennemi, les ordres étaient de continuer de flotter sans paraître s'en occuper et sans retourner le feu, à moins d'ordres exprès. On avait à pomper constamment et à écoper l'eau, car les bateaux étaient neufs, avec du jeu entre les pièces, selon la coutume de la compagnie de la Baie d'Hudson, et ils faisaient beaucoup d'eau. Une nuit seulement, aux environs de Saddle Lake, on tira sur les bateaux. Le 65<sup>ème</sup> fut débarqué pour repousser l'attaque. Mais comme on ne trouva aucun sauvagement mort le lendemain et que pas un soldat ne fut atteint, l'agression ne dut pas être très déterminée.

Le 23 mai, on arriva à Frog Lake Creek, et on campa près d'une montagne qui commandait la rivière, et sur laquelle le 65<sup>ème</sup> éleva une grande croix à la mémoire des victimes du massacre de Frog Lake. Dans une lettre écrite de ce camp, le chevalier LaRoque a donné une description de cet incident touchant :

"Nous arrivâmes à destination vers 6 heures. En route, le capitaine Giroux et moi, nous conçûmes l'idée d'élever une croix sur le sommet de la montagne, qui dominait de quelques 800 pieds la rivière. Nous étions, de fait, à moins de 12 milles de Frog Lake, où les deux pères Oblats avaient été massacrés. Nous soumîmes notre plan au colonel, qui l'adopta et en fit part immédiatement aux hommes. Dix minutes après, un arbre de 40 pieds de hauteur fut abattu, et, vingt minutes plus tard, 65 hommes se mettaient en marche pour porter cette énorme masse jusque sur le sommet. On construisit aussitôt la croix et on remit son érection au lendemain. Ce soir là, on me confia le soin de composer le document qu'on se proposait d'enterrer au pied de la croix.

"Le lendemain matin, à 5 heures, les hommes, après avoir mangé, gagnèrent le sommet, où un trou fut creusé et la croix fut plantée, après que l'écrit eut été déposé au pied, dans une bouteille bien close et enveloppée dans la feuille de plomb d'une boîte à thé. Le chapelain bénit cette croix, nous chantâmes un cantique et nous redescendîmes pour continuer notre route vers Fort Pitt.

"Quoique très simple, cette cérémonie fut émouvante et même imposante. Le chapelain, en quelques mots, nous déclara que nous devions être fiers de cette action et comme chrétiens et comme bons citoyens, une action telle que nos ancêtres avaient accoutumé d'accomplir quand, découvrant des pays nouveaux, ils y plantaient une croix, pour marquer que la barbarie devait être soumise à la foi et à la croix. Il félicita le bataillon d'avoir exécuté cette idée et remercia spécialement le capitaine Giroux et moi pour l'avoir suggérée, ajoutant qu'il serait heureux de faire connaître cet incident à ses supérieurs."

L'écrit qui fut enterré au pied de la croix était comme suit:

"D. O. M.

"Cette croix fut érigée le jour de la Pentecôte, le 24 mai 1885, par les officiers, sous-officiers et soldats des Compagnies 3, 4, 5, et 6 du 65ème Bataillon, C.M.R., sous le commandement du lieutenant-colonel G. A. Hughes, Major de Brigade, à la mémoire des RR. PP. Oblats et autres victimes, massacrés par les sauvages à Frog Lake, le 2 du mois d'avril 1885.

"En souvenir de cet événement, la montagne où est érigée cette croix, fut nommée Mont-Croix ( en anglais Mount Cross)."

Les signatures de tous les officiers du 65ème bataillon qui étaient présents furent apposées au bas de ce document.

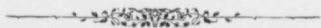
Voici l'inscription qui fut gravée sur la croix même:

ELEVEE  
à la mémoire des victimes  
de  
FROG LAKE  
par le 65ème bataillon  
24 mai 1885.

Le 25, on arriva à Frog Lake, où les cadavres des victimes du massacre furent trouvés et enterrés promptement. Comme on reçut un rapport du capitaine Oswald, qui commandait l'avant-garde des éclaireurs, que les sauvages se trouvaient encore près de Fort Pitt et qu'il avait besoin d'aide, le général Strange se porta aussitôt en avant avec la cavalerie du major Steele et le canon, prescrivant au colonel Smith de le suivre avec l'infanterie de Winnipeg et envoyant l'ordre au 65ème de descendre la rivière en bateau parallèlement à la colonne. On arriva à Fort Pitt le même soir et on désigna aussitôt un détachement pour nettoyer les deux constructions demeurées debout et pour les mettre en état de défense, afin de servir de magasin pour les provisions. Cette besogne fut confiée au capitaine Giroux et à sa compagnie.

Des éclaireurs furent envoyés dans toutes les directions pour trouver Gros-Ours et sa suite.

Comment il fut trouvé et mis aux abois, et comment sa bande fut dispersée et lui-même et ses principaux adhérents faits prisonniers, c'est ce qui fera l'objet du chapitre suivant.







## CHAPITRE XII.



### Combat de la Butte-aux-Français.

Une bataille de deux jours, suivie de la dislocation de la bande de Gros-Ours.—Le 65<sup>ème</sup> se distingue au feu.—Dure campagne au nord de Fort Pitt.—Reentrée triomphale du bataillon à Montréal.

Au point où nous a conduit la narration développée dans le chapitre précédent, il ne restait plus qu'à s'emparer du parti de Gros-Ours ou à le disperser pour que la subjugation de la révolte du nord-ouest fut complète. C'est donc le temps de donner un résumé de la campagne active jusqu'à cette date.

24 avril.—La tentative faite par Gabriel Dumont, à la tête des métis et des sauvages Sioux, pour faire tomber la Police montée dans une embuscade et pour s'emparer de la personne du général Middleton ainsi que de son artillerie et de ses convois, à la Coulée de Tourand, est déjouée; mais il en résulte un rude combat à Fish Creek, dont l'issue fut quelque temps douteuse.

1<sup>er</sup> mai.—Le lieutenant-colonel Otter part de Battleford avec une colonne volante pour faire une reconnaissance dans la direction de la Réserve de Poundmaker, et le lendemain il se vit cerner dans les ravins de Cut Knife Hill. Après un vif combat, dans lequel beaucoup de sauvages furent tués, le détachement se retire à la hâte sur Battleford.

9 mai.—Toute la colonne principale du nord-ouest marche sur Batoche, et, après quatre jours de combat, la position est prise (le 12 mai) et la troupe de Riel, composée de métis et de sauvages, est mise en déroute complète; un grand nombre de rebelles furent tués ou faits prisonniers.

15 mai.—Louis Riel est fait prisonnier; il est envoyé deux jours après à Régina, sous bonne garde.

20 mai.—Middleton, à la tête de la colonne principale du nord-ouest, entre à Prince-Albert, aux acclamations de la population.

24 mai.—Middleton arrive en steamer à Battleford avec la plus grande partie de ses troupes, le reste continuant jusqu'à Fort Carlton par terre.

26 mai.—Poundmaker et sa tribu de sauvages viennent se rendre prisonniers au général Middleton, à Battleford.

28 mai.—La concentration de la colonne principale du nord-ouest et de la colonne de Battleford est complétée à Battleford.

L'insurrection des métis étant supprimée, et non-seulement Riel et ses conseillers, mais Poundmaker et ses braves étant prisonniers, toute crainte de graves désordres dans les districts de Battleford et de Batoche semblait avoir disparu; l'attention générale se concentra donc sur Gros-Ours et sur ceux qui opéraient contre lui. Depuis quelques jours on n'avait reçu aucune nouvelle ni des sauvages ni de la colonne d'Alberta. On savait que le général Strange, avec une partie de ses forces, avait descendu la Saskatchewan à partir d'Edmonton, à 296 milles à l'ouest de Battleford, et c'était tout; on jugeait cependant qu'il devait avoir atteint Fort Pitt, à 93 milles de Battleford, sans avoir rencontré Gros-Ours —à qui on supposait une force nombreuse—, et qu'il devait y être tenu en échec. Le général Middleton n'était pas sans inquiétude sur la situation, parce que, tant qu'on ne savait pas où était Gros-Ours et qu'on n'avait pas quelque idée de ses projets, il était difficile de décider ce qu'il y avait à faire. Beaucoup de gens espéraient que Gros-Ours suivrait l'exemple de Poundmaker, quand il apprendrait que Riel avait été défait et pris, et viendrait se constituer prisonnier avec ses chefs, en amenant avec lui ses prisonniers. Cela n'aurait surpris personne, à Battleford, de voir arriver un émissaire de Gros-Ours pour discuter les conditions de sa capitulation.

Pendant qu'on cherchait avec anxiété à deviner ce qui allait se produire, il arriva à Battleford, le 28 mai, un détachement de 20 hommes de la Police montée sous les ordres de l'inspecteur A. B. Perry, lequel avait quitté la colonne d'Alberta le jour précédent.

Cette colonne se trouvait donc enfin en communication avec le corps principal des troupes en campagne, mais il y avait toujours autant d'incertitude sur les mouvements de Gros-Ours et sur le sort de ses prison-



niers de race blanche. L'inspecteur Perry expliqua qu'il avait reçu l'ordre de traverser la Saskatchewan à Fort Pitt pour suivre des traces du passage des sauvages, au sud et à l'est, qu'on supposait être celles de la bande de Gros-Ours. Ces pistes conduisaient dans la direction de la Réserve de Poundmaker et de Battleford, et comme on supposait à Gros-Ours chercherait à unir ses forces à celles de Poundmaker et qu'il trouverait que ce dernier s'était rendu, on considérait comme très probable que Gros-Ours ferait comme lui. C'est pourquoi Perry s'était décidé à venir à Battleford.

Le général Middleton savait maintenant que Strange était presque dépourvu de vivres et de munitions, et il prit aussitôt ses dispositions pour envoyer le steamer "North-west" avec des provisions à Fort-Pitt, sous la garde de la cavalerie de Perry et d'une compagnie du 90<sup>ème</sup> bataillon. Le lendemain, à la pointe du jour, le steamer partit et remonta la rivière aussi rapidement que le permettaient les sables mouvants qui encombraient son cours, quand, vers midi, étant à peu près à moitié chemin de Fort-Pitt, on aperçut un canot, monté par deux hommes, qui descendait la rivière. Aussitôt l'émotion fut grande pour apprendre les nouvelles, car, le canot se dirigeant tout droit sur le steamer, il était évident qu'il contenait des amis. En un rien de temps on fut auprès du canot, et l'on hissa à bord les deux hommes et leur frêle embarcation : c'était deux éclaireurs du général Strange, James Grant et Charles Rossiter, deux "Westerners" typiques. Ils s'informèrent d'abord du général Middleton et parurent très déçus d'apprendre que le général était encore à Battleford. L'un d'eux reconnut le major Perry et lui dit : "Gros-Ours est pris au piège cette fois-ci, et il est réduit à gratter. On s'est battu pendant deux jours, et le vieux (voulant dire le général Strange) nous a donné des lettres pour Middleton. Je crois qu'il est court de provisions et de cartouches".

Les officiers qui étaient sur le steamer tinrent aussitôt conseil et décidèrent qu'il fallait retourner à Battleford; on fit débarquer l'inspecteur Perry et ses compagnons pour qu'ils se rendissent par la rive sud jusqu'à Fort-Pitt.

Pendant qu'on revenait à Battleford, ceux qui étaient sur le steamer cherchèrent à obtenir des détails sur le combat livré à Gros-Ours, mais les éclaireurs de Strange ne pouvaient en fournir beaucoup; tout ce qu'ils savaient, c'est qu'un détachement de la Police montée avec une partie du 65<sup>ème</sup> et du régiment de Winnipeg y avaient pris part, qu'il y avait eu du côté des soldats trois blessés, dont deux du 65<sup>ème</sup>, et qu'à la fin de l'engagement, le général Strange avait retiré ses troupes à quelque distance du champ de bataille.

L'auteur du présent livre, qui se trouvait sur le steamer, demanda à Rossiter comment le 65<sup>ème</sup> s'était comporté. L'éclaireur lui répondit, dans son langage pittoresque de l'ouest : "Voulez-vous dire ces joyeux petits diables de Français de Montréal, habillés tout en

noir, qui sont tout le temps à chanter? Je vous dis que c'est ce qu'il y a de plus dégourdi dans tout le fourmillement du bonhomme Strange. Ils sont allés à la bataille comme si c'était un jeu, et ils ne voulaient plus s'en revenir, demandant tout le temps à charger à la baïonnette, malgré qu'ils étaient enfoncés dans la vase jusqu'aux cuisses". Le peu d'information qu'il fut possible d'obtenir des deux éclaireurs fut mis sous forme de dépêche pendant le retour à Battleford, et, dès que nous atteignîmes cette place, fut envoyé par le télégraphe, et ce fut le premier rapport qui parvint dans l'est du combat de la Butte-aux-Français. Naturellement, la nouvelle que le 65<sup>ème</sup> bataillon avait pris part à un combat sérieux et qu'il s'y était distingué, fit sensation à Montréal; mais ce n'est que plusieurs semaines plus tard que tous les détails de l'engagement furent publiés, à cause de l'envoi des troupes qui y étaient concernées dans le nord, loin de tous moyens de communication avec le monde civilisé.

Dès qu'il fut su où se trouvait Strange, le général Middleton décida de se rendre à Fort-Pitt, avec presque toutes les forces qui l'avaient suivi de Qu'Appelle à Prince-Albert, et le lendemain il quitta Battleford avec les steamers "Marquis", "Northwest" et "Alberta", qui emportaient soldats et bagages.

Revenons maintenant à la colonne d'Alberta, que nous avons laissée lors de son arrivée à Fort-Pitt, le 26 mai.

Le général Strange ne sachant pas où se trouvait la bande de Gros-Ours, si elle avait réussi à se joindre à Poundmaker ou si elle avait gagné les régions boisées du nord, envoya des éclaireurs dans toutes les directions. Le major Perry, avec 20 hommes de la Police montée, guidé par les Révds MacKay et J. MacDougall (deux missionnaires qui accompagnaient la colonne) traversa sur la rive sud au moyen du bac. Il fit savoir qu'il avait trouvé des traces d'un passage récent de la rivière, en face de Fort-Pitt, avec chariots et bagages; il avait reconnu aussi les traces de pas d'une femme de race blanche, portant des pantoufles, et quelques autres indices qui semblaient montrer que la famille MacLean avait passé par là. On prit immédiatement les dispositions nécessaires pour tendre le câble d'une rive à l'autre et pour faire traverser la rivière aux troupes. On envoya des éclaireurs métis à l'est, pour s'assurer que Gros-Ours n'avait pas retraversé la rivière et suivi cette direction; et la cavalerie du major Steele fut envoyée à l'ouest, du côté nord de la rivière, pour faire une reconnaissance étendue. Steele trouva des traces nombreuses du mouvement d'une forte troupe, qui avait marché d'abord à l'ouest puis au nord, en décrivant un arc d'une trentaine de milles; cette piste l'amena à la nuit à 3 milles de Fort-Pitt, au bord de la rivière. Arrivés là les cavaliers essayèrent le feu des éclaireurs de l'ennemi et tuèrent un sauvage; c'était un petit chef de Saddle Lake, jouissant d'une très mauvaise réputation et nommé Mamoonhook; on trouva sur sa poitrine une médaille militaire à l'effigie de la Reine.

Dès que le général Strange reçut le rapport du major Steele, le 27 au soir, que celui-ci était en présence des sauvages et que ses éclaireurs avaient compté 187 loges dans leur camp, il se porta immédiatement en avant avec toutes les troupes qui étaient avec lui, à l'exception de la compagnie du capitaine Giroux, du 65<sup>ème</sup>, qui était chargée de fortifier et de défendre ce qui restait de Fort-Pitt. On laissa aussi en arrière tout le matériel de campement et les bagages. On n'avait plus que trois jours de vivres, car on n'avait rien reçu depuis le départ d'Edmonton, et l'on dut rationner les hommes.

La force dont le général Strange disposait ne se composait que de 197 hommes d'infanterie, 27 de cavalerie et un canon de 9. Pour avancer plus vite, on employa toutes les charrettes disponibles pour transporter le détachement de l'infanterie de Winnipeg, et le 65<sup>ème</sup> s'embarqua sur les bateaux, avec ordre de rejoindre les autres corps dès qu'on pourrait engager l'ennemi. Quand il eut rejoint le major Steele, le général réunit tout le transport et le plaça en forme de "corral" en charge du capitaine Wright. Il lui était impossible de détacher de ses faibles forces une garde pour ce précieux matériel, mais la plupart des charretiers avaient des armes et ils étaient déterminés à se défendre.

A quatre milles au-delà d'où on avait laissé le transport, la colonne trouva l'ennemi établi dans une forte position, sur une butte escarpée, couverte d'un bois épais d'où l'on voyait partir des signaux. Le général déploya sa troupe et la porta à l'attaque immédiatement, et il déluga l'ennemi de sa position sans perdre un seul homme. Le major Steele avec sa cavalerie, renforcée de quelques éclaireurs à cheval, enleva la gauche de la position des sauvages, avec l'aide d'une compagnie de l'infanterie de Winnipeg. Le reste des Manitobains, sous les ordres directs du colonel Osborne Smith, furent déployés à droite. Il était très difficile, vu le petit nombre d'hommes et la nature boisée du terrain, de garder le contact entre les divers détachements; il était également impossible de faire un service d'éclaireurs satisfaisant et de s'assurer avec quelque exactitude du nombre des sauvages et de leur disposition. On était en contact avec l'ennemi, on pouvait en distinguer quelques-uns, et le général crut plus prudent de faire avancer vivement en ligne de combat la force qu'il avait en main, que de s'arrêter là ou de reculer, ce qui aurait permis aux sauvages soit de se retirer en sûreté, soit de l'entourer et de le détruire. Quand il s'était séparé des hommes du 65<sup>ème</sup>, le général avait l'intention de réunir de nouveau toutes ses forces avant de serrer l'ennemi de près et de l'attaquer; mais les circonstances l'avaient obligé d'entrer en action avant le retour des Canadiens-Français, avec la confiance toutefois qu'il ne se passerait pas longtemps avant que ces ardents soldats le rejoignent, et l'on verra que son espoir ne fut pas déçu.

Les ordres qu'avait reçus le lieutenant-colonel Hughes lui prescrivaient de suivre le courant de la

rivière à une vitesse proportionnée au mouvement d'une colonne en marche, et le général lui avait promis de faire tout son possible pour maintenir ses communications avec la rivière au moyen de sa cavalerie; mais la difficulté du terrain ne permit pas d'exécuter cette partie du programme. Toutefois, comme ceci était jusqu'à un certain point prévu, le colonel Hughes devait, aussitôt qu'il entendrait qu'une action était engagée, débarquer ses hommes, en ne laissant qu'une petite garde sur les bateaux, et marcher au combat par le chemin le plus court.

La petite flottille descendait tranquillement la rivière, sans qu'il fût fait usage des avirons si ce n'est pour éviter les bancs de sable, et les cuisiniers commençaient à préparer le repas de midi, quand des oreilles fines perçurent les premiers bruits de l'attaque de Strange. Aussitôt l'attention devint générale et le plus grand silence régna sur les bateaux, les rameurs même cessant tout mouvement. C'était évidemment le bruit d'une fusillade venant de gauche, du côté du nord, et quelques-uns prétendaient même discerner un faible écho des glapissements des "coyotes". Un son plus grave, mais comme étouffé, prouvait que le canon de 9, amené de si loin, entraînait à son tour en action. Aussitôt l'ordre longtemps désiré, de débarquer et de former les rangs, fut donné, et les bras musculeux qui maniaient les avirons poussèrent en un clin d'œil l'avant carré des bateaux sur la grève. Les hommes étaient si pressés d'être à terre, qu'ils pouvaient à peine attendre qu'on atterrit, et dès que le fond des bateaux gratta sur les cailloux, une dizaine d'hommes sautèrent, les uns dans l'eau, d'autres dans la boue ou dans les joncs, pour fixer les amarres. Ceci fait, on s'assembla promptement sous la conduite des officiers et l'on se porta en avant.

Dans l'ardeur du moment, on ne songea même pas à la soupe, qui était pourtant tout prête, et l'on partit sans emporter un biscuit. Toutes les pensées étaient concentrées sur la grande affaire, qui était d'accomplir son devoir de soldat; et, par les ordres du colonel Hughes et sous la direction du chevalier LaRoque, toutes les boîtes de munitions furent débarquées. On n'avait ni chevaux ni voitures pour transporter ces lourdes caisses, mais la difficulté fut résolue d'une manière très pratique: une partie des hommes passèrent leurs fusils et leurs sacs de provisions à leurs camarades et se transformèrent en porteurs pour transporter ce précieux bagage. Cela ne prit que quelques minutes, de former les compagnies et d'assurer le transport des munitions; et après quelques courtes instructions données à ceux qui devaient rester sur les bateaux, il n'y avait plus qu'à se rendre au plus vite sur la scène du combat dont le bruit était amplifié par le vent de la prairie.

Le Rév. Père Provost, le bon chapelain qui avait accompagné le régiment à travers toutes les misères de la campagne, soutenant le moral des soldats et leur dispensant des consolations spirituelles quand ils sentaient leur courage faiblir sous les dures épreuves

d'une marche épuisante, se tenait au côté du colonel, prêt à prendre sa place d'honneur avec lui à la tête du détachement. "Bataillon, attention!" fut le commandement du colonel, et les hommes se redressèrent militairement. Alors le vénérable prêtre, élevant les mains, donna à tous une solennelle bénédiction et l'absolution, pendant que les têtes s'inclinaient dévotement; car, si le Canadien-Français a le cœur gai, il aime et vénère sa religion, et les cérémonies de l'Église affectent profondément les fils et les filles du Canada-Français. Le chapelain et les fidèles étaient également impressionnés par la solennité du moment, et après que les mots "Ego vos absolvo" eurent été prononcés, il y eut un silence oppressant, tant il était intense. Alors vint un autre bref commandement, et la petite bande du 65<sup>ème</sup>, avec un cœur plus léger, une conscience plus tranquille et une résolution déterminée, partit allègrement pour son baptême du feu.

Comme elle était caractéristique d'un peuple, cette simple et touchante cérémonie qui se passait sur les bords de la sauvagerie Saskatchewan, et comme elle rappelait ces temps chevaleresques des pionniers français en Canada quand les Maisonneuve, les Frontenac, les Dollard, les LaSalle, les Montcalm, traçaient les premières pages sublimes de l'histoire du Canada! Les vaillants garçons du 65<sup>ème</sup> bataillon défendaient maintenant le drapeau de l'Angleterre, tandis que leurs ancêtres avaient combattu et étaient morts pour l'étendard aux fleurs de lis d'or des Bourbons, mais le caractère national est resté le même, comme sont restées la foi et la piété du Canadien-Français. Et puissent ces nobles sentiments durer toujours, pour l'honneur et pour la sûreté du Canada; c'est le désir fervent de tout patriote canadien, à quelque race et à quelque religion qu'il appartienne!

Le 65<sup>ème</sup> avança presque en courant dans la direction indiquée par les coups de fusil, quelques balles passant au-dessus du détachement, sans du reste que personne en tint compte. Quand ils eurent rejoint le général Strange, celui-ci complimenta chaleureusement le lieutenant-colonel Hughes sur la promptitude avec laquelle il s'était rendu sur le champ de bataille, et il le félicita particulièrement pour sa prévoyance en apportant à grand-peine les munitions de réserve, car la colonne n'en avait pour ainsi dire point.

L'opposition de l'ennemi jusque là n'avait pas été très décidée: l'on vit par la suite qu'il avait choisi une position de défense encore plus forte, à quelque distance en arrière. Aussi, après que le 65<sup>ème</sup> eut effectué sa jonction, les troupes continuèrent leur marche en avant, jusqu'à l'obscurité, sur les traces des sauvages, à travers un bois très touffu et un terrain difficile, où l'on ne trouva qu'avec peine un espace suffisant pour grouper les voitures et les chevaux. Après une dernière exploration en avant par la cavalerie, les soldats bivouaquèrent autour de leur bagage, sans tentes, les armes à la main, et les chevaux furent mis au piquet; on éteignit les feux après le repas, et l'on s'entoura d'un cercle de

sentinelles. Les hommes du 65<sup>ème</sup> n'avaient pas de couvertures, ni de capotes, ni de vivres, car tout avait été laissé dans les bateaux, et leurs camarades des autres corps avaient peu à partager avec eux.

Au point du jour, le 28, la colonne se porta de nouveau en avant, dans la direction de la Butte-aux-Français, et, chemin faisant, on remarqua nombre de vestiges venant de tous les points vers le camp occupé par Gros-Ours. A 6 heures et demie, les éclaireurs arrivèrent en vue de l'ennemi; celui-ci occupait une position en apparence impenable, placée entre deux cours d'eau, la rivière Red Deer et la petite rivière Red Deer, et dont le front escarpé était précédé d'un raide glacis dénudé, qui était exposé au feu de nombreux abris de tirailleurs, creusés dans un bois serré qui s'étendait sur toute la crête. En avant, la rivière s'élargissait, formant un grand étang fangeux qui couvrait le front et les flancs de la position ennemie, sur une étendue d'environ 2 milles. Le haut plateau sur lequel les sauvages étaient établis, était un angle saillant de la "Butte-aux-Français" près de laquelle passait le vieux chemin de Fort Carlton à Fort-Edmonton, très suivi dans les beaux temps de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il est probable qu'en choisissant cet emplacement, Gros-Ours avait eu en vue de maintenir ses communications avec les métis de Batoche par Fort-Carlton.

Ce lieu, qui devait devenir célèbre dans l'histoire de la campagne de 1885, avait été particulièrement remarqué par le docteur George M. Grant, — lors de l'expédition de Sandford Fleming en 1872, — qui le décrit de la manière suivante dans son intéressant ouvrage "Ocean to Ocean":

"Notre destination aujourd'hui était Fort-Pitt, sur la Saskatchewan; mais quand nous apprîmes que, pour atteindre cette place, il nous fallait faire encore 12 à 15 milles, le chemin faisant un grand détour au nord de la rivière, nous décidâmes d'envoyer en avant Horetzky et Macaulay pour s'approvisionner au fort et revenir, si c'était possible, le même soir. Aujourd'hui (21 août) nous avons traversé une contrée montagneuse et bien arrosée; la première course nous amena au pied de la butte Red Deer, tout près d'une source d'eau froide, et à côté d'un petit bois. Le chemin de Carlton à Fort-Pitt franchit les buttes de sable qui courent dans le sens de la rivière. Après déjeuner, nous passâmes en pays encore plus accidenté et le long d'un plateau plus élevé; les méandres de la rivière Red Deer (qu'il ne faut pas confondre avec l'autre rivière Red Deer, située à une grande distance, qui coupe le chemin de Calgary à Edmonton) et ceux de ses ruisseaux tributaires, ont formé, dans le cours des siècles, de grandes vallées et d'énormes "souterrains" qui rappellent beaucoup la configuration du sud de l'Ecosse, et dont les pentes couvertes de riches prairies ne demanderaient que des milliers d'animaux paissants pour que la ressemblance fût complète. A un point où le long plateau est à environ 400 pieds au-dessus de la Saskatchewan, s'élève tout à coup une butte en forme

de pain de sucre qui domine le chemin de 200 pieds et qu'on appelle "la Butte-au-Français", parce que, il y a longtemps de cela, un Français y fut tué. Nous montâmes avec nos chevaux, tantôt au pas, tantôt au petit galop, jusqu'au sommet de la butte, d'où se déroula à nos yeux un vaste paysage, formé de plaines, d'ondulations et de collines. Près de là, le chemin de Fort-Pit se divisait en deux branches".

Ainsi, le prochain combat devait avoir lieu sur un terrain qui avait déjà une histoire. Les volontaires canadiens-français de Montréal allaient montrer ce qu'ils valaient sur un sol déjà consacré par le sang d'un Français, un martyr peut-être, ou un explorateur aventureux,—la tradition ne le dit pas. Il y a du reste peu de sections de l'Amérique du nord dans lesquelles le sang français n'a pas été versé, soit pour la cause de la religion ou pour celle de la civilisation.

Personne ne prit ses aises autour du général Strange, dans cette nuit du 27 mai, les hommes du 65<sup>ème</sup> moins encore que les autres, car ils n'avaient apporté aucun article de campement, et ils eurent à se coucher sur la terre humide sans une capote ni une couverture pour se garantir, de même que leurs camarades de la colonne de Middleton, pendant les quatre nuits qu'ils bivouaquaient devant Batoche. Il n'était permis d'allumer aucun feu; on ne pouvait se débarrasser d'aucune partie de ses vêtements, ni même de l'accoutrement du soldat en campagne, et tout le monde dormit sur ses armes. Le paysage qui les entourait était d'ailleurs lugubre. Le petit espace où se trouvaient cantonnés les soldats était entouré d'un bois épais, dans lequel on savait que les sauvages subtils étaient aux aguets. De temps en temps, le silence était rompu par le glissement trompeur des "coyotes" ou par les cris de guerre des barbares ennemis,—indices que ceux-ci n'abandonnaient pas le terrain. Ce cri étrange des coyotes que font entendre les sauvages comme signe de ralliement entre eux,—sorte de grondement mêlé d'abolements plus aigus,—soit qu'il perce le silence de la nuit tranquille, soit qu'il se mêle au crépitement de la fusillade et au sifflement des projectiles, a un effet singulièrement énervant sur les citadins de l'est. Dans la marche qui les avait amenés là, les soldats avaient traversé plusieurs camps abandonnés par les sauvages, où l'on voyait encore les squelettes de leurs loges, dépouillées des peaux qui les recouvrent habituellement, et d'autres objets bizarres. Tout près du bivouac était le camp que Gros-Ours occupait avec la plus grande partie des siens, la première fois que les éclaireurs les avaient rencontrés. Au milieu, on apercevait, non sans une sorte de malaise superstitieux, la grande loge de la "danse du soleil"; elle était de forme circulaire et avait gardé tous ses ornements, à l'exception de sa couverture de peaux, que les sauvages sans doute avaient emportée avec eux; elle mesurait 40 ou 50 pieds de diamètre, de forme symétrique, et était bâtie sur de solides troncs de peuplier. Le toit, conique, reposait sur une seule rangée de forts poteaux, d'une vingtaine de pieds de hauteur, et toutes les

pièces en étaient jointes avec des lanières de peau fraîche. Au sommet du toit était suspendue une énorme boule faite de rameaux de cèdres, d'où pendaient, en guise de décoration, un grand nombre de banderoles faites de flanelle et autres étoffes communes aux couleurs diverses; d'autres draperies de ce genre pendaient aussi de toutes les poutres et donnaient un air gai à la structure. A l'intérieur, à une distance de deux mètres environ de l'entrée, il y avait une haie formant une séparation; l'espace entre le mur et cette haie faisait une sorte de cour ou d'antichambre pour l'usage des squaws, auxquelles il n'était pas permis d'assister de plus près aux mystères de la danse du soleil. La "danse du soleil" est une cérémonie qui se tient une fois par année, après que les premières feuilles sont poussées, et c'est à cette époque que les jeunes "mâles" passent par des épreuves cruelles pour être admis parmi les guerriers; ces cérémonies venaient seulement de se terminer, deux jours avant l'arrivée des soldats. Une visite à cette loge, avec ce qui restait de ses ornements bizarres, donnait réellement une idée de la férocité et de la sauvagerie de ceux qu'on allait avoir à combattre.

Le 28 au matin, les troupes ne prirent pas longtemps pour expédier le déjeuner, et elles partirent du camp animées d'énergiques dispositions; le 65<sup>ème</sup> fournit l'avant-garde de l'infanterie.

Aussitôt que les éclaireurs firent rapport que l'on approchait du camp des sauvages, le général Strange et son fils, qui l'accompagnait en qualité d'aide-de-camp, mais qui, depuis le départ du major Perry, avait chargé du canon, lancèrent leurs chevaux en avant pour reconnaître la position de l'ennemi. Le plateau boisé à travers lequel la colonne s'était avancée finissait brusquement en formant la crête d'un précipice de 100 pieds; au fond il y avait un terrain plat et marécageux d'environ 400 mètres de largeur, qui allait s'élargissant à droite et à gauche, mais surtout de ce dernier côté, pour former un marais d'une grande étendue. A travers ces terrains fangeux serpentait la rivière Red Deer, et au-delà s'élevait une pente aussi abrupte, servant de mur de fortification à l'angle saillant de la Butte-aux-Français. Celle-ci était couverte d'une broussaille épaisse et un petit bois, au-dessus desquels on voyait flotter, par défiance, des loques de toutes les couleurs,—en place de drapeaux. A gauche, la butte tournait brusquement vers le nord, couvrant la droite de l'ennemi et formant un abri pour masquer une retraite; plus loin, il y avait des coulées profondes dont les flancs étaient lourdement boisés et qui protégeaient la position au loin de ce côté. Des levées de terre fraîchement remuée, le long de la crête de la Butte-aux-Français et sur les rebords des coulées, indiquaient que les sauvages s'étaient donné quelque peine pour se fortifier. Contrairement à leurs habitudes, ils ne cherchaient pas à se cacher; tandis que le général et sa suite examinaient leur position, on pouvait voir les sauvages allant d'une place à l'autre. Ils semblaient plutôt chercher à provoquer une attaque de front, calculant sans doute d'augmenter la petite

troupe de leurs assaillants pendant qu'elle s'enfoncerait dans les marais et traverserait la rivière, en se trouvant exposée au feu croisé de leurs embuscades. Ils se croyaient sûrs, si quelques-uns des soldats réussissaient à passer tous ces obstacles, de les exterminer quand ils viendraient à escalader l'escarpe de leur fort naturel. Le général Strange avait trop d'expérience de la guerre pour ne pas reconnaître de suite qu'une attaque de front ne présentait aucune chance de succès, mais il espérait que, malgré la grande étendue des marais qui s'étendaient autour de la position de l'ennemi, il pourrait réussir, avec l'aide de la cavalerie, à tourner la position par un des flancs ou par les deux. Il résolut d'abord, cependant, de commencer une attaque de front et de la pousser aussi loin qu'on pourrait le faire sans compromettre le succès, et de retenir les sauvages sur leur front tandis que sa cavalerie essaierait des mouvements de flancs. Il ne faut pas oublier qu'un des objets principaux de cette expédition était de délivrer les prisonniers des sauvages et d'empêcher ceux-ci d'entraîner plus loin dans les contrées du nord des femmes délicates et des enfants. De là la nécessité de chercher à prendre l'ennemi en flanc ou par derrière.

Pendant la reconnaissance à la hâte qu'avait faite le général Strange, quelques balles commencèrent à siffler au dessus des têtes de son petit groupe, sans du reste faire de mal à personne. Mais ce n'était pas l'intention du général de permettre aux meilleurs tireurs de l'ennemi de s'amuser impunément à choisir des victimes, et il ordonna au capitaine Strange de faire jouer le canon contre le centre de la position des rebelles. La cavalerie reçut ordre de mettre pied à terre et de laisser ses chevaux à l'arrière, avec une garde. La Police montée et les compagnies du 65<sup>ème</sup> furent déployées à la gauche du chemin et s'avancèrent dans la direction de l'angle de la position ennemie et de sa droite, pendant que les éclaireurs et l'infanterie de Winnipeg se déployaient à droite du chemin, en prolongement de la ligne du 65<sup>ème</sup>. Le mouvement s'exécuta avec beaucoup d'entrain. Il n'y avait là qu'une faible partie du 65<sup>ème</sup> bataillon comme du régiment de Winnipeg, à cause que tant de compagnies avaient été détachées de côté et d'autre.

Des Carabiniers Mont-Royal, il y avait présents à cet engagement, 13 officiers, 11 sergents, 10 caporaux, 1 clairon et 68 simples soldats, en tout 103. Les officiers étaient: le lieutenant-colonel George A. Hughes, les majors Jos. Robert et Hector Prévost, le lieutenant Cortland Starnes, adjudant; le capitaine LaRocque, quartier-maître; le Rév. Père Provost, O.M.I.; l'instructeur Labranche; les capitaines Edouard Beuset, A. Roy et G. Villeneuve; les lieutenants J. T. Ostell et Z. Hébert. Ce détachement comprenait nominalement 4 compagnies, la 3<sup>ème</sup>, la 4<sup>ème</sup>, la 5<sup>ème</sup> et la 6<sup>ème</sup>; mais aucune de ces compagnies, pour les raisons données plus haut, n'était au complet.

Au moment où le canon commença à tonner, le 65<sup>ème</sup> s'avavançait en ordre dispersé à travers un bois de jeunes peupliers, et marchait parallèlement au front

de la position ennemie vers la gauche. Le général Strange, au même temps, s'était avancé dans le marais avec son état-major, cherchant un passage pour ses hommes, et il était presque revenu à l'abri du petit bois qui couvrait l'escarpement du côté de ses troupes, quand les sauvages ouvrirent le feu. Les balles volaient serrées, et une traversa le pantalon du général; il se pencha, fixa son monocle et examina le trou: "Ha, Dale (le major Dale, de son état-major) je crois qu'ils tirent sur moi", dit-il, et il remonta sur le plateau, d'où il envoya l'ordre à la cavalerie d'entreprendre un mouvement tournant.

Pendant ce temps, le 65<sup>ème</sup> s'était approché du bord du plateau et tirait de là sur les embuscades des tirailleurs ennemis, de l'autre côté du marécage. Le premier coup de fusil des sauvages fut le signal d'une fusillade générale, d'un bout de la ligne à l'autre, que les Canadiens-Français appelèrent un "feu de joie". Le colonel Hughes faisait avancer ses hommes par échelons, ce qui fut exécuté avec une régularité parfaite, chaque échelon poussant un hurra, chaque fois qu'il se portait en avant. Arrivée à l'extrémité du plateau, la troupe fit halte et se coucha, faisant feu, sous la direction de ses officiers, aussitôt qu'un sauvage montrait la tête ou qu'un petit nuage de fumée révélait la place d'un ennemi caché. Pendant ce temps-là, la cavalerie s'était déployée à la gauche des Canadiens-Français; cette cavalerie comprenait un détachement de la Police montée et les Carabiniers à cheval d'Alberta, le tout sous le commandement du major Steele; les Carabiniers étaient commandés par le capitaine J. K. Oswald, un ancien Montréalais, frère du colonel Oswald, de l'Artillerie de garnison.

A cet endroit le 65<sup>ème</sup> eut à essayer un feu nourri, les balles volant plus drues autour du lieutenant-colonel Hughes, qui, sans paraître y faire attention, continuait de marcher le long de sa ligne, pour rectifier la position de ses hommes et les placer à l'abri du feu. Le vaillant colonel était d'une stature imposante et offrait en conséquence une cible qui semblait tenter les tireurs ennemis; mais il y avait de plus, paraît-il, un motif spécial qui le désignait à l'attention des sauvages. Un des prisonniers de Gros-Ours, après sa délivrance, raconta à l'auteur de ce livre qu'il avait entendu les sauvages dire qu'une chose les contrariait particulièrement dans ce combat. Ils avaient remarqué un homme de haute taille, en uniforme noir, qui dirigeait les soldats de pareille couleur, et ils croyaient être certains que c'était Mamonhook, le chef de Saddle Lake, qu'ils n'avaient pas revu depuis l'escarmouche, près de Fort-Pitt, avec les éclaireurs de Steele. Il passait pour mort ou blessé, mais les sauvages ne voulaient pas démentir que ce fût lui-même ou son esprit qui dirigeait les soldats au combat de la Butte-aux-Français; ayant une forte haine pour les traîtres, ils avaient maintes fois essayé de le tuer, et comme ils ne pouvaient y réussir malgré des chances exceptionnelles, ils attribuaient leur insuccès à des influences surnaturelles. Même quand, plus tard, on leur donna des preuves que Mamonhook avait été tué avant le combat, on ne put les convaincre que ce n'était

pas son esprit qui conduisait les hommes du 65<sup>ème</sup>; et ils n'en sont probablement pas convaincus encore. Après être remonté sur le plateau, le général Strange remarqua que le feu était beaucoup moins nourri sur le côté gauche de la position ennemie, et la pensée lui vint qu'il pourrait peut-être pousser avec succès une attaque de front dans cette direction, tout au moins jusqu'aux coulées qui couvraient ce côté de leur position. Les deux compagnies de l'infanterie de Winnipeg reçurent en conséquence l'ordre d'avancer sous le couvert du bois jusqu'au bord du plateau, puis de continuer en avant. Franchissant d'un bond l'extrémité du plateau avec un hurra, les Manitobains continuèrent de marcher jusqu'aux saules qui bordaient la rivière; mais alors le feu de l'ennemi devint terrible, et comme les soldats y auraient été exposés longtemps avant de pouvoir trouver un passage à travers les marais, on leur fit faire halte et prendre une position couchée, en attendant des ordres ultérieurs.

Après un échange de coups de fusils avec les sauvages, le 65<sup>ème</sup> reçut à son tour l'ordre de se porter en avant, et, s'élançant pardessus le bord du plateau, les soldats roulèrent pour ainsi dire jusqu'en bas, tant la pente était raide. Une fois là, ils continuèrent d'avancer en ordre dispersé jusqu'à la rivière, qu'un certain nombre même traversèrent, avec de l'eau jusqu'à la ceinture, pour s'assurer une meilleure protection contre les balles.

L'attaque de front ayant été prouvée impraticable, le général Strange ordonna au major Steele de retirer ses hommes de la ligne de combat, de remonter à cheval et, par un long détour, d'essayer de tourner le flanc droit des révoltés, pendant que l'infanterie occuperait leur attention sur leur front. Steele, après avoir franchi une assez grande distance, fit rapport que la position de l'ennemi s'étendait de ce côté sur une distance d'un mille et demi, qu'elle était couverte par des marais infranchissables pour sa cavalerie, et que leur camp, qui occupait 3 milles de terrain, était défendu, au témoignage de ses éclaireurs, par 600 guerriers au moins.

Pendant que Steele exécutait cette longue reconnaissance autour de la droite de l'ennemi, le feu de l'infanterie avait diminué considérablement, car on commençait à être court de munitions. Les officiers commandèrent alors à leurs hommes de réserver leur feu et de ne tirer que quand les chances seraient bonnes; pour la même raison, le canon ne tira que très peu pendant la dernière partie de l'engagement. Les sauvages s'aperçurent vite que le feu diminuait d'intensité; et quand ils virent que les hommes de Steele avaient été retirés de la ligne de combat, ils considérèrent ce mouvement comme le commencement d'une retraite générale, et leur feu devint plus soutenu, en même temps que leurs cris redoublaient.

Ce fut un moment de grande anxiété. Il était évident pour tout le monde que les soldats étaient bien inférieurs en nombre à leurs adversaires, et qu'il était pratiquement impossible d'atteindre ceux-ci par une attaque de front. Les lignes de combat étaient à proximité dangereuse des

embuscades où se tenaient les tirailleurs ennemis, et les soldats étaient obligés de rester continuellement couchés, à l'abri des saules qui bordaient la petite rivière ou du banc opposé de la rivière; ceux qui avaient cherché cette dernière protection étaient enfoncés à mi-corps dans la vase noire ou dans l'eau, qui était froide comme de la glace. Avancer plus loin était impossible, à cause du large marécage à traverser sans aucun abri et de la pente abrupte du côté des sauvages, enfilée par leurs feux croisés. D'un autre côté, la retraite pouvait être accompagnée de conséquences sérieuses, les hommes ayant à retraverser une assez grande partie du marais et à remonter la raide pente par laquelle ils étaient descendus. Trois hommes, dont deux appartenaient au 65<sup>ème</sup> bataillon, étaient tombés, parmi ceux qui s'étaient avancés au bord de la rivière ou dans la rivière même, et considérant la quantité de projectiles qui fendaient l'air, il était merveilleux qu'il n'y eût pas eu un plus grand nombre d'hommes atteints. Cela s'explique sans doute par le soin que prirent les officiers de s'assurer que les hommes profitaient de tous les avantages du terrain, comme par exemple ceux qui restèrent couchés pendant des heures dans la boue et dans l'eau. De plus, quoique le feu des soldats fût lent et réservé, il était bien ajusté et, avec l'aide du canon, il empêchait les sauvages de prendre leur temps pour viser.

A ce point du combat, les sauvages, encouragés par la situation embarrassante dans laquelle se trouvaient les soldats, essayèrent à leur tour d'effectuer un mouvement autour de la droite de Strange, ayant surtout pour objet le train d'équipages avec ses provisions, qu'on avait laissés groupés en "corral", loin de la scène du combat. Les deux compagnies de Winnipeg et les quelques éclaireurs qui constituaient toute la réserve, étaient placés près du bord du plateau, en arrière de la ligne du feu, et couvraient en même temps les transports; et le major George Hatton, avec une partie du corps de cavalerie d'Alberta, vint prolonger cette seconde ligne, presque à angle droit, pour protéger ce côté de la position. Mais ces cavaliers étaient très peu nombreux, et ils avaient non seulement à protéger le flanc des troupes, mais aussi à veiller sur les derrières de la position; car ils constituaient réellement une ligne d'éclaireurs plutôt qu'une ligne de défense. Comme la journée tirait à sa fin, ces éclaireurs s'aperçurent que des sauvages, un par un, faisaient un grand détour autour de leur droite, et bientôt les balles vinrent tomber dans le groupe des équipages, non seulement de la droite, mais aussi de derrière. Cette preuve que les sauvages étaient disposés à prendre l'offensive à leur tour, ajoutée à l'échec du mouvement tournant de Steele, décidèrent le général Strange à retirer promptement ses troupes.

Pour rendre compte de ce mouvement et de la dernière partie du combat de la Butte-aux-Français, nous ne pouvons faire mieux que de citer le rapport officiel du général lui-même:

"Pendant ce temps là, l'infanterie, en ordre dispersé,

entretenait un feu lent mais continu pour occuper l'attention de l'ennemi. J'avais très peu de munitions pour le canon; il ne restait plus que 22 coups d'obus commun, quoique le tir eût été intentionnellement lent et régulier.

"Après quelque temps, le major Steele fit rapport que la position des sauvages s'étendait sur un mille et demi, qu'il ne pouvait trouver aucun moyen de la tourner; il estimait leurs forces à six ou sept cents combattants. Je lui envoyai alors l'ordre de revenir. Plus tard, il m'informa que ses hommes auraient pu traverser à pied, s'il avait eu une compagnie d'infanterie pour garder les chevaux; mais je n'avais pas de troupes dont je pusse disposer pour un tel emploi.

"A ce moment, le major Hatton me fit savoir qu'il y avait des ennemis sur notre droite, faisant un détour par derrière et tirant sur nos transports. J'ordonnai aussitôt de mettre ceux-ci en sûreté, et le mouvement fut exécuté avec sang-froid par les charretiers, sous la direction du capitaine Wright; et le major Dale, major de brigade, ordonna au major Hatton de protéger cette retraite.

"Le lieutenant-colonel Osborne Smith exprima l'opinion qu'il n'y avait aucune possibilité d'avancer plus loin, car il n'y avait pas assez de place de l'autre côté du marais pour nous maintenir, si nous avions réussi à atteindre jusque là avec le peu de monde dont nous disposions.

"Je ne crus pas qu'il fût prudent de sacrifier plus de monde pour chercher à obtenir des résultats très douteux, car j'attendais d'heure en heure des rapports de Battleford, ou une marche de la colonne qui était là sur les derrière de la position des sauvages, ce qui aurait permis d'effectuer une capture complète de leur bande, chose impossible pour moi, de toute façon. Je fus encore poussé à adopter ce plan par ce que me dit le major Steele, que les méfaits étaient convaincus que l'ennemi n'évacuerait pas sa position à moins de se voir cerné, parce qu'il y avait un lac en arrière et des pâturages pour les animaux.

"Les blessés, le soldat Lemay, qui avait eu le corps traversé d'une balle, le soldat Marcotte, blessé sérieusement mais non mortellement, tous deux appartenant au 65<sup>ème</sup> régiment, et le constable MacKay, de la Police montée, furent emportés du pied du plateau par les brancardiers, et reçurent les soins du docteur Paré et du Rév. Père Provost, sous un feu très vif. On les plaça dans les voitures d'ambulance et ils furent ramenés en arrière. Notre retraite s'exécuta avec sang-froid, le canon continuant de tirer jusqu'au dernier moment; les éclaireurs de Steele mirent pied à terre et se développèrent à l'arrière-garde, puis laissèrent quelques-uns de leur nombre pour surveiller les mouvements de l'ennemi; ils me firent savoir, à leur retour, que, jusqu'au temps où ils se retirèrent, une vingtaine de sauvages étaient descendus dans la vallée.

"Je me rendis jusqu'à un espace découvert, à environ 6 milles en arrière, où se trouvaient déjà les

transports, les chevaux furent mis à pâturer et les soldats furent autorisés à préparer leur repas, ceux du 65<sup>ème</sup> particulièrement n'ayant pris que fort peu de nourriture et presque pas de repos depuis qu'ils avaient quitté les bateaux, la veille; et ils avaient encore à retourner aux bateaux pendant la nuit. En arrivant à la rivière, ils ne trouvèrent plus les barques; les pilotes, quand ils avaient entendu le bruit du combat, ayant descendu la rivière pour cacher leurs bateaux derrière une île. Le lieutenant-colonel Osborne Smith, de son côté, opinait pour retourner à Fort-Pitt, parce que ses hommes souffraient du manque de tentes pendant les temps de pluie qu'on avait alors. En sorte qu'après deux heures de repos, j'ordonnai la marche sur Fort-Pitt, situé à environ 5 milles, où je pouvais faire donner de meilleurs soins aux blessés et être rejoint plus facilement par les troupes qui étaient à Battleford.

"Toutes les troupes ont fait leur devoir d'une manière soutenue, à ma satisfaction complète. Je dois particulièrement des remerciements au major Dale, major de brigade, et au major Steele, qui commandait la cavalerie, aux lieutenants-colonels Smith et Hughes, qui commandaient les détachements de leurs bataillons, au capitaine Wright, officier du train, au lieutenant Strange, mon aide-de-camp, au chirurgien Pennefather, qui fit les arrangements pour l'hôpital de campagne, et au chirurgien Paré."

Quand les hommes du 65<sup>ème</sup> quittèrent le bivouac pour retourner à l'endroit où ils avaient débarqué, deux jours avant, ils n'étaient pas sans inquiétude sur le sort de la petite flottille et de son escorte, composée d'un sergent et de 10 hommes du bataillon. En outre des capotes, des couvertures et de tout l'équipement du bataillon, les bateaux contenaient encore la réserve de provisions de toute la colonne, et ils eussent été une bonne prise pour les sauvages. Quelques-uns craignaient que ceux qu'on avait vus, vers la fin du combat, tourner la droite du général Strange, auraient pu chercher à attaquer les bateaux. En arrivant à la rivière on ne trouva plus rien, les pilotes, qui appartenaient à la compagnie de la Baie d'Hudson, ayant jugé prudent de descendre la rivière pour aller abriter leurs barques derrière des îles boisées; et quand ils voulurent revenir, le courant était si fort que, avec le petit nombre de rameurs qui restaient, il fut impossible de le remonter. L'on n'entendit plus parler de ces barques jusqu'à ce qu'elles fussent retrouvées plus tard par les steamers qui transportaient les troupes de Middleton. Le 65<sup>ème</sup> n'avait plus rien à faire là; il s'en retourna donc, sans vivres et sans campement, au camp de Strange, et, peu après son retour, toute la colonne partit pour Fort-Pitt.

C'est après être arrivé à Fort-Pitt que le général Strange dépêcha les deux éclaireurs qui apportèrent au général Middleton la nouvelle du combat de la Butte-aux-Français.

Des éclaireurs métis avaient reçu l'ordre du major Steele de surveiller les sauvages et de rendre compte de

tous leurs mouvements. On verra par la suite que cet ordre fut mal exécuté.

Le 29, une compagnie de l' "Infanterie légère de Winnipeg" arriva d'Edmonton, escortant des vivres dont on avait grand besoin; et le lendemain, Strange décida d'avancer de nouveau dans la direction de la Butte-aux-Français et campa à quelques milles de cette position. On envoya en reconnaissance des éclaireurs métis, et ceux-ci firent rapport qu'on voyait des sauvages aller et venir autour de la butte. Le 31 mai était un dimanche: les ministres des différentes religions tirèrent des services solennels au camp, le Rév. Père Provost officiant pour les Catholiques Romains, le Rév. MacKay pour les Anglicans et le Rév. J. MacDougall pour les Méthodistes. Il plut toute la journée, et les soldats ne bougèrent pas du camp.

Le lendemain, toutes les troupes à cheval furent envoyées en reconnaissance sous le commandement du major Steele, et se rendirent droit à la Butte-aux-Français; mais ils trouvèrent la position abandonnée. Par la quantité de provisions et de bagages qu'elle avait laissée, il était facile de voir que la bande de Gros-Ours était dans un état de démoralisation complète, due en partie, il n'y a pas à en douter, au combat qui avait eu lieu quelques jours avant. Aussitôt qu'il apprit la fuite des sauvages, le général leva le camp et fit traverser la rivière Red Deer à toutes ses troupes, puis, par un détour, vint occuper une position à deux milles environ en arrière de la Butte-aux-Français, sur l'un des sentiers par lesquels les gros des sauvages avait passé. Pendant qu'on était là, beaucoup de soldats allèrent visiter le camp déserté: ils trouvèrent pas moins de trois cents trous et tranchées ingénieusement construits et habilement placés. Il y restait une si grande quantité de farine, de lard et de provisions de toutes sortes, avec des outils, des charrettes et d'autres véhicules, que le général décida de faire enlever tout ce que pouvaient emporter ses troupes, qui étaient malheureusement approvisionnées, et il confia ce soin à un fort détachement du 65<sup>ème</sup>.

Cette nuit là même, les steamers portant les troupes du général Middleton arrivèrent à un point situé à 6 milles au dessous de Fort-Pitt et à environ 12 milles du camp actuel de la colonne d'Alberta. Le lendemain matin, Strange reçut avis que son chef arriverait au camp pendant la journée, et il ordonna au major Steele de s'avancer avec sa cavalerie sur la piste principale de l'ennemi en retraite. Middleton, après avoir débarqué ses troupes et avoir établi un bivouac un peu plus bas, sur un petit plateau pittoresque situé près du bord de la rivière, se rendit à cheval au camp de son vieil ami, accompagné par une petite escorte, et discuta avec lui la situation.

Il était évident que, comme résultat de la démoralisation produite par le combat de la Butte-aux-Français, la troupe des sauvages, qui jusque-là était demeurée compacte, s'était brisée en plusieurs tronçons. Un bon nombre des prisonniers blancs avaient pu s'échapper à la

faveur du désordre et s'étaient rendus, les uns à Fort-Pitt, d'autres à bord des steamers de Middleton; mais les sauvages avaient gardé quelques-uns de leurs principaux prisonniers, tels que M. MacLean, le facteur de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Fort-Pitt, et sa famille, dans l'espoir de s'en servir comme otages. Il y avait des apparences que les MacLeans avaient été emmenés dans une direction nord-est, par la piste que suivait Steele et ses cavaliers et qui semblait impraticable pour l'infanterie; une bande nombreuse paraissait au contraire être partie vers le nord-ouest, dans la direction de Frog Lake et Onion Lake. Strange demanda et obtint la permission de suivre avec sa colonne ces dernières traces, pendant que Middleton retournait vers les bateaux, dans l'intention d'amener le lendemain une colonne légère, pour prendre part à la poursuite.

Le même jour (2 juin), l'auteur ayant été informé par les hommes du 65<sup>ème</sup> qui gardaient les barges en bas de la rivière, que la plus grande partie de leur régiment était à Fort-Pitt, et désirant se procurer, pour le journal qu'il représentait, des renseignements détaillés sur la part prise par les Montréalais dans le récent combat, débarqua dès qu'il le put et se rendit à cheval à Fort-Pitt. En chemin, un violent écart de sa monture attira son attention sur un vestige authentique mais lugubre des derniers évènements qui s'étaient passés dans ce voisinage: c'était le corps nu, déformé d'une manière horrible — par les intempéries de la saison — du sauvage Mamonhook, tué dans la première escarmouche entre les sauvages et les éclaireurs de Steele. Le journaliste fut désappointé de ne trouver à Fort-Pitt que la compagnie du capitaine Giroux, qui y était encore en garnison, et d'apprendre que la plus grande partie du régiment était avec le général Strange, au delà de la Butte-aux-Français. Les seuls hommes ayant été au combat qui fussent au fort étaient les trois blessés, Marcotte, Lemay et MacKay; ces pauvres garçons étaient sous les soins empressés du docteur Simard, assistant-chirurgien du 65<sup>ème</sup>, qui permit gracieusement à l'auteur de causer avec eux; mais par suite de la perte de sang et des secousses du transport par de rudes chemins, ces blessés étaient très faibles et très abattus et ne purent donner que peu de renseignements. Les officiers de la petite garnison, en outre du docteur Simard, étaient le capitaine Giroux et les lieutenants Robert et Mackay, et ils parurent très réjouis de recevoir inopinément la visite d'un de leurs concitoyens, et d'apprendre d'un témoin oculaire ce qu'avaient fait les autres colonnes qui opéraient dans le nord-ouest. Ils montrèrent à leur visiteur, non sans une certaine fierté bien justifiée, ce qu'ils avaient fait, avec les moyens très limités qui étaient à leur disposition, pour mettre ce qui restait de Fort-Pitt en état de défense. Des ruines calcinées des anciens bâtiments, une barricade avec meurtrières avait été construite pour relier les murs des deux seuls édifices qui fussent restés debout, et on avait ajouté un petit bastion d'où il était possible de faire des feux flanquants. Le bois et la broussaille avaient



été rasés à une assez grande distance, et l'espace tout autour du petit fort avait été soigneusement mesuré et des piquets plantés pour indiquer les distances auxquelles on devait tirer si on était attaqué.

Le 3 juin, Middleton se mit en marche avec toute sa cavalerie et un petit bataillon mixte d'infanterie, composé de 120 hommes, qui fut transporté en charrettes jusqu'au camp de Strange, pendant que l'infanterie et l'artillerie qui restaient en arrière, sous les ordres du lieutenant-colonel Straubenzee, établissaient leur camp sur un plateau, en arrière de Fort-Pitt. Le même jour, dès le matin, l'infanterie du général Strange se mit en mouvement sur le sentier conduisant à Onion Lake et à Frog Lake; de bonne heure le lendemain (4 juin), on reçut la nouvelle de la brave rencontre des cavaliers de Steele avec les guerriers de Gros-Ours à Loon Lake.

Ce fut le dernier combat de cette campagne; mais les troupes restèrent en service actif pendant quelques semaines encore pour compléter la déroute des sauvages. Middleton ordonna au colonel Irvine, qui était à Prince-Albert, de marcher au nord, avec un fort détachement de la Police montée, vers Green Lake, et de balayer toute la contrée environnante. Le colonel Otter reçut l'ordre de quitter Battleford et de faire la patrouille dans tout le nord de son district. Le général Middleton lui-même partit pour le nord avec son détachement, aussi loin qu'il put aller, sur les traces de Steele, puis s'en revint à Fort-Pitt. Il partit de nouveau, et entreprit cette fois de rejoindre Strange à son camp de la rivière Beaver. De cette manière, les sauvages furent harassés constamment et obligés de se déplacer continuellement, et la bande se disloqua de plus en plus tous les jours; plusieurs petits groupes furent pris de force, d'autres vinrent se rendre aux diverses colonnes, jusqu'à ce qu'on eût tout capturé. Gros-Ours en personne fut fait prisonnier près de Fort-Carlton, le 3 juillet.

Ce fut une rude besogne pour toutes ces colonnes, que cette chasse à travers les bois, les marais et les terrains inculés du nord inexploré, et la colonne d'Alberta, sous la direction du général Strange, n'eut pas la part la moins difficile. Le 5 juin, le 65<sup>ème</sup> et le régiment de Winnipeg arrivèrent à Frog Lake, la scène du massacre dont nous avons parlé, à environ 35 milles de la Butte-aux-Français. De Frog Lake on gagna la rivière Beaver, à 40 ou 50 milles plus au nord, par un pays très accidenté, le chemin traversant nombre de marécages et plusieurs cours d'eau. On partit de Frog Lake le 6, et on était à la rivière Beaver le 8, après une marche des plus pénibles, car aux difficultés naturelles du terrain vinrent s'ajouter une pluie continuelle et des nuées de mouches et de moustiques. A 6 milles au sud de la rivière Beaver, était placé un magasin de la Compagnie d'Hudson, et l'on pouvait croire que les sauvages passeraient par là pour refaire leur approvisionnement; une marche forcée fut donc décidée, dans l'espoir de les devancer. En conséquence, après la première journée de marche on campa comme d'habitude, mais ce ne fut

que pour un repos partiel, car peu après minuit on leva le camp et on continua la route. Dans un rapport sur cette marche exténuante, le général Strange disait: "Le 65<sup>ème</sup> prit soin du canon et des chevaux, à travers ces marais presque infranchissables, avec un magnifique entraînement". C'est dans cette patrouille du nord que les hommes du 65<sup>ème</sup> gagnèrent le surnom de "alligators" par lequel ils sont encore amicalement connus parmi la Police montée du nord-ouest. Ce corps d'élite était très fier de leur canon, qu'ils avaient amené de si loin et par des chemins tels qu'une pièce de même calibre n'aurait jamais passés; et ils savaient bien que n'eût été pour leurs camarades du 65<sup>ème</sup>, ils n'auraient jamais pu y réussir. A cette période de la campagne, l'entier détachement du bataillon canadien-français servait d'escorte au gros canon, et pour le traîner à travers les cours d'eau, les terrains défoncés et les immenses marécages qu'on rencontrait fréquemment, nos énergiques fantassins avaient aussi souvent à s'enfoncer jusqu'à la ceinture dans l'eau ou dans la boue, qu'à marcher sur un terrain solide; et, malgré cela, ils étaient toujours les plus gais de la colonne, prenant les plus grands efforts et les situations les plus difficiles comme si ce n'avait été qu'un jeu; en sorte qu'ils semblaient réellement être d'une nature amphibie et mériter ce surnom d'"alligators", qui leur était donné d'ailleurs en bonne part.

W. P. MacKenzie, le correspondant du "Mail" de Toronto, qui suivait la colonne du général Strange, donna à ses lecteurs la description suivante d'un de ces mauvais passages.

"Ces marécages peuvent être traversés par l'homme. Les chevaux qui vivent habituellement dans des terrains mous et dont la corne du pied est élargie et plate peuvent aussi y passer; mais d'autres chevaux, surtout s'ils portent un cavalier ou s'ils traînent une charge, s'enfoncent à travers la croûte spongieuse, formée par l'herbe et la mousse, dans la vase qui est au dessous. Dans leurs efforts pour prendre pied, les chevaux piétinent, brisent cette surface molle et la mêlent à la boue, et deviennent ainsi de plus en plus incapables d'avancer. Il n'y a qu'une chose à faire alors pour les sortir de là: c'est de les débarrasser de leur cavalier ou de les dételé. De place en place, un cours d'eau profond et rapide traverse le chemin, avec son accompagnement inévitable de bourbe et de terre détrempée sur chaque bord; mais à travers tous ces obstacles le canon fut traîné avec succès".

D'après le même chroniqueur, la monotonie du chemin,— un sentier à peine marqué passant à travers les broussailles,— avec ses fondrières, ses marécages et sa boue noire, avait un effet accablant sur les soldats de langue anglaise. "Une sorte de mélancolie semblait s'emparer d'eux, et ils n'en étaient tirés que par l'éclat joyeux de quelque chanson française entonnée par les soldats du 65<sup>ème</sup>. Avec une vivacité toute française, ces braves garçons conservaient un cœur gai et une bonne humeur inaltérable, au milieu des circonstances les plus décourageantes".

Les voitures aussi bien que le canon en voyaient de dures, leurs roues s'enfonçant à chaque instant jusqu'au moyen dans la terre molle ou dans l'eau. Les chevaux calaient ou tombaient sans pouvoir se relever, et leurs efforts ne faisaient qu'embrouiller encore plus les choses. Alors quelque brave homme—ordinairement quelqu'un du 65ème—, se jetait au milieu de la boue, déharnachait l'animal effrayé et attachait aux brancards des cordes ou des chaînes; une escouade de soldats aux habits noirs était bientôt prête, et aux sons entraînants d'un vieux refrain français, s'attelait aux cordes et tirait le chariot de la boue..... jusqu'à la prochaine fois.

Lisez encore cette description d'une marche avec le canon: "Certains endroits étaient si mauvais, que les chevaux de selle pouvaient à peine avancer à moins d'être conduits par la bride. La moitié des chevaux attelés au canon étaient non-seulement montés, mais portaient une charge de harnais égale à celle des autres chevaux de trait; et le poids qu'ils traînaient était de plus de 3500 livres; s'ils s'arrêtaient un moment dans leur élan à travers le terrain mouvant, il y avait à craindre que le canon ne s'enfonçât dans la vase au point de ne pouvoir en être retiré. Aussi, dans ces passages difficiles, l'ordre était: "fouettez"! Alors les conducteurs faisaient claquer leur fouet de droite et de gauche, et excitaient leurs chevaux de la voix; les grands animaux renaclaient d'effroi, puis se lançaient à corps perdu—éclaboussant de tous côtés—, les harnais criaient, les assistants encourageaient de leurs "bravos", et le canon était emporté à travers l'endroit dangereux jusqu'à la terre solide. Si les chevaux n'en venaient pas à bout, de longues cordes étaient accrochées au moyen, les soldats du 65ème se s'emparaient, d'autres se mettaient aux roues, d'autres aux brancards, et à l'accompagnement d'un air enlevant, on fouettait les chevaux et l'on passait quand même. Une fois pourtant, le canon était tellement embourbé que tous ces moyens échouèrent; mais les hommes de la Police et leurs amis du 65ème ne se tinrent pas pour battus: alors, au milieu même du marais, le canon fut séparé de son caisson, démonté et hissé sur un des plus forts chariots; les cordes furent mises en œuvre, et les gars du 65ème, toujours alertes et de bonne volonté, tirèrent pièce après pièce jusqu'à la terre ferme. Un dur travail, après plusieurs journées de marche forcées!"

Tandis que la colonne de Strange était campée à la rivière Beaver, il arriva des prisonniers échappés à la bande de Gros-Ours, et plusieurs groupes de sauvages vinrent se rendre. Le 24, fête de Saint-Jean-Baptiste, en revenant à la traverse de Frog Lake, où on devait prendre le steamer pour Fort-Pitt, le 65ème marcha 35 milles, la plus longue étape de cette campagne et l'une des plus longues marches qui aient été faites par l'infanterie, et cela par de mauvais chemins. On arriva à Fort-Pitt le 27, sur le steamer "North-west", et le même jour l'"Alberta" quitta Fort-Pitt avec les blessés du régiment pour aller prendre à Prince-Albert les blessés des autres

colonnes. Le steamer "Baroness" avait été envoyé à Edmonton pour ramener les compagnies du 65ème qui s'y trouvaient, et, au bout de quelques jours, le régiment tout entier et on peut dire toute la colonne d'Alberta, se trouvèrent réunis à Fort-Pitt avec les autres colonnes du nord-ouest.

Le major-général Strange prit congé de ses troupes le 2 juillet par un ordre de brigade. En remerciant tous ceux qui l'avaient suivi, le vieux général disait: "La fermeté des troupes, quand elles furent exposées au feu, fut tout ce qu'on aurait pu attendre de vétérans; elles dirigèrent leur feu avec jugement et continuèrent d'observer les ordres de leurs chefs avec exactitude." Parlant spécialement du 65ème bataillon, l'ordre continuait ainsi: "Le major-général a déjà pris congé de la cavalerie et de la Police montée; il lui reste à exprimer ses remerciements aux officiers et aux soldats du 65ème pour leur bonne humeur constante et pour leur zèle. Il doit des remerciements particulièrement au colonel Ouimet, pour l'habileté avec laquelle il exécuta tous les ordres, pour le prompt envoi des renforts et des vivres, et pour avoir si bien maintenu l'ordre dans le district dont il avait la direction. Le colonel Hughes, qui avait le commandement de la partie du bataillon qui fut envoyée en avant, a rendu plus légère la tâche du général". Cette ordre finissait ainsi: "Le major-général, en se séparant des soldats qu'il a eu l'honneur de commander, peut leur rendre cette justice, qu'ils ont fait leur devoir".

Dans son rapport officiel de la campagne, le général Strange indiqua en quelques traits les différences caractéristiques de ses deux régiments d'infanterie: "La fermeté inébranlable du régiment de Winnipeg, commandé par le colonel W. Osborne Smith, et la vivacité enjouée du régiment de Montréal, conduit par le colonel Hughes, illustrent d'une manière frappante les qualités militaires des deux races guerrières qui composent la population du Canada".

Le lendemain, 3 juillet, le reste des troupes fut embarqué sur les steamers, le "Baroness" prenant charge du 65ème bataillon, par la voie de la Saskatchewan et du lac Winnipeg, à destination de Selkirk, où le bataillon français prit le train directement pour Montréal, pendant que la plupart des autres régiments se rendaient dans l'est par Port-Arthur et les grands lacs. Comme on approchait de Battleford, l'exultation générale fut bien abattue par la nouvelle de deux décès qui arrivèrent à trois minutes d'intervalle; l'une des victimes fut le vaillant colonel Arthur Williams, M. P., qui commandait le bataillon provisoire de Midland, et l'autre, le sergent Valiquette, du 65ème. Les deux corps furent débarqués avec les honneurs militaires à Battleford, où on les plaça dans des cercueils convenables pour être envoyés, l'un à Port-Hope, l'autre à Montréal. On peut dire que Williams et Valiquette furent des victimes de la campagne du nord-ouest au même titre que s'ils étaient tombés sur le champ de bataille.

Le sergent Prima Valiquette avait été saisi par le froid, à la suite de la marche forcée du 24 juin, pour revenir de la rivière Beaver: il avait ôté sa tunique et s'était endormi lourdement, comme dort un soldat épuisé par une longue marche à travers marais et broussailles, et il fut saisi par une maladie dont on ne put le guérir, malgré les meilleurs soins; il perdit ses forces peu à peu, en conservant sa connaissance jusqu'à quelques moments avant sa fin. Valiquette était un beau type de soldat, très estimé de ses camarades du 65<sup>ème</sup> comme de ceux des autres corps avec lesquels il avait fait campagne. Au combat de la Butte-aux-Français, il avait montré beaucoup de courage, et, s'adressant à un officier, il avait dit avec ardeur: "Pourquoi ne nous donnent-ils pas l'ordre de charger à la baïonnette?" On lui fit des funérailles militaires à Montréal, le cercueil étant porté sur un affût de canon, et le 85<sup>ème</sup> bataillon fournit le détachement, sous les ordres du capitaine Chagnon, qui exécuta la salve du dernier salut.

Dans tout le district de Montréal, il y avait une févreuse impatience, dans l'attente du retour de ses enfants enrôlés dans le 65<sup>ème</sup> bataillon. Pendant les derniers jours, plusieurs comités s'étaient organisés, dont un était composé des anciens membres du régiment, dans le but de préparer une réception digne des héros qui revenaient.

C'est le lundi 20 juillet qu'ils arrivèrent en ville. A la gare Dalhousie, dès huit heures du matin, un immense concours de spectateurs s'était amassé: un bon nombre était composé de représentants du beau sexe, qui entendaient rester là, coûte que coûte, jusqu'à l'arrivée qui de leur fils, qui de leur fiancé, de leur frère ou de leurs amis. Des femmes avec leur enfant dans les bras étaient là, impatientes d'embrasser leur mari; des vieillards voulaient serrer dans leurs bras le vaillant fils dont ils étaient fiers; tous étaient venus pour accueillir les premiers celui qui se trouvait le chéri de la famille. Les autres régiments de Montréal aussi étaient bien représentés, par des délégations en uniforme.

A neuf heures 35, le train, composé de sept chars, portant les soldats aux vêtements souillés, à la peau brûlée par le soleil, arriva à la gare. La batterie de campagne du colonel Stevenson tira un salut de quinze coups de canon, et des acclamations prolongées s'élevèrent de la foule compacte. Aussitôt que le train fut arrêté, des mains s'avancèrent avec ardeur pour saisir les mains des soldats, et les officiers furent immédiatement entourés de leurs parents et de leurs amis. Un des premiers qui descendit de voiture fut l'instructeur Napoléon Labrèche, la figure brunie par le hâle, mais gras et jovial comme toujours. Le colonel Hughes reçut un accueil chaleureux, dont il pouvait être fier; saisi par ses amis, il fut porté en triomphe jusqu'à la voiture où l'attendait madame Hughes et sa famille: inutile de dire que ce fut un moment de bonheur. Le

colonel Ouimet et le major Dugas, dès qu'ils parurent, furent acclamés par l'assistance.

Sur la plate-forme de la gare se trouvaient Son Honneur le Maire, avec les échevins Grenier, Laurent et Robert, les lieutenants-colonels Harwood, Fletcher et Worsley, et beaucoup d'autres personnes de marque. Bien des arrangements ne purent être mis à exécution, à cause de l'incertitude sur l'heure de l'arrivée du train. Les vétérans du 65<sup>ème</sup> se trouvaient à la gauche de la plate-forme, avec le capitaine Bédard à leur tête, assisté par le capitaine Malepart et les lieutenants Beaudry et Galarneau. Le capitaine DesRivières était aussi présent, en qualité de président du comité de réception. On n'avait admis à l'intérieur de la gare que ceux qui appartenaient à des comités, ou des frères d'armes, ou quelques citoyens éminents; mais les murs de revêtement, la rue Notre-Dame et tous les environs de la station étaient littéralement bourrés d'une foule remuante qui avait arrêté toute circulation des voitures.

Aussitôt que la locomotive entra en gare, les sons familiers de "la Canadienne" accueillirent les soldats de Montréal. A ce moment l'enthousiasme fut indescriptible: la foule avançait de tous côtés, et l'émotion était si exaltée, qu'un grand nombre de spectateurs ne pouvaient retenir leurs larmes; et en effet, la scène était réellement attendrissante.

Il était évident que ces hommes venaient de passer par une expérience qui avait mis à l'épreuve le fond du caractère qui était en eux; leurs uniformes étaient décolorés, tachés, déchirés; leurs couvre-chefs n'étaient pas absolument à l'ordonnance, consistant en sombreros, chapeaux mous, bonnets de police, tuques, chapeaux de paille et autres articles de fantaisie; mais, au physique, les hommes avaient bonne mine, leurs visages tannés par les intempéries des saisons leur donnait bien l'air d'être ce que les appelait leur chef, le général Strange, "mes braves Canadiens-Français". Il semblait qu'il ne dût pas y avoir de fin aux embrassades, aux serremments de main, à tous les signes ardents d'une bienvenue enthousiaste, et il fallut attendre quelque temps avant qu'on pût former le régiment en ligne, pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville, où une "adresse civique" devait lui être présentée. A dix heures et demie, le régiment commença à défilé, musique en tête, par les rues de la ville: ce fut une ovation continuelle. L'événement le plus imposant de cette journée mémorable fut le "Te Deum" qui fut chanté solennellement à l'église de la paroisse Notre-Dame; le vaste édifice était rempli de ceux qui avaient voulu être témoins de l'acte de dévotion de ces braves soldats, dans le moment de leur triomphe.

On ne saurait dire quel sentiment fut le plus touché par les événements de la révolte du nord-ouest, le sentiment religieux ou le sentiment patriotique. Certainement, dans le 65<sup>ème</sup> bataillon et parmi ses amis, la ferveur religieuse allait de pair avec un patriotisme exalté, comme chez les anciens "Croisés". Nous avons parlé déjà du pieux devoir rempli à Frog Lake et de

l'érection solennelle d'une croix à Frog Lake River, ainsi que de la brève mais touchante cérémonie,—digne des temps où les chrétiens militants n'avaient pas honte de témoigner ouvertement leur foi—, qui eut lieu sur les bords de la Saskatchewan, immédiatement avant le combat de la Butte-aux-Français. Un nombre de dames catholiques de Montréal, voulant témoigner leur estime et leur admiration pour le courage et la constance du régiment canadien-français au milieu des dures épreuves de cette campagne, avaient décidé au mois de mai précédent de lui présenter un drapeau, décoré d'un côté avec des emblèmes nationaux et de l'autre avec des emblèmes religieux. Wantant placer le régiment, d'une manière toute spéciale, sous la protection divine dans les dangers auxquels il était exposé, ces dames décidèrent que ce drapeau serait exposé, après avoir été béni, à l'église du Gesu pendant le mois de juin, qui, dans l'église romaine, est consacré spécialement à la dévotion du Sacré-Cœur de Jésus. Madame Armand LaRocque et Madame Debartzch-Monk étaient trésoriers pour recueillir les fonds nécessaires. Cette belle idée fut mise à exécution et, après un certain temps, le drapeau fut présenté au bataillon.

Un des actes du programme de réception était un immense banquet public offert au régiment, le jour de son arrivée. Après que le président du banquet, le lieutenant-colonel Harwood, eut présenté la santé de la Reine, il rendit un brillant hommage au 65ème, et termina en proposant la santé du général Middleton. Vint ensuite le maire, qui dit que le 65ème avait bien mérité de la patrie et s'était montré digne de leurs ancêtres. Quand la révolte avait éclaté, la fleur de la jeunesse s'était portée en avant; le pays leur devait de la reconnaissance, et ce jour devrait être mis au nombre des fêtes nationales. Il félicita les soldats canadiens-français de leur noble conduite et fit l'éloge de leur camarade qui était mort à la peine, le sergent Valiquette, et des deux blessés, Lemay et Marcotte; il rendit aussi hommage au général Middleton, qui s'était rendu digne de tous les honneurs par la manière dont il avait conduit la campagne. Il termina en proposant "le colonel Ouimet et le 65ème bataillon", ce qui fut accueilli par de chaleureuses acclamations.

Le colonel fut très applaudi quand il se leva. Il dit qu'il comprenait que tous les membres de son régiment

désiraient rentrer chez eux le plus tôt possible; cependant il ne pouvait pas sortir de ce banquet sans remercier le maire, les dames de Montréal et les vétérans du 65ème pour tout ce qu'ils avaient fait pour le régiment. Il avait éprouvé une fierté toute particulière, de voir que les dames ne les avaient pas oubliés et leur avaient fourni pendant la campagne des moyens de confort qui avaient été très appréciés. Il remercia les personnes qui avaient protégé les familles des volontaires, et il considérait qu'à cet égard Montréal avait donné un bon exemple à tout le Canada. Il voulait remercier aussi tous ceux qui étaient présents au banquet, pour la cordiale sympathie qu'ils avaient montrée à son régiment en lui accordant cette magnifique réception. Le 65ème avait eu l'honneur d'être appelé le premier entre tous les régiments à marcher en avant, et pas un de ses hommes

n'était resté en arrière. Les autres régiments avaient aussi fait preuve de courtoisie et de générosité en prenant part aux honneurs qui leur étaient décernés. Il est vrai qu'une partie seulement des soldats du 65ème avaient eu l'honneur d'aller au feu et que les autres avaient dû se contenter d'apprendre un peu de langage sauvage; il était fier toutefois de pouvoir dire que tous les hommes du 65ème avaient fait leur devoir et s'étaient montrés à la hauteur de l'honneur qu'on leur avait fait. Il fit l'éloge du sergent Valiquette, qui était un de ses meilleurs sergents; sa perte était ressentie par tout le régiment; et il rendit justice aussi aux deux soldats blessés, Marcotte et Lemay, qui s'étaient conduits bravement. Il désirait encore



LE CAPITAINE BEDARD.

remercier tous ceux, et particulièrement leurs amis anglais, qui avaient contribué généreusement à aider les familles restées sans support. Il considérait que ces événements avaient ouvert une ère nouvelle pour Montréal, en rapprochant davantage les différentes nationalités, et que cette union avait été scellée à jamais par le sang qui avait été répandu dans le nord-ouest (bruyants applaudissements). En ce qui concernait les hommes du 65ème, le souvenir de cette journée serait gardé précieusement, pour le grand honneur que leur avait accordé la ville de Montréal; en leur nom, il remerciait, du plus profond de son cœur, tous ceux qui y avaient contribué.

Le maire, M. Beaupré, proposa la santé de l'artillerie de la garnison, et le lieutenant-colonel Stevenson, un vieil officier qui avait été un ami constant du 65ème et qui était très aimé de ce bataillon, répondit et remercia.

disant que tous ceux qui étaient restés ici avaient envié ceux qui étaient allés en avant. Il était fier de voir que le 65<sup>ème</sup> s'était conduit d'une manière qui n'aurait pas pu être surpassée. Quand ce bataillon était parti, on pensait que beaucoup de ses hommes ne reviendraient pas, mais malgré une pénible campagne, presque tous étaient revenus. Il espérait que le régiment conserverait sa discipline et qu'il serait toujours prêt à marcher quand le devoir l'appellerait.

Pendant les jours suivants, il y eut une succession de réceptions aux divers officiers et aux membres de tout rang du régiment. Les anciens Zouaves Pontificaux offrirent un beau banquet à leurs deux populaires camarades, le lieutenant-colonel Hughes et le chevalier LaRocque; le club des jeunes conservateurs fit de même pour son président, le lieutenant Doherty; les amis du capitaine Giroux lui présentèrent son portrait, et la plupart des autres officiers reçurent diverses marques d'estime de leurs amis.

Il nous paraît intéressant de donner un extrait du discours prononcé par le lieutenant C. J. Doherty (aujourd'hui le juge Doherty), en réponse à sa santé, quand elle fut présentée au banquet donné en son honneur. "Ma position comme officier du 65<sup>ème</sup>," dit-il, "était en quelque sorte particulière. Irlandais parlant l'anglais, au milieu d'un bataillon complètement canadien-français, entouré d'officiers parlant le français, je peux vous assurer cependant que je ne m'aperçus jamais, soit dit à leur honneur, qu'il y eût une différence de race entre nous; à moins que ce ne fût par une plus grande complaisance pour un collègue qui, dans un sens au moins, pouvait être considéré comme un étranger. J'ajouterai que, pendant cette campagne, la conduite du 65<sup>ème</sup> a été telle, que je me suis senti fier d'être un de leurs compatriotes. Ils ont fait honneur à Montréal et au Canada tout entier. Jamais on ne les vit se dérober à un devoir, ou s'arrêter, ou hésiter. Selon les mots d'une de leurs chansons, ils étaient Canadiens avant tout, et faisaient leur devoir pour leur pays avant tout. Je pense qu'il ne serait pas digne de moi, comme le seul officier de langue anglaise du bataillon, de laisser passer cette occasion, la première qui se soit présentée, sans donner un démenti aux insultes grossières et outrageantes et aux calomnies qu'un répugnant individu de Toronto a jugé bon de publier sur les officiers et soldats du 65<sup>ème</sup> bataillon. Je ne parle pas de ce sujet pour ce qui peut me toucher personnellement, mais j'en parle parce que cet acte a été dicté par un préjugé misérable et stupide contre la race à laquelle ce bataillon appartient. Quoique ce journaliste puisse penser des conséquences de diffamer des soldats, il va trouver que c'est une dangereuse entreprise de diffamer une demi-douzaine d'avocats."

La dernière partie de ce discours reporte l'attention sur un sujet sur lequel l'historien du 65<sup>ème</sup> régiment ne peut se dispenser de dire quelques mots, bien que ce soit un sujet qui ne puisse que faire baisser la tête de honte aux Canadiens-Anglais.

Malgré la prompt réponse faite par le 65<sup>ème</sup> au soudain appel aux armes; malgré le zèle déployé par tous ses membres et leur empressement à reprendre toute corvée, si dure qu'elle fût, au cours des marches les plus fatigantes, malgré leur bravoure remarquable en présence de l'ennemi; en un mot, malgré leur brillante conduite dans toute cette campagne,—ce bataillon fut l'objet d'attaques persistantes, imméritées et lâches, de la part d'une partie de la presse d'Ontario.

En premier lieu, le lieutenant-colonel Ouimet fut accusé de trahison ou de lâcheté, pour avoir quitté Calgary, quoique ce voyage eût été entrepris à la demande de son supérieur. Le major Dugas, qui était venu dans l'est, sur l'ordre impératif des médecins, se vit forcé de risquer sa vie, en retournant dans l'ouest avant que les médecins le lui permettent, parce qu'on l'accusait déjà de défection. Sur l'affirmation d'un homme qui n'était digne d'aucune confiance et qui n'avait pas les moyens de vérifier ce qu'il avançait, un journal de Toronto publia toute une histoire, insinuant que les officiers et les soldats du 65<sup>ème</sup> bataillon s'étaient conduits comme une bande de voyous et de voleurs dans le voyage vers l'ouest. Une autre invention fut, que les protestants qui faisaient partie de la compagnie laissée en garnison à Edmonton, avaient été persécutés, à tel point qu'un conflit entre le 65<sup>ème</sup> et l'Infanterie légère de Winnipeg avait été imminent.

Cette dernière histoire fut démolie définitivement par la lettre suivante que le lieutenant-colonel Ouimet reçut à Fort-Pitt, le jour même où le 65<sup>ème</sup> s'embarqua pour revenir à Montréal.

Fort-Pitt, 3 juillet 1905.

"Cher colonel Ouimet,

"On m'a montré la lettre qui a été abondamment reproduite,—paraît-il,—dans la presse canadienne et qui contient les plus honteuses accusations contre votre régiment.

"Comme le 65<sup>ème</sup> faisait partie de la brigade d'infanterie placée sous mon commandement à Calgary, il y a plus de deux mois, et comme depuis ce temps jusqu'aujourd'hui, nous avons été constamment ensemble, je trouve que je ne ferais pas mon devoir si je n'exprimais pas mon dégoût pour les mensonges qui ont été répandus contre votre vaillant petit régiment.

"Je suis resté auprès de vos soldats à la caserne, au camp, en marche et au combat, et je considère que, en ce qui concerne leur conduite générale, leur endurance dans les circonstances les plus pénibles et leur courage en présence de l'ennemi, ils constituent un corps militaire dont n'importe quel pays pourrait être fier.

"C'est une triste récompense, pour des officiers et des soldats qui ont ajouté quelque chose à la bonne réputation du Canada, de ne recevoir que des insultes imméritées.

"Je ne fais qu'exprimer le sentiment unanime des

officiers et des soldats du régiment que je commande, quand je dis que les rapports continuels entre nos deux régiments n'ont jamais subi le moindre "contre-temps", et que nous éprouvons un regret sincère en disant adieu forcément à nos camarades du 65<sup>ème</sup>.

"Votre bien dévoué,

W. OSBORNE SMITH,

Lieutenant-colonel,  
commandant l'Infanterie légère de Winnipeg".

Quant à l'invention de mauvaise conduite tenue par le 65<sup>ème</sup> pendant son transport au nord-ouest, le correspondant de la "Gazette" de Montréal, qui était alors avec le régiment, non seulement en fait justice, mais nous donne une idée de l'effet produit par ces calomnies sur ceux qui en étaient l'objet.

"Hier, la poste nous a fait le plaisir de nous distribuer nos lettres. Il n'y avait pas moins de trois grands sacs pleins de journaux, qui occupèrent deux hommes pendant deux heures pour les classer; il y avait aussi un grand nombre de lettres. Les journaux français, bien entendu, étaient en plus grand nombre. Dès que la distribution fut faite, les soldats gagnèrent leurs tentes, et ceux qui ne savaient pas lire écoutaient ceux qui lisaient pour eux. Naturellement, on chercha d'abord ce que les journaux de Montréal disaient de nous. Tout à coup, j'entendis des éclats de voix et des jurons, et quand je demandai quelle en était la cause, on me montra un journal français de Montréal qui avait reproduit la lettre du "News" de Toronto. Je le lus, et j'avoue que j'éprouvai à mon tour une violente envie de jurer. Nous ne connaissions encore rien de cette histoire, et nous fûmes d'abord surpris, puis remplis d'indignation, à la pensée qu'un journal pouvait descendre si bas et avoir si peu de dignité, que de publier une lettre faite d'un tissu de mensonges si mal déguisés, une lettre écrite par un homme qui ne nous avait pas vus plus de dix minutes. Cependant, comme ses calomnies peuvent avoir été crues par quelques personnes, je veux bien descendre à réfuter brièvement ses accusations. Il a dit que nous étions tous ivres pendant le voyage à Winnipeg. Si les lecteurs de la "Gazette" veulent bien jeter un coup d'œil sur leurs vieux journaux, ils y verront que, dans une de mes lettres, j'ai constaté que les soldats n'étaient pas contents parce qu'ils ne recevaient pas régulièrement leur ration de spiritueux, alors qu'ils avaient à coucher dans des wagons tout ouverts, par un froid de 10<sup>degrés</sup> au dessous de zéro. Depuis notre départ de Montréal, jusqu'à ce jour là, nous n'avions reçu que deux rations d'eau-de-vie, ce qui était loin d'être l'équivalent d'un verre de whisky de 5 cents à Montréal. Il est vrai que des factionnaires étaient placés à chaque extrémité des chars; mais c'était pour

empêcher les hommes de passer d'un char à l'autre et pour éviter les accidents; tous les régiments ont fait de même. A Port-Arthur, pas un homme ne but à l'excès. Quoique presque tous aient pris un coup ou deux, je puis affirmer qu'aucun d'eux n'était en état d'ivresse quand ils remontèrent dans le train. On raconte qu'à Winnipeg nous avions couché dans un cercle à patiner et que nous avons laissé la place dans un état de malpropreté ignoble. Eh bien, nous passâmes juste quatre heures à Winnipeg, et cela dans le milieu du jour; donc, un mensonge prouvé. Nous n'avions pas d'argent, d'ailleurs, pour acheter des liqueurs, à Winnipeg. Il est dit encore que, à MacKay's Harbour, nous avions couché dans un grand bateau: or la moitié du bataillon alla se coucher dans une grande maison de cette place, et l'autre moitié, dont je faisais partie, alla dormir à 10 milles de là, dans un autre grand bâtiment."

L'auteur de cet ouvrage ayant eu le privilège de suivre toute la campagne du nord-ouest dans la colonne du général Middleton, y compris la poursuite de Gros-Ours, fut, pour cette raison, spécialement recherché par les journalistes, à son retour à Montréal, pour leur fournir des renseignements sur les services rendus par le 65<sup>ème</sup> régiment et sur les accusations portées contre ce corps (voir le "Star" de Montréal, du jeudi 23 juillet 1885); et ayant les faits encore fraîchement empreints dans la mémoire, il fit la réponse suivante: "En ma qualité de Montréalais, je ne saurais exprimer assez fortement combien j'ai été fier de nos hommes du 65<sup>ème</sup>. Ils étaient aimés de tout le monde, et le 90<sup>ème</sup> régiment, en particulier, ne veut pas entendre dire un mot contre eux. Comme soldats, ils avaient établi leur réputation pour leur énergie, leur esprit de corps et leur bonne volonté à aller n'importe où, à entreprendre quoi que ce soit. C'est tout simplement honteux, de les avoir difflamés de la sorte; et nulle part l'indignation sur ce sujet n'est plus grande que parmi leurs compagnons d'armes des colonnes du nord-ouest."

La vérité est que tous ceux qui avaient pris part à un service actif en compagnie du 65<sup>ème</sup>, étaient d'accord pour stigmatiser les ignobles histoires qu'on avait fait circuler sur la mauvaise conduite de ce bataillon comme de purs mensonges; et peu après le retour du régiment, la justice fut saisie de l'affaire, et le résultat fut que, de tous les mauvais rapports qui avaient été répandus, en violation non seulement de la vérité, mais de tous sentiments généreux et patriotiques, il ne resta absolument rien debout.

En sorte que finalement toutes ces calomnies perides ne servirent qu'à faire ressortir davantage l'importance des services rendus par le 65<sup>ème</sup> bataillon de Montréal dans la campagne du nord-ouest, et à donner plus de relief à la gloire qu'il avait si légitimement acquise.





## CHAPITRE XIII.



### Vingt années de travail pratique.

Le régiment change quatre fois de commandant.—Distribution des médailles de la campagne du Nord-Ouest.—Réceptions de grands personnages et cérémonies publiques.—Mort de la reine Victoria et visite du duc de Cornwall et d'York.—Camps, revues, inspections et voyages.—La pratique du tir.—L'uniforme du régiment et ses armoiries.

Pendant les vingt années qui se sont écoulées depuis la révolte du nord-ouest, l'histoire du 65<sup>ème</sup> régiment, à part quelques devoirs actifs dont il sera parlé au chapitre suivant, fut celle de tous les régiments d'élite de Montréal, et les seuls faits d'importance qu'on ait à relater sont les changements dans le commandement du régiment et parmi les anciens officiers, les inspections annuelles et la participation du régiment à des parades ou à des cérémonies publiques, ainsi que quelques modifications dans son organisation intérieure, à son uniforme, etc.

De 1885 à 1906, le 65<sup>ème</sup> a changé quatre fois de chef, et il y a eu de nombreux déplacements parmi les plus anciens des officiers. D'abord arriva la retraite du capitaine et adjudant Joseph Robert, en 1886, et la nomination du major Alex. Roy pour le remplacer. Au commencement de 1887, le major Roy passa à l'état-major en qualité de major de brigade pour le 6<sup>ème</sup> district militaire, en remplacement du lieutenant-colonel Hughes qui devint Chef de Police de Montréal. Le 14 février 1887, le capitaine Alfred Eugène Labelle fut nommé adjudant en place de Roy.

Par l'ordre général du 1<sup>er</sup> mai 1889, le major Calixte Aimé Dugas fut nommé lieutenant-colonel pour prendre la place de l'honorable Joseph Aldric Ouimet, qui reçut permission de se retirer en gardant son grade. Le 29 mars, le capitaine Joseph Giroux fut promu major à la place de Dugas. Le 3 mai, parurent à la Gazette de nombreuses mutations: nommés capitaines, le lieutenant Marie Georges Charles Eugène Desnoyers, à la place de Giroux; le lieutenant François Samuel Mackay à la place de J. A. G. Villeneuve, qui avait donné sa démission. Furent nommés lieutenants, les lieutenants en second, Charles Charest, H. H. Mansseau, et provisoirement Joseph Ernest Peltier, Henri Duverger, J. Henri Labelle, Augustin Trudel, Arthur Lemieux, Ferdinand

Charbonneau. Furent nommés lieutenants en second Messieurs J. Arthur David, J. W. Jocks; chirurgien, G. E. Roy, à la place d'Alphonse Paré, qui passa dans la Police Montée; chirurgien adjoint, J. A. G. Villeneuve, ancien capitaine au bataillon, à la place de Ferdinand Simard, qui avait quitté la ville.

Par l'ordre général du 17 mai de la même année, le major Joseph Giroux reçut la permission de se retirer, en gardant le grade de capitaine; il ne fut remplacé que le 31 décembre 1890 par le capitaine A. E. D. Labelle, adjudant. Le même ordre nommait le capitaine Zéphirin Joseph Raoul Hébert adjudant, et le lieutenant Joseph E. Peltier devenait capitaine, à la place de Léandre Joseph Ethier, qui prenait sa retraite en gardant son grade.

Par l'ordre général du 22 janvier 1892, le major Hector Prévost, aide-de-camp honoraire de S. E. le Gouverneur-général, était nommé lieutenant-colonel en remplacement de Dugas, qui recevait permission de se retirer avec son grade. Le 24 mai de la même année, le capitaine Z. J. R. Hébert devenait major à la place de Prévost, et le 22 juillet, le capitaine Arthur René Léon Roy était nommé adjudant à la place d'Hébert.

Le 20 mai 1897, le Rév. Cléophas Wilbrod Martin devenait chapelain du régiment pour succéder au Rév. Père Provost, décédé.

Par l'ordre général du 10 avril 1897, le lieutenant-colonel Hector Prévost passa dans la réserve et fut remplacé par le major Alfred E. D. Labelle, promu lieutenant-colonel; le capitaine Charles A. Laframboise était nommé major à la place de Labelle; le capitaine François Samuel Mackay était nommé adjudant, à la place d'Arthur d'Orsonnens, brevet-major, qui passait dans la réserve. Étaient promus capitaines, le lieutenant P. E. Parent, à la place de Labelle; le lieutenant Frédéric



Pelletier, à la place de Thibaudeau, le lieutenant Georges E. Beauchamp, à la place de Laframboise; le lieutenant Louis Joseph Tarte à la place de Mackay. Était nommé lieutenant en second, à titre provisoire, le sergent-major Ernest J. Peltier, à la place de Gélinas. Le 29 mai 1897, le major G. A. A. Laframboise passait dans la réserve, avec le rang de capitaine, et le capitaine François Samuel Mackay était nommé major.

Le dernier changement dans le commandement du régiment parut à la Gazette le 19 avril 1902, pour compter du 22 mars précédent, quand le lieutenant-colonel A. E. D. Labelle, ayant complété son temps de commandement, passa dans la réserve et fut remplacé par le major F. S. Mackay, qui était promu lieutenant-colonel. Le capitaine et adjudant Ostell fut nommé major à la place de Mackay. La même Gazette annonçait la nomination du lieutenant J. A. A. Germain comme capitaine, à la place de F. M. A. LaRocque, qui entra dans la police montée, et celle du lieutenant J. W. Barré comme capitaine à la place de G. E. Beauchamp, nommé chirurgien avec le rang de capitaine.

Il est intéressant de faire remarquer ici que le commandant actuel du 65<sup>ème</sup>, de même que son prédécesseur immédiat et que beaucoup d'autres officiers du régiment qui, pendant les vingt dernières années ont atteint de hauts grades, avait servi dans le rang pendant la campagne du nord-ouest. À l'époque où le 65<sup>ème</sup> fut appelé en service actif, François Samuel Mackay, qui étudiait le notariat, était caporal dans la 6<sup>ème</sup> compagnie (capitaine Giroux); il fut nommé sergent avant de quitter Montréal, second lieutenant à titre provisoire à Calgary, et fit tout le reste de la campagne dans ce grade. Le lieutenant-colonel Labelle était sergent dans la 7<sup>ème</sup> compagnie (capitaine Prévost), et les majors Hébert, Laframboise et Ostell étaient sergents aussi; le capitaine Desnoyers était caporal dans la 7<sup>ème</sup> compagnie. Tous ces derniers furent nommés officiers pendant le voyage à Calgary, sauf le major Laframboise et le capitaine Desnoyers qui ne furent nommés que peu de temps avant le retour. Le lieutenant Charest, qui était sergent dans la compagnie No. 2, fut nommé lieutenant en second à Edmonton, et les lieutenants Léonce Labelle et Charles Terroux sortirent des rangs pendant la révolte. Toutes ces promotions ayant été faites en campagne ne furent publiées d'abord que dans les ordres du jour, et il y eut un délai inexplicable avant qu'elles fussent insérées dans les ordres généraux; en sorte que la liste officielle des officiers de milice ne contenait, à la fin de l'année 1885, aucun des noms des officiers qui avaient été promus pendant qu'ils étaient devant l'ennemi. Par suite, ces derniers perdirent injustement quelque temps de leur ancienneté.

Pour un certain temps après son retour, le régiment se trouva dépourvu d'uniformes et d'équipement, car ceux-ci avaient été ruinés par les rigueurs de la campagne. Les magasins du ministère de la Milice étaient vidés et les chefs de ce département étaient acablés d'ouvrage par

le règlement des affaires de la révolte; il se passa donc bien des mois avant que le régiment pût obtenir ces articles indispensables, et cela l'empêcha de prendre part aux mesures d'ordre exigées par les émeutes en relation avec l'épidémie de petite vérole qui sévit à ce temps-là.

La première parade de quelque importance à laquelle le 65<sup>ème</sup> se montra après son retour de l'ouest, eut lieu sur le Champ-de-Mars le 24 mai 1886, fête de la Reine Victoria, alors que le général Middleton distribua à ceux qui l'avaient si bien méritée la médaille qui récompensait leurs services dans le nord-ouest.

Cette distribution des médailles aux hommes du 65<sup>ème</sup> fut certainement l'événement le plus important de cette fête à Montréal, et quand le régiment, fort de plus de 300 hommes, parut sur le Champ-de-Mars, à 11 heures, il fut applaudi par un des plus grands rassemblements qui se soient jamais vus sur ce terrain historique. Après que les hommes eurent été mis en colonne serrée, formant trois côtés d'un carré, le général Middleton, accompagné par Lady Middleton, le capitaine Wise, A. D. C., le lieutenant-colonel Harwood, D. A. G., et le lieutenant-colonel Hughes, M. B., arriva sur le terrain et reçut le salut au général. Sir Fred. passa dans les rangs, accompagné par le lieutenant-colonel Ouimet, pour inspecter brièvement le régiment. Puis l'ordre de reposer les armes fut donné, et les officiers furent appelés en avant; alors Lady Middleton et les dames qui l'accompagnaient, Mesdames Beaugrand, Doncet et Hughes, attachèrent les médailles sur leur poitrine. Avant la distribution des médailles aux sous-officiers et aux soldats, le nom du sergent Valiquette fut appelé et le capitaine de sa compagnie s'avancant répondit: "Mort au champ d'honneur"—ce qui causa une profonde impression parmi les assistants. Un certain nombre de dames passèrent alors le long des rangs et distribuèrent les médailles aux sous-officiers et aux soldats ainsi qu'il suit:

Compagnie No. 1.—Capitaine Ostell—: Mesdames Beaugrand, Hughes et Dugas.

Compagnie No. 2.—Capitaine Des Trois-Maisons—: Mesdames Mathieu, Drolet et Laframboise.

Compagnie No. 3.—Capitaine Bauset—: Mesdames LaRocque, Gault et Bauset.

Compagnie No. 4.—Capitaine Piché—: Mesdames Fred. Massey, Geo. Mooney et Mademoiselle Desbarats.

Compagnie No. 5.—Capitaine Villeneuve—: Mesdames Hone, Hébert et Mademoiselle Prévost.

Compagnie No. 6.—Capitaine Giroux—: Mesdames MacDougall et Olier.

Compagnie No. 7.—Capitaine Prévost—: Mesdames Prévost et Hingston.

Compagnie No. 8.—Capitaine Roy—: Mesdames R. Roy, Ostell et Bisailon.

Quand cette cérémonie chevaleresque fut terminée, le général Middleton adressa la parole aux hommes du

65<sup>ème</sup> régiment et les compliments sur les grands services qu'ils avaient rendus à la patrie dans la dernière campagne, et il témoigna sa satisfaction que le Gouvernement de Sa Majesté eût bien voulu leur accorder cette honorable marque de sa haute approbation.

Dans l'après-midi, le régiment se rendit à l'île Sainte-Hélène, où les soldats et toutes les personnes qui avaient contribué à la solennité du matin, prirent part à un joli repas. Cela attira dans l'île une foule telle qu'il est douteux si l'on a jamais vu, avant et après ce jour, autant de monde à la fois dans ce parc. Il fallut quatre grands steamers pour transporter la foule.

Le 1er décembre 1886, le 65<sup>ème</sup> eut à accomplir le pieux devoir de rendre les derniers honneurs à leur bon chapelain, le Rév. Père Philémon Provost. Le service funèbre eut lieu à l'église Saint-Pierre, Mgr Fabre, archevêque de Montréal, officiant, et le Rév. Père Antoine, provincial de l'ordre des Oblats, prononçant l'absoute. Tous les officiers du régiment qui étaient dans la ville y assistèrent en uniforme, ainsi que 150 sous-officiers et soldats. Parmi les officiers présents, il y avait le lieutenant-colonel Ouimet, le capitaine adjudant Jos. Robert, les capitaines Giroux, Ethier, Roy, Bauset, Doherty, Villeneuve; les lieutenants Robert, Laframboise, Hébert, Ostell, Labelle et Desnoyers. Les capitaines Ethier, Robert, Giroux et Villeneuve accompagnèrent le corps à Lachine, où se fit l'enterrement.

Le soir qui précéda ces funérailles, une assemblée fut tenue dans la salle supérieure du marché Bonsecours, à laquelle assistèrent un grand nombre d'officiers, de sous-officiers et de soldats du 65<sup>ème</sup>, pour exprimer tous les regrets du régiment sur la mort de ce prêtre dévoué. Le lieutenant-colonel Ouimet, le capitaine Ethier, le capitaine Bauset et plusieurs autres prirent la parole, et tous rendirent hommage aux vertus chrétiennes et sociales du défunt. Les résolutions suivantes furent adoptées:

Proposé par le lieutenant-colonel Ouimet, le major Dugas et le capitaine Robert, appuyé par les capitaines Giroux, Roy, Bauset et Ethier, et résolu à l'unanimité:

"Que les officiers, sous-officiers et soldats du 65<sup>ème</sup> bataillon ont appris avec la plus vive douleur, la mort prématurée de leur ancien aumônier, le Rév. Père Provost, dont ils avaient su, pendant son court séjour comme aumônier dans le bataillon, apprécier toutes les qualités de citoyen, de prêtre et de missionnaire."

Proposé par le lieutenant-colonel Hughes et le capitaine LaRocque, appuyé par le capitaine Doherty et les lieutenants Villeneuve, Robert, Labelle et Plinguet:

"Que, témoins journaliers de son profond dévouement pour eux, de sa grande sollicitude pour le bien de leurs âmes et le bien-être de leur corps, ils ne peuvent que pleurer la perte qu'ils viennent de faire, et conserveront toujours, gravé au fond de leurs cœurs, le souvenir de sa grande bonté, de son intarissable charité et de son profond attachement au bataillon."

Proposé par les capitaines Ethier et LaRocque, appuyé par les capitaines DesTrois-Maisons, Villeneuve et les lieutenants Ostell, Lafontaine, Hébert et Desnoyers:

"Que, témoins oculaires du sublime dévouement des missionnaires Oblats au nord-ouest—cette grande et belle famille religieuse à laquelle appartenait leur cher aumônier,—le 65<sup>ème</sup> bataillon, officiers, sous-officiers et soldats, offre à cette communauté l'expression vive et sincère de leurs plus profondes condoléances."

Proposé par les capitaines Roy, Bossé et Ethier, appuyé par les lieutenants Laframboise, Duverger et Mackay et résolu:

"Les officiers, sous-officiers et soldats assisteront au service funèbre qui sera célébré à Saint-Pierre à 9 heures, et le bataillon portera le deuil pendant un mois."

Proposé par les capitaines Giroux et Bauset, appuyé par le capitaine Roy et les lieutenants Labelle et Villeneuve, et résolu:

"Copie de ces résolutions sera transmise par le capitaine adjudant à la famille du regretté défunt, au R. P. Provincial des RR. PP. Oblats, et communication en sera donnée à la presse".

Depuis cette époque, le 65<sup>ème</sup> a accordé les derniers honneurs militaires à plusieurs de ses officiers et de ses membres, ce qui prouve que l'esprit de bonne camaraderie qui unit entre eux les membres du régiment se fait sentir jusqu'à la fin.

Le 21 décembre 1902, eurent lieu les funérailles militaires du lieutenant C. A. Wilson, et les trois feux de salve se firent à la gare, avant que le corps ne fût transporté à Saint-Eustache, où eut lieu l'enterrement. Le lieutenant Wilson était un étudiant en médecine plein de promesses de l'Université Laval, fils du docteur T. G. Wilson et petit-fils de M. C. A. M. Globensky, seigneur de Saint-Eustache.

Le 19 juin 1903, le 65<sup>ème</sup> eut les derniers honneurs à un jeune officier qui promettait beaucoup, le capitaine Arthur Gélinas. Le corps fut porté sur un affût de canon, la musique et le corps des clairons et tambours prirent part à la démonstration, et le détachement chargé des feux de salve se composait d'une compagnie entière, sous le commandement du capitaine Desnoyers. Le lieutenant-colonel Gordon, O. C. D., et des officiers de tous les régiments de la ville y assistèrent, en outre de tous les officiers du 65<sup>ème</sup>.

— Pendant la période d'exercice de l'année 1899, le 65<sup>ème</sup> eut pour instructeur le sergent Morin du R.R.C.I. Ce brillant sous-officier, qui avait fait ses études au collège Bourget de Rigaud, était entré d'abord dans la compagnie B à Saint-Jean, où il fit deux ans de service; quand il eut son congé, il se rendit en Angleterre et s'engagea dans les "Grenadiers-Gardes". Bien que ce fût un homme de plus de six pieds, il se trouva le plus petit de sa compagnie; il avait aussi la distinction d'être le seul Canadien-Français dans le régiment. Aux manœuvres d'Aldershot, il contracta les germes de la phthisie

qui l'emporta prématurément en juin 1904. Beaucoup d'officiers, de sous-officiers et de soldats assistèrent à ses funérailles.

Après la mort de la Reine Victoria, universellement regrettée, le 22 juin 1901, l'archevêque de Montréal décida de célébrer une grand'messe à la cathédrale Saint-Jacques, le jour des obsèques de Sa Majesté, pour appeler les bénédictions de Dieu sur la famille royale. Le 65<sup>ème</sup> assista en corps à cette cérémonie, sous le commandement du lieutenant-colonel Labelle: le vaste édifice était littéralement plein de monde.

La population de Montréal fut particulièrement touchée de la parade du 65<sup>ème</sup> bataillon à travers les principales rues de la ville à cette occasion. Les Canadiens-Français surtout, se sentaient plus fiers au passage de leur bataillon, à l'allure martiale, à la tenue irréprochable. L'ensemble du bataillon présentait le plus beau coup d'œil.

Dans la Cathédrale, M. le chanoine Martin officiait, assisté de MM. les abbés Geoffron et Forbes. Mgr l'archevêque de Montréal présidait au trône. L'élite de la société se trouvait là; on remarquait entre autres: M. Raymond Préfontaine, M.P. et maire de Montréal; sir Alex. Lacoste, juge en chef de la Cour d'Appel; sir Wm. Hingston, les hon. juges Taschereau, Pagnuelo, Curran, Doherty, Robidoux et Desnoyers; MM. Thomas Chase Casgrain, M.P.; Rodolphe Lemieux, M.P.; Charles Marcell, M.P. pour Bonaventure; le consul général de France, l'hon. J. P. B. Casgrain, l'hon. Alphonse Desjardins, l'hon. A. R. Angers, l'hon. N. Pérodeau, Charles Bruchési, E. A. D. Morgan, Wilfrid Mercier, etc.

Parmi les membres du clergé présents se trouvaient: Mgr Racicot, vicaire général; MM. les chanoines Archambault et Cousineau; M. l'abbé Colin, supérieur de Saint-Sulpice; le Rév. Père Turgeon, S.J.; M. l'abbé Bourassa, de l'Université Laval; M. l'abbé LaRocque, de St-Louis de France.

Voici le texte de l'allocution qui fut prononcée par Mgr Bruchési dans cette circonstance:

"Mes très chers frères,

"Une circonstance solennelle nous réunit dans cette cathédrale. Au moment où je vous parle, s'achève, à Londres, les imposantes funérailles de notre regrettée souveraine.

"Avec quelle sincérité nous nous sommes associés au deuil de tout l'Empire, vous le savez. Nous avons, comme c'était notre devoir, rendu hommage à la femme, à l'épouse, à la mère modèle, à la reine en qui nous aimerons toujours à reconnaître une bienfaitrice insigne de notre pays, une protectrice de nos libertés.

"Ce que chacun pourra faire maintenant dans son cœur, comme gage de vénération et de gratitude, il le saura en consultant sa foi de catholique, qui embrasse à la fois le monde visible et invisible, qui enseigne que les liens ne sont pas brisés entre ceux qui partent et ceux qui restent sur la terre, et, qu'à ceux qui sont partis nous

peuvons venir en aide par nos prières et nos bonnes œuvres.

"Mais ce que les lois de l'Eglise nous permettent de faire comme peuple et publiquement, nous venons de le faire. Nous avons prié pour la famille royale en deuil et pour le nouveau souverain; et, en cela, nous n'avons fait que suivre le précepte de l'apôtre saint Paul, quand il recommandait aux premiers chrétiens de se souvenir particulièrement devant Dieu de ceux qui sont constitués en dignité et investis du pouvoir.

"L'heure est grave. Que sera ce nouveau règne qui commence? C'est le secret de Dieu. Mais, encore une fois, prions, afin qu'il soit vraiment heureux, pour le souverain lui-même, pour la sainte Eglise catholique, pour l'Empire et pour notre patrie."

Le 65<sup>ème</sup> régiment a eu l'honneur de paraître à différents temps dans plusieurs autres cérémonies en rapport avec le monarque ou avec sa famille.

En juin 1887, l'empire britannique célébra un "jubilé" en l'honneur du cinquantième anniversaire de l'avènement de la Reine Victoria, et en juin 1897 eut lieu une autre manifestation d'amour et de dévouement envers la personne de la vénérable souveraine. Ces deux célébrations, qui furent observées avec enthousiasme à Montréal, comprenaient des revues militaires auxquelles le 65<sup>ème</sup> prit part. A l'occasion du jubilé de 1897, le gouvernement du Canada envoya à Londres, sous le commandement du colonel l'honorable M. Aylmer, adjudant général (à présent Lord Aylmer), un détachement militaire, choisi dans les différents corps, pour prendre part aux cérémonies grandioses qui eurent lieu dans la capitale de l'empire. Le 65<sup>ème</sup> fournit un officier à ce détachement, le capitaine Joseph Peltier, et à l'état-major qui accompagna l'honorable Wilfrid (aujourd'hui Sir Wilfrid) Laurier, premier ministre, deux autres officiers, le lieutenant-colonel Labelle et le major Hébert; et lorsque ces officiers partirent, le régiment tout entier les accompagna à la gare et leur dit un chaleureux "au revoir". Pendant l'absence du lieutenant-colonel Labelle, le commandement du régiment passa au major F. S. Mackay. En plus des officiers, le régiment fut représenté dans le contingent du jubilé par quatre sous-officiers et soldats, le sergent Levasseur, le sergent Lafleur, le caporal Bourassa et le soldat Barré.

Lors des fêtes données à l'occasion de la visite du duc et de la duchesse de Cornwall et d'York en Canada, en septembre 1901, il y eut une série de revues dans les capitales des diverses provinces. Pour la revue tenue à Québec, le 17 septembre, sur les plaines d'Abraham, tous les corps de milice de Montréal envoyèrent des représentants. La division ainsi constituée fut mobilisée à Québec le dimanche 15 septembre, campa, puis prit part à une parade d'église le même jour et fournit la haie qui fit les honneurs aux visiteurs princiers le lendemain 16, jour de leur débarquement.

Le programme qui avait été élaboré pour recevoir Leurs Altesses à Montréal fut beaucoup abrégé par égard pour nos cousins des États-Unis, qui venaient d'être péniblement affectés par le lâche assassinat du président MacKinley à Buffalo, quelques jours avant. Il y eut toutefois une parade d'honneur pour accompagner le duc et la duchesse jusqu'à la demeure de Lord Strathcona, qui avait été mise à leur disposition, et les régiments de milice et les corps de cadets de Montréal formèrent la haie sur tout le parcours, tandis que le 65ème occupait le poste d'honneur, à la gare Viger.

Le Gouvernement du Canada envoya aussi à Londres un fort contingent pris dans les différents corps de la milice active, sous le commandement du lieutenant-colonel H. M. Pellatt, des "Queen's Own Rifles", pour participer aux cérémonies qui devaient accompagner le couronnement du roi Édouard VII, en juin 1902, mais qui durent malheureusement être remises par suite de la maladie soudaine du Roi. Le 65ème fournit à ce détachement un officier, le lieutenant en second Eugène Lemieux, qui avait fait la campagne d'Afrique et avait joint le 65ème à son retour, et deux sous-officiers, les sergents Charles Michaud et Edgar Carboneau. Michaud appartenait au 65ème depuis 1887, il fit partie du premier contingent canadien qui alla dans le sud de l'Afrique et acquit dans cette campagne la réputation d'avoir les qualités d'un vrai soldat. Carboneau était au 65ème depuis 1886, fut fait sergent l'année suivante et fit aussi la campagne d'Afrique.

On prit des arrangements pour avoir une grande revue militaire à Montréal, le 26 juin 1902, jour du couronnement, et en outre des régiments de Montréal, les corps suivants devaient y prendre part: la brigade navale de Portland (États-Unis), l'artillerie de garnison de Cobourg, les Gardes à pied du Gouverneur général, Ottawa; le 10ème régiment (Royal Grenadiers) Toronto; le 13ème régiment, Hamilton; le 84ème régiment, Saint Hyacinthe, le 5ème (Carabiniers Royaux) et le 9ème (Voltigeurs), Québec; le 14ème (Princess of Wales' Own Rifles), Kingston; le 43ème (Duke of Cornwall's Own Rifles), Ottawa. Mais le couronnement n'ayant pas eu lieu cette fois, la revue ne se fit pas.

Le 65ème a fourni des gardes d'honneur à presque tous les gouverneurs-généraux du Canada, lorsqu'ils vinrent visiter officiellement Montréal. Le 11 novembre 1898, L.L. E.E. le comte et la comtesse d'Aberdeen firent leurs adieux à Montréal; le 65ème fit les honneurs à la gare Viger, avec le capitaine P. Trudel, commandant du détachement, et les lieutenants Beauchamp et Pelletier. En janvier 1905, L.L. E.E. le comte et la comtesse Grey firent leur première visite officielle à Montréal, et quand ils se rendirent à l'Hôtel-de-Ville pour y recevoir une "adresse" des autorités municipales, le 65ème les y escorta et fut complimenté par le gouverneur-général.

Le 24 décembre 1904, pendant qu'il était en Europe pour affaires publiques, l'honorable Raymond Préfontaine, C.R., Ministre de la Marine et des Pêcheries et

ancien maire de Montréal, mourut subitement à Paris. Les gouvernements français et anglais s'unirent pour rendre honneur à ses dépouilles: le corps fut accompagné dans Paris par une grande escorte militaire, les plus importants personnages de l'État prononcèrent son éloge, une grand-messe fut célébrée à l'église de la Madeleine, et ses restes quittèrent la France sur un vaisseau-torpilleur pour être transférés sur le nouveau navire de guerre anglais "Dominion", un des plus puissants de la flotte, chargé spécialement par l'Amirauté de les ramener en Canada. A Halifax, le corps du ministre fut reçu, au nom du Gouvernement de la Puissance, par l'équipage du croiseur canadien "Canada", et un détachement de la troupe de marine canadienne, créée réellement par l'homme d'État qui venait de mourir, l'escorta à Montréal dans un train spécial. Dans la métropole canadienne, les restes furent exposés à l'Hôtel-de-Ville pendant deux jours, avec une garde de soldats et de marins, et furent contemplés par des milliers de personnes; car le ministre défunt était un des hommes publics les plus aimés que le district de Montréal ait jamais produits. Les funérailles solennelles qui lui furent accordées furent plus remarquables encore par leur dignité grave que par les pompes officielles: le premier ministre et son cabinet, les sénateurs et les membres de la chambre fédérale, les membres des deux chambres provinciales, le conseil municipal et autres corps publics y assistèrent; toute la milice de Montréal fut mise sur pied et forma la haie sur le parcours du cortège, depuis l'Hôtel-de-Ville jusqu'aux limites de la cité. Le 65ème servait d'escorte, recevant le cercueil en son départ de l'Hôtel-de-Ville, et l'accompagnant, formé en deux files, jusqu'au catafalque qui avait été préparé à l'intérieur de la cathédrale, puis au cimetière.

Il y a eu plusieurs parades d'église par les régiments de Montréal pendant les vingt dernières années; deux des plus remarquables furent celles de 1898 et de 1899. A la première, tenue le 8 novembre, le 65ème marcha sous les ordres du lieutenant-colonel Labelle, avec 22 officiers et 240 sous-officiers et soldats. Le général commandant la milice, le major-général Hutton, y fut présent, et il exprima dans un ordre du jour sa satisfaction du grand nombre d'hommes qui y prirent part et de leur belle tenue militaire. Ce jour là, le 65ème et les cadets du Collège Sainte-Marie assistèrent aux Vêpres à la Cathédrale, où l'archevêque, Mgr Bruchési, leur adressa la parole après le service, et leur dit:

"Mes amis,

"Vous faites en ce moment un bel acte religieux. Une parade dans les rues de notre cité ne pouvait pas suffire à votre foi; vous avez voulu vous réunir dans cette cathédrale et au pied de ces autels, pour implorer les bénédictions du Ciel; soyez-y les bienvenus. Notre pays n'a pas d'armée permanente; il n'y a pas ici de service militaire forcé, et la jeunesse n'a pas à passer les plus belles années de sa vie à la caserne. Que Dieu en soit béni!

“Le récent appel de la Russie en faveur d'un désarmement universel, auquel le Vatican a si noblement fait écho, n'est-il pas comme une reconnaissance officielle de notre heureux état social? Est-ce à dire qu'au jour où il serait attaqué le Canada n'aurait pas de défenseurs? Non certes, et le passé en a déjà fourni plus d'une preuve. Les défenseurs se lèveraient en grand nombre, et parmi eux, aux premiers rangs, apparaîtraient nos braves volontaires. Ce sont eux que je salue dans votre bataillon. Au titre d'avocats, de médecins, d'hommes d'affaires ou de finances, ou d'ouvriers, vous joignez celui de soldats. Je connais votre devise et je rends hommage à l'esprit chevaleresque qui l'a inspirée.

“Vous connaissez tous le mot qu'adressait La Roche-Jacquelin à ses Vendéens la veille d'une bataille: “Si j'avance, suivez-moi, si je recule, tuez-moi.” C'est, qu'en effet, un soldat ne doit pas savoir ce que c'est que reculer. Et vous, vous avez écrit sur votre drapeau: “Nunquam retrorsum.” Jamais en arrière!

“Jamais en arrière, mais cela veut dire, mes amis: Toujours en avant. En avant, s'il fallait guerroyer pour la patrie. En avant, malgré les sacrifices à faire, malgré les êtres aimés qu'on a laissés derrière soi. En avant, toujours, malgré la souffrance et la fatigue, malgré la chaleur ou le froid. En avant! C'est l'ennemi refoulé, les places prises d'assaut, la victoire éclatante, la marche triomphale du drapeau. En avant! C'est peut-être aussi la balle qui viendra vous frapper au cœur, la baïonnette qui vous déchirera la poitrine. N'importe. Il s'agit de la patrie, et c'est pour elle, après Dieu, qu'il est le plus doux de verser son sang: “Nunquam retrorsum!”

“Pourtant, la guerre est chose terrible, et j'espère que vous n'en connaissez jamais les horreurs. Mais dans la paix, au sein de vos familles et de la société, vous pouvez être soldats, toujours, et il y a lieu de répéter votre noble maxime: “Jamais en arrière!”

“Baptisés et confirmés, tous, vous êtes les soldats du Christ. Par conséquent, marchez à sa suite et exécutez fidèlement ses ordres. Jamais de fausse honte ni de respect humain, quand il s'agit de vous affirmer comme catholiques; respect et amour à la sainte Eglise, soumission à chacune de ses lois. Les obstacles surgissent nombreux devant vous, il faut les vaincre, les passions tourmentent, il faut les dompter. Combattez-les sans relâche. Les victoires que vous remporterez seront les plus belles de toutes. Soyez justes, honnêtes, chastes, charitables: “Nunquam retrorsum”, et soyez assurés que vous servirez d'autant mieux votre pays que vous vous montrerez plus parfaits chrétiens.”

Le 65<sup>ème</sup> a toujours coopéré cordialement avec les autres corps de Montréal pour faire de belles parades de brigade, non seulement pour assister à l'office divin, mais aussi dans des vues de pratique militaire.

Le 19 octobre 1900, pour la première fois depuis bien des années, la garnison de Montréal reçut l'autorisation d'organiser une bataille simulée. L'affaire eut lieu à

Laprairie et réussit très bien. Ce fut une des plus importantes démonstrations militaires à laquelle les miliciens de Montréal aient eu l'occasion de participer, et le succès en fut dû en grande partie aux efforts du lieutenant-colonel Roy, O. C. D.

L'idée générale était qu'une armée d'invasion avait traversé la rivière Richelieu et, marchant vers le pont Victoria, envoyait un détachement sur son flanc gauche pour s'emparer de Laprairie. Ce détachement devait arriver à midi à une petite rivière située à trois milles au sud-est de ce village. L'idée spéciale était que des ordres étaient envoyés du quartier-général à Kingston, pour que les troupes de Montréal s'opposassent aux desseins de l'ennemi et défendissent Laprairie jusqu'à ce qu'on envoyât des renforts d'Ottawa.

En exécution de ce programme, les Hussards du duc d'York (lieutenant-colonel MacLean), les Carabiniers Victoria (lieutenant-colonel Hamilton), la seconde batterie de l'Artillerie Canadienne (major Hibbard) et la moitié du 1<sup>er</sup> régiment, Prince de Galles (major Finlayson), partirent par steamer à 8 heures 30. La moitié de la cavalerie, les “Victorias” et l'artillerie devaient représenter l'ennemi—les bleus,— sous le commandement du lieutenant-colonel Ibbotson; tandis que le premier régiment et l'autre moitié de la cavalerie devaient représenter l'avant-garde de l'armée de défense. Le corps principal de l'armée de défense—les rouges—, sous les ordres du lieutenant-colonel Labelle, partit par le bateau de 10 heures 15; il se composait de: la seconde moitié du 1<sup>er</sup> régiment (lieutenant-colonel Cooke); le 5<sup>ème</sup>, Royal Scots (capitaine Meighen); le 65<sup>ème</sup> (major Mackay) et la compagnie No 3 des ambulanciers (sergent-major Birkett, A. M. S.). Le lieutenant-colonel Labelle avait le commandement en chef des rouges, avec le lieutenant-colonel Bustedé comme major de brigade et le lieutenant-colonel Stewart comme officier d'ordonnance. Le lieutenant-colonel Ibbotson commandait les bleus, ayant le capitaine Bond comme major de brigade et le lieutenant Simpson comme officier d'ordonnance.

Le 23 mai 1899, le 65<sup>ème</sup> prit part à une grande retraite militaire en l'honneur de LL. EE. le gouverneur général et la comtesse de Minto, sur les terrains de la Société des athlètes amateurs de Montréal. M. Picard, le chef de la fanfare du 65<sup>ème</sup>, eut l'honneur de conduire les musiques réunies de tous les régiments, qui jouèrent plusieurs airs nationaux; le major J. E. Peltier avait été adjoint à l'officier exécutif, et les lieutenants-colonels Oumet, Hughes, Prévost et Labelle faisaient partie du comité général, dont le lieutenant-colonel Roy, O. C. D., était le président.

Les belles manœuvres du 65<sup>ème</sup> aux inspections annuelles prouvent combien son instruction militaire s'est maintenue à un haut degré depuis la campagne de 1885, et nous avons cru devoir donner un compte-rendu succinct de quelques-unes de ces inspections.

L'inspection de 1895 eut lieu le samedi 29 juin, devant le lieutenant-colonel Houghton, A.G.D., et compre-

naît, outre les mouvements de bataillon, quelques exercices de compagnie. Voici les remarques de l'officier inspecteur sur la manière dont la compagnie No 2 accomplit ces exercices: "Voilà des exercices aussi bien exécutés que j'en aie jamais vu, et je ne crois pas que des soldats réguliers pussent faire mieux." Ce jour-là le régiment était nombreux. Le lieutenant-colonel Prévost commandait, et les autres officiers présents étaient: les majors Labelle et Hébert; le major d'Orsonnens, adjudant; le capitaine Ostell, paie-maitre; le quartier-maitre LaRocque; le chirurgien-major Roy et l'assistant-chirurgien Archambault.

1<sup>ère</sup> compagnie,—capitaine Mackay, lieutenant Gélinas.

2<sup>ème</sup> compagnie,—capitaine Trudel, lieutenant Pelletier.

3<sup>ème</sup> compagnie,—capitaine Labelle, lieutenant Saint-Louis.

4<sup>ème</sup> compagnie,—capitaine Desnoyers, lieutenant Tarte.

5<sup>ème</sup> compagnie,—capitaine Thibaut, lieutenant Ouimet.

6<sup>ème</sup> compagnie,—capitaine Peltier, lieutenant Parent.

7<sup>ème</sup> compagnie,—capitaine Laframboise, lieutenant Beauchamp.

8<sup>ème</sup> compagnie,—capitaine de Tonnancour, lieutenant Loranger.

L'inspection de 1897 se fit sur le Champ-de-Mars, devant le lieutenant-colonel Gerdon, qui venait d'être nommé au commandement du district de Montréal: 296 hommes de tous grades étaient présents, parmi lesquels les officiers suivants: le lieutenant-colonel Labelle, commandant le régiment; les majors Z. Hébert, F. S. Mackay; le capitaine J. E. Peltier, adjudant; major chevalier Alfred LaRocque, quartier-maitre; chirurgien-major Roy, capitaine T. Ostell, paie-maitre; chirurgien lieutenant Archambault, capitaine L. J. Tarte. Commandants de compagnies: No 1, lieutenant Louis Ledue; No 2, lieutenant Beauchamp; No 3, capitaine Pierre Trudel; No 4, capitaine Fred. Pelletier; No 5, capitaine Eugène Desnoyers; No 6, capitaine de Tonnancour. Les lieutenants Hébert, Desjardins, Louis Loranger, Corriveau, A. Ouimet, Ernest Peltier, Alban Germain, Lionel Dansereau. L'officier inspecteur se déclara très satisfait de la bonne tenue et des exercices du 65<sup>ème</sup>, et il exprima l'espoir que ce régiment pût gagner "la coupe Smith" l'année suivante, pour son instruction générale.

L'inspection de 1901 se fit sur le champ de la ferme Logan, devant le lieutenant-colonel Vidal, qui était alors Adjudant général adjoint et qui est maintenant l'Adjudant général de la milice canadienne. Les officiers présents à cette parade étaient: le lieutenant-colonel Labelle, commandant; les majors F. S. Mackay, J. E. Peltier et J. T. Ostell; le chirurgien-major G. E. Roy; le quartier-maitre, major A. LaRocque; le paie-maitre C. Saint-Louis; les

capitaines E. E. Lépine, A. LaRocque, R. de B. Corriveau. Le régiment comptait ce jour-là 365 hommes: officiers, sous-officiers et soldats. La première compagnie, avait 2 officiers, 6 sous-officiers et 35 soldats; la 2<sup>ème</sup> compagnie, 2 officiers 6 sous-officiers et 31 soldats; la 3<sup>ème</sup> compagnie, 3 officiers, 6 sous-officiers et 29 soldats; la 4<sup>ème</sup> compagnie, 2 officiers, 6 sous-officiers et 34 soldats; la 5<sup>ème</sup> compagnie, 3 officiers, 6 sous-officiers et 24 soldats; la 6<sup>ème</sup> compagnie, 2 officiers, 6 sous-officiers et 27 soldats; la 7<sup>ème</sup> compagnie, 2 officiers, 6 sous-officiers et 29 soldats; la 8<sup>ème</sup> compagnie, 3 officiers, 6 sous-officiers et 29 soldats; clairons et tambours, 20; musique 32; un sergent-major et 7 sergents hors rangs.

En 1902, l'inspection eut lieu sur le Champ-de-Mars, devant le lieutenant-colonel Roy. Ce fut une inspection à fond, et le régiment exécuta tous les mouvements avec excellence. A la fin de l'exercice, les hommes allèrent déposer leurs armes à la caserne de la rue Craig, puis ils allèrent prendre le steamer pour Trois-Rivières pour y passer le lendemain, qui était un dimanche. Le régiment fut très bien accueilli par la population de cette ville; il se rendit en corps à la Cathédrale. Voici la liste des officiers présents à cette inspection: lieutenant-colonel F. S. Mackay, majors J. E. Peltier et J. B. Ostell; chirurgien, capitaine G. E. Beauchamp; quartier-maitre, major chevalier A. LaRocque; paie-maitre, capitaine C. Saint-Louis. Compagnie No 1—capitaine E. J. Peltier, lieutenant G. O. Mollieur, 4 sergents, 1 clairon, 26 hommes; compagnie No 2—capitaine J. A. Germain, second lieutenant P. Ouimet, 4 sergents, 1 clairon et 28 hommes; compagnie No 3—capitaine A. Gélinas, lieutenants J. G. Labelle, J. P. B. Lacoste, 4 sergents, 1 clairon et 28 hommes; compagnie No 4—capitaine J. W. Barré, second lieutenant B. L. Brosseau, 4 sergents, 1 clairon et 26 hommes; compagnie No 5—capitaine E. Desnoyers, lieutenant L. H. Archambault, second lieutenant C. A. G. Wilson, 4 sergents, 1 clairon et 22 hommes; compagnie No 6—capitaine L. G. de Tonnancour, lieutenant W. T. Boivin, second lieutenant C. F. F. Moore, 4 sergents, 1 clairon et 24 hommes; compagnie No 7—capitaine R. de B. Corriveau, lieutenant H. Jodoin, second lieutenant Eugène Lemieux, 4 sergents, 1 clairon et 26 hommes; compagnie No 8—capitaine E. E. Lépine, second lieutenant J. A. Filiatrault, 4 sergents, 1 clairon et 24 hommes; musiciens, 30; tambours et clairons, 20.

Le 65<sup>ème</sup> a fait de nombreux voyages de plaisir, qui ont toujours eu des résultats satisfaisants; il s'est toujours bien conduit dans ces circonstances et a été bien reçu partout.

Le 29 juin 1895, après l'inspection sur le Champ-de-Mars, le régiment alla s'embarquer pour Québec à bord du steamer "Canada", qui lui servit de quartiers tout le temps de cet agréable voyage. Le dimanche, le régiment alla, en corps, entendre la messe à la Basilique, et le lundi (Fête de la Puissance), il défila dans les rues de Québec pendant l'avant-midi, puis se rendit après midi sur le terrain de la Société athlétique, pour y prendre

part à un tournoi militaire. Le principal article du programme devait être un concours d'exercice entre plusieurs escouades choisies. On avait d'abord l'intention de comprendre dans ce concours des détachements des divers régiments de Québec; mais ceux-ci, quelques jours avant l'arrivée du 65<sup>ème</sup>, n'acceptèrent pas d'y prendre part. Le lieutenant-colonel Prévost offrit alors de faire concourir un peloton pris dans la 2<sup>ème</sup> compagnie de son régiment, qui avait pratiqué avec soin depuis quelque temps en vue de cette rencontre, contre un peloton choisi parmi tous les corps de Québec, mais ce défi ne fut pas accepté. Un objet d'art d'une valeur de cent dollars avait été acheté pour remettre aux vainqueurs, et S. E. le comte d'Aberdeen avait consenti à être présent. Dans ces circonstances, le capitaine Desnoyers forma une escouade parmi les hommes de la 4<sup>ème</sup> compagnie et la prépara à se mesurer avec la redoutable escouade de la 2<sup>ème</sup> compagnie, capitaine Trudel, et l'on assista à un joli spectacle d'exercice militaire. La compétition fut assez serrée pour être intéressante, mais naturellement, dans ces conditions, les champions du capitaine Trudel gagnèrent le prix, qui leur fut remis par Lord Aberdeen, avec les remarques suivantes: "Lieutenant-colonel Prévost, Messieurs les officiers et soldats du 65<sup>ème</sup>, il me fait grand plaisir de présenter cette coupe aux vainqueurs. Les deux compagnies ont fait leur devoir; la compagnie No 4, pour le peu de temps qu'elle a eu pour se préparer, a fait plus que son devoir. La compagnie No 2 ne l'a surpassée que parce qu'elle est d'une force extraordinaire."

Le samedi 25 juin 1898, le 65<sup>ème</sup>, au nombre de 365, alla à Saint-Hyacinthe, où il fut reçu avec une grande cordialité; le régiment se logea aux hôtels Yamaska et Grand-Union. Après le dîner, la musique donna un concert en plein air, qui fut suivi par une réception et un bal, où l'élite de la société de cette ville se rendit avec empressement. Le dimanche, le régiment se rendit à l'église, et il retourna à Montréal le soir.

Le 11 juin 1899, le lieutenant-colonel Labelle et ses officiers offrirent une excursion aux sous-officiers et aux soldats: on se rendit en bateau à Varennes, où l'on campa sur la "commune". Le régiment resta campé jusqu'au lundi matin, et eut beaucoup de plaisir dans ce voyage, grâce au bon accueil qu'il reçut de la population de Varennes. Le 8 août 1902, les sergents à leur tour organisèrent une excursion à Sainte-Agathe, qui fut des plus agréables; il fallut deux trains pour accommoder tous ceux qui s'y rendirent.

Le 6 juin 1903, avait lieu l'inspection du 65<sup>ème</sup> et des autres régiments de Montréal par le Major-Général Lord Dundonald, commandant de la milice canadienne. Comme récompense du travail de l'année, cette inspection fut suivie d'une nouvelle excursion du 65<sup>ème</sup> à St-Hyacinthe. Arrivant à ce dernier endroit à sept heures du soir, le 65<sup>ème</sup> fut reçu à la gare par les officiers du 84<sup>ème</sup> régiment, dont le commandant, le lieutenant-colonel E. Sicotte, était un ancien officier du 65<sup>ème</sup>. Après le défilé par les rues de la ville, les officiers prirent leurs

quartiers à l'hôtel "Yamaska" et les sous-officiers et soldats furent logés aux autres hôtels de la ville.

Dans la soirée, les officiers du 84<sup>ème</sup> régiment à dîner les officiers du 65<sup>ème</sup>, qui leur rendirent la politesse le lendemain. Pendant que les hommes s'associaient à la population de St-Hyacinthe, la fanfare du 65<sup>ème</sup> donnait un concert sur la place publique.

Le lendemain étant dimanche, le 65<sup>ème</sup>, escorté par le 84<sup>ème</sup>, se rendit à l'église paroissiale, où les deux régiments entendirent une basse messe. Pendant la cérémonie, le Révérend Père Rondot, dominicain, ancien officier de l'armée française et décoré de la Légion d'honneur pour ses services militaires, adressa aux membres des deux régiments une allocution toute vibrante de patriotisme, leur rappelant leurs devoirs de soldats de l'Etat et de soldats du Christ.

Après la messe, les deux régiments défilèrent par les rues de la ville, aux acclamations de la population, puis chacun fut libre de s'amuser à son gré. Dans la soirée eut lieu un concert organisé par la fanfare et les autres membres du 65<sup>ème</sup>, au profit du fonds de secours pour venir en aide aux malheureux dont les demeures avaient été détruites par le grand feu qui avait réduit en cendres une grande partie de St-Hyacinthe quelque temps auparavant. La recette fut abondante.

Plusieurs réceptions eurent lieu chez les principaux citoyens de St-Hyacinthe, et plus spécialement chez Mr. Francis Morrison, maire de St-Hyacinthe, en l'honneur des visiteurs, et ce ne fut qu'à 11 heures 30 que l'on put se séparer pour le retour à Montréal.

Le 2 juin 1904, un samedi soir, le 65<sup>ème</sup> prit un train spécial de la compagnie du Pacifique pour se rendre à Québec, où il arriva le lendemain matin et établit ses quartiers à l'hôtel Victoria; cette fois le régiment était venu par invitation du 9<sup>ème</sup> Voltigeurs, et il y eut une messe spécialement dite pour les deux régiments à la chapelle du Séminaire. A midi, les officiers du 65<sup>ème</sup> furent emmenés dans un wagon particulier à Montmorency, où on leur offrit le dîner à l'hôtel "Kent House", pendant que les sous-officiers étaient les hôtes des sous-officiers du 9<sup>ème</sup>. Dans l'après-midi, les sous-officiers du 65<sup>ème</sup> reçurent leurs camarades du 9<sup>ème</sup> à leur hôtel, et le soir, les officiers du 65<sup>ème</sup> reçurent ceux du 9<sup>ème</sup> au Club de la Garnison. Pendant la soirée, la musique du 65<sup>ème</sup> donna un concert sur la terrasse Dufferin, et tard dans la soirée le régiment de Montréal reprit le train pour revenir, fatigué, mais enchanté de son voyage.

Jusqu'ici le 65<sup>ème</sup> n'avait fait ses excursions annuelles que dans les villes canadiennes-françaises de la province de Québec. En 1905, le lieutenant-colonel Mackay inaugura la série des excursions en dehors de la province natale, en conduisant son régiment à Portland, dans l'état du Maine.

Le départ s'effectua le 23 juin 1905, à 8 heures p.m., par un convoi spécial de la compagnie du Pacifique Canadien, composé de chars vestibules, et l'on arriva à

Portland à 8.30, le 24 au matin. Le lieutenant-colonel John D. Prindable, représentant le comité de réception, le major F. B. W. Welch, commandant du camp, et un aide-de-camp du gouverneur de l'état du Maine, Mr. W. T. Cobb, étaient à la gare pour souhaiter la bienvenue au lieutenant-colonel Mackay et à ses officiers, ainsi qu'aux autres membres du régiment. L'on se mit en marche aux sons de la fanfare et des clairons et tambours du 65ème, et l'on se rendit aux terrains de l'exposition où une grande marquise avait été dressée pour y servir le repas aux hommes du régiment. Les ordres du jour sont alors lus aux hommes, puis les officiers se rendent à l'hôtel West-End où ils avaient établi leurs quartiers. Arrivés à cet endroit ils sont présentés au gouverneur Cobb, qui leur souhaite la bienvenue dans l'état qu'il administre, puis au Vice-Consul anglais, Mr. John B. Keating, qui était accompagné de vétérans de l'armée anglaise. Le lieutenant-colonel Fraser, commandant du 53ème régiment de Sherbrooke, et les officiers de ce régiment qui étaient aussi en visite à Portland, prennent alors des voitures de la compagnie de tramway pour se rendre au Fort Williams, où ils sont suivis par les officiers du 65ème. Au fort, les officiers des deux régiments canadiens sont reçus par le colonel Stewart et ses officiers, et après la visite des casernes et des fortifications les officiers américains offrent des rafraichissements à leurs invités, puis l'on retourne à la ville.

Dans l'après-midi, le 65ème fut passé en revue par le Brigadier-Général Chas. E. Davis, représentant le gouverneur W. T. Cobb, accompagné d'un brillant état-major, parmi lequel on remarque le Colonel J. B. O'Neil, le Chirurgien-Général Castner, le major J. J. Dooley, le major F. B. W. Welch, le major Kelley et le capitaine Besse. Après la revue, le lieutenant-colonel Mackay, à la demande du général Davis, fait évoluer son régiment: la précision des mouvements est appréciée par le général, qui en félicite le commandant du 65ème. Les applaudissements de la foule démontrent qu'elle partage cette opinion.

Le régiment défile ensuite par les rues de Portland pour rentrer à ses quartiers, et le lieutenant-colonel Mackay et les officiers du 65ème, accompagnés des officiers du 53ème, se rendent à une réception donnée en leur honneur par le Vice-Consul britannique et Mme John B. Keating, à leur résidence, où est déjà réunie l'élite de la société de Portland. La musique du 65ème spécialement invitée pour l'occasion, fait entendre les plus beaux morceaux de son répertoire, et son chef, le sergent d'état-major D. Picard, est vivement félicité par le vice-consul et ses invités. Même on retient les services de la fanfare du 65ème pour le bal donné en honneur des invités, à l'hôtel West-End.

Ce bal avait été organisé par le vice-consul britannique, M. Keating. Le général et Mme. Davis, un grand nombre d'officiers américains et le beau monde de Portland s'y étaient donné rendez-vous, pour fraterniser avec les officiers canadiens. La soirée fut des plus

agréables, et l'on ne se sépara qu'à une heure avancée de la nuit. Il fallait prendre quelques heures de repos pour la parade du dimanche.

Pour cette parade, les deux régiments canadiens se réunirent à la Place du Monument (Monument Square) où ils furent reçus par le vice-consul Keating et son état-major; puis le 53ème, escorté d'un bataillon des Fils de St. George de Portland et Lewiston, se rendit à l'église St. Stephen, tandis que le 65ème, escorté par la compagnie L des Gardes de l'Etat du Maine, sous le commandement du lieutenant W. J. McCrink, et accompagné par le Colonel J. D. Prindable, se rendait à la cathédrale de l'Immaculée Conception, et y assistait à une messe basse, à 11 heures s. m., à laquelle Monseigneur O'Connell, évêque de Portland, officiait.

Après les offices religieux, le 65ème et le 53ème, accompagnés des compagnies A, B, E et L des gardes du Maine et de la réserve navale, se rendirent par bateaux à Long Island, où on leur servit un copieux repas, composé principalement de mollusques. Puis l'on fit en bateaux le tour de la baie de Portland jusqu'à six heures.

Le 65ème se rendit à son train spécial et à huit heures le lieutenant-colonel Mackay et ses officiers faisaient leurs adieux à leurs amis de Portland, escortés par une foule considérable, où l'on voyait au premier rang le colonel J. D. Prindable, le colonel Castner, le capitaine Bailey et le lieutenant G. R. Stevens.

Le jour de la fête de la Reine, le 24 mai de la présente année, qui était un jeudi, le régiment partit le soir pour une excursion à Toronto et aux chutes Niagara, au nombre de 359, sous le commandement du lieutenant-colonel Mackay, et arriva à Toronto le lendemain matin. Il fut reçu à la gare par un détachement du 2ème régiment "Queen's Own", qui conduisit ses visiteurs à sa spacieuse caserne, mise à leur disposition pendant leur séjour. C'était la première visite du régiment canadien-français à la capitale d'Ontario: aussi fut-il regardé par les citoyens de cette ville avec une certaine curiosité et avec beaucoup de sympathie. Le 65ème était l'hôte particulièrement du 2ème régiment; mais cela n'empêcha pas les autres régiments d'infanterie, tels que les "Royal Grenadiers" et le 48ème "Highlanders", de participer à rendre ce voyage agréable; et en réalité toute la population de Toronto se montra très hospitalière et n'épargna rien pour plaire aux soldats montréalais.

Le "Globe" de Toronto, parlant de cette visite, disait: "Il semble qu'elle ajoute un lien de plus à l'union amicale qui existe entre les races, française et anglaise, qui habitent le Canada". Le "News" fit remarquer que Toronto avait entendu plus de français en une journée qu'il n'en entend ordinairement en dix ans. "De tous côtés", disait-il, "on entend les sons de ce beau et doux langage sortir des lèvres de jeunes gens à l'allure gaie, portant l'uniforme des miliciens canadiens,—et qui d'ailleurs pouvaient parfaitement se faire comprendre dans le langage qui n'était pas le leur. Leur mine réjouie et leur vivacité contrastent avec l'apparence habituelle de notre population".



A 9 heures, le 65<sup>ème</sup> prit le train pour les Chutes Niagara, où il passa la journée; à sept heures du soir il était de retour à Toronto, et les officiers furent invités à une réception au Club Albany, par Messieurs Case et Cronan, pendant que les sous-officiers et soldats étaient l'objet des soins de leurs camarades des régiments de Toronto. Le samedi matin, le lieutenant-colonel Sir Henry Pellatt, commandant le régiment "Queen's Own", qui pendant toute cette visite fit preuve d'une hospitalité courtoise et qui fut le principal organisateur de cette réception, invita les officiers du 65<sup>ème</sup> à un "tally ho!" sous forme de promenade à travers la ville et ses parcs; et ceci fut suivi d'un dîner au club de Toronto, auquel assistèrent le maire de la ville, le brigadier-général Otter et le lieutenant-colonel Davidson, commandant la 3<sup>ème</sup> brigade d'infanterie. Là, il se produisit un incident qui donna la preuve aux visiteurs des sentiments délicats de leurs hôtes. Le chapelain M. l'abbé Deschamps, avait accompagné le 65<sup>ème</sup> dans ce voyage, et, marchant à côté du colonel, en tête du régiment, il attira beaucoup l'attention de la population de Toronto. Partout il fut traité avec le plus grand respect et, au dîner, il fut invité par le général Otter à dire les grâces. Quand il se rendit à cette requête, toute l'assistance se leva et observa un profond silence.

Après le dîner, les officiers furent escortés par Sir Henry Pellatt au champ de courses, où les officiers et les soldats canadiens-français furent les hôtes du Jockey Club d'Ontario. S. E. Lord Grey y parut, et le lieutenant-colonel Mackay et d'autres officiers du 65<sup>ème</sup> lui furent présentés. Le soir, le lieutenant-colonel Mackay reçut Sir Henry Pellatt et quelques autres personnes de Toronto à l'hôtel King Edward, et pendant ce temps-là la musique et le corps de clairons donnèrent un concert au profit du fonds pour élever un monument en souvenir de la guerre du sud de l'Afrique; le concert eut un joli succès et rapporta un bon montant d'argent. Le 65<sup>ème</sup> quitta Toronto le samedi soir et arriva à Montréal le dimanche matin, s'arrêtant, avant de se disperser, à la cathédrale Saint-Jacques, où son aumônier célébra la messe.

On a toujours pris soin d'entretenir de bonnes relations sociales au 65<sup>ème</sup>: les officiers ont l'habitude d'avoir, le jour anniversaire du combat de la Butte-aux-Français, une réunion à laquelle sont invités les vétérans du régiment, et il y a une succession de bals, soirées, concerts, réunions de fumeurs, donnés soit par les officiers, soit par les sous-officiers. Il y eut, de plus, fêtes spéciales lors du départ et du retour de ceux des officiers qui prirent part à la dernière guerre d'Afrique.

Le samedi 3 mai 1902, les officiers offrirent un banquet, à leur mess, à leur ancien chef, le lieutenant-colonel Labelle: le lieutenant-colonel Mackay y présida, ayant l'hôte du régiment à sa droite et le lieutenant-colonel Gordon à sa gauche. A cette occasion, on présenta au colonel Labelle son portrait peint à l'huile. Le 5 mars 1904, les sergents donnèrent un banquet, à leur mess, en l'honneur du sergent Suetens, qui de

sergent armurier avait été promu conservateur de la salle d'exercice, pour remplacer le sergent major Fellowes, de la Batterie B. A l'anniversaire de la Butte-aux-Français en 1906, on fit présent au lieutenant-colonel Mackay de son portrait peint à l'huile. Au dîner du 28 mai, 1905, vingtième anniversaire de la bataille, le lieutenant-colonel Mackay avait pour hôtes quatre des anciens commandants du 65<sup>ème</sup>, les lieutenants-colonels Ouimet, Dugas, Prévost et Labelle, ainsi que le capitaine Juge Doherty et plusieurs autres anciens officiers ayant fait la campagne du Nord-Ouest. Le ministre de la Milice, colonel Sir Frederick W. Borden, G. C. M. G., le colonel L. Buchan, C. M. G., A. D. C., et d'autres officiers supérieurs de la milice s'étaient aussi rendus à l'invitation des officiers du 65<sup>ème</sup>, et l'on ne se sépara qu'à une heure avancée de la nuit après s'être rappelés les souvenirs de cette campagne mémorable où le 65<sup>ème</sup> reçut le baptême du sang sous le feu de l'ennemi.

Il s'est fait quelques changements importants dans l'organisation intérieure du régiment pendant les dernières années qui viennent de s'écouler. Peu après la retraite du lieutenant-colonel Prévost, une sorte de remaniement du régiment ayant été jugé nécessaire, le lieutenant-colonel Labelle convoqua, le 3 mars 1897, une assemblée des officiers pour changer la distribution des compagnies; par suite de ces changements, les diverses compagnies se trouvèrent avoir les chefs suivants: Compagnie No 1.—capitaine L. J. Tarte; compagnie No 2.—capitaine Pierre Trudel; compagnie No 3.—capitaine P. Parent; compagnie No 4.—capitaine J. E. Peltier; compagnie No 5.—capitaine J. F. Pelletier; compagnie No 6.—capitaine Eugène Desnoyers; compagnie No 7.—capitaine G. E. Beauchamp; compagnie No 8.—capitaine de Tonnancour. En 1889, le mess des sergents subit une transformation devenue nécessaire et fut pourvu de billards et autres jeux.

On doit se rappeler qu'après la réorganisation qui suivit l'arrivée du lieutenant-colonel Ouimet à la tête du régiment, ce dernier occupa pendant des années, comme quartiers, l'étage supérieur du marché Bonsecours, ancien Hôtel-de-Ville. Après bien des délais, la présente salle d'exercice de la rue Craig fut terminée—en 1888,—grâce en grande partie à la persévérance du lieutenant-colonel A. A. Stevenson (un ami fidèle du 65<sup>ème</sup>), qui était alors échevin; et au printemps suivant le régiment entra dans sa nouvelle caserne.

L'instruction militaire pratique a toujours été l'objet de beaucoup de soin de la part des officiers. En 1899, sur leurs pressantes demandes, des raquettes furent distribuées au régiment par le ministère de la Milice, et il y eut plusieurs manœuvres et parades en raquettes, au grand intérêt non seulement des hommes du régiment mais de tous les autres corps, qui envoyèrent nombre des leurs pour assister aux exercices qui se firent au parc Lafontaine, le 12 janvier au soir. Le 7 février 1900, le 65<sup>ème</sup> entreprit une série de manœuvres dans lesquelles était inclus un simulacre de combat sur le Mont-Royal.

Un détachement, commandé par le lieutenant Lépine, fut placé sur le sommet de la montagne et s'abrita derrière des retranchements faits avec la neige pour matériaux et au moyen des raquettes pour seuls outils. Le reste du régiment, sous les ordres du major Mackay, s'avança par la route de l'ouest, fit reculer l'ennemi—simulé—et finalement le fit prisonnier. A la fin de décembre 1900, le régiment opéra des manœuvres d'hiver dans le voisinage du Club de chasse de Saint-Lambert.

Le tir à la cible n'a pas été négligé. Il se forma dans le régiment, vers 1880, une association spéciale pour l'encouragement de cette pratique essentielle. Si l'on s'en rapporte aux premiers programmes, les choses se firent d'abord très simplement; le programme des exercices annuels qui eurent lieu à la Pointe-Saint-Charles en 1882, donne la liste suivante des officiers de cette société: président, capitaine Bédard; vice-président, lieutenant Poitras; secrétaire, capitaine Roy; trésorier, lieutenant Beaudry; officier exécutif, capitaine Giroux; comité exécutif, capitaine Giroux et capitaine LaRocque. L'année suivante (le 29 septembre), nous trouvons la liste d'officiers suivante: officier exécutif, le capitaine Prévost; comité exécutif, le capitaine Prévost, le capitaine Bossé, le capitaine Giroux, le lieutenant Poitras, le lieutenant Beauset. En 1884 les officiers de l'association étaient: officier exécutif, capitaine Prévost; comité exécutif, capitaines E. Bauset, Charles Bossé et LaRocque, lieutenants Villeneuve et Lafontaine.

Comme récompense des services rendus à la milice par les officiers du 65<sup>ème</sup> en encourageant la pratique du tir, quatre d'entre eux eurent l'honneur d'être placés dans le cadre des équipes envoyées du Canada pour concourir à Wimbledon et à Bisley. En 1884 le capitaine Charles Bossé et en 1886 le major Hector Prévost furent adjutants de l'équipe de Wimbledon, et en 1887 le lieutenant-colonel Ouimet en fut commandant. En 1900, le major Mackay—maintenant lieutenant-colonel—fut choisi comme adjutant de l'escouade envoyée à Bisley.

Comme preuve des connaissances pratiques possédées par les officiers du 65<sup>ème</sup>, nous pouvons constater ici qu'à presque tous les camps des corps ruraux du district, (maintenant le 5<sup>ème</sup>, au lieu de 6<sup>ème</sup> comme antérieurement), ses officiers ont été attachés à l'état-major. Prenant deux années au hasard: au camp de brigade de l'ancien 6<sup>ème</sup> district militaire, tenu à Laprairie pendant dix jours à partir du 21 septembre 1885, le capitaine chevalier Alfred LaRocque fut officier d'approvisionnement et le lieutenant Cortland Starnes fut quartier-maître. Au camp de division du 5<sup>ème</sup> district, tenu à Trois-Rivières en 1901 (commençant le 25 juin), et qui était sous le commandement du lieutenant-colonel Roy, O. C. D., le major J. E. Peltier, du 65<sup>ème</sup>, fut le paie-maître de la division, et le major F.S. Mackay fut officier d'ordonnance. Le lieutenant-colonel A. E. Labelle commandait la 7<sup>ème</sup> brigade, qu'il avait aussi commandée au camp de Laprairie en 1900. Le lieutenant-colonel H. Prévost, ancien commandant du 65<sup>ème</sup>, fut nommé commandant de cette brigade en juin 1902 et

occupa cette charge jusqu'en 1906. Le lieutenant-colonel Mackay fut nommé major de brigade de cette même brigade en 1902. En 1905, vu l'absence du lieutenant-colonel Prévost, le lieutenant-colonel Mackay fut chargé du commandement de cette brigade au camp des Trois-Rivières, et ayant rempli ses fonctions à la satisfaction de ses supérieurs, il fut officiellement nommé au commandement de cette brigade, devenue la 9<sup>ème</sup> brigade d'infanterie, au mois de mai 1906. Au camp de Trois-Rivières, cette même année, le major Henri Jodoin, du 65<sup>ème</sup>, agissait comme major de brigade, et le capitaine L. H. Archambault, du même régiment, agissait comme instructeur de mousqueterie.

En 1878 on forma dans le régiment un club dramatique, qui un peu plus tard donna avec succès, à l'Académie de Musique, trois représentations consécutives du drame patriotique "La bataille de Châteauguay". Le capitaine G. S. Malepart assumait le principal rôle, celui de Salaberry, et fit une entrée sensationnelle sur la scène, à cheval, à la tête des "Voltigeurs".

Au "libéra" qui fut chanté à Notre-Dame, à la fin de février 1878, pour le repos de l'âme du Souverain-Pontife Pie IX, les officiers du 65<sup>ème</sup> formaient une garde d'honneur autour du catafalque; ils portaient des crêpes de deuil sur le bras et à la garde de l'épée. Les officiers prirent aussi le deuil à la mort de la Reine Victoria, comme ils l'avaient fait en 1878 pour la princesse Alice, et pour le duc de Clarence et d'Avondale, fils aîné du présent roi.

A l'occasion de la présentation de la coupe d'argent offerte par Sir Donald Smith aux Carabiniers Victoria, le 7 mai 1894, il y eut un défilé des régiments de Montréal, et le major-général Herbert, qui commandait alors la milice canadienne, adressa la parole aux soldats. Parlant spécialement au 65<sup>ème</sup>, en français, il dit:

"Colonel Prévost, officiers, sous-officiers et soldats du 65<sup>ème</sup> bataillon!

"Avant de procéder à la distribution des trophées exposés sous vos yeux et destinés à récompenser le mérite de vos concurrents heureux, je ne saurais résister au désir de vous adresser quelques mots dans votre belle langue natale.

"Je m'estime heureux de vous rencontrer, parce que vous me rappelez les pages les plus belles de l'histoire du Canada. Je retrouve en vous les descendants de ces héros qui combattaient sous les ordres du général de Montcalm, du chevalier de Lévis et du marquis de Vaudreuil.

"N'oubliez pas non plus que vous appartenez à la même race que ceux de vos vaillants compatriotes qui firent partie du régiment des Zouaves pontificaux, ces croisés du dix-neuvième siècle. Vous savez combien ce noble régiment s'est illustré en défendant l'Eglise à Castelfidardo, à Mentana, à Monte Libretti, à Monte Rotondo et sous les murs de Rome, la Ville Eternelle. Les bons exemples vous viennent donc de tous les côtés.

"Vos pères se sont distingués sous d'illustres chefs,

Vous êtes restés sur ce continent les dépositaires de la vaillance française. "Bon sang ne saurait mentir".

"Rappelez-vous ce que rapporte une légende bien connue. Un général français, autrefois, montrant une redoute à ses troupes, leur dit simplement: "Voilà un fort à prendre.—"Il est à prendre? répondirent les soldats; eh bien! nous le prendrons!" Et ils le prirent!

"Aujourd'hui, vous voyez ces admirables coupes d'argent dues à la munificence de notre distingué concitoyen, Sir Donald Smith; elles vous ont échappé cette année, mais il y aura un nouveau concours l'année prochaine pour leur possession définitive: elles restent encore à prendre! Eh bien! Prenez-les donc!"

Le corps des clairons du 65<sup>ème</sup> fut organisé en 1875 par M. Armand Beaudry. Jusqu'à ce temps là il n'y avait eu qu'un clairon par compagnie, six en tout, et M. Beaudry émit l'idée qu'on devrait les réunir, en augmenter le nombre et leur adjoindre des tambours. James Lafontaine, ancien trompette à la Batterie B de Québec, plus tard attaché au corps des détectives de Montréal, fut le premier instructeur. A la grande revue tenue à Québec en 1880, sur les plaines d'Abraham, le régiment montra 18 clairons et 10 tambours, et leur jeu fit sensation.

La première fanfare du régiment fut formée de l'ancienne musique de M. Hardy, père de M. Edmond Hardy, le musicien bien connu; M. Hardy père avait été chef de la fanfare des Voltigeurs Canadiens. Vers 1875, la Musique de la Cité, une des meilleures qu'ait eues le Canada, conduite par M. Ernest Lavigne, qui pendant plusieurs années avait dirigé la musique des Carabiniers Victoria, entra en arrangement avec le 65<sup>ème</sup> pour l'accompagner quand il en était besoin, et c'est à cette époque que cette musique inaugura les concerts en plein air dans les jardins de Montréal, dont la population a toujours gardé un agréable souvenir. Depuis longtemps maintenant, la musique fait partie du régiment; son chef est le sergent d'état-major D. Picard, qui faisait autrefois partie de la Musique de la Cité.

Quelques changements ont été apportés avec le temps dans l'uniforme des Carabiniers Mont-Royal, bien que sa couleur n'ait changé qu'une fois: vert foncé d'abord et ensuite noir, avec garnitures rouges et ornements d'argent pour les officiers et de bronze pour la troupe, à l'exemple du 60<sup>ème</sup> régiment (Royal Rifles) de l'armée anglaise. Le premier uniforme se composait de pantalons larges et d'une blouse non ajustée, de couleur vert-bouteille foncé, avec un filet rouge comme à présent et un collet rouge uni, au lieu d'être soutaché comme il l'est actuellement. Au début, il ne paraît pas y avoir eu de coiffure pour la grande tenue; les hommes n'avaient qu'une petite toque de drap noir, comme celle des soldats anglais en Crimée; les officiers portaient un képi bas, ressemblant beaucoup à celui encore en usage dans les armées de la France et des Etats-Unis. Après quelques mois, les officiers se pourvurent de shakos de couleur sombre avec pompons de laine; le devant du shako était

orné d'une feuille d'érable en cuivre bronzé. En 1878 on adopta pour tout le régiment le shako vert foncé des Carabiniers anglais avec un plumet retombant, en crin, de même couleur; le vent agitait ces plumets, et quand le bataillon était en marche ou aligné, cela produisait un effet singulier—quelques-uns disaient ridicule; de sorte qu'avec l'aide d'une simple paire de ciseaux, les plumets retombants furent changés en aigrettes, comme dans l'artillerie anglaise et aux Gardes. C'est à ce temps-là que les officiers adoptèrent ces beaux plumets tombants faits de plumes de coq, vert-noir, qui furent longtemps un des signes distinctifs du 65<sup>ème</sup> régiment. En hiver les officiers portaient la casquette en fourrure d'ours, en forme de coin, descendant jusque sur les yeux, telle que dans les régiments réguliers qui faisaient leur service en Canada; la coiffure des hommes était pareille, mais faite de fourrure de loup-marin.

Peu après le changement de coiffure, on commença à distribuer au régiment des tuniques et des pantalons à peu de chose près tels que ceux qui sont portés à présent; les officiers se conformant à l'ordonnance des régiments de carabiniers anglais. Sur le devant des nouveaux shakos il y avait un cor de chasse, signe particulier des régiments d'infanterie légère et de carabiniers en Angleterre; ce shako resta en usage jusque vers 1890, alors qu'il fut remplacé par le casque blanc avec garnitures de métal bronzé qui est encore porté. Sur le devant du casque il y a une plaque représentant les armoiries du régiment et dont le dessin est une croix de Malte surmontée d'une couronne avec une guirlande légère de feuilles d'érable qui entoure les bras de la croix; au-dessous de la croix, reposant sur une bandelette où est inscrite la devise du régiment: "Nunquam retrorsum", se trouve l'image d'un castor; au centre de la croix, entouré d'un ruban uni portant le nom "Carabiniers Mont-Royal", est le numéro 65, et sur la branche supérieure de la croix est inscrit: "Butte aux Français, 1885."

Cette plaque n'est qu'une reproduction amplifiée de celle que portaient les officiers sur leur baudrier depuis la réorganisation du régiment et qui consistait simplement d'une croix de Malte surmontée de la couronne, avec le numéro 65 au milieu, entouré d'un cercle portant l'inscription "Carabiniers Mont-Royal"; au-dessous de la croix il y avait un ruban portant la devise: "Nunquam retrorsum". Le plus ancien insigne porté par les officiers sur leurs baudriers, et qui fut remplacé par celui que nous venons de décrire, consistait en une guirlande de feuilles d'érable autour d'un castor couronné; le nom du régiment se trouvait inscrit sur une bande qui se déroulait au-dessous de la guirlande. On voit que l'écusson actuel du régiment, le troisième en date, est une combinaison des principaux caractères adoptés dès le commencement.

La croix de Malte est en usage dans l'armée anglaise comme marque distinctive de deux célèbres unités militaires, le 60<sup>ème</sup> "Royal Rifles" et la brigade des Carabiniers; mais il n'est pas facile de remonter à l'origine de

cet emploi. Elle fut probablement adoptée quand on ajouta au 60<sup>ème</sup> régiment un cinquième bataillon, composé en grande partie d'auxiliaires allemands connus sous le nom de "Carabiniers à cheval de Hompesch". A mesure que les autres bataillons du 60<sup>ème</sup>—qui était originellement un régiment d'infanterie avec tunique rouge— furent changés en bataillons de carabiniers, on les équipa sur le modèle du cinquième bataillon, qui avait été ainsi transformé par le colonel de Rottenburg. Cette plausible théorie est mise en avant dans les "Notes and Queries" du 14 juillet 1870 par un écrivain qui signe H. A. St. J. M. et qui dit à ce sujet: "Je suppose que Hompesch, qui était bavarois, adopta la croix de Malte, soit à cause de la forme des médailles en usage dans son pays, ou parce qu'il était parent de Ferdinand de Hompesch, chevalier de Malte, qui devint en 1797 grand-maître de l'ordre célèbre de ce nom." Ces insignes furent certainement sanctionnés il y a longtemps comme écusson régimentaire, car ils étaient portés par S.A.R. le duc d'York, colonel en chef du 60<sup>ème</sup> régiment, sur son propre équipement, et ils furent présentés à sa mort par S. M. le roi George IV au 1<sup>er</sup> bataillon, qui les a conservés.

L'officier qui organisa le premier bataillon de carabiniers dans l'armée anglaise, François, baron de Rottenburg, fut nommé major dans les Hussards de Hompesch le 25 décembre 1795 et lieutenant-colonel le 25 juin 1796; de là il passa comme lieutenant-colonel dans le 60<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, le 30 décembre 1797; colonel le 1<sup>er</sup> janvier 1805; major-général le 28 juillet 1810. En 1798 il prépara les règlements qui furent adoptés dans l'armée anglaise pour l'exercice des carabiniers et de l'infanterie légère, et pour leur emploi en campagne. En 1810 il fut envoyé en Canada et attaché à l'état major-général, et en 1812, quand commença la guerre avec les Américains, il fut appelé au commandement du district de Montréal. En 1813, il eut la haute direction militaire dans le Haut-Canada et fut en même temps nommé Président de cette province. En 1814 et 1815, il commanda l'aile gauche de l'armée, et il retourna en Angleterre en septembre de cette dernière année.

La devise régimentaire "Nunquam retrorsum" fut officiellement concédée au 65<sup>ème</sup> par ordre général du 10 avril 1879, dont voici la version française: "65<sup>ème</sup> bataillon, "Carabiniers du Mont-Royal", Montréal.—Ce bataillon, en vertu du présent ordre, a l'autorisation d'adopter et de faire usage de la devise "Nunquam retrorsum".

Quant à l'origine de cette devise, plusieurs opi-

nions ont cours. Une version veut qu'elle ait été imitée de quelque précédent dans l'armée anglaise; mais aucun régiment anglais, soit de cavalerie, d'infanterie ou d'artillerie, n'emploie une devise exactement semblable, quoique deux ou trois en aient une qui en approche beaucoup, "Vestigia nulla retrorsum". Une autre opinion est que cette devise fut suggérée par le capitaine Terroux, qui avait remarqué ces mots sur une marque de commerce ou suscription accompagnant des marchandises importées d'Angleterre. Enfin il y a une troisième histoire, disant que le capitaine Bédard fut le père de la devise du régiment, et qu'il l'aurait proposée à une réunion des officiers, en plaidant pour son adoption, de préférence à toutes celles qui avaient été soumises. Il est remarquable que le capitaine Bédard était dans la même branche de commerce que le capitaine Terroux et que si ces mots avaient été employés par quelque grande maison anglaise d'importation à cette époque, il pourrait les avoir remarqués et les avoir gardés dans sa mémoire. Quoi qu'il en soit, "Nunquam retrorsum" est resté la devise du régiment.

Le blason du 65<sup>ème</sup>, soit qu'il paraisse sur les uniformes ou sur les publications officielles du régiment, mentionne le nom du régiment en français "Carabiniers Mont-Royal", et depuis longtemps la version française de la Gazette officielle donne toujours ce titre dans la forme française. Mais, peu après que le lieutenant-colonel Mackay eût pris le commandement, son attention fut appelée sur le fait que la promulgation originale de ce nom était dans la forme anglaise "Mount-Royal Rifles", et qu'en conséquence l'usage de la forme française n'était pas régulier. Le colonel Mackay s'occupa aussitôt de cette affaire, et, le 1<sup>er</sup> août 1902, on put lire sur les ordres généraux:—"O.G. 85.—65<sup>ème</sup> régiment "Mount-Royal Rifles".—La désignation du 65<sup>ème</sup> régiment d'infanterie "Mount-Royal Rifles" est changée en 65<sup>ème</sup> régiment "Carabiniers Mont-Royal".

Dès que le lieutenant-colonel Labelle eût assumé le commandement du régiment, il convoqua une réunion des officiers, à laquelle il fut décidé de pourvoir le régiment de guêtres et de remplacer les boutons blancs servant de ventilateurs au sommet du casque par des pointes de métal de couleur foncée. Ce fut le dernier changement apporté aux uniformes jusqu'en 1900, quand, le régiment ayant reçu le nouvel équipement Oliver, les ceinturons noirs, qui avaient été portés depuis la première organisation du 65<sup>ème</sup> par les sous-officiers et les soldats, furent remplacés par les ceinturons bruns qui sont en usage actuellement.





## CHAPITRE XIV.



### Service actif en Canada et à l'Étranger.

La part du 65<sup>ème</sup> dans les contingents canadiens qui sont allés à la guerre de l'Afrique du Sud—Devoirs d'ordre à Valleyfield et sur le port de Montréal.

L'évènement le plus important dans les annales de la milice canadienne pendant les vingt-cinq dernières années, et peut-être le plus important dans l'histoire de l'Empire britannique pour cette période, a été la guerre en Afrique du sud, qui a duré de 1899 à 1902. Établir la suprématie de la puissance anglaise dans ce pays, était certes un fait d'une immense importance, mais l'avenir prouvera sans doute que le résultat le plus remarquable de cette guerre a été la démonstration aux yeux de l'univers sceptique de la solidarité de toutes les parties de l'Empire et de l'ardeur des colonies anglaises autonomes à assumer leur part de responsabilité dans la défense des intérêts nationaux.

Les Canadiens n'avaient pas, depuis les tentatives des Fénéniens, senti leur patriotisme touché au degré qu'il le fut par la mobilisation des contingents de leurs miliciens et par leur départ pour une guerre lointaine pour soutenir le drapeau de l'Empire, et ils n'avaient jamais connu un jour plus glorieux que quand ils apprirent l'héroïsme dont leurs fils avaient fait preuve à Paardeberg,—quoique ce légitime sentiment de fierté fût tempéré par les regrets pour ceux qui étaient tombés en combattant.

Voici quel fut le nombre des divers contingents que le Canada envoya dans l'Afrique du sud, avec les dates de leur départ: 2<sup>ème</sup> bataillon (en service spécial) du Régiment Royal-Canadien d'infanterie, 1039 officiers et soldats,—30 octobre 1899; 1<sup>er</sup> bataillon de Carabiniers Canadiens à cheval (désigné plus tard "Dragons Royaux Canadiens") 375 officiers et soldats,—21 février 1900; 2<sup>ème</sup> bataillon de Carabiniers Canadiens à cheval, 275 officiers et soldats,—27 janvier 1900; brigade d'Artillerie Royale Canadienne, 359 officiers et soldats,—janvier et février 1900; choisis pour remplacer les pertes du 2<sup>ème</sup> bataillon du R.R.C.I., 103 officiers et soldats,—16 mars 1900; la troupe de cavalerie Strathcona, 548 officiers et soldats,—16 mars 1900; le corps de Constables de l'Afrique du sud, 1200 officiers et soldats,—29 mars

1901; le 2<sup>ème</sup> régiment de Carabiniers Canadiens à cheval, 901 officiers et soldats,—28 janvier 1902; le corps d'ambulance de campagne No. 10, 62 officiers et soldats,—janvier 1902; les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> régiment de Carabiniers Canadiens à cheval, 539 officiers et soldats chacun,—du 8 au 23 mai 1902; ce qui fait un total de 7349 officiers et soldats. De plus le Gouvernement canadien leva et équipa le 3<sup>ème</sup> bataillon (en service spécial) du Régiment Royal-Canadien d'infanterie, pour tenir garnison à Halifax, ce qui laissa le régiment régulier qui était dans cette place libre de faire campagne.

La compagnie F du 2<sup>ème</sup> régiment (spécial) d'infanterie fut recrutée presque exclusivement parmi les Canadiens-Français appartenant déjà à la milice. Le 65<sup>ème</sup> eut l'honneur de fournir le commandant de cette compagnie, le major J. E. Peltier; de plus, un de ses officiers subalternes, le lieutenant L. Leduc, était un ancien officier du régiment. Les sous-officiers et soldats du 65<sup>ème</sup> qui entrèrent dans la compagnie F furent les caporaux L. C. Vallée, J. F. Desjardins et E. Gratton; les soldats A. Bagot, E. Carbonneau, A. Chatel, J. A. Hudon, G. Jetté, T. Lescarbeau, L. Léveillé, A. Lemay, I. C. Michaud, H. Proulx, J. Remy, J. Tapin, E. Tessier et J. Touchette.

L'escadron de Carabiniers Canadiens à cheval (ou Dragons) fut commandé d'une manière remarquable par le lieutenant-colonel F. L. Lessard, des Dragons Royaux Canadiens, ancien officier du 65<sup>ème</sup>.

Nous n'avons pas à relater ici la part prise par ces différents corps canadiens dans cette guerre; ce sont des faits qui appartiennent à l'histoire nationale. Mais nous croyons devoir dire quelques mots sur l'action glorieuse du premier contingent à Paardeberg et au camp de Cronje, du 18 au 27 février 1900, et sur les opérations qui précéderent ces combats.

Le monde entier parut étonné quand il apprit le rôle actif des braves enfants du Canada dans ces journées décisives. Certes, c'était un corps d'armée aussi beau que

l'on pût trouver dans toute l'armée anglaise, que celui que commandait Roberts à Paardeberg. Les troupes de la Maison du Roi, de célèbres régiments de cavalerie et un bon nombre des plus fameux des régiments de ligne anglais, écossais, irlandais et gallois étaient représentés dans ces divisions qui formaient un cercle de fer et de feu autour de la position des Boërs; il y avait là aussi des marins de l'Empire, qu'on est sûr de trouver faisant face à l'ennemi, toutes les fois que le drapeau anglais est en danger; — et pourtant il fut donné à un régiment de la milice canadienne, qui venait de quitter son pays éloigné sous l'inspiration du patriotisme et de la loyauté à la Couronne, de soutenir la dignité nationale dans ces régions brûlantes de l'Afrique et de venger Majuba, tout en donnant aux nations étrangères une preuve frappante des ressources immenses de l'Empire et de l'attachement de ses colonies quasi indépendantes.

Le jour même où Cronje se rendit, Lord Milner écrivit à S. E. Lord Minto, gouverneur général du Canada, la lettre suivante:

"Cape-Town, 27 février 1900.

"Cher lord Minto,

"Bien que je n'aie, comme vous pouvez l'imaginer, guère le temps d'écrire, je sens qu'en ce jour mémorable je dois vous envoyer un mot pour vous féliciter, vous et le Canada, pour la part considérable prise par votre vaillant contingent dans la destruction de l'armée du général Cronje. C'est le premier grand succès que nous ayons remporté dans cette terrible lutte. La délivrance de Kimberley avait été un encouragement; avec la capture de Cronje et de ses quatre mille soldats, nous avons réellement accompli un progrès marqué. Je crains que vos vaillants Canadiens n'aient subi des pertes considérables. Mais, dans une circonstance comme celle-ci, on a au moins la satisfaction unique de ce que les vies n'ont pas été sacrifiées en vain.

"L'important, ce n'est pas tant la victoire en elle-même, si flatteuse qu'elle soit, mais c'est de voir se resserrer le lien qui unit les différentes parties de l'empire. Cette union résultera du sang versé en commun par les Canadiens, les Australiens et les Sud-Africains, faisant assaut de courage avec les Bretons de la vieille mère-patrie pour assurer un heureux dénouement à cette lutte.

"Je suis sûr que le peuple britannique de l'Afrique du sud n'oubliera jamais la noble assistance que lui a rendue le Canada dans ces jours de combat.

"Agréez mes chaleureuses félicitations pour vous et le Canada et veuillez me croire,

"Votre très dévoué,

"A. MILNER."

Quelques renseignements authentiques fournis par ceux qui avaient participé à ces événements suffiront à donner une idée de l'ardeur qui animait les soldats canadiens-français sur ces champs de bataille. Voici une lettre du major J. E. Peltier, écrite de l'ambulance:

Train d'ambulance.

Modder River, 24 février 1900.

"Ne vous alarmez pas, je ne suis pas blessé du tout, mais j'ai eu la malchance d'attraper un coup de soleil. Cela ne m'a pas empêché de prendre part à la grande bataille de dimanche, le 18 courant, à un endroit appelé Paardeberg Drift, sur la Rivière Modder.

"Je vais d'abord vous donner tous les détails de notre campagne depuis notre départ de Belmont. Dimanche, le 11: Partis de cette station à sept heures p.m., nous sommes arrivés à Grass Pan à huit heures et demie et nous avons couché à la belle étoile. Comme tous les soirs depuis notre départ, le réveil a sonné à trois heures du matin, et à quatre heures nous étions en marche pour Ramsdam, situé à quinze milles plus loin. Cette marche n'a pas été pénible pour l'espace à franchir, mais il faisait une chaleur si atroce! Pas le moindre souffle de vent pour nous rafraîchir. C'était terrible. Nous sommes arrivés à destination à deux heures et demie de l'après-midi; j'étais exténué, rendu. C'est là que j'ai été touché par le soleil brûlant. Je suis tombé comme un caillou et je suis resté assez mal jusqu'au soir. Cela ne m'a pas empêché de continuer notre marche, le lendemain matin, à quatre heures. Il nous fallait faire encore quinze milles pour atteindre Riet River. A trois heures de l'après-midi nous nous sommes reposés jusqu'à quatre heures du matin suivant.

"A cet endroit, il m'a fallu laisser un de mes caporaux, le jeune d'Orsonnens, fils du colonel de ce nom. Il avait les pieds ensanglantés et ne pouvait plus marcher. Ce pauvre garçon aurait mieux fait de continuer son chemin, car deux heures après notre départ, il a été fait prisonnier avec le reste du personnel d'hôpital; une partie du convoi fut aussi capturée. Je n'en ai pas entendu parler depuis; je ne sais pas ce qu'il est devenu.

"Enfin, nous avons continué notre marche sur Jacobsdale, que nous avons pris après un engagement de deux heures, sans avoir perdu plus de cinq ou six hommes. Personne des nôtres n'est tombé. Il était cinq heures quand nous sommes entrés dans cette espèce de village. Nous en repartîmes le soir, à neuf heures et demie, pour faire une autre marche forcée, afin de couper la retraite au général Cronje, qui avait laissé au sud une partie de sa fameuse troupe retranchée de Magersfontein, y abandonnant presque tous ses bagages. La marche a duré toute la nuit. Ma compagnie formait l'avant-garde, autrement dit, ouvrait la marche de la colonne. Nous sommes arrivés à Klipt Drift juste huit heures trop tard pour pouvoir couper la retraite à l'ennemi.

"En arrivant, je fus envoyé aux avant-postes; j'y suis resté jusqu'à quatre heures. A cinq heures et quart, nous sommes repartis; c'était le samedi soir. Nous avons marché toute la nuit et nous sommes arrivés à Paardeberg Drift à cinq heures et demie, salués par les canons boërs qui tiraient sur nous pendant que nous

preinions notre position. Nous avions parcouru trente-trois milles pendant notre nuit.

"Il semblait que nous avions droit à une couple d'heures de repos, très bien mérité, mais à l'instant l'ordre fut donné de distribuer une bonne ration de rhum, et en avant, au feu! Cela s'est fait dans le temps de le dire. Nous voici encore en marche, cette fois bien sur l'ennemi, car nous entendions son feu très nourri, dirigé sur nos troupes déjà engagées.

"Pour nous rendre à notre position, il nous a fallu traverser la rivière Modder à pied, malgré le courant qui atteint une vitesse de neuf milles à l'heure. Vous comprenez si nous en avons arraché; de l'eau jusqu'au cou, et même par-dessus la tête pour plusieurs; mais cela n'était que le commencement. A peine étions-nous sortis de l'eau et avions-nous escadé la côte, que nous voilà sous les balles de l'ennemi. Ça pleuvait dru, je vous le dis; il fallait voir cela. A cent verges plus loin, vers sept heures, le premier Canadien a été frappé à l'épaule; la bataille a continué jusqu'à neuf heures du soir. Je n'ai pas pu diriger ma compagnie durant toute la journée, le soleil était trop fort pour moi. Cependant, je suis resté sur le champ de bataille tout le temps. J'ai eu une fière chance, car vers cinq heures les balles tombaient comme de la grêle. J'ai reçu une balle à travers mon casque, à un pouce de la tête, et une autre a emporté une partie du renfort de ma chaussure du pied droit.

"Franchement, c'est peu gai un champ de bataille! un vrai champ de bataille, pas comme ceux qu'on nous montre sur les images! On voyait les Canadiens tomber, les balles sifflaient de chaque côté de la tête, soulevaient le sable. Le sifflement des balles devient désagréable à la longue. Puis, rester toute une journée couché sur le ventre, sans bouger, cela devient fatigant, vous pouvez le croire; au moindre mouvement que nous faisons, nous recevions de tous les côtés une vraie grêle de balles. J'en connais quelque chose, car je me suis promené d'un bout à l'autre de la compagnie, pour le seul plaisir de voir. A ce moment-là on nous saluait libéralement d'un couple de salves.

"J'ai eu onze blessés dans ma compagnie; heureusement que personne n'a été tué.

"C'est affreux à entendre, le bruit des canons et de la fusillade, les différents sons de ces coups de feu! Et puis l'effet produit sur l'ennemi.

"La bataille a cessé vers neuf heures, dimanche, pour recommencer le lundi matin vers cinq heures. On nous a laissés nous reposer jusqu'à cinq heures du soir. Alors il a fallu aller aider aux camarades qui étaient aux prises avec les Boërs.

"Nous sommes restés toute la nuit à protéger une batterie qui a tiré tout le temps sur les Boërs. J'étais fier de voir avec quelle habileté nos soldats lançaient les obus au beau milieu de l'ennemi. Mais en même temps, je pensais que cette canonnade devait causer la dévastation et la mort. Nos artilleurs ont lancé deux cents bombes dans le laager des Boers, qui contient, dit-on, un grand nombre de femmes. Il paraît que Mme Cronje cest avec son mari.

"A présent, ils ne peuvent que se rendre ou mourir, car ils sont cernés. C'est bon pour eux, n'est-ce pas?

"Tout de même, je vous dis que ce n'est pas beau, la guerre pour tout de bon; je vous en dirai davantage dans ma prochaine lettre."

"La Presse" reçut la communication suivante, de Bloemfontein, signée par les soldats: E. Lamoureux, Jos. Rémy, E. Carboneau, A. Tessier, A. Tansey, Thomas Donohue, Jos. Plamondon, F. Lescarbeau, E. Jobin, L. Vallée, W. Duhamel, L. Dolbec, L. LaRue, G. D'Orsonnens, J. Touchette et J. Tapin.



LE CAPITAINE L. LEDUC, R.C.R.I.

Monsieur le rédacteur,

"Nous soussignés, membres de la compagnie F des Canadiens Royaux, avons l'honneur de vous adresser cette communication, espérant que vous lui accorderez une cordiale attention. Hier soir, après être entrés dans nos tentes pour lire les journaux de Montréal, nous avons appris la triste nouvelle de la mort du père de l'un de nos compagnons d'armes. Le coup a été rudement ressenti par nous tous et spécialement par le sergent Gratton, le fils du défunt. Pour la première fois depuis



son enrôlement comme volontaire d'Afrique, nous avons vu sur sa figure les traces d'une grande peine et d'un profond désespoir. A travers tous les périls et toutes les batailles, ses bonnes dispositions ont toujours été un sujet d'encouragement pour ses camarades de section, et nous, comme membres de cette section sous son commandement, nous pouvons dire, sans crainte de contradiction, qu'il n'y a pas dans les rangs des Canadiens Royaux de soldat plus brave et plus valeureux.

"Sachant que vous êtes vivement intéressé au bien-être de chacun de nous, surtout de ceux que nous avons laissés dans le besoin au pays, nous nous unissons pour vous demander de secourir et d'aider la famille de neuf enfants laissée aux soins d'une mère âgée, tandis que son vaillant fils, le seul qui ait atteint l'âge d'homme, se dévoue, sur le sol africain, pour la défense du drapeau de son pays, à 8,000 milles des siens qu'il ne peut secourir. Nous osons espérer que la famille vous ayant montré ses besoins, vous lui prêterez une bienveillante attention, et nous, les compagnons du sergent Gratton, vous offrons d'avance nos plus sincères remerciements."

Cette communication, qui prouve l'esprit de corps des soldats du 65ème, fait honneur à ces braves.

Le sergent Gratton était appelé "the iron sergeant" (le sergent de fer) par ses camarades, et voici ce qu'on rapporte de lui: Au premier coup de feu des Canadiens, on lui fit remarquer qu'il pâlissait. Aussitôt, il détrempe une poignée de terre avec l'eau de sa gourde, se barbouille le visage pour cacher sa pâleur et, maîtrisant ses nerfs, mène héroïquement ses soldats à la charge.

Le 65ème fit un accueil chaleureux à ses camarades et particulièrement au major Peltier, quand ils revinrent de la guerre d'Afrique.

Le major Joseph E. Peltier est né à Montréal, en 1876. Sa carrière dans les armes a commencé au collège Ste-Marie, où il avait un commandement dans la compagnie des cadets; à sa sortie de collège, il entra comme simple soldat au 65ème, au retour du bataillon de la campagne du Nord-Ouest. Joseph E. Peltier occupa tour à tour les grades de caporal, sergent et sergent-major au 65ème; promu officier, il suivit un cours de trois mois à l'école militaire de St-Jean, où il obtint un certificat de première classe.

En 1891, il fut choisi par les autorités pour remplacer à St-Jean les lieutenants Fiset et Fages, qui étaient allés suivre les cours du Collège Militaire de Kingston. Pendant ce temps, il prit part aux camps de Compton et de St-Jean, comme lieutenant, en commandement de la demi-compagnie de l'École de St-Jean. En 1897, il fut choisi pour commander la compagnie de carabiniers du contingent canadien aux fêtes du jubilé en Angleterre; nous le retrouvons en 1898 en qualité de quartier-maître général au camp de Laprairie, et en 1899 en qualité d'officier d'ordonnance du lieutenant-colonel Roy, commandant la 8ème brigade d'infanterie au camp de Laprairie, sous les ordres du général Hutton.

Assidu et attentif, il passa bientôt par tous les grades pour arriver, le premier février 1899, major du bataillon en remplacement du major Hébert. En qualité de capitaine, il avait commandé successivement la 4ème et la 6ème compagnie.

Ce ne fut pas le moins enthousiaste, la réception que les officiers du 65ème donnèrent aux sous-officiers et aux soldats du régiment qui étaient allés au feu. A cette occasion, le major Peltier, dans quelques paroles vibrantes, fit l'éloge du sergent Gratton, ce Canadien dont nous devons être fier. "M. Gratton, dit-il, partait l'automne précédent pour l'Afrique, comme soldat dans la compagnie F, du 2ème régiment Royal Canadien d'infanterie. Aujourd'hui il nous revient après avoir conquis le grade de sergent sur le champ de bataille. Son dévouement, sa conduite, ont été admirables. Il est l'un de ceux qui ont fait la campagne sans s'absenter un seul jour; il était partout où le danger se montrait; c'est un brave!"

En octobre 1900, il y eut des désordres sérieux à Valleyfield; le point de départ fut une affaire assez banale, la grève de 150 terrassiers qui travaillaient à creuser les fondations d'une manufacture nouvelle pour la compagnie de coton de Montréal. Après avoir essayé vainement de persuader aux ouvriers des filatures de se joindre à leur grève, les grévistes tentèrent de suspendre le travail de ces établissements en les privant de charbon, et à cet effet ils arrêtèrent les voitures qui en faisaient le transport. Les autorités municipales, ne possédant pas les moyens de rétablir l'ordre, demandèrent l'aide de la force militaire. Ce service tomba en grande partie sur le 65ème.

Le matin du 25 octobre, le lieutenant-colonel Roy, qui commandait alors le 5ème et le 6ème districts, reçut à son quartier-général, à Saint-Jean, une réquisition, signée du maire de Valleyfield et de deux juges de paix, pour cent hommes de la milice de Montréal. Le colonel Roy se rendit aussitôt à Montréal et donna l'ordre aux "Royal Scots" de former le détachement demandé. Cet ordre sortit à dix heures, et aussitôt des messagers coururent prévenir les hommes désignés d'être rendus à la salle d'exercice à 1 heure. A midi et demi le détachement était au complet et prêt à partir.

L'arrivée de ces soldats à Valleyfield causa beaucoup d'excitation et de mauvaise humeur parmi la population de cette ville. Les soldats occupèrent d'abord la maison du club et le cercle à patiner qui en est proche. Pour assurer l'ordre, on plaça un assez bon nombre de soldats à l'entrée principale des manufactures, parce qu'on craignait des désordres, lors de la sortie des ouvriers; on envoya aussi des piquets à cheval faire patrouille sur les chemins autour des filatures. Pendant la soirée, il se forma des rassemblements à plusieurs points, et, vers 8 heures 20, on commença à jeter des pierres à un détachement de 25 Écossais commandés par le capitaine Meighen; ce détachement fit volte-face, mit baïonnette au canon et, chargeant, dispersa l'attroupement. Comme ils approchaient de la porte de la manufacture, on leur lança de

nouveau de grosses pierres et plusieurs soldats furent blessés. Au même temps, les piquets qui faisaient patrouille furent traités de semblable manière. On prévint aussitôt le lieutenant-colonel Ibbotson, des "Royal Scots", qui avait le commandement de la force militaire, de ce qui se passait, et il envoya toute la troupe dont il disposait à l'aide des détachements qui avaient été attaqués. Cela prit quelque temps, et bientôt l'on vint dire au colonel Ibbotson que les soldats attaqués avaient été forcés de retraiter dans une des cours de la manufacture. Toute la force militaire fut alors concentrée à cet endroit, et le colonel Ibbotson, après avoir vainement cherché un magistrat pour faire les sommations légales aux émeutiers, prit en personne le commandement des troupes.

Pendant ce temps là un message demandant du renfort fut envoyé au lieutenant-colonel Labelle du 65<sup>ème</sup>, qui faisait fonctions de commandant du district à Montréal. Le même soir, le reste du régiment Royal Scots se réunit à la salle d'exercice, et quand on reçut la nouvelle que des renforts étaient nécessaires à Valleyfield, on prit arrangement avec la compagnie du Grand-Tronc pour envoyer un train spécial, s'il en était besoin, et on entra en communication avec le lieutenant-colonel Roy, qui était retourné à Saint-Jean. Celui-ci ordonna aussitôt au reste du régiment écossais, à une compagnie de l'Artillerie de garnison, à deux compagnies des Carabiniers Victoria et à la compagnie No. 3 du corps d'ambulance de se rendre à Valleyfield. Ces troupes quittèrent Montréal à 1 heure du matin, sous le commandement du lieutenant-colonel Hamilton, des Carabiniers Victoria.

Il semble que la présence des troupes irrita les ouvriers des manufactures, car leurs sympathies allèrent aux grévistes; le vendredi matin, 600 ouvriers quittèrent l'ouvrage, et après midi tout le reste, au nombre de 2900, suivit leur exemple. Il se forma quelques petits rassemblements, quelques-uns assez turbulents, et il y eut quelques désordres; mais cela ne prit pas la proportion d'une émeute agressive, comme le premier soir. La situation paraissait si menaçante toutefois, que le lieutenant-colonel Roy envoya encore deux escadrons des Hussards du duc d'York et quatre compagnies des Carabiniers Mont-Royal. La cavalerie partit dans l'après-midi du 26, et le 65<sup>ème</sup> suivit, le soir; le lieutenant-colonel Roy accompagna les Hussards, mais il s'en revint à Montréal le lendemain. L'arrivée de tant de troupes fit rentrer la population dans l'ordre, et les choses revinrent peu à peu à l'état normal.

Le samedi matin, 27, se passa tranquillement, et dans l'après-midi on renvoya la moitié de l'infanterie à Montréal; on ne laissa à Valleyfield que 260 hommes, sous les ordres du lieutenant-colonel Ibbotson, composés de 42 hommes des Carabiniers Victoria, 84 des Royal Scots, 84 du 65<sup>ème</sup>, sous les ordres du lieutenant-colonel Labelle, 50 Hussards et 20 ambulanciers. Le lundi, tous les ouvriers des manufactures retournèrent à l'ouvrage, et

comme il n'y avait aucun signe qu'il y eût à craindre de nouveaux désordres, on s'arrangea avec la compagnie du chemin de fer pour ramener le reste des troupes à Montréal; l'infanterie partit par un train spécial à une heure et demie, mais la cavalerie dut passer la nuit à Valleyfield, parce qu'il n'y avait pas de transports suffisants.

Le service actif suivant du 65<sup>ème</sup> se fit à Montréal même. A l'ouverture de la navigation, en 1903, il y eut de sérieuses contestations entre les débardeurs et ceux qui les employaient; des désordres graves s'étant produits sur les quais, le mardi 28 avril, une réquisition fut adressée au colonel W. D. Gordon, O.C.D., pour obtenir l'aide de la force militaire. Dans l'après-midi, les Hussards du duc d'York, le 3<sup>ème</sup> régiment Carabiniers Victoria, le 65<sup>ème</sup> régiment et la compagnie No. 3 des ambulanciers, reçurent l'ordre de se rassembler; le même soir ces différents corps prirent possession des quais, à proximité des navires qui étaient déjà dans le port. Les Royal Scots et le 1<sup>er</sup> régiment, Prince de Galles, firent leurs exercices habituels le même soir à la caserne de la rue Craig et, sur l'ordre du colonel Gordon, un détachement de chacun de ces deux régiments, composé de trois officiers et de cinquante hommes, fut mis immédiatement en service actif, le reste recevant l'ordre de se rassembler le lendemain matin. Le 29, avant le jour, des détachement du Royal Scots, du 1<sup>er</sup> régiment et du 65<sup>ème</sup> furent envoyés, sous le commandement du lieutenant-colonel Mackay, à l'extrémité est du port, où ils eurent quelque dur service à faire.

Avant le départ de la milice de la salle d'exercice pour se rendre aux quais, une foule considérable se pressa aux abords du manège. Les officiers commandant les détachements adressèrent alors quelques conseils à leurs hommes.

Voici en substance comment s'exprima le colonel Mackay, en s'adressant au 65<sup>ème</sup> bataillon:

"Soldats,

"Il a pu aux autorités de la milice de vous appeler à porter les armes pour rétablir l'ordre et prévenir des désordres parmi les grévistes.

"Rappelez-vous toujours, quoi qu'il arrive, que vous êtes des soldats, que vous êtes des hommes. Vous ne devez pas traiter les innocents comme les coupables. Vous devez attendre l'ordre d'un juge de paix avant de faire feu sur qui que ce soit, excepté si votre vie est immédiatement en danger. Mais encore vous faut-il l'ordre de vos supérieurs. Rappelez-vous que vous n'allez pas là pour combattre les unions, mais pour protéger la liberté de tous les citoyens, sans distinction pour qui que ce soit".

Voici l'ordre général de la milice envoyé à cette occasion aux officiers commandants de corps.

"Chaque homme portera 20 cartouches de munitions Gallery. Il sera sous serment spécial tant qu'il sera en service, mais il n'obéira qu'à ses officiers.

"Personne ne doit tirer sans l'ordre de l'officier le plus haut gradé présent, lequel ne peut donner cet ordre sans une requête d'un magistrat. L'officier en commandement doit être humain et prudent. L'officier en commandement doit prendre les meilleurs moyens, avec l'aide des magistrats, d'expliquer clairement au peuple que, si les troupes tirent leur feu aura beaucoup d'effet. Si l'officier en commandement juge qu'un effort léger suffit, il ordonnera seulement à un ou deux tireurs spécifiés de tirer. S'il faut plus d'efforts, il commandera le feu à une section, et, si cela est nécessaire, il ordonnera de tirer aux autres sections.

"Personne, si ce n'est l'officier désigné par le commandant, ne peut donner l'ordre de tirer sur les personnes en dehors de la foule, et de tirer au-dessus de la foule, ce qui aurait pour effet de tuer des innocents.

"Les officiers et les magistrats doivent rester au lieu des troubles jusqu'à ce qu'ils décident que les troubles sont finis."

De nouveaux vaisseaux étant arrivés dans le port,

on augmenta les détachements jusqu'à ce que les régiments complets furent employés, et le 65<sup>ème</sup> reçut l'ordre de prendre charge de toute l'extrémité est du port, à Hochelaga; il transporta alors ses quartiers à bord du steamer "Carrigan Head". Là les hommes trouvèrent tout l'accommodement que permettaient les circonstances; ils donnèrent même une réception le dimanche, à laquelle prit part la musique. Il y eut quelque dur service à faire cependant, et les devoirs de piquets et de sentinelles, nombreux et fatigants, ne laissaient que peu de temps libre aux soldats.

Le 65<sup>ème</sup> se trouvait à une grande distance des autres corps, et les perturbateurs pensaient qu'ils auraient une meilleure chance de réussir dans leurs desseins à cette extrémité du port; il y eut une ou deux tentatives sérieuses dans ce but, mais elles furent promptement et fermement réprimées.

Ce n'est que le 11 mai que, les difficultés entre les débardeurs et leurs patrons ayant été réglées, les soldats furent relevés de leurs devoirs.





## CHAPITRE XV.



### Notes Biographiques.

Sur quelques-unes des personnes qui exercent ou qui ont exercé une influence sur les progrès du 65ème. Réminiscences touchant les premiers temps du régiment.

Pendant quelque temps avant sa mort, le major chevalier Alfred LaRocque avait cherché à compenser jusqu'à un certain point le manque de tous documents authentiques sur le 65ème, et il avait dressé une liste (mais non une liste complète) des officiers du régiment, depuis sa réorganisation en 1880 jusqu'en 1902, montrant le rang le plus élevé auquel chacun de ces officiers était parvenu. A titre de document, et à défaut de rien de plus complet, nous donnons ici cette liste avec quelques additions et corrections.

#### Lieutenants-colonels:

1880, Joseph Aldric Ouimet; 1889, Calixte Aimé Dugas; 1892, Hector Prévost; 1897, Alfred E. D. Labelle; 1902, François Samuel Mackay.

#### Majors:

1882, G. E. A. Hughes; 1892, Zéphirin Joseph Raoul Hébert; 1899, Joseph E. Peltier; 1901, Joseph Thomas Ostell.

#### Majors Honoraires:

1895, Arthur d'Odét d'Orsonnens; 1896, le chevalier Alfred LaRocque.

#### Capitaines:

1878, Charles Calixte Rouillard; Pierre Joseph Bédard; 1879, Etienne Damase Colletet; 1880, Georges S. Malepart, Rodolphe DesRivières, J. Olier Chalut, Joseph Robert, Jean-Baptiste Labelle; 1881, Charles J. Q. Courso, Charles Lucien Bossé; 1882, Joseph Giroux; 1883, Joseph Roch Poitras; 1884, J. P. A. des Trois-Maisons, John Benjamin Ostell, Louis G. Edouard Bauset, J. A. Villeneuve, Cortland Starnes; 1886, C. J. Doherty; 1889, Horace Homère Manseau, C. A. A. Laframboise, M. G. C. Eugène Desnoyers; 1890, J. W. Barré, W. U. Boivin, J. G. Labelle, Clovis St-Louis, E. G. Piché, Ernest J. Peltier, G. O. Mollieur, H. Jodoin; 1891, Joseph Henri Labelle, Arthur René Léon Roy, J. A. A. Germain; 1892, Jean Marie Arthur Gravel; 1893, Pierre M. J. Trudel, L. J. de Tonnancour; 1894, J. deBlois Thibaudeau; 1897, Fré-

déric Pelletier, Paul E. Parent, Louis Joseph Tarte; 1898, Arthur R. J. Gélinas, Louis Leduc, M. J. Alfred LaRocque; 1899, Louis J. M. Loranger, R. de B. Corriveau; 1900, E. Lépine.

#### Lieutenants:

1880, Tancred Terroux, Henri Duverger; 1881, Godfroi L. A. Beaudet, Eugène Globensky, Alfred Thi-baudeau; 1883, Arthur Simard; 1885, J. Léandre Plinguet; 1889, A. Trudel, F. Charbonneau; 1892, H. E. Normand; 1899, E. T. Leprohon; 1901, Victor Gingras.

#### Sous-lieutenants:

1880, Henri Galarneau, Ernest Lavigne; 1881, Richard Hubert, J. B. Trudel; 1883, Armand Beaudry, Eugène Sicotte; 1884, J. T. B. Lafontaine; 1888, Charles Charest; 1889, J. A. David, J. Waniente Joeks; 1890, G. E. Mathieu, Aimé Dugas; 1891, Lionel Dansereau; 1892, Jean B. Prévost, Hubert Desjardins; 1895, John Mount, J. Adélar Ouimet; 1896, Thomas Côté; 1897, Armand Chaput; 1898, D. A. Waters; 1899, J. Rivet; 1901, C. F. Moore, Eugène Lemieux.

#### Chirurgiens-majors:

1872, E. P. Lachapelle; 1885, A. Paré; 1889, G. E. Roy; 1891, H. A. Archambault.

#### Assistants-Chirurgiens:

1884, L. D. Mignault; 1885, F. Simard; 1889, G. Villeneuve; 1891, H. A. Archambault.

Si l'on se reporte à cette liste en lisant le texte des chapitres précédents, on aura une idée assez exacte du personnel des officiers du 65ème pendant les vingt dernières années.

Jusqu'à un temps récent, les chapelains n'étaient pas regardés par les autorités de la milice comme faisant partie régulièrement du personnel du régiment; mais le 65ème a toujours eu un chapelain, qu'il a demandé généralement aux autorités ecclésiastiques de désigner, et dont la nomination a été confirmée par un ordre du régiment.

Le premier chapelain du 65<sup>ème</sup> fut le Rév. chanoine Charles Fabre, qui devint plus tard archevêque de Montréal; il eut pour successeur le Rév. chanoine Edmond Moreau, et celui-ci le regretté Rév. Père Provost, de l'ordre des Oblats, qui fut reconnu officiellement dans ces fonctions pendant la campagne du nord-ouest. A la mort du Père Provost, le Rév. Père Garceau, de la Société de Jésus, ancien zouave pontifical, remplit pendant quelque temps les fonctions de chapelain, mais ce n'est qu'en 1897 que, par un ordre général du 20 mars, le département de la Milice nomma le Rév. Cléophas Wilbrod Martin, chapelain du 65<sup>ème</sup>, "comme cas spécial, en remplacement de Provost, décédé". Le chapelain actuel, le Rév. abbé Deschamps, de l'institution des sourdes-muettes, avait été soldat dans le 65<sup>ème</sup> en 1894, et, grâce à l'expérience qu'il a acquise ainsi, il est particulièrement qualifié pour les devoirs qui lui ont été confiés: il est très aimé des officiers et des soldats.

La liste de paye, que nous donnons ci-après, pour la compagnie No. 1 telle qu'elle existait aux débuts du régiment, est intéressante en ce qu'elle fut dressée à l'occasion du premier appel en service actif d'une compagnie du 65<sup>ème</sup>; c'était en 1869, quand on redoutait un mouvement agressif de la part des Fénians des États-Unis:

Capitaine A. T. A. Chagnon, 1<sup>er</sup> Lieutenant, A. M. Charbonneau, 2<sup>nd</sup> Lieutenant, J. E. Chagnon.

Joseph Normandin, Charles Champagne, Francis Meunier, O. McMahon, Alexis Demers, A. Archambault, A. M. Laviolette, A. Loiseau, U. A. Bélanger, Louis Broder, Vincent Gosselin, Charles Fafard, Joseph Perreault, P. P. Jacques, N. R. Loranger, P. Audet dit Lapointe, P. A. Prévost, Uldège Hébert, J. E. Martineau, D. L. Olivier Auger, L. H. Carufel, Benjamin Parent, Omer Larue, F. F. Davignon, L. N. A. Demers, A. Gaudet, A. Carrière, J. Flynn, P. Bélanger, J. E. Racine, Aristide Sainte-Marie, C. White, A. O. Desforges, J. R. Comte, Charles Benoit, Félix Crochu, Toussaint Archambault, Joseph Guérard, P. Giroux, Moïse Robert, James Wickans, Ernest Bisson, L. P. Comte, Louis Morin, O. Riendeau, Arthur Lynch, E. Bastien.

Quelques notes biographiques additionnelles sur les officiers du régiment qui ont le plus contribué à ses progrès, dans le présent et dans le passé, et, pour un ou deux cas, quelques réminiscences personnelles, ne seront pas sans intérêt pour le lecteur, nous l'espérons. Pour plus de commodité, nous avons placé ces notes par ordre alphabétique.

Le capitaine J. W. Barré est un vétéran du Nord-Ouest. Alors qu'il n'était que caporal, il fut laissé en charge du chaland "Big Bear," qui contenait les munitions et les provisions du 65<sup>ème</sup>, lors de l'engagement de ce régiment avec les guerriers de la bande de "Gros-Ours," à la Butte-aux-Français, le 28 mai 1855. Entendant une forte fusillade au loin, il conduisit son chaland derrière une île de la Saskatchewan, où il ne pouvait

être vu de loin, afin que ses provisions et ses munitions ne pussent être prises par l'ennemi. Il fut recueilli sain et sauf par l'un des vapeurs qui amenaient le général Middleton et son petit corps d'armée au Fort Pitt, deux jours après l'engagement où le 65<sup>ème</sup> reçut le baptême du feu et se couvrit de gloire.

Le colonel Joseph Beaudry, le premier commandant du 65<sup>ème</sup> bataillon, était un officier capable et plein d'enthousiasme, qui, pendant de longues années, a tenu à Montréal un magasin de tailleur. Il quitta Montréal pour aller vivre à Ottawa, à peu près au temps où il laissa son commandement. Il était né à Saint-Esprit, dans le comté de Montcalm, et mourut le 24 février 1904, à l'âge avancé de 84 ans.

Le capitaine Chartrand, un ancien officier du 65<sup>ème</sup>, dont le nom paraît plus d'une fois dans ce livre, n'ayant pu, comme c'était son désir, obtenir une commission dans l'armée anglaise, et aimant passionnément le métier militaire, s'engagea dans l'armée française; il fit son service principalement en Tunisie et en Algérie, et avec tant de distinction qu'il parvint au rang de capitaine et reçut la croix de la Légion d'honneur. Reveru en Canada, il y a quelques années, il fut nommé instructeur français au Collège royal militaire de Kingston; il s'occupa aussi de travaux littéraires, principalement comme critique, avec beaucoup de succès. Il est mort en 1903.

Le lieutenant-colonel A. Denis entra au 65<sup>ème</sup> comme capitaine le 18 juin 1869, après avoir obtenu un certificat à l'école militaire de Montréal. D'après ses souvenirs, le premier service actif du régiment aurait eu lieu en 1870, lors des incursions des Fénians sur les frontières canadiennes, alors que le régiment resta sous les armes pendant environ trois semaines. En mai 1871, le capitaine Denis quitta Montréal pour aller demeurer à Saint-Hyacinthe, et peu après il joignit le 84<sup>ème</sup> bataillon en qualité d'adjutant. En 1882 il fut promu major et en 1887 lieutenant-colonel, en place du lieutenant-colonel Bruce F. Campbell, qui avait donné sa démission. En 1903, après vingt-quatre années de service continu dans le 84<sup>ème</sup>, dont seize comme commandant du régiment, le colonel Denis prit sa retraite. En 1900 il reçut la médaille des Fénians et, depuis, la décoration pour longs services.

Le lieutenant-colonel J. P. A. des Trois-Maisons, qui prit sa retraite de commandant du 85<sup>ème</sup> régiment en août 1904, avait obtenu sa première commission dans les rangs du 65<sup>ème</sup>. Il est né à Sainte-Marie de Monnoir et a fait son éducation au collège Saint-Jean, Dorchester. En 1881 il s'engagea comme simple soldat dans le 65<sup>ème</sup>; ses aptitudes remarquables au métier militaire, sa fidélité aux règlements et ses études des principes et des règles de l'art militaire lui valurent de fréquentes promotions. Il fit la campagne du Nord-Ouest, où il se distingua par son courage. En 1891, sur sa propre demande, il fut

transféré au 85<sup>ème</sup> bataillon d'infanterie en qualité de capitaine, et en juillet 1899 il fut nommé lieutenant-colonel de ce régiment.

Le lieutenant-colonel Calixte Aimé Dugas, qui était le second en commandement au 65<sup>ème</sup> pendant la révolte des métis, naquit à Saint-Remi (Québec) en 1855; il est le fils du docteur Dugas, un patriote très marquant de 1837-1838. Après avoir fait de brillantes études au collège de Montréal, il entra dans l'étude de MM. Carter et Girouard avocats, pour étudier le droit, et fut reçu au barreau en 1878. Il pratiqua d'abord seul sa profession, puis il entra en société avec M. Longpré, qui fut longtemps protonotaire de Montréal. Pendant quelques années, le colonel Dugas demeura à Saint-Henri et fut l'avocat de cette ville. Il se présenta aux élections dans le comté d'Hoche-laga comme candidat libéral, mais il fut défait après une lutte vigoureuse. Peu après il fut nommé magistrat de police pour la ville de Montréal et juge des sessions spéciales, et il occupa ces positions pleines de responsabilité pendant de longues années à la satisfaction générale. En 1898 le juge Dugas fut nommé par le gouvernement fédéral juge et membre du Conseil du territoire du Yukon, une charge réclamant beaucoup de tact et de fermeté. A présent le colonel Dugas est juge doyen du Yukon, et il siège aussi comme président de la Cour d'appel. Il fit sa première éducation militaire à l'ancienne école militaire de Montréal, où il obtint un certificat de première classe; il entra dans le 65<sup>ème</sup> à sa réorganisation, en 1880, sous les ordres du lieutenant-colonel Ouimet, comme second major, et se montra officier capable, consciencieux et appliqué à ses devoirs, appréciant hautement la valeur et la réputation de son régiment.

Le major Léandre Joseph Ethier, qui fit la campagne de 1885 avec le 65<sup>ème</sup>, est né à Saint-Eustache, comté des Deux-Montagnes, en 1855. Il fit ses études classiques au Collège Sainte-Marie de Montréal, et suivit les cours de droit de l'Université McGill, où il obtint son diplôme de B.C.L. et gagna le prix pour la meilleure thèse. Il entra dans l'étude Judah et Wurtele, puis dans celle de M. Rouer Roy, qui était à cette époque l'avocat de la Ville de Montréal. Il fut admis au barreau en 1880 et fut attaché à la même année au bureau légal de l'Hôtel-de-Ville, où il est toujours resté, obtenant un avancement régulier jusqu'au poste qu'il occupe aujourd'hui à la tête de ce département. Il fut éré Conseiller de la Reine en 1890 et il a probablement plaidé plus de causes devant le Comité judiciaire du Conseil Privé en Angleterre qu'aucun autre avocat canadien qui ne réside pas dans ce pays. Il est considéré avec justice comme une des plus grandes autorités sur le droit municipal en Canada. Les services militaires du major Ethier ont été exposés en détail dans les chapitres précédents.

Le major Hébert, qui fut pour un temps adjudant du 65<sup>ème</sup>, est né à Napierville ou à Saint-Remi, et était

destiné à l'agriculture, ayant suivi un cours régulier à l'École d'agriculture de L'Assomption. Il passa du 65<sup>ème</sup> à la Batterie B, où il rempli ses devoirs militaires avec zèle et habileté. A cette époque, beaucoup de Canadiens demandaient à être envoyés en Égypte pour y servir dans l'armée anglaise, et Hébert fut un de ceux, peu nombreux, dont les services furent acceptés; il obtint sa commission dans l'Artillerie royale et quitta le Canada plein d'enthousiasme, mais, quelques mois après son arrivée au Caire, on reçut la nouvelle de sa mort. Hébert commandait la garde à la porte de la vieille caserne de la porte de Québec, le jour où MacKeown fut tué par la jeune sentinelle Fitzpatrick. Depuis que le récit de cet incident a été écrit dans un des chapitres de ce livre, de nouveaux renseignements nous ont été donnés par un de ceux qui faisaient partie de la garde. Théotime Lanctot était le sergent de garde et J. E. Bédard Normandeau, aujourd'hui major au 83<sup>ème</sup> bataillon, était le caporal. Les ordres donnés au jeune Fitzpatrick étaient de ne laisser passer personne, pour aucune raison. Quand MacKeown et ses rudes compagnons essayèrent de forcer la consigne, Fitzpatrick arrêta MacKeown et appela la garde, tenant bon son prisonnier, qui se débattait, et son fusil en même temps. Répandant au cri d'alarme, le caporal et trois soldats coururent à l'aide de la sentinelle. A ce moment il y eut une poussée en avant de tant de vauriens, armés de bâtons, de pierres et de morceaux de charbon, vers les deux hommes aux prises, que les soldats ne purent rejoindre leur camarade, car ils furent eux-mêmes assaillis par les nouveaux venus, et le soldat Chaput fut sérieusement blessé. La vue de ses camarades encouragea Fitzpatrick cependant; par un violent effort il s'arracha des mains de son vigoureux agresseur, et quand celui-ci, soutenu par la présence de ses associés, se jeta sur Fitzpatrick une seconde fois, la sentinelle lui plongea sa baïonnette dans la poitrine avec une telle force que les deux poumons furent traversés. En quelques instants, toute une troupe de traîneurs, amis et compagnons de MacKeown, qu'on estima à plusieurs centaines, s'amassa sur les quais et parut préparer une attaque en règle contre la garde. Alors le caporal se rappela qu'il avait une cartouche à blanc dans sa giberne et, la plaçant dans son fusil, il fit feu dans la direction du rassemblement, qui se dispersa rapidement. Comme la garde rentrait au poste, le colonel Labranche, portant à la main, comme d'habitude, la canne que connaissaient bien les soldats qui avaient une mauvaise tenue dans les rangs, arriva sur la scène en habits de civil. Fitzpatrick, couvert de sueur et presque à bout d'haleine, alla droit au colonel et lui dit: "Mon colonel, j'ai tué un homme." Sans demander plus d'explication, mais se rendant compte évidemment de ce qui s'était passé, à cause des nombreuses difficultés du même genre qu'on avait déjà eues à ce poste, le colonel lui répondit: "Tu as bien fait. Cela prouve que tu es un vrai Canadien; retourne au corps-de-garde." Fitzpatrick rentra alors au poste, son arme encore couverte de sang. Cette baïonnette appartient

maintenant au major Normandeau. La nouvelle de ce qui s'était passé à la porte de Québec se répandit vite dans la ville, et il s'amassa une telle foule autour de la caserne, que les sentinelles furent doublées et que la garde fut augmentée à la moitié du bataillon. Sur l'ordre du Coronier, Fitzpatrick fut conduit en prison en attendant le verdict du jury, mais il y fut traité avec tous les égards possibles. Le jeune Fitzpatrick, qui appartenait à une famille très respectable, fut pendant quelque temps, à la suite de cet événement, menacé de mort par la bande du "cheval noir", et les détectives eurent l'ordre de veiller sur sa maison; pour plus de sécurité, ses amis obtinrent la permission de porter une arme à feu, et ils formèrent une garde du corps qui se réunissait régulièrement chez lui. Plus tard Fitzpatrick prit du service dans la Police montée du Nord-Ouest et s'y distingua.

Le lieutenant colonel George A. Hughes est mort à Montréal le 17 février 1906, et beaucoup de ses anciens camarades du 65<sup>ème</sup> assistèrent à ses funérailles. Le colonel Hughes avait fait plus de service actif qu'il n'est donné ordinairement à l'officier de milice canadien d'en faire. Il reçut son instruction militaire à l'École militaire de Québec et fit son premier service actif pendant les troubles féniens de 1866. Deux ans plus tard, quand les Zouaves pontificaux furent organisés pour aller défendre le pape Pie IX contre les troupes garibaldiennes, George A. Hughes fut un des premiers à s'enrôler. Il fit les campagnes contre Garibaldi, sous les ordres du général Charette, et, après l'occupation de Rome, il revint en Canada avec ses compagnons d'armes et fut un de ceux qui travaillèrent à maintenir "l'union Allet". Sa carrière dans la milice a déjà été rapportée dans les chapitres précédents. En 1888, quand le Chef de police H. Paradis prit sa retraite, il accepta ce poste, qu'il occupa de 1888 à 1901, alors qu'il donna sa démission et fut remplacé par M. Legault. Pendant qu'il remplissait ces fonctions difficiles, Hughes fit preuve d'une forte volonté et de promptitude dans l'action. Une fois, quand les étudiants s'étaient rassemblés sur le Champ-de-Mars et menaçaient de susciter une émeute dangereuse, non seulement il ordonna à ses hommes de charger les turbulents, mais il conduisit la charge lui-même. Bien que la foule fût considérable, la vaste place fut balayée en moins de dix minutes. Il était courageux par nature, cela était bien connu de tous. Un autre trait de son caractère était sa bonne volonté à rendre service. Le colonel Hughes prenait un grand intérêt au personnel de la police. Il ne se lassait jamais d'instruire ses hommes à acquérir une belle tenue militaire et à prendre intérêt à leurs devoirs. Il plaida souvent auprès du Comité de Police pour obtenir une augmentation de paye pour ses subordonnés, faisant remarquer qu'aucun homme ne pouvait vivre d'une manière respectable avec dix dollars par semaine, et son insistance amena une amélioration sensible dans la condition pécuniaire des hommes de police. Il était très aimé par ses subordonnés, à tous les degrés, et il était particulièrement admiré par les officiers qui com-

mandaient immédiatement sous ses ordres. Il était d'une nature franche et pleine de bonté; ses manières étaient brusques, mais elles cachaient un cœur chaud. Quand il donna sa démission, les regrets furent unanimes dans le corps de la police, et la nouvelle de sa mort fut reçue avec un chagrin sincère. George A. Hughes était né à Trois-Rivières en 1848; il était le fils d'Henry Hughes, greffier de la justice de paix de cette ville; il reçut son éducation à Québec et étudia le notariat, dans lequel il se fit recevoir. Son dévouement aux affaires militaires l'empêcha de donner tout son temps à l'exercice de sa profession; mais dans les intervalles de ses services actifs, il s'y appliquait avec soin. Après les troubles féniens de 1866 et 1870, il vint s'établir à Montréal où il ouvrit une étude de notaire et se fit une bonne pratique; plus tard il obtint une place au Palais de Justice. En 1874 il épousa Mademoiselle Thérèse Leduc, fille du docteur Leduc, de Montréal, et eut deux enfants, M. Gaston Hughes et Mademoiselle Thérèse Hughes, qui avec leur mère lui survivent pour déplorer sa perte.

Benjamin Husereau, un des vétérans des rangs du 65<sup>ème</sup>, — de fait, il se considère comme le premier qui se soit enrôlé — demeure au No. 87 de l'avenue Papineau, et quelques-uns des renseignements qu'il a pu nous fournir sont réellement très intéressants. Il s'engagea en avril ou mai 1869, dans un bureau de recrutement qui était situé au coin de la rue Craig et de la rue Saint-Laurent, où se trouve à présent une pharmacie. Ayant remarqué sur la porte un placard ainsi conçu: "Bureau de recrutement du 65<sup>ème</sup> bataillon, Carabiniers Mont-Royal, sous le commandement du major Joseph Beaudry", Husereau entra et trouva là le capitaine Alphonse Cinq-Mars, qui commandait la compagnie No. 3 et qui était le gendre du colonel Beaudry (ce dernier avait son atelier de tailleur en arrière de ce bureau). Cinq-Mars enregistra la déclaration du volontaire, inscrivit son nom sur le rôle et lui fit prêter serment, séance tenante, et Husereau a toujours cru qu'il était la première recrue qui ait été acceptée par le nouveau bataillon. D'après lui, lors de l'organisation, le colonel Labranche, qui avait fait partie des Chasseurs, recruta la 1<sup>ère</sup> compagnie, mais c'est le capitaine Chagnon qui en reçut le commandement; le capitaine Goyer (ou Gohier) — on trouve son nom écrit des deux manières — fut le premier commandant de la 2<sup>ème</sup> compagnie et fut remplacé par le capitaine Trudeau; le capitaine Cinq-Mars eut la 3<sup>ème</sup> compagnie; Michel T. Deguise organisa la 4<sup>ème</sup> compagnie, mais le commandement en fut donné à Silfrid Delisle, de Sainte-Cunégonde, qui venait des Chasseurs; le capitaine Arthur Renaud, qui était alors comptable chez son père, marchand de chaussures, fut le commandant de la 5<sup>ème</sup> compagnie, et Alphonse Denis commanda la 6<sup>ème</sup>. Peu après son entrée au corps, Husereau fut promu sergent et servit dans le bataillon pendant plusieurs années. Il dit que le bataillon fut appelé deux fois en service actif, au temps des troubles des Féniens: la première fois en plein désarroi du recrutement, mais cet

appel ne fut pas suivi d'effet; la deuxième fois en 1870, lors de l'invasion des frontières par les Fénéniens, quand la plupart des régiments furent portés en avant; le 65<sup>ème</sup> rempli les devoirs de garnison à Montréal pendant plusieurs semaines. Un jour, le 65<sup>ème</sup> resta sous les armes, dans l'ancienne salle d'exercice de la rue Craig, pendant trois heures, s'attendant à tout instant à marcher en avant, mais, au grand regret des soldats, l'ordre ne vint pas. Pendant qu'ils étaient ainsi en service actif, les hommes du 65<sup>ème</sup> reçurent des billets de logement dans les hôtels qui avoisinaient le marché Bonsecours. Huserau se rappelle avoir pris part à la parade du régiment lors des funérailles de Sir George E. Cartier, ministre de la Milice. Huserau est né le 26 février 1850.

Le lieutenant-colonel Alfred E. D. Labelle est né à Montréal le 23 août 1866; il est fils d'Hospice Labelle, inspecteur des grains à Montréal, et de Léocadie Masson. Entré en 1882 au 65<sup>ème</sup>, il passa par tous les grades et parvint au commandement du régiment en 1897; il fut promu lieutenant en 1886, capitaine en 1887, major en 1890, lieutenant-colonel en 1897, et passa dans la réserve en 1902. Il fit la campagne du Nord-ouest en 1885 et fut attaché à l'état-major de Sir Wilfrid Laurier, lors du jubilé de la reine, en 1897. Il a commandé une brigade au camp de Laprairie en 1900 et au camp de Trois-Rivières en 1901. Il a toujours été un officier modèle, et sous ses ordres le 65<sup>ème</sup> a atteint un haut degré d'efficacité.

Il a commandé pendant deux jours la milice envoyée à Valleyfield, en 1900, pour y réprimer les émeutes des employés des manufactures de coton. Le colonel Labelle a été pendant plusieurs années président de la "Montreal Amalgamated Rifle Association", une association de tir composée de tous les régiments et de diverses sociétés de tir de Montréal. Il a aussi été choisi comme président des commandants des régiments de Montréal, pour organiser les fêtes militaires à l'occasion du couronnement du Roi. Il commanda la 7<sup>ème</sup> brigade d'infanterie en 1902-1903 et fut président de l'Institut militaire de Montréal en 1895. Il est

membre du Comité exécutif de l'Association de tir de la Puissance et de l'Association de la Province de Québec. Dans la vie civile il occupe, la position d'administrateur de la compagnie des moulins Ogilvie à Montréal.

Le docteur E. P. Lachapelle, chevalier de la Légion d'honneur, fut nommé chirurgien-major du 65<sup>ème</sup> bataillon le 10 juin 1872, en remplacement du docteur Mount, premier chirurgien du bataillon; il remplit cette charge jusqu'en 1888 et fut remplacé par le docteur Roy. Le docteur Lachapelle organisa la première ambulance militaire, lors des troubles orangistes en 1878; prévoyant

de graves désordres, il avait établi deux postes d'ambulance, l'un au carré Victoria, l'autre sur la Place d'Armes; ceci n'était toutefois qu'une organisation provisoire, et le premier corps régulier d'ambulance ne fut organisé, aussi par le docteur Lachapelle, que l'année suivante, sur le terrain de la ferme Fletcher, lorsque la princesse Louise et le marquis de Lorne passèrent les troupes en revue, le jour de la fête de la Reine. Le service d'ambulance était fait alors par les clairons du bataillon, car il n'y avait pas encore d'ambulanciers comme à présent. Cette ambulance rendit de grands services, car s'il n'y eut pas de blessés dans la petite guerre simulée qui se fit ce jour là, il y eut plusieurs accidents et des cas d'insolation. C'est donc au Dr. Lachapelle que revient le mérite d'avoir organisé la première ambulance du 65<sup>ème</sup>. En 1885, ne pouvant accompagner son



BENJAMIN HUSEREAU

Sergent à la Compagnie No 6 du 65<sup>ème</sup> en 1869 et premier soldat enrôlé et assermenté dans le bataillon.

régiment au nord-ouest, parce qu'il était retenu à Montréal pour organiser les secours médicaux à donner à tous ceux qui étaient atteints de la petite vérole, il travailla du moins avec zèle à organiser le service médical et le service d'ambulance du 65<sup>ème</sup> pour la campagne, et il en fit confier la charge au docteur Paré, de Lachine. Cependant il resta chirurgien-major titulaire et actif jusqu'en 1888, année où il se retira forcément de la vie militaire pour remplir diverses fonctions en relation avec les institutions philanthropiques auxquelles il se dévoue encore aujourd'hui.



Le major, chevalier François Antoine Marie Alfred LaRocque, commandeur de l'Ordre de Pie IX, etc., naquit à Montréal le 8 novembre 1845, du mariage de feu François Antoine Chartier LaRocque et de Mademoiselle Berthelot, fille de feu Antoine Berthelot. Il fit son cours d'études au collège Ste-Marie, à Montréal, puis il alla étudier au collège des Jésuites à Stonehurst, Angleterre. En 1867 il fut l'un des premiers Canadiens-Français à s'enrôler dans les troupes pontificales, pour défendre la souveraineté temporelle de Pie IX, menacée par les hordes de Garibaldi; il partit pour Rome le 11 février 1867. Il prit part à la bataille de Mentana, où il fut blessé; il assista également au combat sous les murs de Rome et faisait partie de la division envoyée au secours de Monte-Rotondo. A son retour de Rome, il s'occupa de journalisme. Il collabora successivement au "Franc-Parleur" et à l'"Opinion Publique". Le chevalier LaRocque fut aussi l'un des organisateurs les plus actifs de la grande célébration de la Saint-Jean-Baptiste en 1874. En 1870, il avait épousé Melle Katharine Henrietta Kinton, fille de Lady Lafontaine par un premier mariage. Ses campagnes lui valurent plusieurs décorations, entre autres la médaille de Mentana, la croix de chevalier et plus tard l'étoile de commandeur de l'Ordre de Pie IX, la médaille du Nord-Ouest, et la médaille "Bene merenti" de Léon XIII. Il est décédé à Montréal, le 21 avril 1905. On lui accorda les honneurs de funérailles militaires, le corps étant porté sur un affût de canon de la 3<sup>ème</sup> batterie de campagne et précédé de quatre compagnies du 65<sup>ème</sup>, sous les ordres du major Ostell. Tous les officiers du 65<sup>ème</sup> et un grand nombre d'officiers des autres corps militaires de Montréal prirent part au cortège, ainsi que les Zouaves pontificaux survivants, avec leur drapeau.

En 1901, le 65<sup>ème</sup> se sépara avec regret d'un de ses jeunes officiers les plus méritants, le capitaine Alfred LaRocque, fils du major chevalier LaRocque—lorsqu'il accepta le poste d'Inspecteur de la Police montée du Nord-Ouest. Le capitaine LaRocque fit son éducation classique au Collège Sainte-Marie et suivit ensuite un cours au Collège Militaire de Kingston, comme cadet. En 1897 il entra au 65<sup>ème</sup> régiment comme lieutenant et l'année suivante il fit un voyage en Europe pour continuer ses observations et ses études en rapport avec la profession qu'il avait choisie, celle d'ingénieur civil. En 1900 il se rendit à Cuba, où il eut des travaux importants à faire relativement à la construction du chemin de fer de Santa-Clara.

Le capitaine Louis Leduc, du régiment d'infanterie Royal-Canadien, ancien officier du 65<sup>ème</sup>, fit ses débuts militaires comme cadet au collège Sainte-Marie, dans la compagnie de cadets commandée d'abord par Henri Trudel, puis par son frère Augustin, de 1883 à 1886, où il eut pour instructeur le sergent-major Joseph Phillips, de l'Ecole d'infanterie de Saint-Jean. En 1886, en même temps que le présent major Jos. E. Peltier, qui avait été

son camarade dans les cadets de Sainte-Marie, il s'engagea comme soldat dans le 65<sup>ème</sup>, compagnie No. 7, commandée par le capitaine (depuis lieutenant-colonel) Alfred E. D. Labelle. Peu après il fut nommé sergent et suivit, en cette qualité, un cours de trois mois à l'Ecole de Saint-Jean, y gagnant son certificat de sous-officier. Deux ans après, il quitta le régiment pour aller à Chicago occuper un emploi civil. Il s'en revint en Canada et s'établit à Québec, et en 1894 il reçut sa commission d'officier dans le 9<sup>ème</sup> Voltigeurs; puis étant revenu à Montréal, il permuta au 65<sup>ème</sup>, en qualité de lieutenant. Le 12 avril 1898, il passa comme lieutenant au régiment Royal-Canadien et alla au Yukon en service actif. Il revint du Yukon en septembre 1899 et, le 31 octobre, il partit pour la guerre d'Afrique avec le premier contingent canadien, comme lieutenant de la compagnie F, commandée par le major J. E. Peltier. Ce dernier ayant dû entrer à l'ambulance, à Paardeberg, le commandement de la compagnie passa au lieutenant Leduc, qui l'exerça jusqu'au retour du bataillon, en novembre 1900; il a reçu la médaille d'Afrique avec quatre agrafes. Après son retour de la guerre, le capitaine Leduc fut adjudant au dépôt de Saint-Jean pendant deux ans et aux quartiers principaux du régiment à Toronto, caserne Stanley, pendant trois ans. Il fut nommé capitaine le 1<sup>er</sup> décembre 1905, et à présent il commande la 7<sup>ème</sup> compagnie du régiment Royal-Canadien à la caserne Saint-Louis, à Québec.

Le colonel F. L. Lessard, C.B., A.D.C., inspecteur de la cavalerie, etc., est un ancien officier du 65<sup>ème</sup>. Il est né le 9 décembre 1860, et reçut son éducation au collège de Saint-Thomas de Montmagny et à l'Académie commerciale de Montréal. Il obtint sa première commission comme lieutenant de l'Artillerie de garnison à Québec en 1880 et permuta au 65<sup>ème</sup> quand il vint demeurer à Montréal, en 1883. Il passa l'année suivante avec le même grade dans l'escadron de l'Ecole de cavalerie (aujourd'hui les Dragons Royaux-Canadiens) qui était alors stationné à Québec; il fut promu capitaine en 1888, major en 1894, lieutenant-colonel en 1899, colonel en 1901; il est inspecteur de la cavalerie depuis 1896. Il fit service au nord-ouest en 1885 avec son régiment et commanda les Dragons Canadiens à la guerre de l'Afrique du sud, en 1900; il fut cité deux fois dans les dépêches et reçut en récompense de ses services le titre de Commandeur de l'Ordre du Bain. Il a été aide-de-camp honoraire de S. E. le comte de Minto et est à présent aide-de-camp honoraire de S. E. le comte Grey. Le colonel Lessard fut président de l'Institut Militaire Canadien en 1904; il est aujourd'hui un directeur de l'exposition de Toronto, du club du chasse de Toronto et de l'exposition chevaline de la même ville; il est aussi membre du comité du club de polo de Toronto. Le colonel Lessard est non seulement un des plus capables mais aussi un des plus populaires officiers de la force militaire permanente du Canada.

Quoique d'origine écossaise, le lieutenant-colonel François Samuel Mackay, commandant actuel du 65<sup>ème</sup>, se considère comme un Canadien-Français. Il est né à Papineauville, le 1<sup>er</sup> février 1865, du mariage de F. Samuel Mackay, notaire, et de M<sup>lle</sup> S. J. Aurélie Papineau, fille de l'honorable Denis Benjamin Papineau, fondateur du village de Papineauville et ministre des Terres de la Couronne dans l'administration Viger-Draper, de 1843 à 1848. Il compte parmi ses ancêtres le fameux Sir Donald Mackay, premier Lord Reay, en Écosse, qui leva un régiment parmi les membres de son clan et combattit sous Gustave-Adolphe pendant la guerre de trente ans. Son trisaïeul, Francis Mackay, était général au service de Marie-Thérèse d'Autriche et s'est distingué dans la conquête de la Transylvanie; son bisaïeul, Samuel Mackay, était lieutenant au 60<sup>ème</sup> régiment, qui faisait partie des troupes du général Amherst, lors de la capitulation de Montréal. Il épousa, en 1760, Marguerite Louise Herbin, arrière-petite-fille de Pierre Boucher, sieur de Gros-Bois, seigneur de Boucherville et gouverneur de Trois-Rivières sous l'administration française. On dit qu'il est le premier officier anglais qui ait épousé une Canadienne. Il commanda un corps de royalistes, lors de la guerre de l'indépendance américaine, servant alors sous le général Burgoyne. Lorsque ce dernier se rendit aux Américains avec son armée, à Saratoga, Samuel Mackay réussit à s'échapper avec le détachement qu'il commandait et le ramena en Canada. Il devint major et mourut à Montréal, en 1779. Son fils, Stephen, fut fait sous-lieutenant à l'âge de trois ans, en raison des services de son père. Stephen Mackay était capitaine sous les ordres de Salaberry, à la bataille de Châteauguay; il devint lieutenant-colonel par la suite. M. le notaire Mackay, de Papineauville, était fils de Stephen, et fut nommé adjudant dans la milice sédentaire. Animé de l'esprit martial qui a toujours régné dans sa famille, dont la devise est "Manu forti", François Samuel Mackay, le présent lieutenant-colonel, ne pouvait guère se remémorer de joindre



LE COLONEL MACKAY A 20 ANS.

la milice, lorsqu'il vint à Montréal pour y faire ses études de droit. Aussi, en mars 1884, s'enrôla-t-il comme simple soldat au 65<sup>ème</sup>, dans la compagnie No. 6, alors commandée par le capitaine Joseph Giroux, ce vétéran des campagnes contre les féniens et du Nord-Ouest, et l'un des plus valeureux officiers de ce régiment. Promu caporal la même année, il fut nommé sergent en mars 1885, avant le départ du 65<sup>ème</sup> pour la campagne du Nord-Ouest. Il fut promu sous-lieutenant à Calgary, lieutenant en 1887, capitaine en 1889, adjudant en 1896 et major en 1897. Il fut pendant quelque temps en commandement du fort Victoria, au Nord-Ouest, puis reçut ordre de rejoindre le capitaine Giroux, qui commandait à Fort Pitt, où il arriva le jour de l'engagement de la Butte-aux-Français. Il a aussi fait partie du contingent du 65<sup>ème</sup> chargé de réprimer les émeutes de Valleyfield, en 1900. Il commandait les détachements du 65<sup>ème</sup>, des Royal Scots et de l'artillerie de garnison pendant la grève des débardeurs, en 1903. Le lieutenant-colonel Mackay s'est toujours occupé du tir à la cible; conjointement avec le capitaine de B. Thibaudeau, il fonda, en 1896, l'Association de tir du 65<sup>ème</sup> régiment, dont il est le président. Il est membre du comité exécutif du conseil de l'Association de tir de la province de Québec et du conseil de l'Association de tir de la Puissance du Canada, et président de la "Montreal Amalgamated Rifle Association." En 1900, il est allé en Angleterre comme adjudant de l'équipe de tireurs canadiens qui, chaque année, vont se mesurer avec les militaires anglais aux concours de Bisley. En 1902 le lieutenant-colonel Mackay fut nommé major de brigade dans la 9<sup>ème</sup> brigade d'infanterie, qui comprend les 11<sup>ème</sup>, 64<sup>ème</sup>, 80<sup>ème</sup>, 83<sup>ème</sup> et 85<sup>ème</sup> régiments. En 1906 il a été nommé commandant de cette brigade qui est maintenant la 9<sup>ème</sup> brigade d'infanterie. En 1900, on offrit au major Mackay le grade de major dans le régiment provisoire que le Gouvernement canadien leva pour tenir garnison à Halifax, en place du régiment anglais dont on avait besoin en Afrique; mais ne pouvant suspendre la pratique

de sa profession pendant un an, il fut obligé de refuser cet honneur. M. Mackay est notaire, et marche encore en cela sur les traces de ses ancêtres; car, dans la famille Mackay, si l'on est militaire de père en fils, l'on est aussi notaire. En effet, il compte dans cette profession son aïeul paternel—Stephen Mackay—, son père, deux des frères de ce dernier et l'un de ses cousins, et, du côté maternel, son bisaïeul, Joseph Papineau, ses oncles, D. E. et C. F. Papineau, et un cousin. Il fait partie de l'étude de notaire fondée en 1781 par son bisaïeul Joseph Papineau, continuée par ses oncles, D. E. et C. F. Papineau, et actuellement représentée par M. Victor Morin et lui-même. Le lieutenant-colonel Mackay a reçu en 1905 la médaille pour longs services, qui a été attachée sur sa poitrine par le ministre de la Milice, Sir Frederic W. Borden, lors d'une réception à l'Institut militaire.

M. J. B. A. Martin, échevin de la cité de Montréal autrefois l'un des membres de la maison Laporte, Martin et Cie., dont l'associé, M. Hormidas Laporte, a été maire de Montréal pendant deux ans, a servi dans le 65<sup>ème</sup>, comme lieutenant dans la 5<sup>ème</sup> compagnie—capitaine Malepart—de 1878 à 1880.

Le docteur Mount a été chirurgien du 65<sup>ème</sup> et aussi des Chasseurs. Il se rappelait qu'ayant rencontré un jour le colonel Beaudry, celui-ci lui dit: "Je suis en train d'organiser le 65<sup>ème</sup> bataillon sous le nom de "Carabiniers Royaux"; voulez-vous être notre chirurgien?" Le docteur accepta. Peu après, il rencontra le colonel Coursol, qui réorganisait les Chasseurs et qui voulait, lui aussi, l'avoir comme chirurgien. Le docteur opposa sa promesse antérieure; mais le colonel Coursol lui dit qu'il n'y avait pas de raison pour qu'il n'occupât pas ces deux fonctions ensemble, et, à cette condition, le docteur Mount donna son consentement et fut en effet chirurgien des deux corps à la fois. Le 65<sup>ème</sup> avait alors ses quartiers au marché Bonsecours et les Chasseurs étaient à l'hôtel Rasco, et il y avait une rivalité très active entre les deux bataillons.

Le major Ostell est un ancien au 65<sup>ème</sup>. Entré au régiment comme tambour en 1881, il a passé par tous les grades et a fait la campagne du Nord-Ouest. Il a fait le coup de feu à l'engagement de la Butte-aux-Français et a reçu dernièrement la médaille pour long service. En 1906 il a été nommé major de brigade de la 18<sup>ème</sup> brigade d'infanterie, qui comprend les quatre régiments d'infanterie de Montréal.

Le lieutenant-colonel, l'honorable Joseph Aldric Ouimet, qui réorganisa le 65<sup>ème</sup> en 1880, est né à Sainte-Rose, comté de Laval, le 20 mai 1848; il est le fils de Michel Ouimet, juge de paix, et d'Elisabeth Saint-Louis Filiatrault. Il fit son éducation au séminaire de Sainte-Thérèse de Blainville et obtint son diplôme de B.C.L. en 1869 au collège Victoria, de Cobourg, Ontario. Il étudia le droit dans l'étude d'Edouard Bernard à Montréal et fut reçu au barreau en 1870. Le 11 octobre 1880 il fut nommé Conseiller de la Reine et en 1874 il fut élu membre du Bureau des commissaires pour les écoles

catholiques de Montréal; pendant de nombreuses années il fut un des directeurs de la Banque d'épargne de la ville et du district de Montréal ainsi que du Crédit foncier franco-canadien. Il fut élu pour la première fois membre du Parlement fédéral pour le comté de Laval en 1873 et fut réélu sans opposition en 1874, en 1878 et en 1882, et par de bonnes majorités en 1887 et en 1891. Le 13 avril 1887, il fut choisi "speaker" de la Chambre des Communes et occupa cette position avec dignité et impartialité. Le 11 juin 1892, il entra dans l'administration Abbott comme ministre des Travaux publics et garda le même portefeuille dans le ministère Thompson, installé le 5 décembre de la même année, et dans le ministère Bowell, qui fut formé le 21 décembre 1894. Peu après cette dernière date, l'hon. Ouimet fut nommé juge à la Cour du Banc de la Reine. Le 30 juillet 1874, le colonel Ouimet épousa Mademoiselle Thérèse LaRocque, fille d'Alfred LaRocque. Comme on l'a vu dans les chapitres précédents, le lieutenant-colonel Ouimet fit son premier service militaire comme officier dans les Chasseurs, mais il avait quitté ce corps avant de recevoir le commandement du 65<sup>ème</sup> et d'en entreprendre la réorganisation. Le nom du colonel Ouimet est intimement lié avec toutes les mesures prises pour encourager la pratique du tir dans la milice canadienne, et pour bien des années il occupa avec grand succès la position de vice-président du conseil de l'Association de tir de la Puissance.

Le docteur Paré, qui joignit le 65<sup>ème</sup>, en qualité de chirurgien-major, au moment du départ du régiment pour le nord-ouest, pratiquait antérieurement sa profession à Lachine. En récompense de ses services dans cette campagne, il fut nommé chirurgien dans la Police montée du Nord-Ouest, et resta plusieurs années à Calgary, où il se fit en outre une pratique très étendue, puis au Yukon où il est encore stationné à présent. Il est un des chirurgiens les plus populaires de ce corps d'élite, et, il y a quelques années, ayant eu l'occasion d'aller faire visite à Battleford, où il avait été stationné quelque temps, on organisa en son honneur des réceptions très flatteuses.

Le lieutenant-colonel Eugène Gasparl Piché entra dans le 65<sup>ème</sup> Régiment, comme second lieutenant provisoire, le 17 juillet 1879, devint qualifié pour ce grade le 23 avril 1880; fut nommé premier lieutenant le 8 octobre 1880; laissa le régiment à cause de son départ pour Winnipeg, le 3 juin 1881. Il entra dans le 90<sup>ème</sup> régiment de Winnipeg, comme lieutenant, le 24 mars 1884. L'année suivante il fit avec ce régiment la campagne du Nord-Ouest et assista aux engagements de l'Anse-au-Poisson, le 24 avril, de Batoche, du 9 au 12 mai, et aux opérations contre la troupe du chef Gros-Ours. Il fut décoré, pour cette campagne, d'une médaille avec une agrafe. Le 22 octobre 1886, il laissa le 90<sup>ème</sup> régiment de Winnipeg pour revenir à Montréal et entra de nouveau dans le 65<sup>ème</sup> régiment, comme second lieutenant, le 14 juin 1889; il devint premier lieutenant le 31 janvier 1890. Au printemps de cette même année, il

obtint au Collège Militaire Royal de Kingston un certificat de première classe. Le 28 octobre 1892, il entra comme lieutenant dans le 83<sup>ème</sup> régiment de Joliette et y devint successivement capitaine le 26 juillet 1894, capitaine-adjutant le 27 mai 1897, major le 31 août 1897; et lieutenant-colonel le 20 août 1902. Il reçut, en février 1906, la décoration pour les officiers des troupes auxiliaires coloniales.

Le lieutenant-colonel Hector Prévost est entré au 65<sup>ème</sup> en 1880, lors de sa réorganisation, en qualité de lieutenant; il organisa la 7<sup>ème</sup> compagnie; fit la campagne de 1885 au nord-ouest comme major; fut nommé officiellement major en 1886; fut attaché à l'école militaire d'infanterie à Saint-Jean, P. Q.; alla à Wimbledon en qualité d'adjutant de l'équipe des tireurs canadiens en 1886; offrit ses services au Gouvernement impérial pour la campagne de la Birmanie, mais ils ne furent pas acceptés; fut attaché au 2<sup>ème</sup> régiment de la légion étrangère (armée française) au Tonquin; se vit appelé au poste d'aide-de-camp des gouverneurs-généraux lord Stanley et lord Aberdeen; devint lieutenant-colonel du 65<sup>ème</sup> en 1892; a laissé le commandement du régiment en 1897. Il a été nommé au commandement de la 7<sup>ème</sup> brigade d'infanterie en 1902, commandement qu'il a exercé jusqu'en 1906.

Le défunt Rév. Père Philémon Provost, le courageux et dévoué chapelain du 65<sup>ème</sup> pendant la rébellion des métis, était né à Montréal en 1841 et mourut à l'Hôtel-Dieu de cette ville en 1886. Après avoir fait des études brillantes au Collège de Montréal, il étudia à l'École de Médecine de Montréal, qui était alors affiliée pour les diplômés à l'Université Victoria, mais qui depuis s'est fondue dans l'Université Laval. Quand il fut reçu docteur, il exerça sa profession à Montréal d'abord, puis à Memramcook, Nouveau-Brunswick, où son habileté professionnelle et ses aimables qualités lui valurent une pratique nombreuse et rémunératrice. Mais il se sentait appelé à entreprendre une œuvre encore plus méritoire, et il abandonna sa carrière pour suivre sa vocation religieuse. Il entra comme novice dans l'ordre des Oblats à Lachine, le 4 novembre 1869, et en 1871 il prononça ses vœux. Reçu prêtre quelques années plus tard, il fut attaché à l'église Saint-Pierre, à Montréal, où il se fit estimer de toute la population du district pour sa charité, sa dévotion et son zèle infatigable; il était très aimé des pauvres, qui étaient nombreux dans sa paroisse. Il fut ensuite appelé à Ottawa pour se charger des devoirs de procureur du collège. Dans cette nouvelle position, il

rendit de si grands services qu'il eut une suite rapide de promotions; il fut nommé d'abord procureur provincial à Montréal, et en juin 1886, à la mort de l'éminent Père Tabaret, il fut élevé à la dignité de Supérieur de l'Université d'Ottawa, une magnifique maison d'éducation dont tous les citoyens de la capitale, quelles que soient leur race et leur croyance, sont justement fiers. Les fatigues et les rigueurs du temps auxquelles il s'exposa sans réserve pendant la campagne du Nord-Ouest, contribuèrent sans doute pour beaucoup à miner sa constitution et à abrégé une carrière qui était de la plus haute valeur pour son pays.

Le lieutenant-colonel Alexandre Roy, après avoir laissé le 65<sup>ème</sup> pour occuper la position de major de brigade dans l'ancien 6<sup>ème</sup> district militaire, s'est élevé très haut dans l'état-major de la milice; il a commandé avec grand succès les 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> districts. Il alla à Aldershot (Angleterre) pour suivre un cours prolongé de tactique militaire et y obtint, après un excellent examen, son certificat d'aptitude au commandement. Il a toujours été hautement estimé par ceux qui ont servi sous ses ordres.

Le lieutenant-colonel Sicotte, qui commande aujourd'hui le 84<sup>ème</sup>, a servi autrefois dans le 65<sup>ème</sup>.

Le capitaine Cortland Starnes, un des officiers du 65<sup>ème</sup> pendant la campagne du Nord-Ouest, est le petit-fils de l'hon. Henry Starnes, un des premiers maires de Montréal, qui fut aussi pendant longtemps le "speaker" du Conseil législatif de la province de Québec et membre du gouvernement provincial.

Le capitaine Starnes était très populaire au 65<sup>ème</sup>, et quand il quitta Montréal pour aller prendre son poste dans la Police montée du Nord-Ouest, il fut l'objet d'une grande démonstration de la part des officiers de son ancien régiment et de ses amis. L'inspecteur Starnes est à présent au Nord-Ouest.

On voit que le 65<sup>ème</sup> régiment a été une vraie pépinière d'officiers capables et utiles pour le service de la milice canadienne et de la Police montée du Nord-Ouest. Un grand nombre de ses officiers, sous-officiers et soldats ont rendu dans le passé des services distingués à leur pays, et nous pouvons être sûrs que les membres présents et futurs du régiment ne manqueront pas de suivre l'exemple de leurs devanciers. A aucun temps de son histoire, le 65<sup>ème</sup> n'a été composé d'hommes plus déterminés à accomplir tout ce qu'implique la fière devise du régiment :



LE DOCTEUR MOUNT.

J. B. Resther & Fils

**ARCHITECTES**

MONTREAL

Office : Tel. Main 463

Residence : Tel. Up 6

H. Bourgouin

**LUMBER & TIMBER**

71 a St. James St.  . . . Montreal

Telephone Bell, Main 183

Telephone des Marchands 801

Lalonde & Desroches

**Epiciers en Gros et Importateurs**

*Soleils agents des Cognacs de Levarlet & Brillot, France*

210 RUE SAINT-PAUL, et  
61 DES COMMISSAIRES, Montreal.

Tel. Bell Est 4659 et 4663

21 Ste.-Catherine Est

Le Grand Café Parisien

HOTEL

Ouvert toute la nuit. Repas à la Carte. Prix modérés  
Chef de Cuisine Français.

*Entrées Privées: 179 St-Dominique, 21 Ste-Catherine est*  
Diners servis aux residences privées dans quinze minutes.

P. Amesse

**Canada Foundry**

Heavy and Ornamental Castings, Plasters, Columns, and Wrought  
Iron Girders.

144 Wellington St., Montreal.

Faucher & Fils

**Importateurs de Fournitures pour**

**CARROSSIERS et FORGERONS**

362 à 368 rue Craig Ouest, Montreal.

B. O. Béland

**Représentant Champagne L. Chandon**

Vins, Liqueurs et Produits Alimentaires.

36 Notre-Dame Ouest, Montreal

COMMISSION

IMPORTATION EXPORTATION

C. A. Chouillou & Cie

14 Place Royale, Montreal, Canada.

E. J. Stuart.

Telephone East 108.

Robert Herbert.

Stuart & Herbert,

**Bakers of Plain and Fancy Bread.**

Caterers to Soirees, &c., &c.  
Cakes of all Kinds. . . .  
Quaker Bread a Specialty.



611 Rivard St.  
MONTREAL.

Marion & Marion

**Solliciteurs de Patentes**

Batisse: "New York Life," Montreal.

Succursale a Washington, D. C.

R. Dufresne, Pres.

A. P. Simar, Sec.-Tres. Gerant.

Compagnie  
d'Assurance **Canada.**  
Mutuelle  
contre le  
Feu du...  
Tarif Independent. Tel. Main 3183

Bureau chef: 9 Boulevard St-Laurent, Montreal.

Tel. Bell, Est 1703

Tel. des Marchands 297

L. R. Montbriant,

A. A. P. Q.

Architecte, Mesureur et Evalueur

No. 230 rue St-André,

MONTREAL

Smoke  
English Briar  
Pipes and



"Craven"  
Smoking  
Mixture

Waterman's  Fountain Pen

**Notice !**

**"Make all Records  
in Ink."**

This mandate is in force in every well regulated business office. A legible and permanent record can be made at any time and anywhere with

**The Waterman's  
Ideal, Standard  
of the World.**

Indispensable alike for business or private use. GET THE GENUINE. Beware of Spurious or fraudulent imitations.

**For Sale Everywhere.**

*S. & W. Waterman Co.*  
of Canada, Limited

136 St. James St., Montreal. 173 Broadway, New York.

**Mica Coverings**

MANUFACTURED BY THE

**Mica Boiler  
Covering Co.**  
Limited.

86-92 Ann St., Montreal.

— FOR —

HOT AND COLD WATER  
AND STEAMPIPES, BOILERS,  
FURNACE FLUES,  
KITCHEN BOILERS, Etc.

COLD STORAGE INSULATION

Contractors to the British and  
French Admiralties & War Office.



Représentant des  
caisses

Ouvrez un compte à la  
**BANQUE D'EPARGNE**  
de la Cité et du District  
de Montréal.

La seule banque incorporée en vertu de l'Acte  
des Banques d'Épargne, faisant affaires dans  
la Cité de Montréal. Nombre de comptes ouverts.

**80.175**

Tout de nos banques  
à domicile vous facilite  
l'épargne. Notre  
banque à domicile s'a  
dresse à l'heure de chô  
mer. Elle est ouverte  
le jour et la nuit.

Nous préférons cette  
banque gratuitement  
à tout dépôt de  
\$1.00. Cette Banque



est une succursale,  
chacune, de la Ban  
que de la Cité et du  
District de Montréal,  
et nous apportons  
toujours le petit dé  
pôt sera remboursé  
quand la banque sera  
rapportée. Il vous sera  
plaisir de voir votre  
compte de banque  
croître petit à petit.

**Directeurs :**  
Sir Wm. Hingston, Président.  
Honorable J. A. Chénier, Vice-Président.  
A. F. L'Esperance, Gérant.

**Succursales :**  
1302 Ste-Catherine Est. 636 Notre-Dame Est.  
346 St-Denis, coin Rachel.  
2273 Ste-Catherine Ouest, coin Avenue  
McGill College.  
2312 Notre-Dame Ouest.  
Coin des rues Comte et Centre.  
Coin des rues Ontario et Maisonneuve.  
Coin St-Laurent et Avenue des Pins.



Représentant des  
dollars.

**Bureau Central : 176 Saint-Jacques, Montréal.**

• Nous portons une attention spéciale aux dépôts reçus par la maille.



# LA PRESSE

MONTREAL, CANADA.



*Circulation :*

1887

10.000

LE CHEMIN  
PARCOURU DE  
1887 A 1905  
EST IMMENSE.

*Circulation :*

1905

96.000

## “La Presse”

C'est le journal français qui a la plus grande circulation non-seulement à Montréal, mais dans tout le Canada et dans toute l'Amérique.

## “La Presse”

Est le journal français qui donne le plus de matières à lire de tous ceux qui se publient sur le continent.

## “La Presse”

Est le journal quotidien le mieux renseigné, grâce à son excellent service de reporters, de correspondants, et son service télégraphique spécial.

## “La Presse”

Sa circulation est la preuve incontestable et incontestée de ses succès. Avant la fin de cette année, elle aura atteint facilement le chiffre énorme de 100,000. Abonnez-vous-y, cela vous coûtera peu et vous rapportera beaucoup.

## “La Presse”

Est en vente à un sou le numéro, dans tous les dépôts de journaux du Canada et des Etats-Unis, et dans toutes les principales épiceries de la ville.



**Hill, Thompson & Co.**

**Edinburgh Scotch Whisky Blenders**

*ASK FOR TWO STAR WHEREVER YOU GO,  
AND BE SURE YOU GET IT. . . . .*

*SOLE AGENTS. . . .*

**Robert Dalglish & Co.**

*82 St. François-Xavier St., MONTREAL*

Established 1830

Bell Telephone, Main 1382

Fondée en 1875

*The* A. C. LARIVIERE CO.

**Carriage and  
Sleigh**

**Builders**

GOLD MEDALS :

Ottawa 1879, Montreal 1884, London 1885, Toronto 1886-89.

**71-73-75 St. Antoine St.,**

The Best American Rubber Tire,  
All works promptly attended to and at moderate  
prices.

**Montreal.**

**L'Occidental**

**594**  
**Rue LaGauchetière**  
**Montreal**

**Hudon & Orsali,**

**THES, VINS et LIQUEURS.**  
**Importateurs d'EPICERIES,**

**Telephones Bell, Main 4964,  
4965, 4966, 910.**

**Telephone des Marchands 352**



**259 rue St-Paul et**  
**3, 5, 7, 9, 11, rue Vaudreuil,**  
**MONTREAL**



## Large Users of Printing



THIS BOOK HAS BEEN  
DONE IN OUR ESTAB-  
LISHMENT. AND IS A  
SAMPLE OF OUR WORK

usually know best the value of good work, and as the bulk of our customers are among the largest consumers, we feel proud to say that our efforts to please seem to be appreciated. Our regular class of work is

### **Fine Illustrated Catalogues and other kinds of Good Printing**

In Catalogue Work we contract for everything, including Engravings, Translation when necessary, etc. Let us figure on your next; our prices are right.

**The Guertin Printing Co.**  
26 Notre Dame Street, West, - Montreal  
Telephones, Main 2732-1626

## James Hutton & Co.

MANUFACTURERS' AGENTS

Montreal.

Representing :

Joseph Rodgers & Sons, Ltd.  
*Cutters to Her Majesty.*

Steel, Peech & Tozer, Ltd.  
*Steel Axles, Tyres,  
Spring Steel, &c.*

W. & S Butcher.  
*Razors, Files, &c.*

Thos. Goldsworthy & Sons,  
*Emery, Emery Cloth, &c.*

Burroughes & Watts, Ltd.  
*Billiard Tables, &c.*



## W. H. C. Mussen & Co.

Office and Showroom :  
299 St. James Street.

Warehouses : —  
21 & 23 Colborne Street.

CONTRACTORS'  
SUPPLIES

Hoisting Engines  
Concrete Mixers  
Wheelbarrows  
Derricks  
Rock Crushers  
Picks & Shovels  
Etc., Etc.



UN GHEVAL  
FERRE  
AVEC  
LE FER

NEVER SLIP

EST SUR  
DE NE  
JAMAIS  
GLISSER

Ludger Gravel,

26 et 28  
Place Jacques-Cartier

AGENT

Tel. Main 641



Huile Balmoral

de Ludger Gravel pour essieux  
et machines Toujours en mains.  
Huiles pour Bicycles, Centri-  
fuges, Cylindres, Dynamon,  
Engins, Faixes à finir, Har-  
nais, Moulins à Coudre, Huile  
de pieds de boeuf. Aussi Téré-  
benthine et Huile à Peinture.

DO YOU USE

Starch?

If you do, you should  
See that your Grocer  
gives you only . . .

Benson's

Forty Odd Years on the  
market, and still the  
leader. . . . .

Benson's Prepared Corn for  
Cooking Purposes. . . .

Edwardsburg Silver Gloss  
Starch for Fine Laundry  
Work. . . . .

Benson's Enamel Starch  
(requires no boiling) for  
finishing Collars, Cuffs and  
Shirts. . . . .



Only Filtered  
Water used in  
the Manufacture  
of these  
Standard Brands.

" BALMORAL "

*H. Lamontagne & Cie*

LIMITED

FABRICANTS ET EXPORTATEURS DE  
Harnais, Colliers, Selles, Couver-  
tes à Chevaux, Valises, Porte-  
Manteaux, Malles, Sacs de Voyage,  
Mocassins, Empeignes, Etc., Etc.

NEGOCIANTS ET IMPORTATEURS DE  
Cuirs, Articles de Cordonnerie et  
de Sellerie. . . . .

*Edifice Balmoral,*

MONTREAL.

K. W. BLACKWELL.  
President.

J. R. WILSON.  
Vice-President.

C. H. GODFREY.  
Secretary & Treasurer.

# MONTREAL STEEL WORKS

LIMITED

STEEL FOUNDERS & CONTRACTORS  
MANUFACTURERS OF  
STEEL CASTINGS, SPRINGS, SWITCHES  
TRACK WORK FOR STEAM & ELECTRIC  
ROADS . . . . .

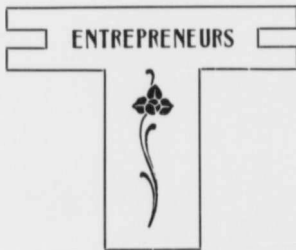
Cable Address  
"SAFETY" Montreal.  
Lieber Code Use.



Works & Office  
Canal Bank, Pt. St. Charles,

## MONTREAL

## J. B. Pauzé & Cie



70 rue Saint-Jacques, Montréal

Tel. Bell Main 2951

B. P. Boite 868

## The Pasteurizing Filters

(A new invention of Messrs. Danc, Plat and Dr. Potevin,  
Head of Laboratory of the Paris  
Pasteur Institute.)

have been found so highly satisfactory by large institutions and the public in general that, realizing the necessity of an *ornamental* as well as *efficient* filter, we are now placing on the market a special filter wholly made of aluminum with nickel-plated fittings. This filter should be in every up-to-date house.

The *sterilizing efficiency* of the Pasteurizing Filters has been tested and verified by the most competent authorities. We only cite:

Dr. T. A. Starkey, M. S., Professor of Hygiene at the McGill University.

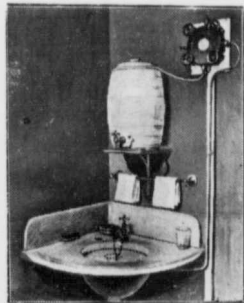
Dr. Fernand Masnad, Head of the Glangery Private Hospital.

Dr. F. A. Flary, of the Notre Dame Hospital.

Dr. J. A. Hutchinson, Medical Health Officer of Westmount.

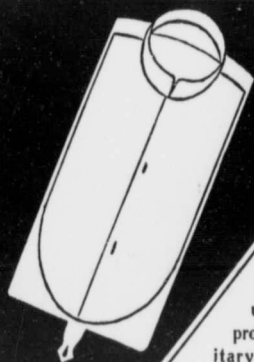
Professor C. P. Choquette, of St. Boniface, etc.

**Protect your families.** Water being one of the great carriers of noxious germs, one cannot take too much precaution, especially if there are children in the home, to see that it is rendered absolutely pure for household purposes.



### The New Pasteurizing Filter Company, Limited.

Phone Main 2297 142 West St. Catherine St., Montreal.



## A CLEAN SHIRT

Carefully laundered under the most improved up-to-date sanitary conditions and delivered just when you want it, is our chief aim. For quality of workmanship we consider ourselves the best.

**The Toilet Laundry Co., Limited**  
290 GUY STREET.

S

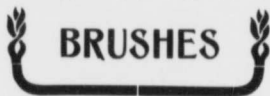
Formerly the Montreal  
Toilet Supply Co.



Office and Works : 300 St. Paul Street Phone Main 2539

## Normandin & Prance

STANDARD BRUSHES MANUFACTURERS AND DEALERS  
IN ALL KINDS OF BRUSHES. SPECIALTY IN PAINT



House and Sign Painters, Varnish, Kalsominers, Paper Hangers, Artist, Grainers, Decorators, Stove Scrubbing, Handles, Shoe Brushes, also Hair Brooms, Hair Dusters, Wax Brushes.

— Absolute Purity —  
is the chief characteristic that has made

**James M. Aird's  
BREAD**

First in the market.  
97 to 103 St. Urbain. Main 1025

## "Oriental" Hotel Cafe

EMILE THEBERGE  
Proprietor.

1929 ST. CATHERINE ST.

PRIVATE ENTRANCE:

179 ST. CHAS.-BORROMEE.

## Melville's Restaurant

1752  
Notre Dame St.  
Montreal

Gordon A. Melville,  
Proprietor.





**“Canadian Club”  
Whisky  
“Imperial” Whisky**



BY ROYAL WARRANT  
TO HIS MAJESTY KING EDWARD VII

DISTILLED  
AND  
BOTTLED  
BY



**Hiram Walker & Sons,  
Limited.**

**WALKERVILLE, Ontario.**

London. New York. Chicago. Mexico City.

Victoria, B.C.

# James A. Ogilvy & Sons

*DRY GOODS,  
CARPETS, &c.*

St. Catherine & Mountain St.,  
Montreal, Canada.

☛ Largest Exclusive Dry Goods Store in Canada.

BELL TELEPHONE, MAIN 2829

## L. LARUE & FILS Tobacco Manufacturers

IMPORTERS OF PIPES, CIGARS, AND ALL  
TOBACCONISTS' SUNDRIES, WHOLESALE  
DEALERS IN CANADIAN LEAF TOBACCO.

Factory:

19 St. Vincent St.



Office & Warehouse:

218 St. Paul St.

MONTREAL

MAKES EVERY DAY A BRIGHT DAY.

## Abbey's

*EFFERVESCENT*

Quickly removes all bad effects  
caused by over indulgence in  
eating. It vitalizes the system  
and fits you for your daily task.

**Salt.**

**25 & 60c.**

PHONE MAIN 1754.

## W. J. Rafferty

AUTHORIZED BOTTLING  
AGENT FOR

WM. DOW & COMPANY  
BREWERS & MALSTERS.

**33, 35, 37 Yaltee Street.**

MONTREAL.

Do you want to increase your business ?  
Don't forget that

# "Le Canada"



### Reserve

a portion of  
your  
appropriation  
and advertise  
in

"LE CANADA"

is now the LEADING MORNING PAPER in  
the Province of Quebec. It brings results to advertisers.

### Because

It reaches the best classes of the  
french population.

It is the best edited newspaper.

It has a circulation **25,000**  
of over ☛

# Revillon Brothers, Limited.

REVILLON FRERES.  
a Responsabilite Limitee.

**Wholesale Fur Dealers  
and General Wholesalers**

Head Office for Canada: 134-136 McGill Street, MONTREAL.

Paris. New York. London. Leipzig. Nijni Novgorod. Irbit. Shanghai.

## C. Gratton & Co.

H. FORTIER

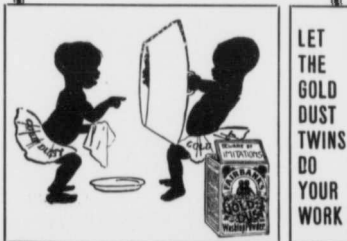
Importers of

**Pipes,  
Tobaccos and  
Cigars.**



269 St. Paul Street, Montreal.  
Bell Tel. Main 2864.

## The N. K. Fairbank Company.



Wellington & Ann Sts.,

MONTREAL

# Dawes & Co.



ALE & PORTER  
BREWERS



L A C H I N E

## Delorme Bros.

GENERAL HARDWARE, CARRIAGE,  
SADDLERY AND BUILDERS'  
SUPPLIES.

SOLE CANADIAN AGENTS FOR

☛ Thos. Crosbee & Sons; Job Wheway & Son; E. Jeffries & Sons; John Dewabury & Son; Davis & Wilson; Geo Nicklin & Son; Imperial Bedstead Co.; Manufacture Française d'Armes et Cycles de St-Etienne; The Montreal Hardware Manufacturing Co. Limited. : : : : :

AGENTS FOR EASTERN CANADA FOR

☛ The Cleveland Hardware Co.; London Bolt and Hinge Works; Brantford Screw Co.; E. H. Phelps & Co.; Guelph Axle Manufacturing Co.; Guelph Carriage Top and Hardware Co.; A. B. Jardine & Co.; James Warnock & Co., and Victor Lemieux.

Salesrooms and Office:

15 DeBressoles St.

## *The* Simplex Railway Appliance Co'y.

OF CANADA, LIMITED

Simplex Bolsters. Susemihl  
Side Bearings. Simplex  
———— Brake Beams. ————

WM. V. KELLEY, President. W.W. BUTLER, 1st Vice P.  
ROBT. P. LAMONT, 2nd Vice Pres.  
GEO. E. SCOTT, 3rd Vice Pres. ARCH. H. CHAVE, Sec'y  
JOHN A. LAMONT, Treas.

OFFICE AND WORKS:

ST. JAMES and ROSE DE LIMA STREET  
St. Henri de Montreal.



L. C. DETONNANCOUR  
**High-Class Tailor**

Old Number : 1599 Notre Dame St.

New Number : 61 East Notre Dame St.

MONTREAL

Telephones: Bell Main 2030; Marchands 769

La Compagnie  
 Canadienne de Vinaigre

MANUFACTURIERS IN BOTTLED BY L.E.  
**Vinaigre Pur**

F. O. LAVIGUEUR, Proprietaire.

Fabrique, Bureau et Entrepot:  
 35a, 35c & 37 rue Saint-Antoine, Montreal.

Bureau Principal :  
 Telephone Bell, Main 4918

Bureau du Terrain :  
 Telephone Bell, Est 4012  
 Comptabilite: Telephone Bell, Main 5487

**Charruau & Daoust**

*Courtiers.....  
 d'Immeubles*

Maisons a Vendre  
 Argent a Prêter  
 Specialite :  
 LOTS VACANTS.



— Seuls Agents —  
 Parc Frontenac  
 — Succession  
 "HENRY HOGAN." —

Suite Nos. 6-7-8-9-10, "La Presse", Montreal.

**National Pharmacy**

E. GIROUX, JR.

394 St. Lawrence Boulevard,  
 Téléphone Main 6:12  
 MONTREAL

Victoria Street

**Savoy Hotel**

HOWARD, GUILÉ & CO.  
 Proprietors.



Entirely on the European Plan.  
 Everything New and First Class.  
 Rates for rooms \$1.00 a day and  
 upwards.

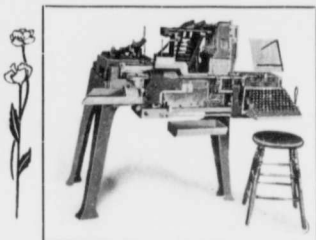
Ladies' Restaurant,  
 Gentlemen's Cafe  
 and Private Dining  
 Rooms. . . . .

MONTREAL

# The Monoline Type-Setting Machine.

The Monoline will cast any length of line from 6 ems to and including 21 ems Pica, and will set any face from Agate to and including Long Primer.

CATALOGUE AND TERMS ON APPLICATION. . . . .



Manufactured . . . . . by **The Canadian Composing Co., Ltd.**

On account of MERGENTHALER LINOTYPE CO.

587-607 Beaudry St., MONTREAL, Canada.

## Richelieu & Ontario Navigation Company.

**"Niagara to the Sea."**



**O**FFERING to the travelling public most inviting trips from an hour to a week's duration. . . . .

Steamers leave Montreal, eastbound, for Quebec, Murray Bay, Tadousac, and points on the famous Saguenay River daily. . . . .

Steamers leave Montreal, westbound, for 1000 Islands, Kingston, Rochester, and Toronto, passing through the beautiful scenery

of the 1000 Islands and running all the marvellous rapids on the return trip. The scenery of the Saguenay River for wild grandeur and variety is unequalled. Charmingly situated summer hotels, the "Manoir Richelieu" at Murray Bay, Que., and the "Tadousac" at Tadousac, Que., owned and operated by the Company . . . . .

For further particulars apply to :

**JOS. F. DOLAN,**

G. P. Agent,

128 St. James St.

**THOS. HENRY,**

Traffic Manager,

Montreal, Que.



## Accessoires pour Chambre de Bain.

*Douche Massage Combinée telle que la gravure*

**Prix . . . \$2.25**

Douche ordinaire. . . . .	prix \$1.25	Récipient pour brosses à dents. . . . .	.65
Porte-serviettes en Nickel. . . . .	.25	Paillassons (Mats) en caoutchouc	
Sièges de bain. . . . .	.75	pour bain. . . . .	.90
Portes, Eponges et Savon. . . . .	.75	La Veilleuse en Nickel pour cham-	
Papier à Toilette et Accessoires. . . . .	.75	bre de bain. . . . .	.75



*Dans 5 minutes vous vous rasez à perfection avec un nouveau*

### Razor de Sureté "STAR"

**Prix . . . \$2.00**

Une merveille pour les gens nerveux et pour les voyageurs. Aucun danger de se couper, il n'irrite pas le visage et on le recommande aux gens qui ont une barbe dure ou forte ou la peau tendre.



**L. J. A. SURVEYER,** IMPORTATEUR QUINCAILLIER  
6 Rue St-Laurent, Montreal

TELEPHONE "LONG DISTANCE" MAIN 1914

## CHAS. LAVALLÉE

Established since 1852

Successor to A. Lavallée

IMPORTER OF

## Musical Instruments

Of Every Variety also Sheet Music.  
Repairs of all kinds made without delay.

35 St. Lambert Hill, Bell Tel. Main 554

Agent for F. Besson & Co., London, Eng.  
Pollison, Guitot & Cie, Lyon, France.

Telephone 1694 Cable Address: Brevet, Montreal.

## Hanbury A. Budden

F. M. CHARTERED, Institute of Patent Agents.  
U. S. Registered Attorney No. 1068.

**Advocate, Patent Agent**

New York Life Building, MONTREAL.

## Montreal Billiard, Pool & Bowling Alley Manufacturing Company

E. L. ETHIER, MANAGER

Sole agent for Wagner, Adler & Co., Billiard  
Makers of New York, also for "JACOB  
SCHAEFER Perfected Billiard Cushions"  
on which the highest average and the biggest  
run was made.



No. 661, St. Denis Street, Montreal  
TELEPHONE 857 EAST

## Chas. M. Alexander

... Cakes and Candies ...  
Wedding Cakes a Specialty.

... Fine ...  
Chocolates

Dining Room open 7 a.m. to 7 p.m.

219 St. James St., Montreal

PARIS :  
52 rue des Petites Ecuries.

MONTREAL :  
214 rue Notre-Dame Ouest.

LYON :  
9 Quai des Retz.

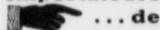
OTTAWA :  
Russell House.

ST-ETIENNE :  
1 Place Mi-Carême.

QUEBEC :  
56 1/2 rue St-Joseph.

## Chaley & Orkin

Importateurs



... de

## Modes en Gros

SOIES, RUBANS, PLUMES, FLEURS, CHAPEAUX.

— ET —

ARTICLES DE DEUIL

FANTAISIE DE TOUT GENRE.

Bureau principal  
à Montreal :

214  
rue Notre-Dame  
Ouest.

Celui qui sème doit récolter !!

Prenez un Contrat dans la Société de

## Crédit Hebdomadaire

107 rue Saint-Jacques,

Tél. Bell Main 675 MONTREAL

## Darling & Brady,

MONTREAL

Rear 96 St. Charles Borromeo St.

MANUFACTURERS OF

Fine Laundry. Chip, Mill & Soft Soaps,  
Concentrated Lye. Broken Caustic. Etc.

Bell Tel. Main 1383

Albert E. Tuddenham Phone Main 3979 Waul Anderson

## Tuddenham & Anderson

Merchant Tailors



344 St. James St., Montreal

## Milton L. Hersey, M. A. Sc.

McGILL

Proprietor Montreal  
Testing Laboratory

Chemical Engineer

Analyses and Assays

City Analyst (Appointed for Montreal)  
Provincial Analyst  
(Appointed by the Quebec Government)  
Consulting Chemist  
of the Can. Pac. Ry.

146 St. James St., Montreal. Tel. Main 252

# Colonization Lands



FOR Cards, pamphlets, information, &c., on Colonization Lands in the Province of Quebec, please address Colonization Office, No. 58, Notre Dame Street East, Montreal.

The following districts are now under colonization, Gaspé, Metapédia, Lake St. John, North of Montreal and Lake Temiskaming, where excellent farming lands can be had at 20 and 30 cents per acre.



